



**Groupe
Crédit du Nord**

2007
Rapport Annuel


BANQUE
COURTOIS


Banque
Kolb


Banque
Laydernier


BANQUE
NUGER


Banque
Rhône-Alpes


Banque
Tarneaud


Crédit
du Nord



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2008,
conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par
une note d'information visée par l'AMF.

Le présent document de référence est disponible sur le site www.groupe-credit-du-nord.com

Responsable de l'information : Jean-Pierre Bon – Tél. : 01 40 22 23 91 – E-mail : jean-pierre.bon@cdn.fr

Sommaire

1	001	L'ACTIVITÉ
	004	Chiffres clés
	006	Faits marquants 2007
	010	Structure du Groupe
2	011	LES COMPTES CONSOLIDÉS
	012	Rapport de gestion
	032	Rapport du Président sur le Contrôle Interne
	043	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président
	044	Bilan consolidé
	046	Compte de résultat consolidé
	047	Évolution des capitaux propres
	050	Tableau des flux de trésorerie
	051	Annexes aux comptes consolidés
	149	Rapport des Commissaires aux Comptes
3	150	LES COMPTES INDIVIDUELS
	152	Rapport de gestion
	153	Résultats financiers
	154	Bilan
	156	Compte de résultat
	157	Annexes aux comptes individuels
	201	Informations sur les mandataires sociaux
	208	Rapport général des Commissaires aux Comptes
	210	Projet de résolutions
		Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008
4	213	LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
	214	Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord
	217	Renseignements concernant l'activité
	218	Responsable du document de référence et responsable du contrôle des comptes
	219	Table de concordance

Organes d'administration et de direction

au 31 décembre 2007

CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE 1 ^{re} NOMINATION	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Président du Conseil d'Administration		
Alain PY	1 ^{er} octobre 2002	2008
Administrateurs		
Didier ALIX	25 juillet 2007	2009
Séverin CABANNES	21 février 2007	2008
Patrick DAHER	15 septembre 2005	2009
Jean-Pierre DHERMANT*	16 novembre 2006	2009
Bruno FLICHY	28 avril 1997	2011
Jacques GUERBER	22 février 2000	2010
Hugo LASAT	21 février 2007	2008
Axel MILLER	23 octobre 2003	2010
Alex PEYTAVIN*	12 décembre 2006	2009
Christian POIRIER	28 avril 1997	2011
Marie-Christine REMOND*	25 mars 1993	2009
Patrick SUET	3 mai 2001	2011

* Administrateur salarié.

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois en 2007 pour examiner le budget, les comptes annuels et semestriels, les choix importants en matière de stratégie commerciale, d'organisation et d'investissement.

Le Comité des Rémunérations, composé de deux administrateurs, Philippe Citerne et Patrick Suet, s'est réuni une fois dans l'année pour proposer au Conseil d'Administration la rémunération fixe et variable, ainsi que les avantages des mandataires sociaux.

COMITÉ EXÉCUTIF

Alain PY, Président-Directeur Général

Marc BATAVE, Directeur Général Adjoint – Direction Clients

Jean-Pierre BON, Directeur Général Adjoint – Direction Financière

Patrick RENOUVIN, Directeur Général Adjoint – Direction des Systèmes d'Information et des Projets – Direction des Opérations Bancaires

Pierre BONCOURT, Directeur des Ressources Humaines

Thierry LUCAS, Directeur des Risques

Gilles RENAUDIN, Directeur des Affaires Juridiques et des Contrôles

Clare BRENNEN, Directrice de la Communication, participe aux réunions du Comité Exécutif

1

L'activité

- 4 Chiffres clés
- 6 Faits marquants
- 10 Structure du Groupe

Chiffres clés

au 31 décembre 2007

Groupe : données consolidées

(en millions d'euros)	31/12/2007 IAS/IFRS	31/12/2006 IAS/IFRS	VARIATION % 2007/2006 IAS/IFRS
BILAN			
Dépôts clientèle	18 268,3	15 863,0	+ 15,2
Crédits clientèle	24 060,1	21 629,7	+ 11,2
Capitaux propres ⁽¹⁾	1 890,2	1 751,5	+ 7,9
Encours créances douteuses (montant brut)	1 187,4	1 120,8	+ 5,9
Dépréciations sur créances individualisées	- 602,4	- 603,9	- 0,2
TOTAL DU BILAN	37 748,0	32 840,1	+ 14,9
ACTIFS GÉRÉS	34 824,4	35 517,5	- 2,0
RÉSULTATS			
Produit Net Bancaire	1 597,5	1 516,0	+ 5,4
Résultat Brut d'Exploitation	585,6	540,1	+ 8,4
Résultat courant avant impôt	515,2	474,5	+ 8,6
Bénéfice net (part du Groupe)	340,2	304,6	+ 11,7

(1) Incluent les résultats en formation

RATIOS

(en %)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Coût du risque / Encours de crédits	0,31	0,31	0,31
Capitaux propres / Total du Bilan	5,01	5,33	4,79
Ratio de solvabilité ⁽¹⁾	9,03	10,15	9,68
Part des fonds propres durs ⁽²⁾ / Encours pondérés ⁽¹⁾	7,11	7,14	6,89

NOTATIONS

		31/01/2008	31/12/2007	31/12/2006
Standard and Poor's	CT	A - 1 +	A - 1 +	A - 1 +
	LT	AA -	AA	AA
Fitch	CT	F1 +	F1 +	F1 +
	LT	A +	AA -	AA -
	Intrinsèque*	BC	BC	BC

* La notion intrinsèque est celle du Groupe Crédit du Nord considéré en tant que tel par l'agence de notation, *i.e.* sans prendre compte son appartenance au Groupe Société Générale.

CONTRIBUTION DU CRÉDIT DU NORD (maison mère)

(en millions d'euros)	31/12/2007 IAS/IFRS	31/12/2006 IAS/IFRS	VARIATION % 2007/2006
Produit Net Bancaire	1 062,7	976,5	+ 8,8
Résultat Brut d'Exploitation	410,8	345,9	+ 18,8
Résultat net	336,0	237,8	+ 41,3

(1) Ces ratios sont présentés à titre d'information pour apprécier la rentabilité du Groupe Crédit du Nord puisqu'il convient de rappeler que, compte tenu de son actionariat, le Groupe Crédit du Nord n'est pas assujéti individuellement au respect des ratios réglementaires de solvabilité.

(2) Tier One.

(1) et (2) incluent les résultats en formation, nets des prévisions de distribution de dividendes.

FAITS MARQUANTS 2007

Organisation du réseau

Les banques du Groupe Crédit du Nord étendent leur réseau avec l'ouverture de nouvelles agences :

Crédit du Nord

- Sèvres (janvier)
- Neuilly Roule (janvier)
- Sceaux (janvier)
- Boulogne Jaurès (janvier)
- Rueil centre (janvier)
- Senlis (février)
- Enghein (février)
- Rambouillet (mars)
- Château-Thierry (mars)
- Saint-Jean-de-Braye (mars)
- Compiègne Capucins (avril)
- Fréjus (mai)
- Arras (mai)
- Palaiseau (mai)
- Brie-Comte-Robert (juillet)
- Noisy-le-Grand (septembre)
- Versailles Saint-Louis (septembre)
- Alès (septembre)
- Maisons-Alfort (novembre)
- Sartrouville (décembre)

Banque Courtois

- Hendaye (janvier)
- Elné (mars)

Banque Laydernier

- Belley (avril)

Banque Rhône-Alpes

- Saint-Étienne Bellevue (mai)
- Chenôve (juin)

Banque Tarneaud

- Angers Saumuroise (mai)
- Saint-Nazaire (septembre)

Marché des Particuliers

JANVIER

Lancement d'Antarius Dépendance

En tant que banquier, le Groupe Crédit du Nord se doit d'accompagner ses clients pour les aider à anticiper les conséquences financières d'une perte d'autonomie. **Antarius Dépendance** est un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une dépendance partielle et/ou totale et permettant d'éviter d'être à la charge de ses proches ou d'entamer son patrimoine en cas de dépendance.

FÉVRIER

Lancement du prêt immobilier Libertimmo 3 cap-1

Le lancement de **Libertimmo 3 cap-1** constitue une vraie innovation et une réelle opportunité : c'est un prêt à taux révisable indexé sur l'Euribor 3 mois, dont le taux de départ correspond au taux plafond. Le taux de ce prêt peut baisser jusqu'à 1 point par rapport au taux de départ.

NOVEMBRE

Entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF)

La MIF, directive européenne visant à harmoniser la commercialisation des instruments financiers, est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007. Désormais, le conseiller a pour obligation de remplir, avec son client, l'entretien épargne pour toute entrée en relation, en amont de toute souscription de produits financiers et dès lors que le conseiller est en situation de conseil.

En complément, le client qui souhaite souscrire certains produits complexes (warrants, obligations convertibles...) doit auparavant passer une évaluation de ses compétences financières afin de s'assurer qu'il dispose bien des connaissances suffisantes.

Tous les clients Particuliers des banques du Groupe Crédit du Nord ont été classés par défaut en « non professionnels des marchés financiers », ce qui correspond au niveau de protection le plus élevé.

Nouvelle information sur le risque

Le Groupe Crédit du Nord enrichit l'information sur le risque des fonds qu'il commercialise, en application des principes de la directive européenne MIF ainsi que des recommandations de M. Delmas Marsalet

dans son rapport sur la clarté et la transparence de l'information de la clientèle. Chaque produit financier est désormais classé dans une catégorie de A à D en fonction du risque qu'il comporte. La classification est complétée par une échelle de niveau de risque croissante, allant de 1, pour le niveau de risque le plus faible, jusqu'à 7, pour le niveau de risque le plus élevé.

Lancement de la carte Platinum American Express

Le Groupe Crédit du Nord enrichit sa gamme American Express avec le lancement de la **carte Platinum American Express**. Cette nouvelle carte d'exception offre des prestations uniques et des avantages exclusifs à son titulaire, en France comme à l'étranger : organisation d'événements privés, réservation d'une table à la dernière minute dans un restaurant étoilé, accès aux salons VIP dans les aéroports...

Le porteur de la **carte Platinum American Express** peut également partager ses avantages avec ses proches puisque 5 cartes supplémentaires sont à sa disposition.

DÉCEMBRE

Lancement de l'activité Banque Privée

Les premiers pôles de Banque Privée sont créés au sein du Crédit du Nord dans les régions Île-de-France, Nord Métropole, PACA et Provinces du Nord ainsi qu'à la Banque Courtois et à la Banque Rhône-Alpes.

En synergie avec les agences, les banquiers privés ont vocation à suivre un nombre limité de clients pour leur proposer une relation et un conseil personnalisés. Ils disposent pour cela d'outils spécifiques, d'une offre élargie de placements et de l'appui des experts de l'ingénierie patrimoniale.

Marché des Professionnels et des Associations

AVRIL

Le Groupe Crédit du Nord partenaire de l'ADEC (Association Droit Électronique et Communication)

Premier établissement bancaire à s'engager, en dehors de la Caisse des Dépôts et Consignations, partenaire historique des huissiers, le Groupe Crédit du Nord a signé une convention avec l'ADEC (Association Droit Électronique et Communication, mandatée par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice) permettant de mettre à la disposition de nos clients huissiers un service d'échanges de données par Internet. Notre offre s'appuie sur notre

système de télétransmission entièrement sécurisé et permet de traiter toutes les opérations dans les meilleurs délais (relation entre les autres études d'huissiers pour le recouvrement de dossiers sur le territoire national, consultation et récupération des relevés de comptes détaillées, fichiers de virements et prélèvements...).

MAI

Lancement de Modulinvest 3 cap-1

La gamme des crédits aux Professionnels s'est enrichie avec un prêt dont le taux de départ ne peut que baisser. **Modulinvest 3 cap-1** offre un double avantage : la sécurité d'un taux fixe et le potentiel de baisse d'un taux révisable.

SEPTEMBRE

Le Groupe Crédit du Nord conforte son partenariat avec le secteur des franchises

Trois nouvelles enseignes rejoignent les franchises partenaires du Groupe Crédit du Nord. C'est donc désormais 43 enseignes nationales, dans des secteurs aussi variés que l'optique, la distribution, la coiffure, la restauration..., qui bénéficient de relations privilégiées avec les agences de notre Groupe.

NOVEMBRE

La réglementation sur les marchés d'instruments financiers (MIF)

Comme l'ensemble des marchés, le marché des Professionnels a mis en place cette nouvelle réglementation, mais en l'adaptant au plus près des particularités et de la structure juridique de ses clients. L'obligation de formaliser les entretiens en situation de conseil est réalisée sous deux approches, selon que les clients exercent en affaire personnelle (entrepreneurs individuels et professions libérales) avec un questionnaire « entretien épargne » ou en société avec un questionnaire « entretien conseil » proposé au dirigeant statutaire.

Marché des Entreprises et des Institutionnels

FÉVRIER

Création d'un Pôle Corporate renforçant les services dédiés aux Entreprises et Institutionnels

Le Groupe Crédit du Nord a mis en place au sein de sa direction Clients un Pôle Corporate permettant aux banques du Groupe de répondre de façon encore plus pertinente aux attentes de leurs clients Entreprises et Institutionnels.

MARS

SPTF change de nom pour ses 50 ans et devient Étoile ID

Créée en novembre 1956 et aujourd'hui détenue à 100 % par le Crédit du Nord, SPTF est la filiale de capital investissement du Groupe Crédit du Nord, en charge de prendre des participations minoritaires dans des entreprises en développement ou en transmission. Afin de mieux affirmer cette activité dans l'offre du Groupe Crédit du Nord, SPTF devient **Étoile ID** : « I » comme « Investissement » et « D » comme « Développement ».

NOVEMBRE

Enrichissements de l'offre « Centralisation de trésorerie »

L'offre « Centralisation de trésorerie - NORSTAR TRÉSORERIE » du Groupe Crédit du Nord évolue et permet désormais :

- de gérer des niveaux intermédiaires de centralisation à l'intérieur d'un groupe de sociétés ;
 - d'intégrer une nouvelle entité à tous niveaux de la centralisation.
- D'autres enrichissements ont été apportés à l'offre existante :
- création d'un nouveau libellé pour une meilleure lisibilité ;
 - envoi direct des états de contribution au client, ainsi qu'à l'agence détentrice du compte centralisateur pour une plus grande efficacité.

Opérations financières

Tout au long de l'année 2007, le Crédit du Nord a accompagné ses clients dans la réalisation de nombreuses opérations financières :

- Introduction en Bourse ;
- Offre Publique d'Achat/Offre Publique de Retrait/Retrait Obligatoire ;
- Cession/Reprise d'activité ;
- LMBO ;
- Arrangement et syndication de dette ;
- Opération de croissance externe ;
- Adossement industriel.

Ces opérations ont été menées par la Direction des Affaires Financières du Crédit du Nord en collaboration pour certaines d'entre elles avec Étoile ID, société de capital investissement du Groupe Crédit du Nord, et la société de Bourse Gilbert Dupont.

Banque en ligne

MARS

Étoile Validation évoluée

Complémentaire du service de télétransmission Nortrans, **Étoile Validation**, destinée aux clients Entreprises et Institutionnels, s'intègre en aval du processus de télétransmission et permet aux clients Nortrans d'assurer en temps réel, par Internet, le suivi de leurs remises et de valider en ligne leurs ordres de paiement ou de recouvrement. Les clients ont la possibilité de valider plusieurs remises (validation par lot) en ne saisissant qu'une fois leur code confidentiel.

JUIN

Enrichissement de la consultation par Internet de l'assurance vie

Les clients abonnés à Internet bénéficient désormais de la consultation enrichie des contrats d'assurance vie dont ils sont souscripteurs. Les données sont accessibles depuis le tableau de bord synthétisant l'ensemble des comptes et contrats de placement du client, mais également depuis une nouvelle fonction « Assurance vie » accessible dans la barre de navigation du site transactionnel.

Évolution de la fonction Internet « Habilitations »

Cette évolution consiste à donner la possibilité aux clients abonnés aux services Internet Professionnels et Entreprises d'affiner les droits attribués à leurs délégués Internet :

- différencier le droit « à saisir » du droit « à valider » ;
- définir un plafond personnalisé de validation.

Ces nouveaux droits sont applicables aux fonctions « Virement individuel », « Virement collectif » et « Virement international ».

Récompenses/Palmarès

MARS

Le bureau de recherche de Gilbert Dupont a été doublement récompensé pour la qualité de ses recommandations publiées en 2006.

Gilbert Dupont est classé premier broker français au « Hit Rate small caps » réalisé par le cabinet de notation londonien AQ, grâce à un taux de 69,44 % de recommandations pertinentes.

Le cabinet de notation américain Starmine a également classé Gilbert Dupont numéro un pour ses prévisions sur les small et midcaps françaises et numéro 3 pour ses recommandations.

AVRIL

Baromètres concurrentiels 2007

En 2007, les baromètres concurrentiels⁽¹⁾ réalisés par le cabinet CSA, organisme indépendant, auprès d'échantillons représentatifs des clients des principales banques de la place positionnent à nouveau le Groupe Crédit du Nord comme la **première banque au niveau de la satisfaction globale** des clientèles de Particuliers, de Professionnels et également d'Entreprises.

Étoile Gestion fait partie du Top 25 de l'Alpha League Table Europerformance Edhec

Pour la seconde année consécutive, Étoile Gestion a été primée par Europerformance Edhec comme faisant partie des sociétés de gestion générant la meilleure surperformance (alpha) dans sa gamme d'OPCVM Actions. La régularité de la surperformance et le nombre de fonds au sein de la gamme générant de l'alpha sont les deux critères principaux retenus pour le prix.

MAI

Trophée des meilleures SICAV et fonds 2007

Le magazine Le Revenu a décerné en 2007 au Groupe Crédit du Nord le trophée d'argent pour notre gamme de placements « actions sectorielles » sur trois ans.

(1) Baromètres réalisés par le cabinet CSA : du 5 au 28 avril 2007 auprès de 5 000 clients Particuliers des 11 principales banques de la place ; du 6 au 30 mars 2007 auprès de 3 400 clients Professionnels des 10 principales banques de la place ; du 19 mars au 6 avril 2007 auprès de 2 700 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

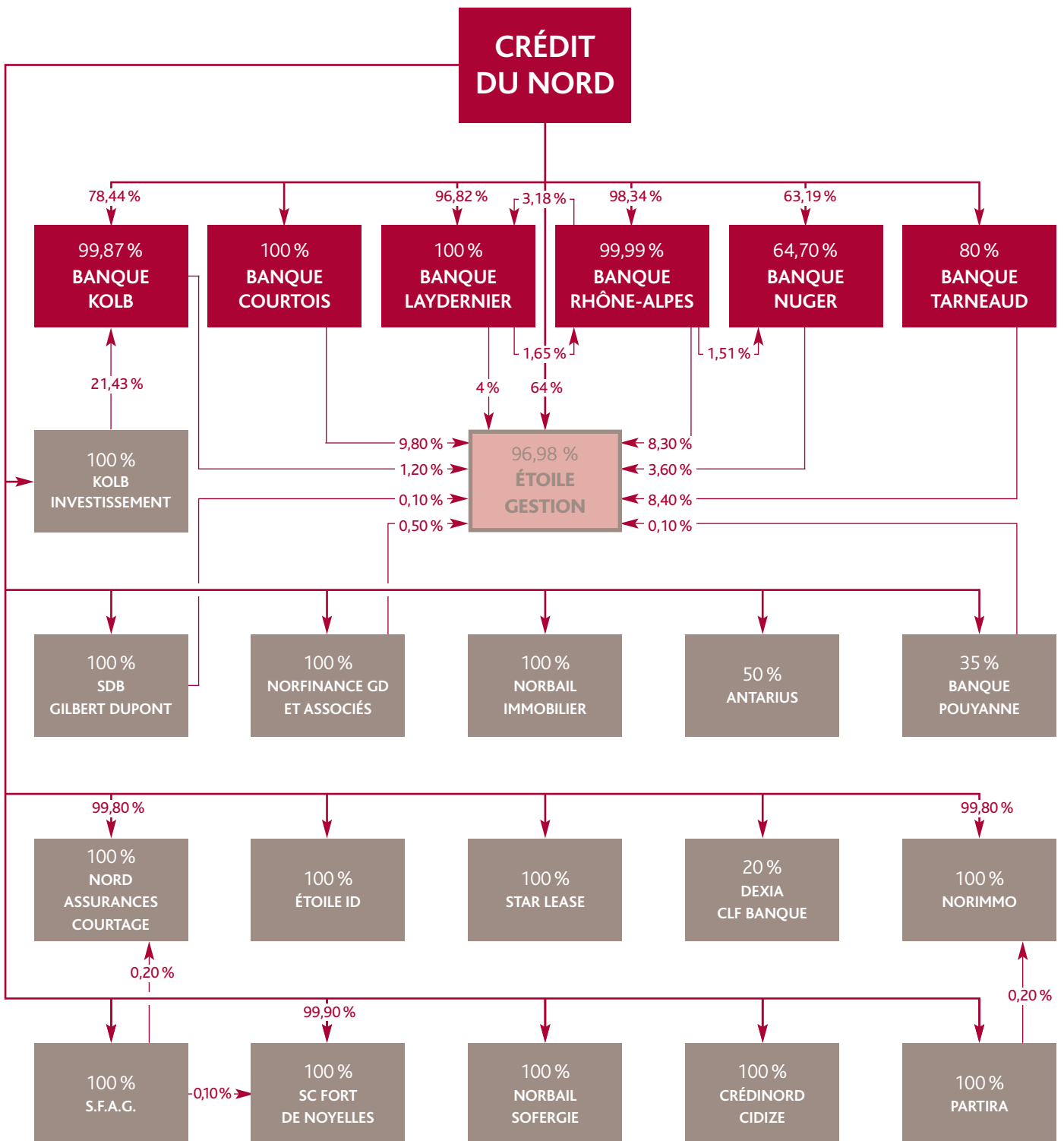
Structure du Groupe

Le schéma ci-dessous présente les liens entre principales entités du Groupe Crédit du Nord.

Les participations directes y sont mentionnées ainsi que le pourcentage global de capital détenu par le Groupe, directement ou indirectement.

Le périmètre de consolidation est mentionné dans son intégralité en note 2.

Une présentation de l'activité des principales entités du Groupe figure en note 44.



2

Les Comptes consolidés

12	RAPPORT DE GESTION
32	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE
43	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT
44	BILAN CONSOLIDÉ
46	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
47	ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
50	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
51	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
147	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport de gestion

Exercice 2007

La croissance économique mondiale menacée par la crise des *subprimes*

Après plusieurs années de croissance forte de l'économie mondiale, soutenue par le dynamisme des pays émergents et la tonicité de l'activité aux États-Unis, 2007 aura été l'année du retournement de la conjoncture, avec pour catalyseur la crise du marché hypothécaire américain, dite des *subprimes*, survenue au milieu de l'été.

S'il a précipité l'industrie financière dans la crise, avec pour conséquence un assèchement de la liquidité qui a conduit les banques centrales à intervenir sur le marché monétaire en injectant des capitaux de façon massive, l'éclatement de la bulle immobilière américaine n'a pas eu de répercussion sérieuse en 2007 sur l'économie réelle. Pour autant, dans un contexte de forte hausse des prix énergétiques et d'affaiblissement du dollar, la fin de l'année a été marquée aux États-Unis par une dégradation brutale sur les fronts de l'emploi, de la production et de la consommation, une résurgence de l'inflation et une menace sur la croissance déjà ralentie de son PIB. Tout début 2008, le spectre d'une récession a conduit la banque centrale américaine à réduire son taux directeur de 75 bps et le gouvernement à mettre en place un plan de relance de 150 milliards de dollars en faveur des ménages.

Le ralentissement de l'activité américaine n'a pas encore affecté l'Europe même si la croissance, qui semblait pourtant s'être installée au premier semestre 2007, a faibli au cours de la seconde partie de l'année. Si l'investissement constitue toujours le principal moteur de la croissance européenne, et si certains indicateurs conjoncturels, tels que les créations d'emplois, le recul du chômage, et le niveau des salaires, demeurent bien orientés, le dynamisme de l'activité en Europe reste néanmoins dépendant du niveau des prix de l'énergie et de l'évolution de la parité dollar / euro qui constitue un frein pour les exportations. Par ailleurs, la restriction attendue des conditions d'accès au crédit, les poussées inflationnistes et le repli en fin d'année des indicateurs de confiance industriels et des ménages assombrissent les perspectives économiques en zone euro. Le cycle de resserrement monétaire a visiblement touché à sa fin avec, en juin 2007, un dernier relèvement de 25 points de base de son taux de refinancement par la BCE, pour qui le risque inflationniste justifie le maintien d'une politique monétaire neutre.

Handicapée par les sous-performances de son commerce extérieur, la France ne profite pas encore des réformes structurelles engagées en milieu d'année : pourtant toujours tirée par la consommation, la croissance pour l'année 2007 devrait s'établir à 1,9 % soit un rythme très inférieur à celui de la zone Euro.

Enfin, si le ralentissement du secteur de l'immobilier se poursuit, la conjoncture immobilière demeure néanmoins relativement favorable, avec une demande soutenue et des prix toujours, mais plus modérément, orientés à la hausse.

Signe de la défiance du marché et des inquiétudes relatives à l'évolution de l'économie mondiale, les indices actions sont très volatiles. Terminant à 5 614 points le 31 décembre, l'indice CAC 40 est en progression de seulement 1,3 % par rapport au 31 décembre 2006, après un plus haut à près de 6 200 points, atteint en juin 2007.

Alors que la situation s'est brutalement dégradée sur les marchés financiers, le Groupe Crédit du Nord a encore réalisé en 2007 de solides performances commerciales et financières

Les résultats au 31 décembre 2007 sont établis selon les normes comptables IFRS. Ils sont comparés à des chiffres de 2006 établis selon les mêmes normes.

Le Groupe Crédit du Nord affiche à nouveau une bonne progression de ses résultats en 2007. En normes comptables IFRS, le PNB augmente de 5,4 %, le RBE de 8,4 % et le résultat net part du Groupe de 11,7 % pour s'établir à 340,2 millions d'euros. Le ROE est de 21,4 % pour un Tier One de 7,1 %.

Rappelons que les normes comptables IFRS avaient conduit à constituer, au 1^{er} janvier 2005, une provision au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement PEL et CEL dont le montant est réévalué lors de chaque arrêté en fonction du niveau de l'encours et de l'évolution des taux d'intérêt. Dans le contexte de remontée des taux et de décollecte d'encours, cette provision a fait l'objet de reprises significatives en 2006 et 2007.

Par ailleurs, le PNB avait bénéficié en 2006 d'une reprise de provision au titre de l'exonération de TVA des commissions de placement facturées en 2005 par le réseau distributeur du Crédit du Nord à sa société de gestion mobilière Étoile Gestion.

Enfin, les comptes au 31 décembre 2007 enregistrent une plus-value comptable significative résultant de la cession de titres Euronext/NYSE réalisée au 1^{er} semestre.

Corrigé de ces éléments non récurrents et des mouvements de provision PEL et CEL, le PNB progresse de 4,8 % sur 2007.

La marge sur dépôt a bénéficié en 2007 d'une croissance toujours forte des volumes de dépôts à vue des entreprises, dont les trésoreries demeurent abondantes, ceux des particuliers retrouvant une bonne évolution surtout sur la deuxième partie de l'année. Cet effet volume positif sur la marge sur dépôts a été pour partie compensé par les conséquences du relèvement du taux de rémunération des principales formules d'épargne à régime spécial, survenu au deuxième semestre 2006 puis, à nouveau, au deuxième semestre 2007.

Le maintien d'une orientation positive de l'activité économique s'est traduit par des investissements et des besoins de financement soutenus des entreprises, qui ont profité à l'évolution de nos concours à moyen et long terme. Pour autant, la pression concurrentielle, devenue plus forte, a pesé sur le niveau des marges. La rapide remontée des taux a conduit à une érosion des marges sur crédits, principalement à court terme, avant d'être partiellement compensée par le relèvement du taux de base bancaire en fin de période.

Après plusieurs années de croissance vigoureuse du marché immobilier, la production de crédits à l'habitat est en baisse de -5,8 % en 2007 dans un contexte défavorable de remontée des taux d'intérêt particulièrement marquée au 1^{er} semestre. Néanmoins, l'encours de crédits à l'habitat augmente sensiblement, soutenu par les productions passées et la baisse des remboursements anticipés. Tirées par la consommation des ménages, la production de prêts personnels comme les utilisations de crédits revolving ont de nouveau progressé de façon satisfaisante.

Conséquence du développement des fonds de commerce, de la contribution désormais significative des nouvelles agences, et de l'amélioration de l'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurance, les commissions de services ont connu une croissance élevée de 11,3 % en 2007.

En dépit d'un environnement peu porteur avec des marchés boursiers ébranlés par la crise financière, les commissions financières ont progressé de 10,2 % en 2007, après le record atteint en 2006.

Le PNB 2007 de la société de gestion mobilière Étoile Gestion a bénéficié de l'effet de l'évolution favorable de la fiscalité sur les SICAV et de l'exonération de TVA des commissions de placement que lui facture le réseau distributeur du Crédit du Nord. Acquis dès 2005, cet avantage avait été provisionné, dans l'attente de la validation de notre position par l'Administration fiscale, et ne s'était traduit dans les comptes qu'en 2006. Corrigé de la reprise de provision effectuée en 2006, le PNB d'Étoile Gestion progresse de

14,8 %, soutenu par le bon niveau des marchés financiers au 1^{er} semestre. Les arbitrages de la clientèle d'entreprises et d'investisseurs institutionnels sur les OPCVM monétaires ont eu peu d'impact sur le résultat de l'activité.

Enfin, après une augmentation de 28,3 % en 2006, le PNB de la société de Bourse Gilbert Dupont, spécialiste des petites et moyennes valeurs, ressort en hausse de 2,2 % en 2007, hors plus-value résultant de la cession de titres Euronext/NYSE, la baisse du nombre d'ordres de Bourse traités étant compensée par le développement des activités d'intermédiation sur le marché secondaire actions.

Le programme de développement par l'ouverture de nouvelles agences est un succès

Le Groupe Crédit du Nord a lancé à l'automne 2004 un programme ambitieux de développement du réseau sur trois ans, visant à compléter le maillage existant. À la fin de l'année 2007, plus d'une centaine de nouvelles agences auront été ouvertes au public dans des zones à fort potentiel, réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain, et plus particulièrement en Île-de-France.

Le développement de ces nouvelles agences est tout à fait conforme aux attentes, avec une montée en puissance du PNB un peu plus rapide que celle anticipée, grâce à une conquête dynamique sur le marché des particuliers et une part de clients professionnels dans le fonds de commerce plus forte qu'initialement prévue. De plus, ces ouvertures d'agences ont permis à un certain nombre de clients particuliers de grandes métropoles de transférer leurs comptes, et ainsi de profiter d'une plus grande proximité dans leur relation bancaire.

La contribution des nouvelles agences aux performances commerciale et financière du Groupe augmente de façon significative, et leur développement constituera un des principaux relais de croissance des prochaines années.

Rapport de gestion

Exercice 2007

Le Crédit du Nord poursuit la mise en œuvre des grands projets techniques et organisationnels

En 2007, le Crédit du Nord aura poursuivi la mise en œuvre des chantiers techniques ou réglementaires engagés depuis 2004, et posé les jalons de nouveaux projets de rénovation.

Le poste de travail en agence a bénéficié de nouvelles fonctionnalités et de l'intégration de nouveaux produits et services. Ce projet majeur pour le Groupe parviendra à maturité complète en 2008 avec l'intégration de la totalité des situations de travail du *front* et du *middle office* sur le poste de travail.

Le projet réglementaire de passage aux nouvelles normes prudentielles Bâle II, qui a entraîné la rénovation du système d'information et la refonte des systèmes de gestion et de pilotage des risques, est entré dans une phase opérationnelle, avec la réalisation des chiffrages d'encours pondérés qui permettent, à partir de 2008, le calcul de fonds propres en normes Bâle II. À la suite des missions effectuées par l'inspection de la Commission Bancaire au cours du premier semestre 2007 sur ses principaux portefeuilles de clientèle, le Groupe Crédit du Nord a obtenu la validation nécessaire à l'utilisation des méthodes avancées pour l'évaluation de ses risques sur 85 % des encours de crédits dès 2008.

Sur le plan organisationnel, le projet de rationalisation touchant l'organisation des *middle offices* lancé par le Crédit du Nord en 2006 se déroule conformément au plan de marche. Ce projet, qui arrivera à son terme en 2009, prend en compte l'évolution des comportements des clients, avec la montée en puissance des canaux à distance, et bénéficie de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités du poste de travail notamment dans les processus de gestion du crédit.

Enfin, le Crédit du Nord a lancé plusieurs nouveaux projets courant 2007, parmi lesquels le projet de rénovation des systèmes de flux, en s'efforçant de transformer la contrainte d'évolution réglementaire des systèmes de paiement (SEPA) en opportunité de consolidation de la stratégie de banque de flux, ainsi que le projet de plateforme technique multicanal visant à moderniser l'offre de banque à distance en tirant parti des nouvelles technologies.

La mise en œuvre méthodique de la rénovation de son système d'information permettra au Crédit du Nord de disposer à l'horizon 2009 d'un système au meilleur des standards du marché.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

L'analyse de l'activité commerciale du réseau du Groupe Crédit du Nord couvre le périmètre de l'ensemble des banques du Groupe, c'est-à-dire le Crédit du Nord et ses six filiales bancaires : les banques Courtois, Rhône-Alpes, Tarneaud, Laydernier, Nuger et Kolb.

Les indicateurs présentés sont relatifs à l'activité en euros. Les encours repris comme les évolutions touchant aux fonds de commerce comparent des chiffres de fin de période (fin décembre).

Accélération du développement du fonds de commerce et poursuite de la fidélisation et de la satisfaction de nos clients

En dépit d'un environnement moins porteur pour le Crédit du Nord en matière de promotion du crédit à l'habitat, la croissance du fonds de commerce de particuliers a atteint 2,8 % sur un an. Au 31 décembre 2007, le fonds de commerce compte 1,36 million de particuliers, soit une progression de 100 000 clients sur 3 ans.

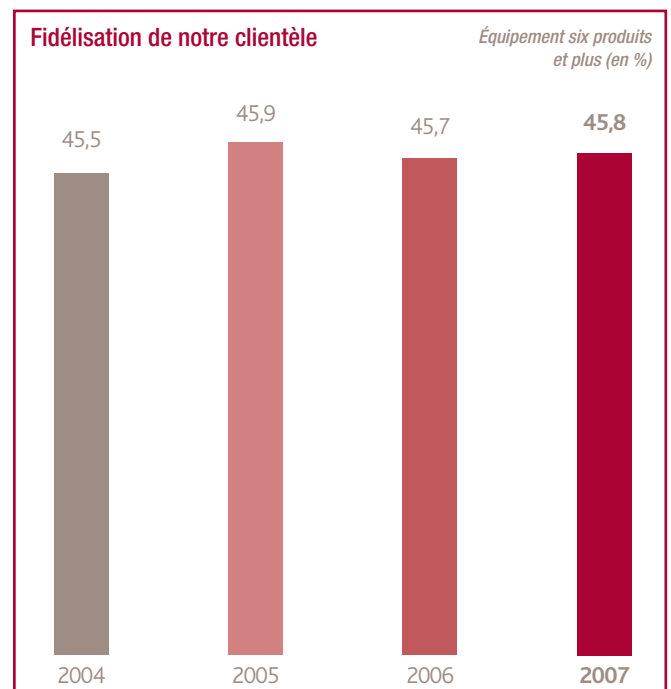
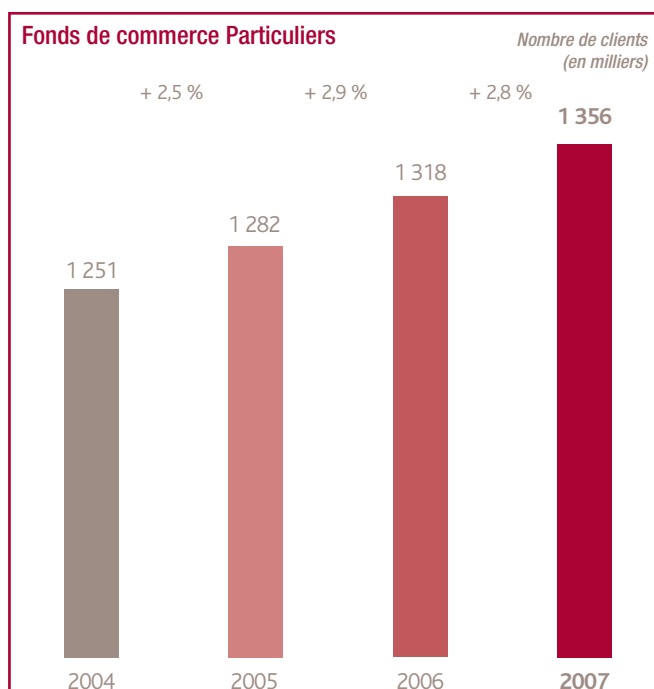
La croissance du fonds de commerce bénéficie de l'accent mis sur la conquête de nouveaux clients, via la recommandation, et sur la prévention des départs, ainsi que de l'apport très significatif des nouvelles agences.

La forte croissance du fonds de commerce s'est accompagnée d'un effort de vente de produits auprès de clientèle ; en témoigne l'équipement des clients en 6 produits et plus, de très haut niveau, qui s'établit à 45,8 %.

Parmi les nouveaux services lancés en 2007, figure le contrat de prévoyance Antarius Dépendance, qui garantit au souscripteur le versement d'un capital ou d'une rente en cas de dépendance partielle ou totale. Près d'un an après son lancement, ce produit suscite un réel intérêt de la part de la clientèle.

Par ailleurs, le très bon accueil reçu par le contrat Protection Juridique lors de son lancement en 2006 se confirme avec 21 442 contrats commercialisés à fin décembre 2007, en hausse de 42,8 % sur un an.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression à un rythme très significatif de 28,3 % sur un an. 18,9 millions de connexions au site Internet dédié au marché des particuliers ont été recensées en 2007.



Les taux de croissance sont calculés sur la base des chiffres exacts et non sur la base des chiffres arrondis présentés dans les graphiques. Cette remarque vaut pour l'ensemble des graphiques du rapport.

Rapport de gestion

Exercice 2007

Le développement de la clientèle de professionnels se poursuit à un rythme très soutenu, et s'accélère avec une progression du fonds de commerce de 7,1 % sur un an. Ce succès témoigne de la qualité du dispositif spécifique du Crédit du Nord, caractérisé par la présence de conseillers dédiés, en charge tant de la partie commerciale que de la partie privée de la relation, par le maintien d'un service de caisse dans toutes les agences, et par une offre adaptée. Comme pour le marché des particuliers, les nouvelles agences ont contribué de façon significative à la croissance du fonds de commerce.

Reflète de la confiance de la clientèle, le nombre de contrats monétiques destinés aux commerçants augmente de 3,8 % et la progression du nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance atteint 14,8 % sur un an, avec un client sur deux équipé. Par ailleurs, la part de la clientèle en relation à la fois commerciale et privée progresse de plus d'un demi-point. Dans le domaine de la prévoyance, le nombre de souscriptions du contrat Étoile Sécurité, destiné à compléter l'épargne confiée par nos clients en cas de décès, a augmenté de 11,7 % sur un an et, comme sur le marché des particuliers, le contrat Protection Juridique se développe avec succès, avec 4 128 contrats commercialisés à fin décembre 2007.

Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié aux petites entreprises, aux entrepreneurs individuels et aux professions libérales connaît une progression toujours forte de 14,0 % sur un an.

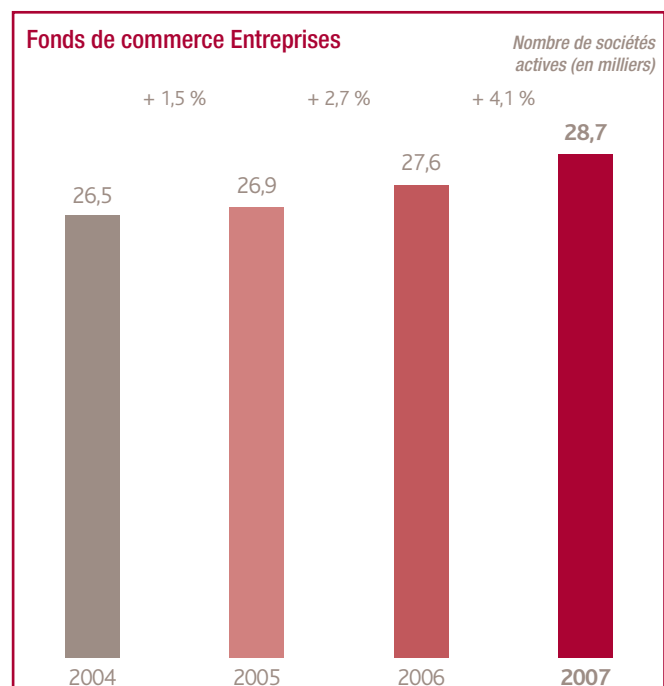
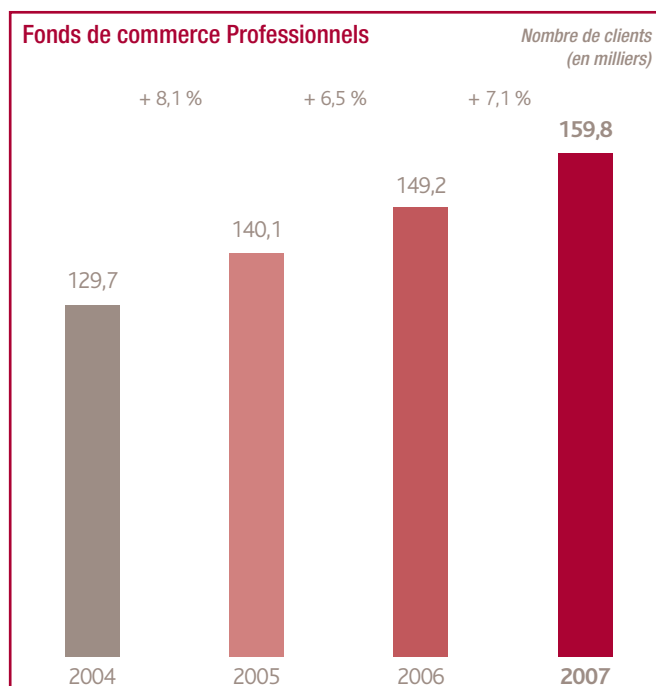
L'accès à la Banque via le site Internet dédié aux professionnels connaît une hausse significative d'activité de 28,0 % sur un an. Plus de 7,5 millions de connexions au site ont été enregistrées au cours de l'année.

Le fonds de commerce d'entreprises a accéléré sa croissance avec une progression de 4,1 % sur un an.

La part de la clientèle d'entreprises détentrice d'un contrat Internet actif est de 62,4 % en hausse de 6 points par rapport à fin décembre 2006. Sur un an, le nombre de contrats actifs a augmenté de 16,8 %. Le nombre de connexions au site Internet dédié aux entreprises a progressé également de façon très importante, avec près de 3 millions de connexions en 2007.

Un baromètre⁽¹⁾ concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé début 2007 par le cabinet CSA auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous ses marchés, a positionné le Crédit du Nord à nouveau en tête des principales banques françaises sur chacun des marchés, de particuliers, de professionnels et d'entreprises et ce, sur la majorité des thèmes cités : satisfaction globale client, image, confiance, conseiller. Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

(1) Source : Institut de sondage CSA, 6 mars 2007 - 28 avril 2007, baromètre concurrentiel (sondage téléphonique).



Les encours d'épargne ralentissent leur progression

Après deux années 2005 et 2006 marquées par une forte collecte, les encours d'épargne ont poursuivi leur progression sur l'ensemble des marchés en 2007, à un rythme toutefois ralenti.

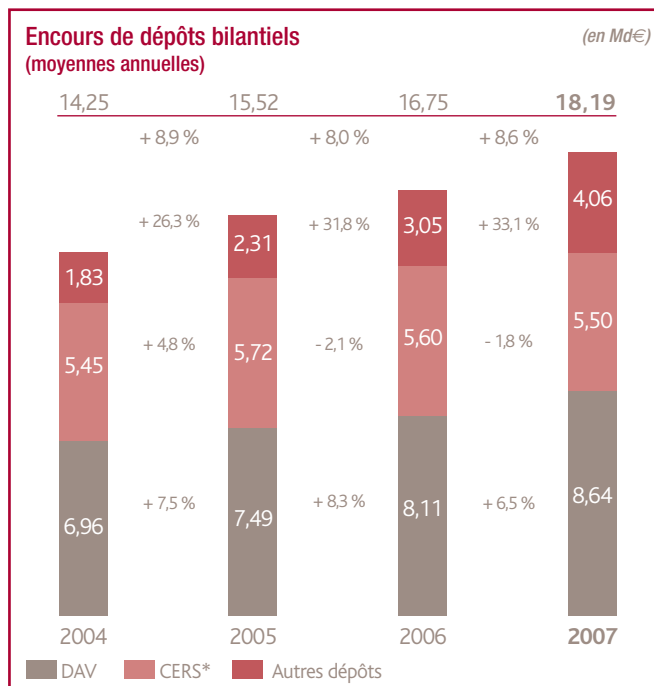
Après avoir connu une évolution très favorable et atteint des niveaux proches de leurs records historiques au 1^{er} semestre, les indices boursiers se sont orientés à la baisse sur la seconde partie de l'année, sous l'effet de la crise des *subprimes*. En clôturant à 5 614 points le 31 décembre, l'indice CAC 40 aura finalement progressé de 11,6 % en moyenne sur l'année 2007. En l'absence d'effet de valorisation et compte tenu d'une collecte nouvelle affectée par la crise, les encours d'épargne confiés (bilan et hors bilan) progressent de 7,1 % seulement sur un an.

Les encours de dépôts à vue s'inscrivent en hausse significative sur chacun des marchés, particuliers, et surtout professionnels et entreprises. Dans un environnement monétaire et financier perturbé, les particuliers ont maintenu des niveaux de liquidité encore importants sur leurs comptes à vue ou leurs comptes d'épargne à court terme, et les trésoreries des professionnels et entreprises se sont accrues.

La hausse des taux de rémunération des produits d'épargne réglementée et le relèvement à 6 000 euros du plafond du Codevi, devenu Livret de Développement Durable le 1^{er} janvier 2007, ont soutenu la croissance des encours d'épargne bilantielle à court terme indexés sur ces indices. Par ailleurs, bénéficiant de la hausse des taux d'intérêt à court terme, les comptes à terme ont vu leurs encours doubler sur un an. À l'inverse, la fiscalisation des Plans d'Épargne Logement âgés de douze ans et plus, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, s'est traduite en 2007 comme l'année précédente par une décollecte des plans les plus anciens. Ces capitaux ont été réinvestis pour partie sur des supports débilantiés, OPCVM ou assurance vie, ou sont venus alimenter les comptes à vue et les comptes à terme de la clientèle.

En dépit d'une orientation moins favorable de la collecte (-3,6 %), qui aura moins profité qu'en 2006 des transferts des encours de PEL, l'encours d'assurance vie affiche une progression de +10,1 % en 2007, avec une part des contrats en unité de compte relativement stable par rapport à celle des contrats en euros.

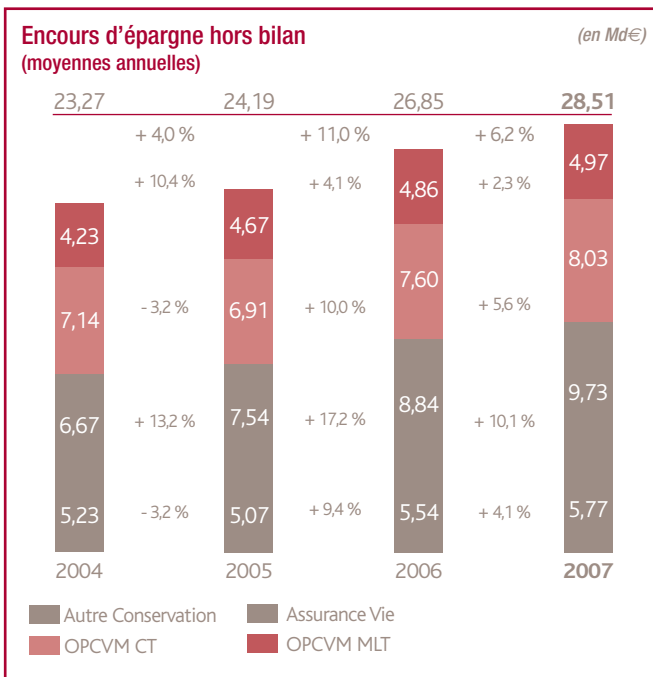
Sur fond de grande volatilité des marchés financiers, les encours d'OPCVM moyen et long terme progressent plus lentement en 2007 (+2,3 % vs +4,1 % en 2006). Signe d'attentisme et d'aversion au risque de la part de la clientèle comme en témoigne la baisse des ordres de Bourse traités, la production a sensiblement ralenti. Sous l'effet du volant naturel de rachats, la collecte nette d'OPCVM à moyen et long terme est légèrement négative sur l'année.



* CERS : Comptes d'Épargne à Régime Spécial (comptes sur livret, livrets de développement durable...) ou assimilés (épargne logement)

Rapport de gestion

Exercice 2007



Redevenus attractifs compte tenu de l'orientation à la hausse des taux d'intérêts à court terme, les OPCVM monétaires dédiés aux clientèles de particuliers et de professionnels ont vu leurs encours progresser de 9,3 % en 2007.

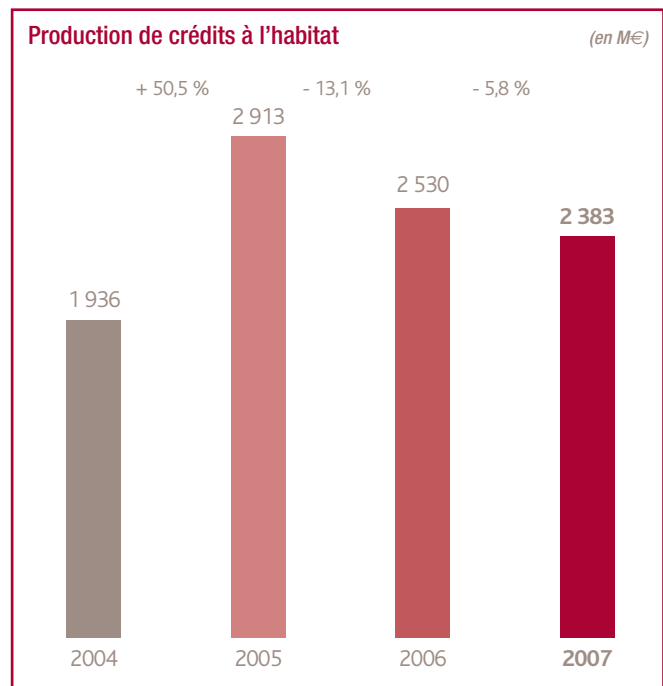
En revanche, conséquence de la crise financière qui a ébranlé les marchés au second semestre, quelques OPCVM court terme des clientèles d'entreprises et d'institutionnels ont fait l'objet de rachats importants depuis le mois d'août. Pour autant, témoin du succès et de la qualité de la gamme de SICAV et de FCP du Groupe Crédit du Nord, les souscriptions de produits monétaires par ces clientèles sont restées bien orientées, de sorte que la progression des encours d'OPCVM court terme des entreprises et des institutionnels s'est limitée à 4,7 % sur l'année après +14,0 % en 2006.

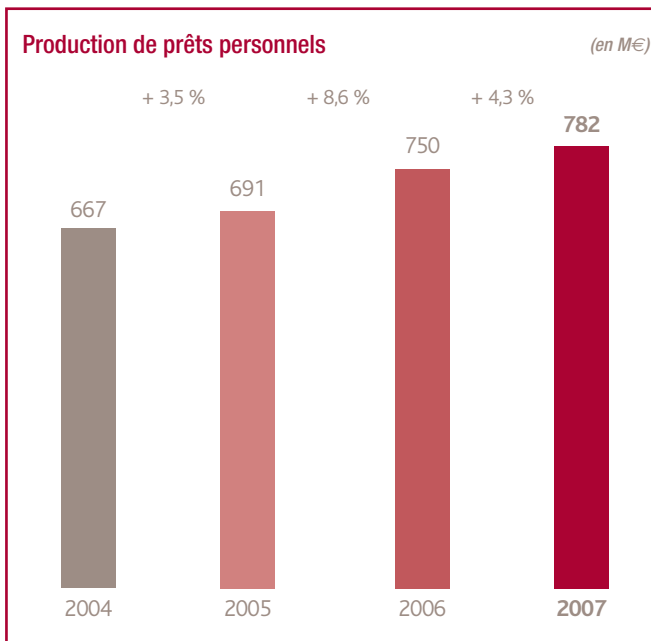
Même si nos clients continuent de privilégier la détention intermédiaire sous forme d'OPCVM, la détention de titres en direct progresse encore de +4,1 % en encours sur un an, malgré la hausse limitée de la valeur des indices boursiers sur l'année et la volatilité des marchés.

Le resserrement des productions de crédits aux particuliers se poursuit

Le resserrement des productions de crédits à l'habitat, amorcé au second semestre 2006, s'est poursuivi en 2007, compte tenu du relèvement significatif de nos grilles tarifaires sur la première partie de l'année, visant à préserver les marges en période de remontée des taux. Sur l'année, le montant total des décaissements de crédits à l'habitat s'élève néanmoins à près de 2,4 milliards d'euros, soit une baisse limitée à -5,8 % par rapport à 2006. Le nouveau produit Libertimmo 3 cap-1, formule de crédit innovante dont le taux bénéficie d'un potentiel à la baisse jusqu'à 100 points de base, a rencontré un très bon accueil de la part de la clientèle depuis sa commercialisation dans le réseau du Groupe Crédit du Nord en février 2007 avec, sur l'année, 20 % des offres réalisées sous cette forme.

Si le marché immobilier semble avoir amorcé un atterrissage en douceur, la conjoncture demeure relativement porteuse et la demande encore soutenue. Dans ce contexte, le Crédit du Nord continue de mener une politique prudente en matière de risque, en s'attachant à respecter des niveaux d'apport personnel, des taux d'endettement raisonnables et en ne commercialisant que des productions à taux fixes ou à taux variables capés sur des durées de moins de 25 ans.





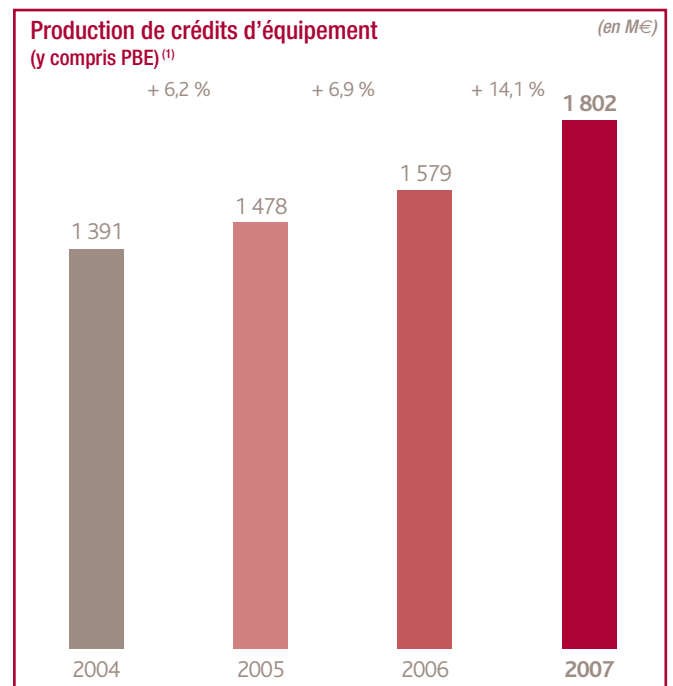
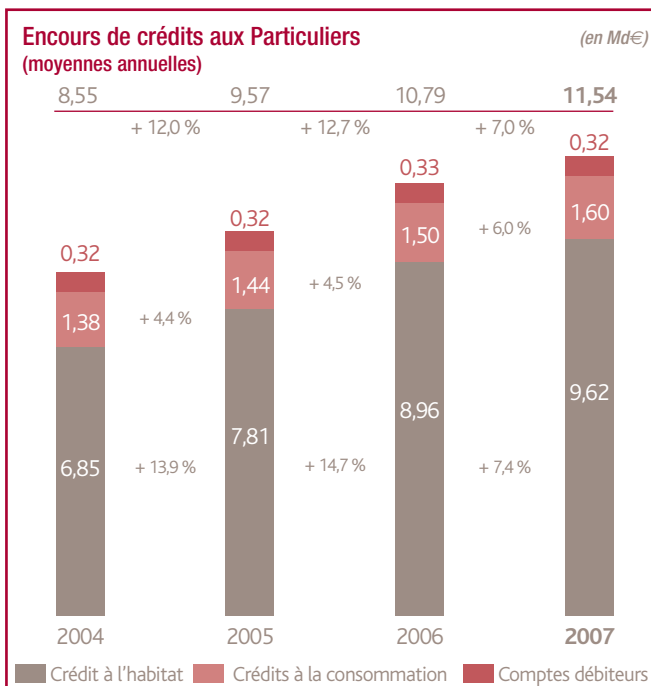
À nouveau tirée par les dépenses de consommation des ménages, la production de prêts personnels a progressé de 4,3 %.

Reflétant la situation de trésorerie confortable des ménages, corroborée par la vigueur des dépôts à vue, les comptes débiteurs des particuliers sont restés stables sur un an. Le nombre d'incidents de fonctionnement de comptes a par ailleurs diminué de -3,1 % en 2007.

Résultat de la relance commerciale menée dans le courant de l'année 2006, les utilisations de crédits revolving sont à nouveau orientées à la hausse, avec une croissance de 4,7 % en 2007.

Une confirmation de la croissance pour les crédits aux entreprises

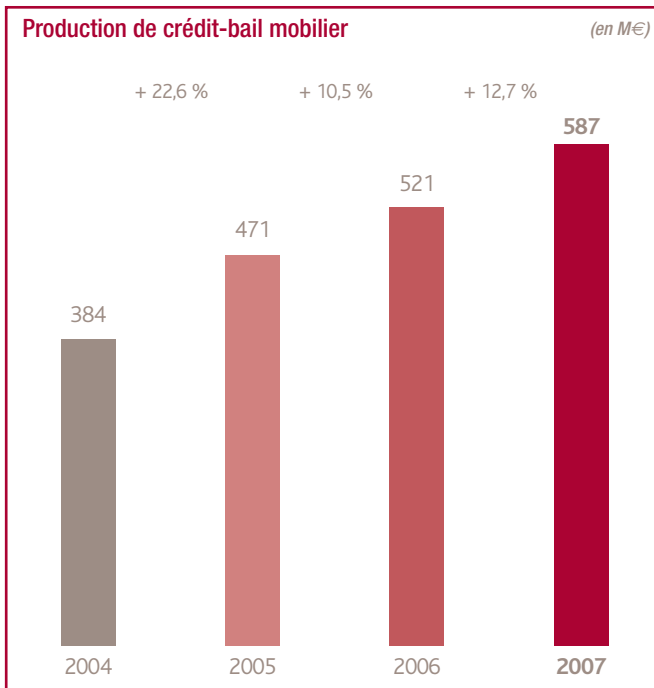
Les années 2005 et 2006 avaient été marquées par un retour de la croissance pour les crédits aux entreprises. Cette tendance se confirme en 2007, la progression de la production de crédits d'équipement de +14,1 % confortant les bonnes évolutions passées. Cette performance traduit le développement de nos fonds de commerce de professionnels et d'entreprises et la croissance des investissements productifs des entreprises en France, avec le double souci de préservation de la rentabilité et de la maîtrise des risques.



(1) Prêts bancaires aux entreprises.

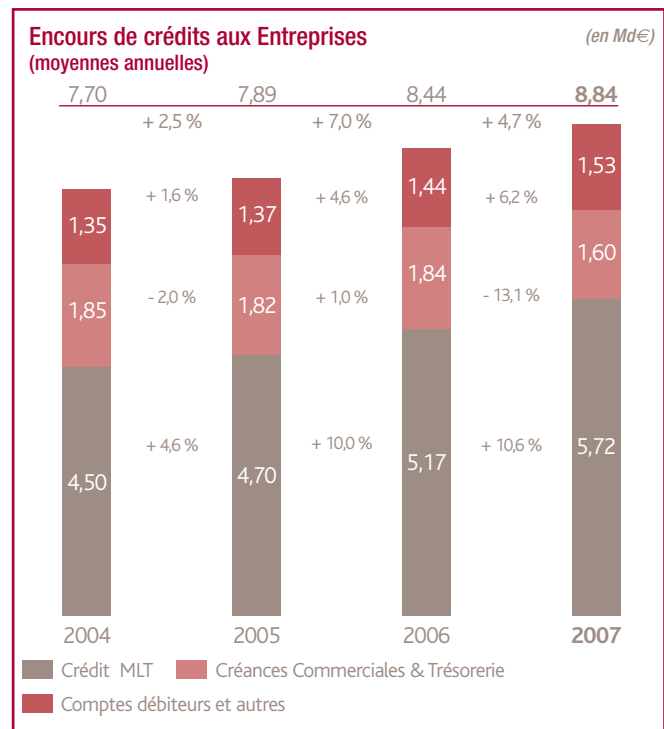
Rapport de gestion

Exercice 2007



Dans un contexte concurrentiel toujours très agressif, la production de crédit-bail mobilier progresse à nouveau de façon significative de 12,7 % en 2007, avec des marges sensiblement moins attaquées que dans le domaine du crédit équipement classique. Cette performance traduit une volonté stratégique forte de développer les financements des entreprises sous cette forme plus sécurisée et plus rémunératrice pour la banque.

La tendance à l'amélioration des financements à court terme, amorcée en 2006, se confirme en 2007 sans que cette situation ne traduise une dégradation du risque sur la clientèle d'entreprises, dont la très bonne tenue des dépôts en est l'illustration. Sur l'année les encours de crédits à court terme enregistrent un recul de -4,6 %, en raison de la baisse de tirage sur le marché institutionnel. Hors crédits aux institutionnels, la progression des encours de crédits court terme ressort à +3,3 %.



ÉVOLUTIONS FINANCIÈRES

Les données présentées ci-après sont directement issues des chiffres comptables portant sur la totalité du périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation n'a pas enregistré d'évolution en 2007.

Dans le but d'apporter des compléments d'information sur les évolutions des principaux soldes intermédiaires de gestion, nous ferons référence à des analyses de gestion qui portent sur des périmètres précisés dans le corps du texte.

Ces analyses concernent l'activité Banque de détail dont le PNB représente près de 90 % des résultats financiers du Groupe.

Les chiffres présentés pour les comptes 2007, 2006 et 2005 sont établis selon les normes comptables IFRS, y compris les normes 32 et 39 et IFRS 4. Ces trois normes sont à exclure en 2004.

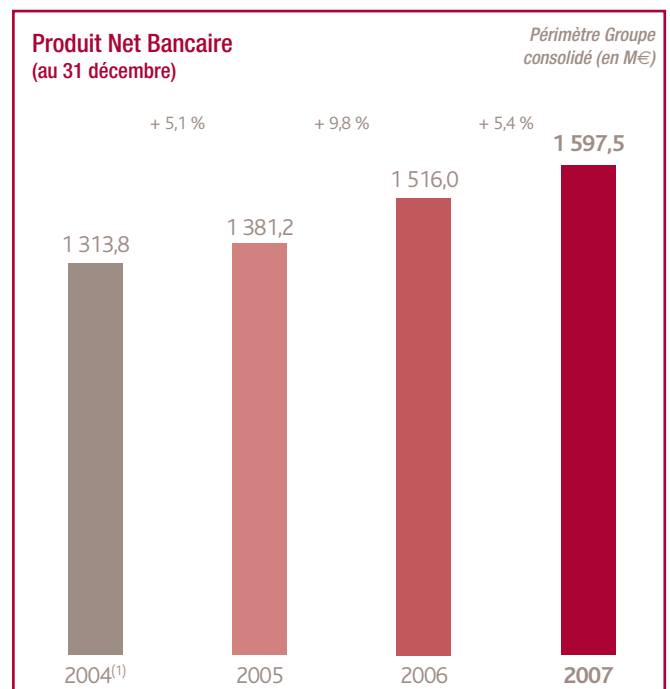
(en millions d'euros) (y compris variation de la provision PEL/CEL)	31/12/2007	31/12/2006	VARIATION % 2007/2006
Intérêts nets et revenus divers	807,2	802,6	+ 0,6
Commissions nettes	790,3	713,4	+ 10,8
PNB	1 597,5	1 516,0	+ 5,4

Après variation de la provision constituée au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne logement, en reprise en 2007 (+6,6 millions d'euros) comme en 2006 (+22,9 millions d'euros), le PNB comptable progresse de 5,4 %.

En neutralisant l'effet de cette reprise de provision, le PNB du Groupe Crédit du Nord s'établit en hausse de 6,6 %.

Le PNB enregistre une plus-value de cession des titres EURO-NEXT/NYSE pour 36,0 millions d'euros qu'il convient de retraiter pour apprécier l'évolution des produits de l'exploitation du Groupe. Rappelons en outre que le PNB 2006 avait bénéficié d'une reprise de provision de 9,1 millions d'euros constituée en 2005 au titre de l'exonération de TVA des commissions de placement facturées par le réseau distributeur du Crédit du Nord à sa société de gestion mobilière Étoile Gestion.

Retraité de ces deux éléments, et de la variation de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL, le PNB consolidé du Groupe Crédit du Nord enregistre une croissance de 4,8 %, portée par celle de la marge sur dépôts qui profite de niveaux élevés de dépôts à vue et par la bonne progression des commissions nettes (+10,8 %).



(1) Normes IFRS hors les normes 32 et 39 et IFRS 4.

Évolutions financières

L'analyse de gestion portant sur le périmètre de toutes les Banques du Groupe Crédit du Nord permet d'apporter un éclairage sur l'évolution des composantes de notre PNB.

La marge commerciale sur dépôts et crédits est en légère hausse de +1,3 % sur l'année, soit +9,1 millions d'euros.

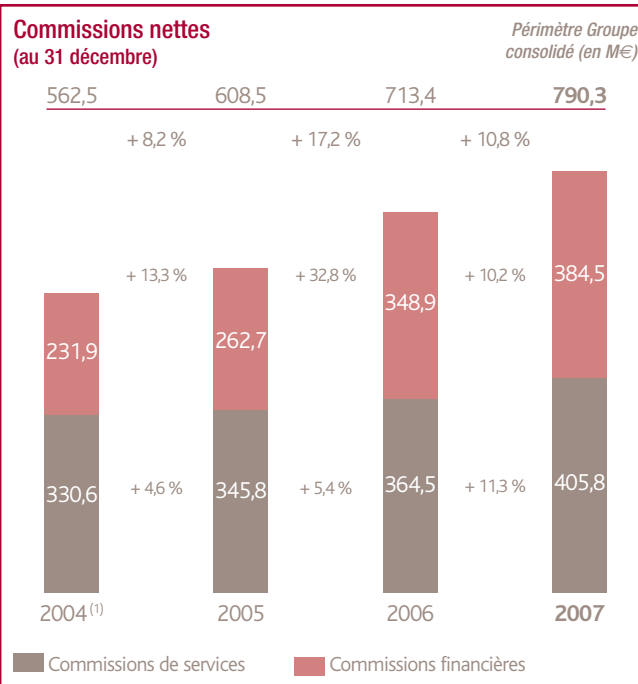
L'exercice 2007 a en particulier été marqué par un net recul de la marge sur crédits à -4,6 % (soit -12,7 millions d'euros). La pression concurrentielle ainsi que la remontée des taux d'intérêt ont eu un effet défavorable sur les taux de marge des crédits à court, moyen et long terme aux entreprises, ainsi que sur les crédits à l'habitat et les prêts personnels aux particuliers.

Portés par les productions et par une réduction des remboursements anticipés, les encours de crédit habitat restent en hausse significative de 7,4 %. De même, grâce à la demande de financements toujours soutenue des entreprises, la croissance des encours de crédit d'équipement s'est élevée à 10,5%.

Les marges sur dépôts s'améliorent de 21,7 millions d'euros (+5,3 %) grâce à la hausse de 7,3 % de la marge sur les dépôts à vue, liée à la forte croissance des volumes de dépôts des entreprises (+8,2 %), et des particuliers (+4,8 %).

La marge sur l'épargne réglementée est impactée par le relèvement du taux de rémunération du livret A survenu le 1^{er} août 2007. La hausse des volumes des comptes sur livrets (Épargne Livret, Livret de Développement Durable et Épargne Populaire) est de 4,8 % par rapport à 2006, cette hausse étant compensée par la poursuite de la décollecte des plans et comptes d'épargne logement amorcée fin 2005 (-10,1 % par rapport à 2006).

Grâce à la plus-value de cession des titres EURONEXT/NYSE pour 36,0 millions d'euros, les intérêts nets et revenus divers progressent de +0,6 %. Retraités de cet élément hors exploitation et de la variation de l'évaluation de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL, ils ressortent à -1,9 %.



(1) Normes IFRS hors les normes 32 et 39 et IFRS 4.

Les commissions nettes consolidées augmentent de 10,8 % grâce à la récurrence de la progression des commissions de services et à une bonne résistance des commissions financières, malgré une conjoncture boursière et financière défavorable.

Les commissions financières sont en hausse de 10,2 %, après la hausse record de +32,8 % enregistrée en 2006. La quasi-stagnation (+1,3 %) du CAC 40 a pesé sur les commissions de placement sur OPCVM et sur assurance vie en raison des baisses de productions liées à l'attentisme de la clientèle.

Les commissions de services enregistrent une hausse de 11,3% grâce au développement des fonds de commerce, à la contribution des nouvelles agences et à l'amélioration de l'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurances.

Les charges d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	VARIATION % 2007/2006
Charges de personnel	- 609,6	- 589,4	+ 3,4
Impôts et taxes	- 36,8	- 31,2	+ 17,9
Autres charges	- 296,5	- 291,0	+ 1,9
Amortissements	- 69,0	- 64,3	+ 7,3
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX	-1 011,9	-975,9	+ 3,7

Les frais généraux atteignent 1 011,9 millions d'euros, en progression de 3,7 %. Rappelons qu'en 2006, Étoile Gestion (société de Gestion d'Actifs du Groupe) a enregistré une reprise de provision de frais généraux, constituée fin 2005, relative à l'exonération de TVA sur les produits de SICAV pour 4,9 millions d'euros. Cette reprise de provision concomitante à celle enregistrée sur le PNB a eu un impact de - 1,6 millions d'euros sur la régularisation de TVA.

Retraités de ces éléments, les frais généraux sont en progression de 3,3 % par rapport à 2006.

Le déroulement du programme d'investissement informatique, plus orienté en 2007 sur les phases de réalisation que d'études pré-alables, a conduit le Crédit du Nord à immobiliser 27,3 millions d'euros au titre des projets informatiques, contre 24,0 millions d'euros en 2006. La charge d'amortissement correspondante s'élève à 22,5 millions d'euros contre 19,7 millions d'euros.

Après un exercice 2006 marqué par une hausse significative des frais généraux, et malgré l'effet d'année pleine des investissements commerciaux importants réalisés en 2006 avec notamment l'ouverture de 54 nouvelles agences ainsi que l'ouverture de 19 nouvelles agences en 2007, cet exercice est caractérisé par une très bonne maîtrise de nos charges d'exploitation.

L'évolution des charges de personnel de 3,4 % par rapport à 2006 intègre la progression de la masse salariale de 2,0 %, qui comprend notamment une augmentation collective de 1 % en 2007, et l'augmentation du coût du plan d'actionnariat du Groupe. Elle intègre également le provisionnement de la prime salariale qui sera versée en 2008 au titre des résultats de 2007 ainsi que les charges liées à divers passifs sociaux.

Les impôts et taxes augmentent de 17,9 %. Hors effets relatifs à l'exonération de TVA sur les produits de SICAV d'Étoile Gestion pour 3,3 millions d'euros, les impôts et taxes progressent de 6,7 %, conséquence de la dégradation du prorata de TVA.

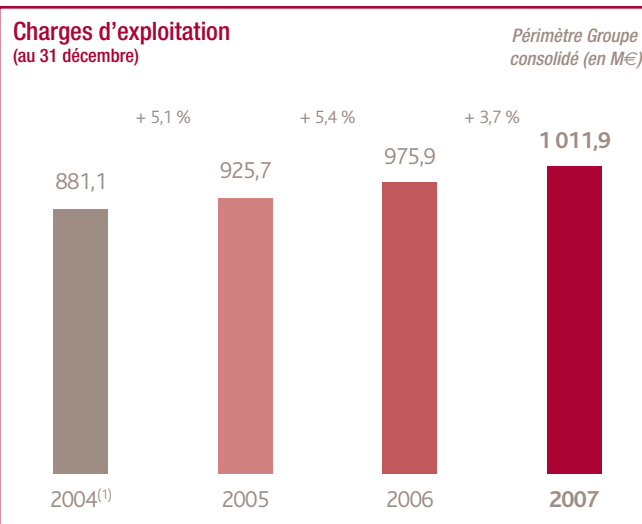
	31/12/2007	31/12/2006	VARIATION % 2007/2006
Effectif en activité prorata Groupe	7 697	7 613	+ 1,1
Effectif moyen net présent Groupe	7 959	7 844	+ 1,5

Évolutions financières

Grâce à la bonne maîtrise des dépenses d'exploitation, les autres charges n'augmentent que de 1,9 % en 2007.

Conséquence de la création de nouvelles agences, l'augmentation des loyers et charges sur immeubles reste soutenue à +8,0 % (+4,4 millions d'euros). La croissance de la sous-traitance (+6,4 % soit 3,6 millions d'euros) et des études (+15,8 % soit 0,9 million d'euros) est partiellement compensée par le recul des frais informatiques (-10,0 % soit 1,9 million d'euros), des charges de télétransmission (-12,0 % soit 0,7 million d'euros).

La hausse de 7,3 % des amortissements est liée aux efforts permanents d'investissement réalisés et notamment à la mise en service de divers projets informatiques immobilisés.



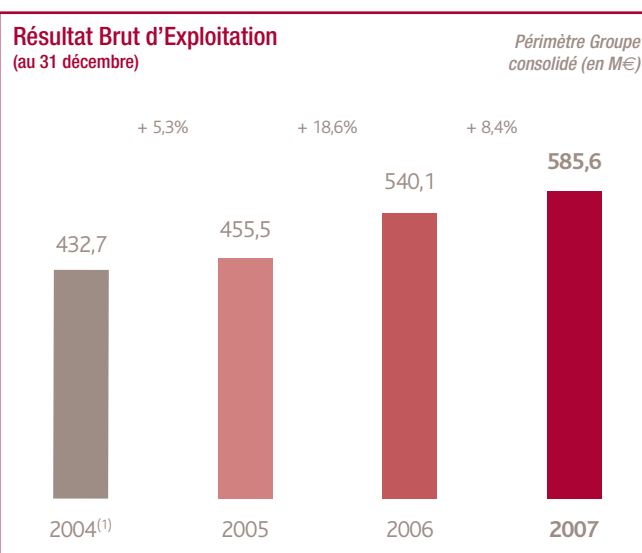
(1) Normes IFRS hors les normes 32 et 39 et IFRS 4.

Le résultat brut d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	VARIATION % 2007/2006
PNB	1 597,5	1 516,0	+ 5,4
Frais généraux	- 1 011,9	- 975,9	+ 3,7
RBE	585,6	540,1	+ 8,4

L'effet combiné d'une évolution très favorable de notre PNB et d'une augmentation maîtrisée de nos frais généraux conduit à une progression de 8,4 % du RBE en 2007.

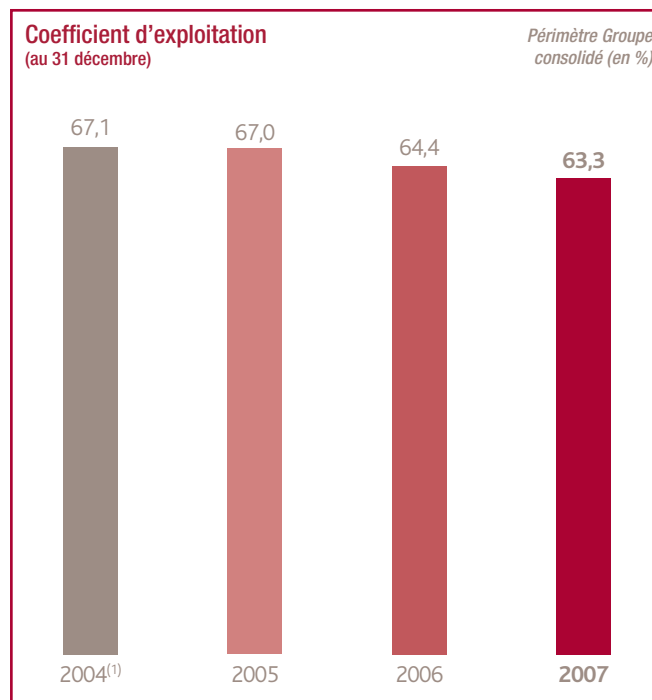
Hors plus-value de cession des titres EURONEXT/NYSE pour 36,0 millions d'euros, effets des réévaluations de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL et de la fiscalité sur la gestion mobilière en 2006, cette croissance de RBE s'établit à 7,6 %.



(1) Normes IFRS hors les normes 32 et 39 et IFRS 4.

À 63,3 %, le coefficient d'exploitation est en baisse de 1,1 point par rapport au coefficient 2006 de 64,4 %.

Retraité de la plus-value de cession des titres Euronext/NYSE pour 36,0 millions d'euros et des réévaluations de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL, le coefficient d'exploitation ressort à 65,1 % contre 66,0 % en 2006, hors PEL/CEL et corrigé des reprises de provisions au titre de la gestion mobilière.



(1) Normes IFRS hors les normes 32 et 39 et IFRS 4.

Le coût du risque

Le coût du risque⁽²⁾ consolidé du Groupe Crédit du Nord s'élève à 73,5 millions d'euros en augmentation de 8,7 % par rapport à 2006.

Rapporté au total des crédits consentis par le Groupe, ce niveau de dotation s'établit à 0,31 %, stable par rapport à 2006. Il reste sur un niveau bas profitant d'une conjoncture toujours favorable sur ce plan, mais également d'une gestion attentive et mieux outillée de nos risques.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Coût du risque	- 73,5	- 67,6	- 62,5
Encours de crédits	24 060,1	21 629,7	20 132,9
Coût du risque sur encours	0,31 %	0,31 %	0,31 %

(2) Le coût du risque représente la charge nette de provisionnement sur l'activité bancaire (dotations diminuées des reprises aux comptes de provisions), ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions, minorées des récupérations sur créances amorties. Par application des normes IFRS, le coût du risque intègre désormais l'effet d'actualisation lié au délai de récupération des flux de trésorerie attachés aux créances douteuses (principal et intérêts).

Évolutions financières

L'activité de crédit du Groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée sur une clientèle française dont l'environnement économique est resté proche de celui de 2006. Dans ce contexte, la qualité du risque du Groupe Crédit du Nord reste bonne : le taux d'encours douteux et contentieux bruts sur les encours totaux s'améliore passant de 5,2 % à fin décembre 2006 à 4,9 % à fin décembre 2007.

La baisse du taux de provisionnement, qui ressort à 50,7 % à fin décembre 2007 n'est pas le reflet d'une modification de la politique de provisionnement. Deux éléments expliquent cette évolution :

- l'effet en année pleine du déploiement courant 2006 des systèmes de détection anticipée des risques sur les marchés des Particuliers et des Professionnels mis en place dans le cadre du nouveau ratio de solvabilité (Bâle 2). Ils entraînent, dans certains cas, un déclassement des créances douteuses à un stade plus précoce qui permet de mener des actions de recouvrement plus efficaces et qui conduit *in fine* à un taux de provisionnement moins élevé ;
- l'évolution de la répartition par marché des encours avec une diminution des encours du marché entreprise, traditionnellement faiblement assorti de garanties et une augmentation des encours du marché des professionnels mieux garantis et par conséquent moins provisionné.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Créances douteuses et contentieuses (montant brut)	1 187,4	1 120,8	1 055,6
Dépréciations sur créances individualisées	– 602,4	– 603,9	– 599,9
Taux d'encours douteux et contentieux bruts sur encours totaux bruts	4,9 %	5,2 %	5,2 %
Taux d'encours douteux et contentieux nets sur encours totaux nets	2,4 %	2,3 %	2,2 %
Taux de provisionnement des encours douteux et contentieux (y compris crédit-bail)	50,7 %	53,9 %	56,8 %

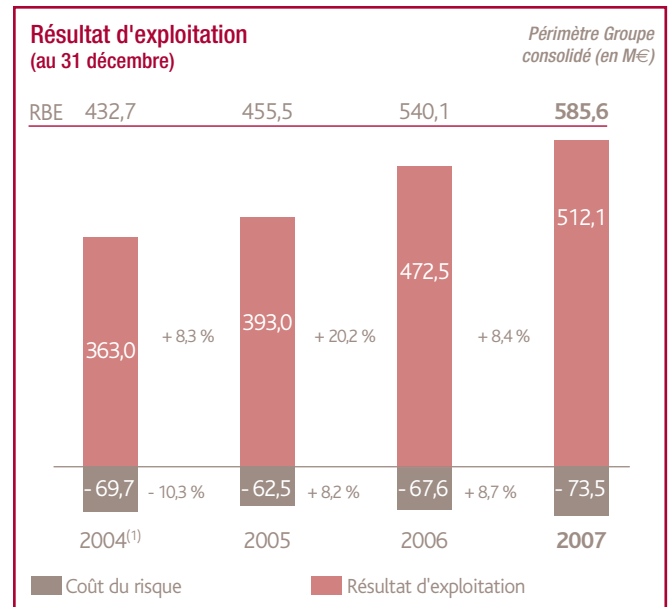
Le résultat courant avant IS

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	VARIATION % 2007/2006
RBE	585,6	540,1	+ 8,4
Coût du risque	– 73,5	– 67,6	+ 8,7
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	512,1	472,5	+ 8,4
Résultat en équivalence	1,8	1,5	+ 20,0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,3	0,5	+ 160,0
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	515,2	474,5	+ 8,6

Après comptabilisation du coût du risque, le résultat d'exploitation du Groupe Crédit du Nord atteint 512,1 millions d'euros, en augmentation de 8,4% par rapport à fin décembre 2006. Hors plus-value de cession des titres Euronext/NYSE pour 36,0 millions d'euros, effets des réévaluations de la provision sur engagements futurs attachés aux PEL et CEL, et hors effets 2006 de la fiscalité sur la gestion mobilière, la croissance du résultat d'exploitation s'établit à 7,4 %.

Le résultat courant avant IS s'établit à 515,2 millions d'euros en progression de 8,6 % et de 7,6 % après les mêmes retraitements.

En 2007, les gains ou pertes sur actifs immobilisés enregistrent les plus-values liées à la cession de deux immeubles.



(1) Normes IFRS hors les normes 32 et 39 et IFRS 4.

Le résultat net

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	VARIATION % 2007/2006
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	515,2	474,5	+ 8,6
Impôt sur les sociétés	- 165,8	- 162,5	+ 2,0
Intérêts minoritaires	- 9,2	- 7,4	+ 24,3
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	340,2	304,6	+ 11,7

Enfin, et après impôt sur les sociétés, le résultat net part du Groupe s'établit à 340,2 millions d'euros, en progression de 11,7 % par rapport à 2006.

Évolutions financières

Capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Capitaux propres fin de période ⁽¹⁾	1 890,2	1 751,5	1 530,8
<i>dont part du Groupe⁽¹⁾</i>	<i>1 842,5</i>	<i>1 709,0</i>	<i>1 492,3</i>
Capitaux propres moyens ⁽¹⁾	1 820,9	1 641,2	1 468,4
Risques pondérés de crédit	20 740,5	18 800,2	17 382,4
Fonds propres ⁽²⁾	1 873,2	1 907,6	1 681,8
Ratio de solvabilité consolidé ⁽²⁾	9,03 %	10,15 %	9,68 %
<i>dont Tier One⁽²⁾</i>	<i>7,11 %</i>	<i>7,14 %</i>	<i>6,89 %</i>

(1) inclut le résultat en formation.

(2) y compris les résultats en formation, nets des prévisions de distribution de dividendes.

Les mouvements qui ont affecté les capitaux propres du Groupe en 2007 ont consisté en l'incorporation dans les réserves du résultat consolidé après paiement des dividendes.

De plus, la crise financière a affecté les activités de Gestion d'Actifs qui ont subi un mouvement de décollecte nette sur certains produits au second semestre 2007. Dans ce contexte, le Groupe a été amené à assurer la liquidité de certains fonds monétaires dynamiques, notamment par des rachats ponctuels de certains actifs de trois fonds d'Étoile Gestion à un prix de marché, sous l'égide des principes définis par l'AMF, entraînant une augmentation de 715 millions d'euros des actifs du Groupe au 31 décembre 2007.

Il convient de noter que les ratios de solvabilité sont présentés à titre d'information puisque, compte tenu de son actionnariat, le Groupe Crédit du Nord n'est pas assujéti individuellement au respect des ratios réglementaires de solvabilité.

Ils permettent toutefois de calculer la rentabilité normative du Groupe Crédit du Nord sur la base d'une exigence de fonds propres Tier One égale à 6 % des encours pondérés de crédits. Cette rentabilité normative, retraitée de la plus-value EURONEXT, s'établit à 24,4 % contre 26,3 % en 2006.

La rentabilité des capitaux propres comptables, après impôts, s'établit, quant à elle, à 21,4 %⁽²⁾ pour un Tier One de 7,1 %⁽²⁾ contre une rentabilité de 21,1 %⁽²⁾ pour un Tier One de 7,1 %⁽²⁾ en 2006.

Retraitée de la plus-value EURONEXT, la rentabilité des capitaux propres comptables s'établit à 19,3 %⁽²⁾ pour un Tier One de 7,0 %⁽²⁾.

Perspectives d'avenir

En réalisant à nouveau en 2007 de solides performances commerciales et financières, le Groupe Crédit du Nord confirme la pertinence de son modèle bancaire.

Face à une pression concurrentielle de plus en plus forte qui pèse sur le niveau des marges, et à un marché du crédit rendu plus difficile avec la remontée des taux d'intérêt, chacun des marchés, Particuliers, Professionnels et Entreprises, a contribué à une croissance élevée du PNB.

Le rythme de progression du résultat a été soutenu en 2007 par une plus-value comptable significative résultant de la cession de titres Euronext/NYSE non stratégiques. Il a parallèlement été pénalisé par la référence 2006 qui bénéficiait de l'effet favorable de la fiscalité sur les SICAV et sur les commissions de placement chez Étoile Gestion et par les mouvements de provision PEL/CEL. Corrigé de ces éléments, le Groupe Crédit du Nord aura néanmoins vu son PNB d'exploitation bancaire progresser de façon importante, en ligne avec ses prévisions.

La dynamique commerciale de la première partie de l'année, notamment dans le domaine de l'épargne financière, a été contrariée par les tensions sur les taux d'intérêt et par une volatilité importante des indices boursiers.

Compte tenu des risques de contagion de la crise financière à l'ensemble de la sphère économique, et des craintes que le ralentissement de l'activité américaine ne conduise à une récession, les marchés financiers devraient continuer à connaître, sur une partie de l'année 2008, une situation perturbée.

Le début d'année 2008, caractérisé par une décollecte ralentie dans les fonds, reste néanmoins difficile sur les marchés de titrisation (ABS, CDO...). La filiale de gestion des fonds du groupe, Étoile Gestion, pourrait être ainsi amenée à constater par résultat une provision pour compenser la survalorisation de certains actifs de ces fonds liée à une dégradation de leur liquidité ces dernières semaines. Les chiffres sont en cours, et la provision devrait être significative au regard du résultat d'Étoile Gestion.

Sous réserve que l'année qui s'engage ne soit pas marquée par une profonde dégradation économique, l'objectif du Groupe Crédit du Nord pour 2008 est de maintenir, dans le respect de son modèle de banque relationnelle, son dynamisme commercial sur l'ensemble des marchés et de poursuivre le développement du PNB à un rythme soutenu.

À cet égard, 19 agences ont été ouvertes en 2007 sur des zones à fort potentiel, traduisant une politique de développement sélectif du maillage géographique.

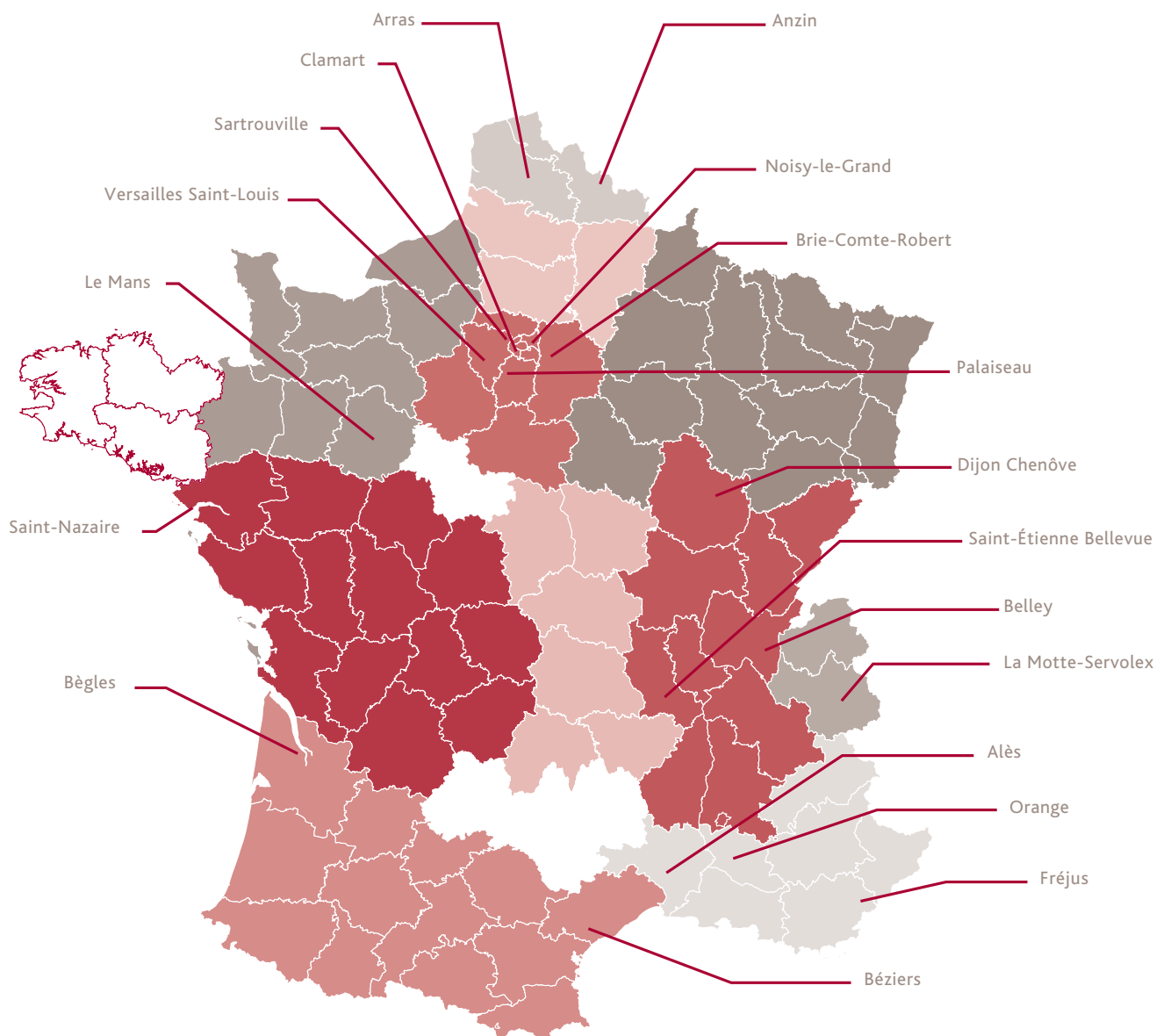
Au total, entre 2004 et 2007, près de 120 agences dédiées aux clientèles de Particuliers et de Professionnels auront été créées, permettant au Groupe de disposer d'un réel relais de croissance pour les prochaines années.

Ce dispositif devrait s'enrichir encore de nouvelles ouvertures d'agences en 2008, permettant de maintenir la dynamique d'un développement commercial, gage de la rentabilité à moyen terme du Groupe.

Rapport de gestion

Exercice 2007

Ouvertures d'agences r alis es en 2007

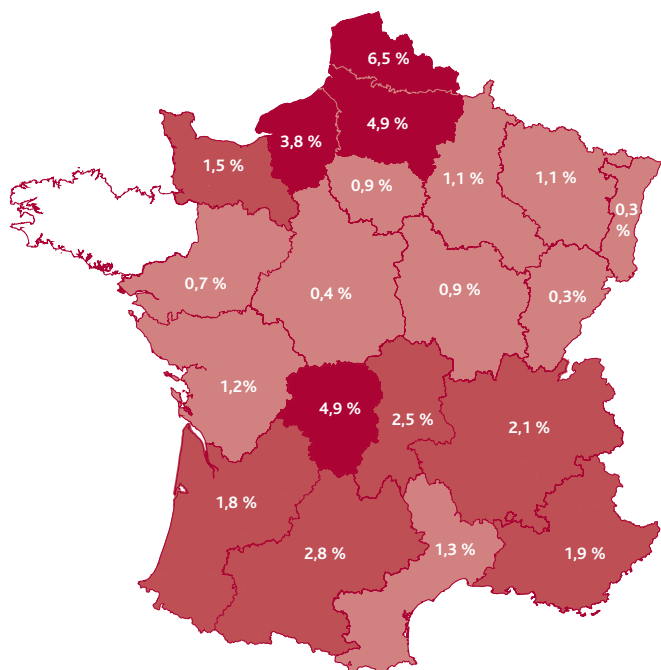


Informations sur les parts de marché

Le Groupe Crédit du Nord ne dispose pas d'un maillage d'agences homogène sur tout le territoire. Ainsi, alors que sa part de marché nationale est comprise entre 1,5 et 1,6 % au 31 décembre 2007, il dispose de positions sensiblement plus fortes dans ses implantations historiques du quart nord-ouest de la France, du Limousin (Banque Tarnaud), d'Auvergne (Banque Nuger) ou de Midi-Pyrénées (Banque Courtois).

PARTS DE MARCHÉ EN CRÉDITS TOUTE CLIENTÈLE DU GROUPE CRÉDIT DU NORD au 31/12/2007

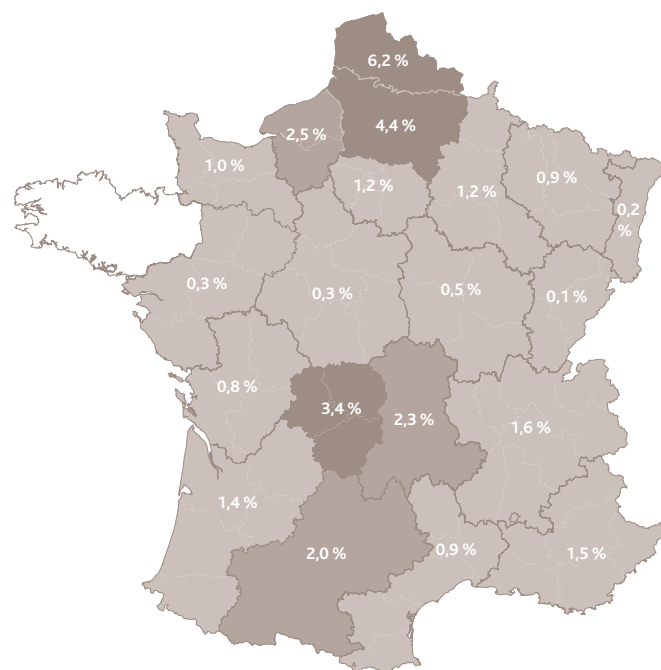
Part de marché nationale : **1,6 %**



0 0,1 % à 1,5 % 1,6 % à 3 % > 3 %

PARTS DE MARCHÉ EN DÉPÔTS TOUTE CLIENTÈLE DU GROUPE CRÉDIT DU NORD au 31/12/2007

Part de marché nationale : **1,5 %**



0 0,1 % à 1,5 % 1,6 % à 3 % > 3 %

Source : Statistiques locales de dépôts/crédits de la Banque de France.

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

Ce rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce. Il présente de manière synthétique les procédures de Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord. Il ne saurait prétendre décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe, ni la mise en œuvre pratique des procédures.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit habituellement trois fois par an : en février, juillet et octobre.

L'ordre du jour des réunions est arrêté par son Président, également Directeur Général, lors d'une réunion de travail avec le Secrétaire Général, après consultation du Comité Exécutif, réunion au cours de laquelle sont passés en revue :

- les sujets qui devront être examinés par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets présentant un intérêt particulier, quoique non obligatoires, afin de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise (stratégie commerciale, organisation, investissements, etc.).

Les administrateurs sont convoqués au minimum 15 jours avant la date prévue pour la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- les membres du Comité Exécutif concernés par les sujets traités lors de la réunion ;
- les Commissaires aux Comptes ;
- le Secrétaire Général agissant en tant que Secrétaire du Conseil ;
- le Secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Le dossier remis aux administrateurs comprend :

- les rapports prévus par la loi (rapport de gestion, rapport du Président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de Contrôle Interne...);

- les projets de résolutions aux assemblées d'actionnaires ;
- les études relatives aux décisions stratégiques sur lesquelles les administrateurs peuvent être amenés à se prononcer.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels est également remise :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, et ce conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre le Crédit du Nord et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Les réunions du Conseil d'Administration durent entre deux et trois heures.

Les sujets sont présentés par le Président, par un membre de la Direction Générale ou par le Responsable du projet lorsqu'il s'agit d'un sujet à caractère technique.

Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil est appelé à se prononcer en tant que de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif présents à la réunion. Le projet de procès-verbal est ensuite soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'Administration est également Directeur Général.

La durée des fonctions du Directeur Général ainsi que sa rémunération sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il n'y a pas de Directeur Général Délégué.

La rémunération du Président-Directeur Général comprend une partie fixe et une partie variable qui dépend du résultat de l'entreprise. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport porte sur les procédures de Contrôle Interne qui s'appliquent à l'ensemble des entités du Groupe Crédit du Nord. Les différentes entités qui participent au dispositif de Contrôle Interne ont contribué à l'élaboration du rapport pour la partie qui les concerne.

L'activité du Groupe Crédit du Nord s'inscrit dans un cadre doublement sécurisé par la réglementation bancaire et par l'actionnaire principal (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, le Crédit du Nord et ses filiales sont, comme tout établissement bancaire, exposés à des risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En revanche, en raison des choix effectués en termes d'activité, le Groupe Crédit du Nord est peu exposé à des risques tels que ceux liés à l'international et à l'immobilier.

Depuis janvier 2006, le Contrôle Interne du Groupe Crédit du Nord repose sur un dispositif qui distingue le Contrôle Permanent du Contrôle Périodique (III).

En matière de gestion financière et comptable, le système informatique est commun à la quasi-totalité des sociétés du Groupe, et notamment à toutes les filiales bancaires. Cela leur permet d'accéder aux règles et procédures diffusées par le Crédit du Nord et de les appliquer, et à ce dernier de centraliser les données nécessaires pour suivre en temps réel l'activité et les résultats des sociétés du Groupe (IV).

I. UN CADRE DOUBLEMENT SÉCURISÉ

La réglementation bancaire

Au titre des articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié, deux rapports annuels sont produits :

- l'un concerne les conditions dans lesquelles le Contrôle Interne est assuré ;
- l'autre est relatif à la mesure et à la surveillance des risques.

Ces rapports sont communiqués à l'organe délibérant, adressés aux Commissaires aux Comptes et à l'actionnaire principal pour consolidation à son niveau avant transmission au Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

La Commission Bancaire dispose des rapports de chaque filiale du Crédit du Nord, du rapport consolidé du Groupe Crédit du Nord ainsi que du rapport consolidé du Groupe Société Générale.

Le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement adresse chaque année à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un rapport sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement. Ce rapport ainsi qu'un rapport spécifique, dont le thème est fixé par l'AMF, sont commentés chaque année à l'organe délibérant.

En 2007, le rapport spécifique a porté sur le respect des règles applicables en matière de conflits d'intérêt.

Le dispositif mis en place par l'actionnaire principal

Intégré depuis 1997 dans le Groupe Société Générale, le Groupe Crédit du Nord bénéficie aussi du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit par celui-ci dans son propre rapport sur le Contrôle Interne.

Le Contrôle Interne de l'actionnaire principal porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les normes édictées sont respectées.

L'actionnaire principal étant également un établissement bancaire, la comparaison permanente entre les deux réseaux facilite la revue analytique des comptes et des risques.

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

II. PRINCIPAUX RISQUES AFFÉRENTS À L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Risques de contrepartie

La politique de crédit du Groupe Crédit du Nord repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

Elle est définie par la **Direction Centrale des Risques** placée sous l'autorité du Président-Directeur Général.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : la filière commerciale, la filière risques, le contrôle des risques et le Contrôle Périodique.

La Filière « Risques » comporte deux niveaux :

La Direction Centrale des Risques (DCR), placée sous la responsabilité du Président-Directeur Général du Crédit du Nord et rattachée fonctionnellement à la Direction des Risques du Groupe Société Générale, contribue à la définition de la politique de crédit, veille à sa mise en œuvre, participe au processus d'octroi ; elle est responsable du contrôle des risques, de la bonne classification des risques, du bon niveau de provisionnement des douteux, du recouvrement des créances douteuses et contentieuses, assure le recensement des risques...

Les Directions des Risques des Régions et Filiales, placées sous la responsabilité du Directeur de Région ou du Président de Filiale et rattachées fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, sont responsables de la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et du pilotage des risques à leur niveau. Elles interviennent notamment :

- dans le processus d'octroi ;
- dans le suivi et la classification des risques ;
- dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses.

Des Comités et dispositifs spécialisés

Pour le suivi et le pilotage des Risques, le Groupe Crédit du Nord s'est doté de Comités et dispositifs spécialisés, au niveau du Groupe et de chaque région et filiale :

- un **Comité des Risques**, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit mensuellement ; un membre de la Direction des Risques de l'actionnaire principal y participe ;

- un **Comité Stratégique de Risques Régionaux** se tient une fois par an dans chaque Région et Filiale. Il est présidé par le Président-Directeur Général ;

- une **revue des risques dégradés** est effectuée semestriellement par la Direction du Contrôle et du Provisionnement de la DCR.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis grâce aux systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre de la mise en place du nouveau ratio de solvabilité.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition de la politique de risques, à la mise en œuvre de cette politique, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement, et à l'analyse globale des risques.

Par ailleurs, le Crédit du Nord adresse trimestriellement à son actionnaire principal, pour consolidation et transmission à la Commission Bancaire, un reporting de ses grands risques réglementaires.

Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

En matière de gestion des risques globaux, le Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif passif ou ALM) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (*trading*).

La cellule ALM est rattachée à la Direction Financière du Crédit du Nord et placée, depuis le 1^{er} janvier 2006, sous l'autorité du Directeur de la Gestion Financière.

Elle a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux de transformation, de taux et de liquidité du Groupe Crédit du Nord.

Un **Comité de Gestion de Bilan**, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal participe à ce comité.

Risque de liquidité

Le suivi des encours et des ratios réglementaires du Crédit du Nord et de ses filiales est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité à court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; ce pilotage est assorti de limites (obligation pour la filiale d'être suffisamment liquide).

Risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée par la cellule ALM, ce qui permet de déterminer les refinancements nécessaires aux différentes entités du Groupe.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire principal.

Risque de taux

Le bilan de toutes les banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de négociation (*trading*), est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

Le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette délégation est assortie de limites qui encadrent l'exposition à la variation des taux monétaires et la valeur actuelle nette des sensibilités mensuelles de l'impasse court terme (instruments de maturité à l'origine inférieure à un an). Ces limites sont vérifiées lors du Comité Hebdomadaire de Trésorerie.

Le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité en euros et, depuis décembre 2006, en devises. Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal.

Le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

Les couvertures réalisées par l'ALM portent sur toutes les entités du Groupe Crédit du Nord.

Chaque entité du Groupe fait l'objet d'un suivi particulier et de couvertures *ad hoc*.

Depuis 2004, l'ALM est doté de l'outil « Almonde » qui permet d'établir le reporting au Comité Hebdomadaire de Trésorerie, le tableau de bord du Comité de Gestion du Bilan et le rapport trimestriel à l'actionnaire. Les tests d'efficacité des couvertures imposés par les nouvelles normes comptables IFRS sont réalisés à partir des valorisations de marché calculées par « Evolan » (logiciel utilisé par la Salle des Marchés). Celui-ci apporte une restitution fidèle des positions, les impasses étant exhaustives et calculées en moyenne mensuelle.

Activité de trading

Les transactions sur instruments dérivés liées aux opérations de la clientèle sont, sauf exception, couvertes auprès des actionnaires du Crédit du Nord (Société Générale et Dexia), la banque ne maintenant que des positions limitées pour compte propre sur ces produits.

Le contrôle des limites assignées à ces activités de *trading* par la Direction Générale est effectué par la Direction Trésorerie et Change selon les normes retenues par l'actionnaire principal.

Le résultat de ces activités est analysé par les services de contrôle idoines (cf. § Risques de marché ci-après).

Risques de marché liés aux opérations clientèle

Le Crédit du Nord adosse régulièrement ses ordres clientèle, principalement auprès de ses actionnaires (Société Générale et Dexia), réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

Une équipe spécialisée de la Direction Trésorerie et Change a en charge le suivi des risques de marché et de contrepartie.

Tous les jours, ces risques sont calculés, rapprochés des limites, et le reporting des dépassements éventuellement constatés est consulté par l'équipe de Direction Trésorerie et Change.

Un reporting de contrôle des limites est adressé tous les quinze jours à l'actionnaire principal. Le Directeur Financier reçoit chaque semaine de la Direction Trésorerie et Change un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement un rapport qui retrace l'évolution des limites. Le Président-Directeur Général reçoit également de la Direction Trésorerie et Change, trimestriellement un rapport sur l'évolution des limites.

Par ailleurs, un état hebdomadaire des dépassements éventuels des lignes autorisées sur les contreparties est remis au Directeur Central des risques.

Risques opérationnels

Les activités des différentes entités du Groupe Crédit du Nord sont exposées à toute une série de risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable « Risques Opérationnels » dans le cadre de la réforme du ratio de solvabilité.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle de juillet 2002 et en concertation avec l'actionnaire principal, les risques opérationnels ont donné lieu à une classification. En outre, à partir d'un montant fixé pour le Groupe Crédit du Nord à 10 000 euros, les pertes font l'objet d'un recensement systématique.

Les principaux projets mis en œuvre au Crédit du Nord sont suivis dans le cadre de Comités de Pilotage auxquels participe, pour les projets les plus importants, le Président-Directeur Général.

La Direction des Risques Opérationnels, créée en juillet 2004 au sein de la Direction Centrale des Risques, a en charge le pilotage et la

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

coordination des dispositifs mis en œuvre au sein du Groupe en matière de Risques Opérationnels et de Plan de Continuité d'Activité.

Elle s'appuie sur un réseau de Correspondants Risques Opérationnels dans les différentes entités du siège, du réseau d'exploitation et des filiales.

Un **Comité des Risques Opérationnels**, composé des membres de la Direction Générale, du Responsable de la Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles (DAJDC), du Directeur Central des Risques et du Responsable des Risques Opérationnels, se réunit trimestriellement. Lors de ce comité sont passées en revue les pertes opérationnelles et les cartographies de Risques Opérationnels ; un point d'avancement est également fait sur les chantiers du projet « Bâle 2 Risques Opérationnels » et sur les Plans de Continuité d'Activité.

Une **réunion de revue des Risques Opérationnels**, à laquelle participent notamment le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Responsable des Risques Opérationnels et des Responsables du Contrôle Interne, se tient préalablement à chaque livraison d'une nouvelle application informatique ou d'une nouvelle version d'applications existantes lors des modifications importantes, afin de vérifier le risque sur le plan de la disponibilité, de l'intégrité, de la confidentialité, de la preuve et du contrôle (« piste d'audit »).

Par ailleurs, un **Comité de Sécurité Informatique**, présidé par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, se réunit deux fois par an.

Un **Plan de crise** permet de réunir à tout moment, dans un site prévu à cet effet, une cellule de crise composée des principaux membres de la Direction Générale. À sa demande, viendraient éventuellement se joindre les dirigeants, responsables et experts concernés par la nature et la localisation de l'événement.

Les entités stratégiques du siège, c'est-à-dire celles pour lesquelles il est nécessaire d'assurer la continuité du fonctionnement, ont mis en place un Plan de Continuité d'Activité. Ce plan vient s'ajouter aux procédures qui, dans le réseau, permettent d'assurer la continuité du service.

Risque de non-conformité

Conformément aux règles applicables aux établissements de crédit, un dispositif spécifique a été mis en place pour faire face au risque de non-conformité, défini par les conséquences (sanction, perte financière, atteinte à la réputation) susceptibles de résulter du non-respect de la réglementation relative aux activités bancaires et financières.

Ont été nommés responsables de la Conformité, au Crédit du Nord, son Secrétaire Général et, dans ses filiales, le Responsable de l'organe exécutif.

Le Responsable de la Conformité du Crédit du Nord rend compte à l'organe exécutif, chaque fois que nécessaire et assure la liaison avec le Comité de Conformité du Groupe Société Générale auquel il participe.

Le Comité de Conformité du Crédit du Nord a pour mission :

- de veiller à l'efficacité et à la cohérence de l'organisation et des procédures relatives à la conformité ;
- d'identifier les nouveaux risques dans ce domaine ;
- de mettre en place les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) nécessaires au suivi des dysfonctionnements ;
- de suivre les dysfonctionnements majeurs et d'évaluer la performance des mesures correctives.

Le Comité de Direction du Groupe Crédit du Nord auquel participent les responsables des principales filiales fait périodiquement le point sur les questions de conformité.

Préalablement à son lancement, tout nouveau produit ou transformation significative de produit existant fait l'objet d'un examen pour vérifier que l'ensemble des risques sont correctement identifiés et traités et donne lieu à un avis écrit du Responsable de la Conformité.

Le contrôle du respect de la conformité est effectué par la hiérarchie et par les corps de Contrôle Interne.

Les Responsables de la Conformité s'assurent que les instructions nécessaires au respect de la réglementation en vigueur sont accessibles à tous les collaborateurs du Groupe. Ils veillent également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient bien mises en œuvre.

Enfin, des instructions internes ont été diffusées afin de préciser les règles applicables en matière de prestations bancaires et financières externalisées.

III. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le Contrôle Interne de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées ou du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature résultant des opérations effectuées par le Groupe Crédit du Nord, repose sur un dispositif qui distingue le **Contrôle Permanent** du **Contrôle Périodique**.

Afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle, il a été créé, en 2007, une Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles (DAJDC), dont le responsable est membre du Comité Exécutif.

Le champ de compétence de cette Direction couvre le Contrôle Permanent, le Contrôle Périodique, la Conformité, la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), la Déontologie et la lutte contre le blanchiment ainsi que les Affaires Juridiques et Contentieuses.

Le dispositif de Contrôle Permanent

Chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un **contrôle permanent de premier niveau** sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler), formaliser et reporter certains des contrôles effectués ; des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un **contrôle permanent de deuxième niveau** est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au responsable de région, filiale ou Direction fonctionnelle concernée et fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés par le Responsable du Contrôle Permanent, en relation avec la Direction Centrale des Risques pour ce qui concerne le risque de contrepartie.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte de ses missions à la Direction Générale du Crédit du Nord.

Le dispositif de Contrôle Permanent administratif et comptable de premier et second niveaux des Régions et Filiales

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment...). Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie.

Le Contrôle de second niveau, effectué par des agents spécialisés directement rattachés aux Directeurs de Région ou aux Présidents de Filiales, dispose de fiches de contrôle élaborées en liaison avec le Responsable du Contrôle Permanent et d'un plan d'intervention définissant la périodicité des contrôles à effectuer en fonction du degré de risque de la procédure ou des opérations concernées. Ces corps de contrôle de deuxième niveau comportaient 69 agents à fin décembre 2007.

À chaque fois qu'une procédure fait l'objet d'un contrôle sur site, le contrôle et l'agence objet de ce contrôle sont soumis à une note permettant de mesurer le degré de conformité aux règles, en s'appuyant sur un logiciel qui permet au Responsable du Contrôle Permanent d'établir annuellement une cartographie du respect des procédures, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

Lors de chacune de ces missions, le Contrôle Périodique établit une évaluation du Contrôle Permanent de la Région ou Filiale dont dépend le groupe d'agences auditées.

Le dispositif de Contrôle Permanent des risques de premier et second niveaux des Régions et Filiales bancaires

Le Contrôle Permanent de premier niveau est assuré en Région ou Filiale par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques de la Région ou Filiale.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne au **Directeur d'Agence ou de Centre d'Affaires** la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et celui des dépassements de crédits de son Agence ou Centre d'Affaires. Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

Le **Directeur de Groupe** intervient également :

- en qualité de responsable hiérarchique, il est destinataire :
 - des comptes rendus de délégations de l'ensemble des Directeurs d'Agence de son groupe et de la totalité des fiches de contrôle ;
 - des rapports d'audit sur site envoyés par les Contrôles de deuxième niveau pour information. Il lui appartient d'assister les agences dans la réponse à ces rapports, et de veiller à la mise en œuvre des préconisations du Contrôleur.
- en qualité de décideur, il adresse mensuellement ses comptes rendus de décision :
 - aux Contrôleurs des Risques, lorsqu'il fait usage de sa délégation personnelle ;

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

- au Directeur des Risques de la Région/Filiale pour reporting dans le cadre du Comité des Risques mensuel, lorsqu'il fait usage de sa délégation d'arbitrage.

La **Direction des Risques de la Région ou Filiale** assure la surveillance des dépassements et veille à la bonne classification des risques.

Elle s'assure notamment de la pertinence du classement en « sains sous surveillance » ou aux déclassements en « douteux », à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

Le **Contrôle Permanent des risques de second niveau** est assuré par les Contrôleurs Risques de Région ou Filiale et par le Contrôle Central des Risques. L'effectif de ces corps de contrôle était de 28 agents à fin décembre 2007.

Le **Contrôleur des Risques de Région ou Filiale** a pour mission de veiller en permanence à ce que les risques classés en encours « sains » méritent bien de l'être. Il examine et surveille les encours « sains sous surveillance » et « douteux », en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles applicables en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques doit apprécier par sondage :

- la qualité des risques de l'agence ;
- la qualité de la gestion des risques par les exploitants en portant une attention particulière au dispositif de suivi en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

Le **Contrôle Central des Risques**, assuré par la Direction du Contrôle et Provisionnement de la DCR, a pour mission :

- l'examen de l'application par les Régions et Filiales du dispositif de maîtrise des risques mis en place par la Direction Centrale des Risques, telle que définie dans le Manuel de Politique de Crédit ;
- le contrôle du respect des règles de notation ;
- la surveillance des risques de contrepartie en permanence et à distance par un suivi centralisé des dépassements et insuffisances de couverture SRD ;
- des audits sur site ;
- l'analyse trimestrielle de l'évolution des risques dégradés, en particulier des risques « sains sous surveillance » et « douteux ».

L'audit annuel sur site de la Direction du Contrôle et Provisionnement porte :

- sur les dossiers entrant dans la délégation des Directeurs de Région, Présidents de Filiale et/ou Directeurs des Risques de Région ou Filiale, par ciblage de 20 à 40 dossiers maximum, pour l'essentiel du marché des entreprises, et sur l'opportunité des décisions prises en évitant toute redondance avec les audits du contrôle de la Région ou Filiale ;
- sur le dispositif de suivi des risques de l'entité mis en place au niveau de la Direction des Risques ;
- sur la pertinence de la classification des risques en particulier dans les catégories « sains sous surveillance » et « douteux », sur leur gestion (Agence, Recouvrement Amiable, Affaires Spéciales Régionales, Affaires Spéciales du siège).

Par ailleurs, l'analyse de l'évolution des risques et plus particulièrement des risques dégradés « sains sous surveillance », « douteux », « douteux compromis » et « contentieux » de l'ensemble du Groupe Crédit du Nord permet d'établir un état de synthèse par Région et Filiale et par marché. Le suivi de leur évolution et du niveau de provisionnement est assuré par le Contrôle Central des Risques notamment à l'occasion des revues semestrielles des risques dégradés.

Le dispositif de Contrôle Permanent de premier et second niveaux des Directions fonctionnelles et filiales spécialisées.

Certaines Directions fonctionnelles (Direction des Affaires Financières, Direction Financière, Direction des Opérations Bancaires, Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs qui a notamment en charge la supervision de la gestion privée sous mandat, Direction des Systèmes d'Information et des Projets) sont dotées de Contrôleurs de second niveau rattachés hiérarchiquement au Responsable de la Direction (par exception, les contrôleurs de la Direction des Affaires Financières (DAF) et de la Direction du Patrimoine et de la Gestion d'Actifs (DPGA) sont rattachés hiérarchiquement au RCSI du Crédit du Nord) et fonctionnellement au Responsable du Contrôle Permanent.

Il en est de même pour les filiales spécialisées Étoile Gestion et Société de Bourse Gilbert Dupont, ainsi que pour l'activité Taux Change (Direction Trésorerie et Change), intégrée à la Direction Financière.

À fin décembre 2007, l'effectif de ces contrôleurs était de 16 agents.

Le Contrôle Interne de Norfinance Gilbert Dupont, placé sous la coordination du Contrôleur de la DAF, repose sur le Contrôleur administratif de la Région Nord Métropole et pour la gestion privée, sur le contrôle assuré par la DPGA.

La taille de la filiale spécialisée conduit parfois le dirigeant à exercer lui-même le contrôle de son entité (cas de Norbail Immobilier et Norbail Sofergie).

Dans d'autres cas, le dispositif de Contrôle Interne est sous-traité : Starlease sous-traite le Contrôle Interne à Franfinance ; le Contrôle Interne d'Antarius est confié à notre partenaire assureur dans Antarius à savoir Aviva.

Le Comité de Contrôle Permanent

Un Comité du Contrôle Permanent se réunit trois fois par an en présence du Président-Directeur Général. Il comprend le Responsable du Contrôle Permanent, le Directeur Central des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique, le Directeur Financier, le Directeur de la DSIP et le Responsable de la DAJDC.

Le rôle de ce Comité est d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif de Contrôle Permanent. Il examine la synthèse des principaux constats présentés par les Responsables qui concourent au dispositif de Contrôle Permanent du Groupe, analyse et apprécie les éventuels dysfonctionnements significatifs constatés par les différents corps de contrôles internes ou externes, et est informé du suivi de la régularisation des dysfonctionnements qu'il a sélectionnés à cet effet.

Le dispositif de Contrôle Périodique

Contrôle des contrôles, le Contrôle Périodique du Crédit du Nord est fondé à intervenir dans tous les domaines, tant au Crédit du Nord que dans ses filiales. Le Responsable du Contrôle Périodique rend compte de ses missions au Président-Directeur Général.

Ce dispositif est intégré au Contrôle Interne de l'actionnaire principal. C'est ainsi que les équipes d'audit de l'actionnaire principal effectuent chaque année des missions de Contrôle Périodique au sein du Groupe Crédit du Nord.

L'effectif dédié au Contrôle Périodique (21 personnes à fin décembre 2007) comprend principalement des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, encadrés par des inspecteurs expérimentés dans le domaine des risques et dans le domaine administratif et comptable, et supervisés par un membre de la Direction. Un chargé de mission spécialisé dans le domaine informatique vient, le cas échéant, en appui de ces missions ou effectue des missions ciblées sur le système informatique central ou les systèmes décentralisés de certaines directions du siège.

Le rythme de contrôle des différentes entités du Réseau d'Exploitation est d'environ un tous les quatre ou cinq ans, en fonction des priorités fixées par la Direction Générale et en tenant compte des missions effectuées par l'actionnaire principal.

Ces missions classiques s'appuient sur des méthodologies écrites et sur un programme de présélection de dossiers à auditer sur site. Elles se composent d'une phase de préaudit, d'un audit sur site et d'une phase de rédaction d'un rapport.

Le Contrôle Périodique analyse le fonctionnement administratif et comptable des entités contrôlées ainsi que les différents types de risques, notamment de contrepartie, de ces entités. Par ailleurs, le Contrôle Périodique évalue la qualité des contrôles de premier et second niveaux.

Il mène également des missions dans les directions du siège ou sur des thèmes spécifiques choisis par la Direction Générale.

L'intervention dans des entités spécialisées suppose une phase de connaissance et de mise à niveau, qui peut amener la Direction Générale à s'appuyer sur les audits spécialisés de l'actionnaire principal.

Les rapports rédigés à l'issue de chacune de ses missions sont directement transmis par le Responsable du Contrôle Périodique au Président-Directeur Général.

La mise en œuvre des préconisations figurant dans les rapports est suivie par le Responsable du Contrôle Permanent.

Un **Comité de Contrôle Périodique** réunit, deux à trois fois par an, le Président-Directeur Général, le Responsable de la Direction des Affaires Juridiques et des Contrôles et le Responsable du Contrôle Périodique.

Sont également placés sous la supervision du Responsable de la DAJDC, les autres composantes du Contrôle Interne : la **conformité des services d'investissement, la déontologie et la lutte contre le blanchiment**.

Ainsi, le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement s'assure du contrôle de la conformité des produits, des procédures et de la commercialisation en matière de patrimoine, de Gestion d'Actifs et d'opérations financières.

Les principes déontologiques à respecter par l'ensemble du personnel figurent dans une annexe du Règlement Intérieur, remise à l'ensemble des agents. Ces principes sont complétés de mesures spécifiques à certains métiers (par exemple : gérants de portefeuilles sous mandat individuel).

Chaque entité juridique du Groupe dispose d'un correspondant Tracfin.

La lutte contre le blanchiment repose essentiellement sur la connaissance des clients, la vigilance sur le traitement des opérations (*black list* de pays et de personnes), le suivi de certain moyens de paiement (chèques, monnaie électronique) et le repérage et l'analyse de transactions isolées ou réalisées consécutivement par un même client.

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

IV. LA PRODUCTION ET LE CONTRÔLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Directement rattaché au Président-Directeur Général et membre du Comité Exécutif, le Directeur Financier est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable ; à ce titre, il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Production des données comptables

Missions de la Direction de la Comptabilité et des Informations de Synthèse (DCIS)

Placée sous l'autorité du Directeur Financier, cette Direction est structurée en deux lignes qui reflètent ses missions :

- **organisation et procédures comptables** : définition centralisée pour l'ensemble du Groupe de règles de comptabilisation conformes à la réglementation comptable et fiscale en vigueur (définition des schémas et procédures comptables, gestion du plan comptable interne, définition des paramètres des différents reportings...);
- **analyse des états comptables et financiers** : élaboration des comptes individuels et consolidés du Groupe Crédit du Nord ainsi que des situations réglementaires destinées aux autorités de tutelle (Banque de France, Commission Bancaire...); gestion des aspects comptables des contrôles des Commissaires aux Comptes, et des différents corps de contrôle (Fisc, Commission Bancaire, URSSAF...).

Le système d'information comptable

Le système d'information du Crédit du Nord est multibancaire : les sept banques du Groupe sont gérées sur les mêmes chaînes informatiques. Elles partagent donc les mêmes systèmes de traitement des opérations bancaires et les mêmes systèmes de synthèse qui permettent l'élaboration des restitutions internes et réglementaires.

Ce système d'information commun à toutes les banques est un facteur de cohérence et de régularité comptable au sein du Groupe. En effet, la DCIS assure la définition et la validité des règles de comptabilisation, depuis le schéma comptable jusqu'à l'état de restitution final :

- la très grande majorité des écritures comptables est passée automatiquement par les chaînes informatiques. Que les schémas comptables soient définis au niveau de l'interpréteur (pour plus de deux tiers des écritures) ou qu'ils soient inscrits directement dans les programmes informatiques des systèmes opératoires, tous les

schémas sont définis et testés par la DCIS. Les écritures manuelles, marginales en nombre, et en volumétrie décroissante sont soumises à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles ;

- les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation et les états à destination de la Commission Bancaire et de la Banque de France.

La production des données comptables

L'élaboration des comptes individuels et des liasses de consolidation individuelles

Les entités dites « gérées » (les banques du Groupe gérées sur le système d'information commun) comptabilisent en date d'arrêté les éléments non automatisés, puis contrôlent, analysent, éventuellement corrigent et enfin valident les états réglementaires, qui ont été alimentés automatiquement par les bases comptables, avant communication aux organes de tutelle et publication des comptes individuels.

Par ailleurs, chaque entité enregistre, le cas échéant, les écritures d'ajustement au niveau de la liasse de consolidation individuelle, avant transmission de cette liasse au service consolidation du Groupe.

Les entités dites « non gérées » transmettent une liasse de consolidation individuelle produite grâce à leur propre outil comptable, mais en cohérence avec la réglementation et les procédures du Groupe.

L'homogénéité dans la mise en œuvre des principes et méthodes comptables est assurée par le biais de réunions d'une journée, qui sont périodiquement organisées par la DCIS avec les directeurs comptables des sociétés du Groupe, afin d'explicitier et de commenter l'actualité comptable et les éventuelles options d'arrêté retenues par le Groupe. Ces contacts fréquents permettent de s'assurer que les points clés de chaque arrêté ont bien été intégrés et interprétés correctement par chaque société du Groupe.

Le processus de consolidation des comptes

Cette phase aboutit à la production des comptes consolidés utiles pour les besoins de pilotage du Groupe, des publications légales ou réglementaires ainsi que du reporting aux actionnaires.

Dans cette phase, les liasses de consolidation individuelles en provenance des sociétés du Groupe sont contrôlées et validées, les écritures de consolidation sont saisies et les opérations réciproques sont éliminées. Les comptes consolidés sont ensuite analysés et validés avant communication interne et externe. Ces opérations sont, pour la plupart d'entre elles, effectuées mensuellement, cette fréquence élevée concourant à fiabiliser le processus. Les travaux liés à l'intégration fiscale et au reporting fiscal du Groupe sont également élaborés durant cette phase.

Le Contrôle Interne de la production comptable

Au niveau des agences

La responsabilité du suivi comptable des agences (hors Centres d'Affaires Entreprises) est confiée aux Responsables des Pôles Services Bancaires qui dépendent hiérarchiquement des Directeurs de la Logistique (DLO).

Le **contrôle de premier niveau** est assuré par le Responsable du Pôle Services Bancaires. Le suivi comptable des Centres d'Affaires Entreprises est assuré par les Responsables des Assistants Commerciaux Entreprises (ACE).

Le **contrôle de second niveau** est assuré par le Contrôle Permanent des Régions et Filiales.

Le contrôle de l'établissement des comptes individuels et consolidés

Le processus de consolidation puis l'élaboration des états financiers consolidés s'accompagne de plusieurs types de contrôles :

Contrôles des données :

- l'outil informatique utilisé pour établir le reporting de consolidation permet de paramétrer des contrôles de cohérence entre données transmises ; cette possibilité est largement utilisée, les contrôles effectués étant au nombre de plusieurs centaines. Tant que la société qui effectue son reporting n'a pas satisfait aux contrôles jugés indispensables, elle ne peut envoyer ses données au service en charge de la consolidation ;
- chaque entité consolidée doit s'assurer, préalablement à l'envoi de sa liasse de consolidation, de la cohérence de celle-ci avec les différentes restitutions destinées au pilotage interne commercial et financier et aux autorités de tutelle ;
- les liasses de consolidation envoyées par chaque société consolidée sont analysées, éventuellement corrigées et validées, notamment grâce à des contrôles de cohérence avec les liasses mensuelles précédentes et avec les budgets lorsqu'ils sont disponibles ;
- des contrôles des écritures spécifiques liées à la consolidation sont effectués ;
- le rapprochement et l'élimination des opérations intragroupe peut permettre de détecter des anomalies dans les schémas d'enregistrement des écritures ;
- enfin, sont opérés des contrôles des états de restitution consolidés, une analyse des variations et notamment de celles portant sur les capitaux propres.

Contrôles des outils servant à la consolidation :

- un plan de compte Groupe spécifique à la consolidation est géré par le service en charge de la consolidation, permettant d'affiner l'information pour mieux l'analyser ;
- le paramétrage du système de consolidation du Groupe est suivi ;
- les différents traitements automatisés de consolidation font l'objet de validation et de contrôle.

Enfin, l'industrialisation du processus d'élaboration mensuelle de comptes consolidés permet de contrôler l'évolution des données en appréhendant les problèmes éventuels au fil de l'eau.

Production et contrôle des données financières et de gestion

La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier du Groupe Crédit du Nord est fondé sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier du Groupe Crédit du Nord sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité. Ces informations sont stockées dans **une base de données de gestion unifiée** qui couvre le périmètre du Crédit du Nord et de ses six filiales bancaires.

La **Direction de la Gestion Financière (DGF)**, placée sous l'autorité du Directeur Financier gère l'affectation des comptes de comptabilité générale dans les différentes rubriques de la comptabilité analytique. Elle applique les règles d'adossement des encours au passif comme à l'actif, fixées par l'équipe ALM qui permettent de passer d'une vision comptable en intérêts payés/perçus à une approche analytique en termes de marge sur adossement notionnel.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'agence jusqu'au niveau du Groupe Crédit du Nord ; elles sont parfaitement homogènes d'un niveau à l'autre et sont par conséquent utilisables par l'ensemble des équipes de contrôle de gestion du Groupe : filiales, Directions régionales, Directions fonctionnelles et Direction de la Gestion Financière qui les utilise en particulier pour préparer le rapport de gestion établi chaque semestre.

Rapport du Président sur le Contrôle Interne

Le contrôle des informations

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique de l'ensemble des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel est réalisé entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un **suivi budgétaire**, en présence du Président-Directeur Général, a lieu trois fois par an : deux fois au premier semestre, dans le cadre des Conseils Régionaux des régions et des filiales, une fois au troisième trimestre dans le cadre de la réunion budgétaire. Ces réunions donnent systématiquement lieu à l'examen de l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de risques.

Un **Comité de suivi des charges** auquel participe le Président-Directeur Général réunit quatre fois par an les responsables des directions du siège. Une revue de l'évolution des charges d'exploitation du réseau est effectuée par un cadre de la DGF.

Un **Comité de suivi des projets informatiques** se réunit trimestriellement, avec le Président-Directeur Général, pour examiner le bon déroulement des projets et leur impact financier en termes budgétaires et de planification à moyen terme.

Le Président du Conseil d'Administration
Alain PY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain PY', written over a horizontal line.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration du Crédit du Nord, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes du Crédit du Nord et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de Contrôle Interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis Garcia



ERNST & YOUNG et AUTRES

Isabelle Santenac



Bilan consolidé

ACTIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Caisse, banques centrales	4	1 354,1	487,2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	1 923,4	3 436,8
Instruments dérivés de couverture	6	96,2	151,1
Actifs financiers disponibles à la vente	7	5 141,0	461,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8	3 688,7	5 271,6
Prêts et créances sur la clientèle	9	22 461,8	20 155,6
Opérations de location-financement et assimilées	10	1 615,0	1 489,3
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 16,7	- 15,2
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11	3,9	34,6
Actifs d'impôts	12	329,3	338,2
Autres actifs	13	676,2	576,8
Participations dans les entreprises mises en équivalence		9,6	8,9
Immobilisations corporelles et incorporelles	14	416,9	394,9
Écarts d'acquisition	15	48,6	48,6
TOTAL		37 748,0	32 840,1

PASSIF (en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Banques centrales		0,1	0,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5	790,7	924,1
Instruments dérivés de couverture	6	79,3	36,3
Dettes envers les établissements de crédit	17	2 422,4	3 324,2
Dettes envers la clientèle	18	18 280,8	15 829,1
Dettes représentées par un titre	19	8 683,9	5 094,5
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 12,5	33,9
Passifs d'impôts	12	471,0	412,1
Autres passifs	13	1 107,3	1 648,0
Provisions techniques des entreprises d'assurance	24	3 247,5	2 924,2
Provisions	21	143,1	168,0
Dettes subordonnées	23	644,2	693,8
TOTAL DES DETTES		35 857,8	31 088,6
Capital souscrit		740,3	740,3
Instruments de capitaux propres et réserves liées		110,4	96,2
Réserves consolidées		608,8	483,2
Résultat de l'exercice		340,2	304,6
Sous-total		1 799,7	1 624,3
Gains ou pertes latents ou différés		42,8	84,7
Sous-total capitaux propres part du Groupe		1 842,5	1 709,0
Intérêts minoritaires		47,7	42,5
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 890,2	1 751,5
TOTAL		37 748,0	32 840,1

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006	Variation en % 2007/2006
Intérêts et produits assimilés	29	1 674,9	1 379,0	21,5
Intérêts et charges assimilées	29	- 884,4	- 620,4	42,6
Dividendes sur titres à revenu variable		4,3	4,8	- 10,4
Commissions (produits)	30	898,5	810,8	10,8
Commissions (charges)	30	- 108,2	- 97,4	11,1
Résultat net des opérations financières		9,1	36,5	- 75,1
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	31	- 32,7	33,9	- 196,5
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	32	41,8	2,6	-
Produits des autres activités	33	25,8	23,2	11,2
Charges des autres activités	33	- 22,5	- 20,5	9,8
Produit net bancaire	28	1 597,5	1 516,0	5,4
Frais de personnel	34	- 609,6	- 589,4	3,4
Impôts et taxes		- 36,8	- 31,2	17,9
Autres charges	35	- 296,5	- 291,0	1,9
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	36	- 69,0	- 64,3	7,3
Total frais généraux		- 1 011,9	- 975,9	3,7
Résultat brut d'exploitation		585,6	540,1	8,4
Coût du risque	37	- 73,5	- 67,6	8,7
Résultat d'exploitation		512,1	472,5	8,4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	38	1,8	1,5	20,0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		1,3	0,5	160,0
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition		-	-	-
Résultat avant impôt		515,2	474,5	8,6
Impôts sur les bénéfices	39	- 165,8	- 162,5	2,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		349,4	312,0	12,0
Intérêts minoritaires	40	9,2	7,4	24,3
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		340,2	304,6	11,7
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		3,68	3,29	
Nombre d'actions composant le capital		92 532 906	92 532 906	

Évolution des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés Variation de valeur des instruments financiers			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Élimination des titres autodétenus		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impôt différé sur variations de juste valeur			
(en millions d'euros)										
Capitaux propres au 31 décembre 2005	740,3	72,6	-	638,5	43,5	-	- 2,6	1 492,3	38,5	1 530,8
Augmentation de capital								-		-
Élimination des titres autodétenus								-		-
Émissions d'instruments de capitaux propres								-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		14,2		- 2,5				11,7		11,7
Distribution 2006				- 143,4				- 143,4	- 3,7	- 147,1
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires								-		-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	14,2	-	- 145,9	-	-	-	- 131,7	- 3,7	- 135,4
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					44,1			44,1	0,1	44,2
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au résultat								-		-
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							- 0,3	- 0,3		- 0,3
Résultat 2006				304,6				304,6	7,4	312,0
Sous-total	-	-	-	304,6	44,1	-	- 0,3	348,4	7,5	355,9
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence								-		-
Écarts de conversion et autres variations		9,4		- 9,4				-	0,2	0,2
Sous-total	-	9,4	-	- 9,4	-	-	-	-	0,2	0,2
Capitaux propres au 31 décembre 2006	740,3	96,2	-	787,8	87,6	-	- 2,9	1 709,0	42,5	1 751,5

 volution des capitaux propres

	Capital et r�serves li�es			R�serves consolid�es	Gains/pertes latents ou diff�r�s Variation de valeur des instruments financiers			Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolid�s
	Capital souscrit	Instruments de capitaux propres et r�serves li�es	�limination des titres autod�tenus	R�serves consolid�es	Variations de juste valeur des actifs disponibles � la vente	Variations de juste valeur des instruments d�riv�s de couverture	Imp�t diff�r� sur variations de juste valeur			
(en millions d'euros)										
Capitaux propres au 31 d�cembre 2006	740,3	96,2	-	787,8	87,6	-	- 2,9	1 709,0	42,5	1 751,5
Augmentation de capital								-		-
�limination des titres autod�tenus								-		-
�missions d'instruments de capitaux propres								-		-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fond� sur des actions		11,0						11,0		11,0
Distribution 2007				- 175,8				- 175,8	- 4,0	- 179,8
Effet des acquisitions et des cessions sur les int�r�ts minoritaires								-		-
Sous-total des mouvements li�s aux relations avec les actionnaires	-	11,0	-	- 175,8	-	-	-	- 164,8	- 4,0	- 168,8
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					- 43,7			- 43,7		- 43,7
Variations de valeur des instruments financiers rapport�es au r�sultat								-		-
Impact imp�t des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapport�es au r�sultat							1,8	1,8		1,8
R�sultat 2007				340,2				340,2	9,2	349,4
Sous-total	-	-	-	340,2	- 43,7	-	1,8	298,3	9,2	307,5
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associ�es et des coentreprises mises en �quivalence								-		-
�carts de conversion et autres variations		3,2		- 3,2				-		-
Sous-total	-	3,2	-	- 3,2	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 D�CEMBRE 2007	740,3	110,4	-	949,0	43,9	-	- 1,1	1 842,5	47,7	1 890,2

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ET RATIO DE SOLVABILITÉ

Conformément à la réglementation de la Commission Bancaire, les exigences prudentielles globales de fonds propres sont calculées sur base consolidée, au niveau de la Société Générale, qui a le contrôle exclusif du Crédit du Nord au 31 décembre 2007. De ce fait, seule la Société Générale doit respecter ces exigences.

À titre purement indicatif, pour le seul Groupe Crédit du Nord, l'exigence globale de fonds propres est respectée à hauteur de 112,9 % (contre 116,3 % à fin 2006). Ceci représente la somme d'exigences spécifiques au titre des risques de crédit, des risques de marché et des grands risques.

L'exigence globale de fonds propres du Groupe Crédit du Nord se décompose comme suit au 31 décembre 2007 :

(en millions d'euros)	
Au titre des risques de crédit	1 651,0
Au titre des risques de marché	8,2
• risque de taux	4,0
• risque de change	-
• risque de règlement/contrepartie	4,2
• risque de propriété	-
Au titre des grands risques	-
Exigence globale	1 659,2
Fonds propres prudentiels	1 873,2
• fonds propres de base	1 473,7
• éléments complémentaires	399,5
Couverture de l'exigence globale	112,9 %

L'augmentation de l'exigence globale de fonds propres par rapport à fin 2006 (1 502,9 millions d'euros) provient des risques de crédit (exigence de 1 651,0 millions d'euros contre 1 498,5 à fin 2006). Les autres exigences sont beaucoup plus modestes et leurs variations sont sans grande incidence sur l'exigence globale.

En termes de ratio de solvabilité, les fonds propres prudentiels (1 873,2 millions d'euros) rapportés aux risques pondérés (20 740,5 millions d'euros) représentent un ratio de 9,0 %, dont 7,1 % pour les seuls fonds propres de base (contre respectivement 9,3 % et 6,3 % à fin 2006).

Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
FLUX DE TRÉSORERIE NET DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice net après impôt (I)	349,4	312,0
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	75,9	51,5
Dotations nettes aux provisions (essentiellement provisions techniques d'assurance)	301,8	393,1
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	- 1,8	- 1,5
Impôts différés	43,4	56,8
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	- 36,0	-
Variation des produits constatés d'avance	- 25,3	3,5
Variation des charges constatées d'avance	15,2	- 13,3
Variation des produits courus non encaissés	- 62,2	- 28,3
Variation des charges courues non décaissées	107,2	- 87,1
Autres mouvements	171,5	65,8
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	589,7	440,5
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (III)	32,7	- 33,9
Opérations interbancaires	96,7	1 353,9
Opérations avec la clientèle	71,3	- 1 637,2
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	63,0	-626,9
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	- 729,6	52,6
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	- 498,6	- 857,6
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	473,2	- 139,0
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	74,6	198,1
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 75,4	- 70,5
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	- 0,8	127,6
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	- 179,8	- 147,1
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 35,1	153,3
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	- 214,9	6,2
FLUX NET DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C)	257,5	- 5,2
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	486,1	808,3
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	1 248,7	931,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (hors créances rattachées)	1 352,9	486,1
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	639,4	1 248,7
VARIATION DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	257,5	- 5,2

Annexes aux comptes consolidés

SOMMAIRE

Principes comptables, périmètre de consolidation et gestion des risques

- NOTE 1 Principes et méthodes comptables
 NOTE 2 Périmètre de consolidation
 NOTE 3 Gestion des risques

Notes annexes sur le bilan consolidé

- NOTE 4 Caisse et banques centrales
 NOTE 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat
 NOTE 5 BIS Passifs financiers à la juste valeur par résultat
 NOTE 5 TER Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat
 NOTE 6 Instruments dérivés de couverture
 NOTE 7 Actifs financiers disponibles à la vente
 NOTE 8 Prêts et créances sur les établissements de crédit
 NOTE 9 Prêts et créances sur la clientèle
 NOTE 10 Opérations de location-financement et assimilées
 NOTE 11 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
 NOTE 12 Créances et dettes d'impôts
 NOTE 13 Autres actifs et autres passifs
 NOTE 14 Immobilisations
 NOTE 15 Écarts d'acquisition
 NOTE 16 Synthèse des dépréciations
 NOTE 17 Dettes envers les établissements de crédit
 NOTE 18 Dettes envers la clientèle
 NOTE 19 Dettes représentées par un titre
 NOTE 20 Comptes et plans d'épargne-logement
 NOTE 21 Synthèse des provisions
 NOTE 22 Avantages au personnel
 NOTE 23 Dettes subordonnées
 NOTE 24 Activités d'assurance

- NOTE 25 Échéances des emplois et des ressources par durée restant à courir
 NOTE 26 Engagements
 NOTE 27 Opérations en devises

Notes annexes sur le résultat consolidé

- NOTE 28 Produit net bancaire
 NOTE 29 Intérêts et résultats assimilés
 NOTE 30 Commissions
 NOTE 31 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
 NOTE 32 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente
 NOTE 33 Produits et charges des autres activités
 NOTE 34 Frais de personnel
 NOTE 35 Autres charges
 NOTE 36 Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles
 NOTE 37 Coût du risque
 NOTE 38 Résultat sur sociétés mises en équivalence
 NOTE 39 Impôts sur les bénéfices
 NOTE 40 Intérêts minoritaires

Tableau de juste valeur, transactions avec les parties liées, contribution des activités et des sociétés au résultat net consolidé et activités des filiales et participations

- NOTE 41 Tableau de juste valeur
 NOTE 42 Transactions avec les parties liées
 NOTE 43 Contribution des activités et des sociétés au résultat net consolidé
 NOTE 44 Activités des filiales et participations

Événements postérieurs à la clôture

- NOTE 45 Événements postérieurs à la clôture

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 1

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION, PRINCIPES COMPTABLES

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

En vertu du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe Crédit du Nord (« le Groupe ») arrêtés au 31 décembre 2007 ont été établis conformément aux normes adoptées dans le cadre de la procédure prévue à l'article 6 du règlement précité et applicables à cette date.

Le Groupe est soumis de plein droit à ces normes du fait de l'émission régulière de titres subordonnés remboursables admis à la négociation sur le premier marché.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) 1 à 7 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union Européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macrocouverture de juste valeur (IAS 39 « *carve out* »).

Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007

IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »

L'Union Européenne a adopté la norme IFRS 7 le 11 janvier 2006. Cette norme, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007, est consacrée exclusivement à l'information financière et ne change en rien l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers. Elle remplace, en les reprenant, les dispositions des normes IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » relatives aux informations à fournir au titre des instruments financiers et requiert la présentation de nouvelles informations quantitatives et qualitatives notamment sur les risques de marché et de crédit. Son application par le Groupe au 1^{er} janvier 2007 n'a donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

Informations sur le capital

En complément de la norme IFRS 7, l'Union Européenne a adopté le 11 janvier 2006 un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », applicable au 1^{er} janvier 2007, qui requiert des informations complémentaires quantitatives et qualitatives sur le capital du Groupe. Cet amendement ne portant que sur l'information financière, son application par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007 n'a donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

Deux interprétations émises par l'IFRIC et adoptées par l'Union Européenne ont, par ailleurs, été appliquées de façon rétrospective par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2007.

IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciations »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 20 juillet 2006 et adoptée par l'Union Européenne le 1^{er} juin 2007, précise que les dispositions des normes IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et Évaluation » prévalent sur la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » pour les dépréciations relatives d'une part, aux écarts d'acquisition, et d'autre part aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe n'ayant pas, au cours des exercices précédents, effectué durant des périodes intermédiaires des reprises de dépréciations liées aux écarts d'acquisition ou aux instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente, l'application de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

IFRIC 11 « IFRS 2 – Transactions intragroupe et transactions faisant intervenir des actions propres »

Cette interprétation de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », publiée par l'IASB le 2 novembre 2006 et adoptée par l'Union Européenne le 1^{er} juin 2007, précise le traitement comptable, dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité, d'un groupe qui reçoit les services des bénéficiaires des transactions de paiements fondés sur des actions qui font intervenir deux ou plusieurs entités d'un même groupe (société mère ou autre entité d'un même groupe). Le Groupe Crédit du Nord est concerné par cette interprétation au titre des stock-options de la société mère accordés aux employés du Groupe Crédit du Nord, qui sont assimilables à des transactions payables en actions au regard d'IFRS 2. L'application de cette interprétation au 1^{er} janvier 2007 n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe, dans la mesure où ces stock-options étaient déjà comptabilisées en charges en contrepartie d'un compte de capitaux propres.

Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

Normes comptables ou amendements adoptés par l'Union Européenne

IFRS 8 « Segments opérationnels »

L'Union Européenne a adopté le 21 novembre 2007 la norme IFRS 8. Cette norme, applicable à compter du 1^{er} janvier 2009, modifie l'information sectorielle tant dans sa définition que dans les informations à présenter.

Normes comptables ou interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007

IAS 1 révisée « Présentation des états financiers »

Cette norme révisée, publiée par l'IASB le 6 septembre 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle aura alors pour seul effet de modifier le format des états de synthèse du Groupe.

Amendement de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunt »

Cet amendement, publié par l'IASB le 29 mars 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il a pour objet de supprimer l'option de comptabilisation en charges de l'intégralité des coûts d'emprunt et de rendre obligatoire leur capitalisation quand ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Il n'aura cependant pas d'effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe dans la mesure où ce dernier applique déjà le traitement optionnel qui sera ainsi rendu obligatoire par cet amendement.

IFRIC 12 « Accords de concession de services »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 30 novembre 2006, n'entre en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle vient préciser le traitement comptable des concessions. Ne concernant pas les activités du Groupe, cette interprétation n'aura donc aucun effet sur son résultat net et ses capitaux propres.

IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 28 juin 2007, n'entrera en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2008. Elle vient préciser le traitement comptable des programmes de fidélité. Les traitements comptables actuellement appliqués par le Groupe étant cependant comparables aux dispositions de cette interprétation, l'application future de cette dernière ne devrait donc avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

IFRIC 14 « Actifs de régime à prestations définies et obligations de financement minimum »

Cette interprétation, publiée par l'IASB le 4 juillet 2007, n'entre en vigueur de manière obligatoire que pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle vient fournir des indications sur la manière d'apprécier l'actif disponible (lié à des remboursements ou de réductions de cotisations futures) qui peut être comptabilisé au titre d'un excédent d'actif mais qui doit tenir compte des incidences d'une obligation de financement minimum. L'application future de cette interprétation ne devrait avoir aucun effet sur le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

Présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé dans le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

Recours à des estimations

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans les notes annexes aux états financiers. Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Information sectorielle (IAS 14)

Compte tenu de la non-matérialité des métiers d'assurance, de Gestion d'Actifs et d'intermédiation par rapport à l'activité bancaire, le Groupe Crédit du Nord a retenu la constitution d'un seul secteur d'activité. De même, considérant que le Groupe Crédit du Nord est représentatif d'un groupe bancaire national, un seul axe géographique a été retenu.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2006 et en 2007, et en respect du principe de continuité de l'exploitation.

Annexes aux comptes consolidés

Principes et méthodes de consolidation

Les sociétés ne présentant pas de caractère significatif selon les normes du Groupe n'ont pas été retenues dans le champ de la consolidation. Le caractère non significatif est défini par la réunion des trois critères suivants pendant deux exercices consécutifs :

- total de bilan inférieur à 10 millions d'euros ;
- résultat net inférieur à 1 million d'euros ;
- aucune participation dans une entreprise consolidée.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels, dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale (IAS 27)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Celle-ci consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale, en dégageant la part des intérêts minoritaires tant dans les capitaux propres que dans le résultat.

Le référentiel IFRS définit le contrôle exclusif sur une filiale comme le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale, en tenant compte également des droits de vote potentiels ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale, ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle (IAS 31)

Les entreprises du Groupe qui sont contrôlées de manière conjointe sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres la fraction représentative des intérêts du Groupe dans les comptes

de la société consolidée. Aucun intérêt minoritaire n'est constaté.

Le référentiel IFRS définit le contrôle conjoint comme le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

Mise en équivalence (IAS 28)

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. Elle est présumée à partir du moment où le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote. Cette présomption peut être réfutée s'il est démontré l'absence d'influence notable malgré la détention de plus de 20 % des droits de vote. *A contrario*, l'influence notable peut être démontrée même si le seuil des 20 % n'est pas atteint.

Lors de la mise en équivalence, la valeur des titres figurant à l'actif du bilan du Crédit du Nord et de ses filiales est remplacée par la quote-part du Groupe dans les fonds propres et le résultat des sociétés mises en équivalence. L'écart net résultant de cette substitution est inscrit sous la rubrique « Réserves consolidées » et, pour la part du Groupe dans les résultats de la société, sous la rubrique « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

Cas particulier des entités *ad hoc* (SIC 12)

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont en substance contrôlées par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les critères suivants sont utilisés de façon non cumulative pour apprécier l'existence du contrôle d'une entité *ad hoc* par une autre entité :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;

- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en « Dettes ».

Retraitements et éliminations

Les comptes des sociétés consolidées sont, si nécessaire, retraités selon les principes du Groupe. L'effet sur le bilan et le résultat consolidés des opérations internes au Groupe est intégralement éliminé.

Regroupements d'entreprises et écart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises du Groupe Crédit du Nord sont comptabilisés sur la base de la méthode de l'acquisition. Pour déterminer l'écart d'acquisition, la norme IFRS 3 requiert une évaluation individuelle de tous les actifs, passifs et éléments de hors bilan (passifs éventuels) à leur juste valeur en date d'acquisition, quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai limité à douze mois à compter de la date d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et enfin un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Écart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. À la date

d'acquisition, chaque écart est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle ils sont rattachés. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne « Dépréciation des écarts d'acquisition ». À ce stade, le Groupe a défini une seule UGT : la banque de détail.

Aucune dépréciation relative à des écarts d'acquisition n'a été constatée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir de comptes arrêtés au 31 décembre 2007 pour l'ensemble des sociétés consolidées.

Annexes aux comptes consolidés

Principes comptables

Ces principes comptables sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005.

Classification et évaluation des actifs et passifs financiers

De façon générale, quelle que soit leur catégorie (titres détenus jusqu'à échéance, titres disponibles à la vente, titres en juste valeur par résultat), les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison. Les crédits sont quant à eux comptabilisés initialement au bilan en date de décaissement.

Les actifs et passifs financiers dérivés évalués à la juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de négociation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments en juste valeur en contrepartie du résultat) et classés dans l'une des catégories suivantes.

Prêts et créances (*Loans and receivables*)

Les crédits accordés à la clientèle et aux établissements de crédit sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur augmentée des frais d'acquisition. Ces prêts et créances sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation (cf. Dépréciation des actifs financiers).

Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat (*Financial assets and liabilities at fair value through profit or loss*)

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté comptable et portés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués à la juste valeur, en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 telle que définie dans l'amendement apporté à cette norme en juin 2005. Le Groupe utilise cette option dans les cas suivants :

- pour évaluer à la juste valeur certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les titres non cotés contenant des dérivés incorporés (obligations convertibles ou remboursables en actions) ainsi que les émissions structurées de BMTN et les emprunts structurés ;
- pour éliminer ou réduire les décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur, en contrepartie du compte de résultat, les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte de sa filiale d'assurance-vie afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;
- pour évaluer à la juste valeur les titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque du Groupe dont le pourcentage de détention se situe entre 20 % et 50 %, puisque la performance de ces titres est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement dûment documentée. En effet, l'activité des sociétés de capital risque consiste à investir dans des actifs financiers afin de profiter de leur rendement total sous forme de dividendes et de changements de la juste valeur.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (*Held-to-maturity investments*)

Il s'agit des actifs financiers non dérivés, à revenu et maturité fixes, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti, qui intègre les primes, décotes et frais d'acquisition, et peuvent faire l'objet, le cas échéant, de dépréciations.

Dans le Groupe, il s'agit exclusivement de fonds d'État ou de collectivités publiques, qui ne sont que très faiblement exposés au risque de crédit.

Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

Actifs financiers disponibles à la vente (*Available-for-sale financial assets*)

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois précédentes catégories. En date d'arrêté comptable, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur avec impact des variations de valeur hors revenus courus ou acquis sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains ou pertes latents ».

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont enregistrés en résultat en « Intérêts et résultats assimilés – Opérations sur instruments financiers à revenu fixe ».

Les revenus des titres à revenu variable classés en titres disponibles à la vente sont quant à eux enregistrés en résultat dans la rubrique « Dividendes sur titres à revenu variable ».

Les écarts de valorisation ne sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente », que lors de la cession ou de la dépréciation à caractère durable de ces titres. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible.

Passifs financiers au coût amorti (*Financial liabilities measured at amortised cost using the effective interest method*)

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût, qui correspond à la juste valeur des montants empruntés, nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers et de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier avec ou sans la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier, mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat, pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Annexes aux comptes consolidés

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie d'un passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuel sont similaires à ceux retenus par la réglementation française pour considérer un encours comme douteux.

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation pour un actif ou un groupe d'actifs financiers analysés individuellement, résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement au même test de dépréciation.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par le Groupe de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et en intégrant l'existence de garanties, l'encours afférent donne lieu à constitution de dépréciations sur créances, inscrites directement en minoration de l'actif.

Le montant de la dépréciation des créances est déterminé par la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant actua-

lisé, au taux d'intérêt effectif d'origine, de l'ensemble des sommes estimées recouvrables en tenant compte de la valeur des garanties. La créance ainsi dépréciée génère ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable de la créance. Les dotations et reprises de dépréciation, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Est également inscrite au bilan en déduction des prêts et créances une dépréciation calculée sur base de portefeuille pour couvrir le risque de crédit non encore identifié individuellement. Cette dépréciation a été constituée en raison de l'existence, au sein de portefeuilles homogènes, d'un risque de crédit avéré sur un ensemble de créances, sans toutefois que le risque puisse être affecté de façon individuelle sur une ou plusieurs créances. Elle couvre, d'une part, le risque de crédit sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance et, d'autre part, le risque sectoriel.

Sains sous surveillance (« 3S »)

Le Groupe a créé, au sein de la classe de risque des « Sains », une subdivision intitulée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclasserement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Dépréciations sectorielles

La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques de dépréciation des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Actifs financiers disponibles à la vente

S'il existe une indication objective de dépréciation durable sur un actif financier disponible à la vente, une dépréciation est constatée en compte de résultat. Lorsqu'une perte latente non durable a été comptabilisée directement en capitaux propres, et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation durable, la perte

latente cumulée antérieurement, comptabilisée en capitaux propres, est alors comptabilisée en résultat :

- dans la rubrique « Coût du risque » pour les instruments de dettes (titres à revenu fixe) ;
- dans la rubrique « Résultat sur portefeuille de titres disponibles à la vente » pour les instruments de capitaux propres (titres à revenu variable).

Le montant de cette perte cumulée est déterminé par la différence entre la valeur d'acquisition du titre (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et sa juste valeur actuelle, diminuée le cas échéant de toute perte de valeur sur ce titre antérieurement comptabilisée en résultat.

Pour les instruments de capitaux propres, la notion de dépréciation durable s'apprécie notamment au regard d'une perte de valeur significative et prolongée de l'instrument.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat, relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente, ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

La norme IAS 39 requiert la comptabilisation au bilan de tous les instruments dérivés à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, à moins qu'ils puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat », avec impact des variations de juste valeur au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Résultat sur instruments financiers dérivés ».

Les instruments dérivés classés dans la catégorie « Transaction »

sont composés de swaps de taux, caps, floors et collars, options de taux, futures, contrats Matif et options de change.

Instruments financiers dérivés de couverture

Dans le référentiel IFRS, le traitement de couverture est considéré comme un traitement comptable d'exception, répondant à des exigences très strictes.

Ainsi, le Groupe Crédit du Nord a établi une documentation dès la mise en place de la relation de couverture, en précisant : l'élément couvert, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui est appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture.

La relation de couverture doit être hautement efficace, de sorte que les variations de valeur de l'instrument financier dérivé de couverture compensent les variations de valeur de l'élément couvert. Cette efficacité est mesurée à la mise en place de la relation de couverture, et également tout au long de sa durée de vie.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de macrocouverture de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)

Les principaux instruments de couverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux.

Dans une couverture de juste valeur, les dérivés de couverture sont valorisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat, de même que les éléments couverts pour la partie du risque couvert : ainsi, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée du gain ou de la perte attribuable au risque couvert, constatés au compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat – Résultat sur instruments financiers dérivés ».

S'agissant de dérivés de taux, le réescompte de l'instrument financier dérivé est comptabilisé en résultat dans la même rubrique, symétriquement aux produits ou charges d'intérêt relatifs à l'élément couvert.

L'application de la relation de couverture cesse, sur une base prospective, dès lors que :

- les critères d'efficacité de la relation de couverture ne sont plus respectés ;
- l'instrument financier dérivé est vendu ou résilié par anticipation ;
- l'élément couvert est vendu avant l'échéance.

Annexes aux comptes consolidés

En conséquence, à l'exception du dernier cas, la valeur au bilan de l'élément qui était couvert n'est postérieurement plus ajustée pour tenir compte des variations de valeur, et les gains ou pertes cumulés sur cet élément antérieurement couvert sont amortis sur la durée de vie restante de cet élément.

Macrocouverture de juste valeur (*Macro hedging*)

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objectif de couvrir de façon globale le risque structurel de taux. Le Groupe Crédit du Nord a décidé de faire usage des dispositions de la norme IAS 39 dite « *carve-out* », telle qu'adoptée par l'Union Européenne, permettant de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif/passif, qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union Européenne.

Les principaux instruments dérivés de macrocouverture de juste valeur sont constitués par des swaps de taux et des achats de caps.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés dans le cadre d'une couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles macrocouverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Réévaluation des éléments couverts » en contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie et d'investissement net (*Cash Flow Hedge*)

Le Groupe Crédit du Nord ne détient à son bilan aucun instrument financier classé en couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument financier dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » dans les conditions décrites ci-avant.

Opérations de change

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle du Groupe Crédit du Nord) au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Provision (IAS 37) – hors provision pour avantages du personnel

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et à des risques de crédit, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Dans le Groupe Crédit du Nord, ces provisions sont constituées par les provisions pour litiges et les provisions pour risques divers.

Lorsqu'ils existent, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais font l'objet d'une communication dans les notes annexes aux états financiers.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un

taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16, 36, 38, 40)

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par le Groupe, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant *a minima* les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Agencements	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Annexes aux comptes consolidés

Les progiciels acquis auprès de tiers sont immobilisés et amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans. Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des progiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et que le Groupe en attend des bénéfices futurs. Les coûts immobilisés correspondent à la phase de développement et comprennent les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai, et l'élaboration de la documentation technique.

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, l'existence de ces indices de perte de valeur étant appréciée à chaque date d'arrêt. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unités génératrices de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation se sont améliorées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Par ailleurs, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles des immobilisations font l'objet d'une revue annuelle. Dans le cas où il convient de modifier ces données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

Opérations de location (IAS 17)

Les opérations de location sont qualifiées de :

- location-financement, lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué ;
- location simple dans le cas contraire.

Les créances de location-financement figurent au poste « Opérations de location-financement et assimilées » et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat, des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en « Autres produits des activités bancaires » au compte de résultat, de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location-financement, une charge est enregistrée pour corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les immobilisations de location simple sont inscrites à l'actif du bilan parmi les immobilisations dans la rubrique « Immobilisations

de placement », et suivent les règles de comptabilisation et d'évaluation relatives à cette catégorie. S'il s'agit d'immeubles, les immobilisations sont classées dans la sous-rubrique « Location immobilière ». Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique « Autres résultats d'exploitation bancaire » du compte de résultat.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur.

Par la suite, ces engagements de financement font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux « Provisions - hors provisions pour avantages du personnel ».

Garanties financières données

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données considérées comptablement comme des instruments financiers pour leur juste valeur, puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré, diminué le cas échéant de l'amortissement de la commission de garantie. En cas d'indication objective de dépréciation, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Produits et charges d'intérêts

Pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti au bilan, les produits et les charges d'intérêt sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de façon à obtenir la valeur comptable nette de cet instrument financier. Toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier sont prises en compte pour estimer les flux de trésorerie futurs. Les pertes sur crédit futures ne sont pas prises en compte. Ce calcul intègre également les commissions payées ou reçues au titre du contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toute prime ou décote.

Dès qu'un actif financier, ou un groupe d'actifs financiers similaires, a été déprécié en raison d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le cadre de la détermination de la perte de valeur.

Hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges

d'intérêt calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendues.

Produits de commissions (IAS 18)

Le Groupe Crédit du Nord enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux (IAS 19)

Le Groupe reconnaît 4 catégories d'avantages définies par IAS 19 et IFRS 2 :

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Il s'agit, selon la norme IAS 19, de régimes à cotisations définies, pour lesquels l'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils sont relatifs à des régimes à prestations définies pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque financier et le risque actuariel à moyen et long terme.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, les établissements bancaires du Groupe, hors Crédit du Nord, ne sont plus affiliés à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour leur période d'activité dans le Groupe

avant le 31 décembre 1993).

Pour le Crédit du Nord, suite à l'accord de Branche du 25 février 2005, qui prévoyait la modification des dispositions relatives au complément bancaire, et compte tenu de la situation déficitaire de sa caisse de retraite, un accord interne signé en 2006 a retenu les dispositions suivantes :

- pour les actifs bénéficiaires d'un complément bancaire et encore salariés du Crédit du Nord, la valeur du complément bancaire a été transformée en épargne complémentaire et externalisée auprès d'un assureur ;
- pour les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion, le choix leur a été donné d'opter pour un versement unique de leur complément bancaire.

Ainsi, les engagements résiduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retraités et bénéficiaires d'une pension de réversion qui n'auraient pas opté pour le versement unique du complément bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salariés du Crédit du Nord.

Sont également classés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n° 22. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuair indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, une fois par an sur la base des données au 31 août.

Les indemnités relatives aux préretraites sont constituées exclusivement des prestations à la charge des sociétés du Groupe, entre la date du départ effectif des salariés et celle de leur prise en charge par les organismes de retraite. Elles sont intégralement provisionnées dès la signature de l'accord.

Les « écarts actuariels », déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles. Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10 % du maximum entre la valeur actualisée de l'obligation et la juste valeur des actifs de ce régime (méthode dite « du corridor »). La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt et viennent en déduction des engagements comptabilisés.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

Annexes aux comptes consolidés

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Les autres avantages à long terme

La norme IAS 19 définit les avantages à long terme comme des avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.

Dans diverses sociétés du Groupe, le personnel peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Ces régimes ne disposent pas d'actif de régime. Les différents engagements, ainsi que les hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe n° 22. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

Les paiements sur base d'actions

Le Groupe n'émettant pas d'instruments de capitaux propres cotés, les instruments de capitaux propres accordés aux salariés du Groupe sont ceux de son actionnaire majoritaire.

Les paiements en actions englobent les paiements en instruments de capitaux propres et les versements en espèces, dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Le plan d'actionnariat salarial permet à l'ensemble des salariés et retraités du Groupe de participer à l'augmentation de capital réservée aux salariés de la société mère.

Le Groupe Crédit du Nord comptabilise linéairement, sur l'exercice au cours duquel des actions de la société mère sont souscrites par les salariés, une charge en frais de personnel égale à la différence entre la juste valeur des actions attribuées et leur prix de souscription par les salariés.

La juste valeur des actions attribuées est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de taux d'intérêt applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

Le montant global de la décote prend donc en compte le nombre total d'actions souscrites par les salariés, la différence entre le prix d'acquisition fixé par le Conseil d'Administration et le prix de marché de l'action à la date d'annonce du prix de souscription, ainsi que le coût de l'incessibilité défini par des paramètres des marchés financiers.

Ce traitement comptable est conforme aux dispositions du communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 21 décembre 2004 relatif au plan d'épargne entreprise.

Les plans de stock-options du groupe Société Générale attribuent à certains des salariés du Groupe Crédit du Nord des options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale. Au regard d'IFRS 2, ces plans de stock-options sont assimilables à des transactions payables en actions.

Évaluée par un actuaire indépendant selon le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes sur le comportement des bénéficiaires ou, à défaut, par le modèle Black & Scholes, la juste valeur des options est déterminée à la date de notification aux salariés, sans attendre les conditions nécessaires à leur attribution définitive.

Le coût du plan évalué lors de son attribution est imputé linéairement en charges de personnel sur la seule période dite de « vesting », comprise entre la date d'attribution et la première date possible d'exercice des options, par contrepartie en capitaux propres, en accord avec IFRIC 11.

Impôts sur les bénéfices (IAS 12)

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt courant de l'exercice qui inclut les avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés en règlement de l'impôt, ceux-ci étant par ailleurs comptabilisés sous la même rubrique que le produit auquel ils se rattachent ;
- l'impôt différé.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont imposées à 15 % pour les titres de sociétés à prépondérance immobilière et sont exonérées pour les

autres titres de participation (sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du résultat net des plus-values de cession de l'exercice). À cela s'ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices ».

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée » ou en capitaux propres selon le principe de symétrie.

Le Groupe constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs.

Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal. Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe n° 12 au bilan. Le Crédit du Nord a opté, depuis l'exercice 2000, pour le régime de fiscalité de groupe pour certaines de ses filiales contrôlées directement ou indirectement à 95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralité.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Activité d'assurance

Cadre général

Antarius, seule compagnie d'assurance consolidée, est une société d'assurance mixte (vie et non-vie) détenue de manière conjointe avec Aviva.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation des compagnies d'assurance a pour effet de neutraliser les plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations afin de compenser ultérieurement des moins-values. En fonction des anticipations de réalisations futures de moins-values, et donc d'utilisation de la réserve de capitalisation, celle-ci est ventilée entre provisions techniques et capitaux propres. La comptabilisation d'une partie de la réserve de capitalisation dans les capitaux propres générant une différence temporaire imposable, le Groupe Crédit du Nord constate un impôt différé passif dans les comptes consolidés.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises de la filiale Antarius sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

Provisions techniques des entreprises d'assurance

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale. Les dérivés incorporés qui ne seraient pas valorisés dans les provisions techniques sont comptabilisés séparément.

En application des principes de la comptabilité « reflet » définis par la norme IFRS 4, une provision pour participation aux bénéfices différés est comptabilisée sur les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

La norme IFRS 4 introduit également un contrôle de suffisance des provisions techniques par application d'un test d'adéquation des passifs.

Annexes aux comptes consolidés

Modalités de détermination de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat sur ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation. Ces valorisations sont ajustées, le cas échéant, pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas des produits complexes.

Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit, sauf à maturité ou lors de cessions éventuelles avant terme pour

certaines produits compte tenu de leur complexité. Dans le cas de produits émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix du produit. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée alors en résultat.

Les méthodes utilisées décrites ci-après ont été appliquées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers évalués en juste valeur par résultat et pour ceux qui sont enregistrés au bilan au coût amorti pour lesquels la juste valeur est indiquée dans les notes annexes à seule fin d'information.

Juste valeur des titres

Titres cotés

La juste valeur des titres cotés est déterminée sur la base de leur cours de Bourse à la date de clôture.

Titres non cotés

- Pour les instruments de capitaux propres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué détenue, ou quand c'est possible, en fonction du dernier prix connu d'une opération d'achat, de souscription ou de vente, en tenant compte de certaines évaluations potentielles d'actifs ou de passifs.
- Pour les instruments de dettes, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Titres contenant des dérivés incorporés

La juste valeur de titres contenant des dérivés incorporés est déterminée globalement.

Juste valeur des crédits

Le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des crédits est assimilable à leur juste valeur pour les actifs suivants :

- crédits à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur l'exercice ;
- crédits à taux variable, en raison des ajustements fréquents des taux (au moins une fois par an sur l'ensemble des produits), sauf s'il existe une variation significative du spread de crédit d'un débiteur.

Pour tous les crédits à taux fixe et de durée initiale supérieure à un an, et en l'absence de marché actif des prêts bancaires, le Groupe Crédit du Nord a décidé de déterminer la juste valeur des crédits sur la base de modèles internes de valorisation. La méthode utilisée consiste à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et

d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Juste valeur des contrats de location-financement

La juste valeur des contrats de location-financement est calculée sur la base de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord :

- pour les contrats de crédit-bail immobilier (Norbail Immobilier), l'ensemble des flux futurs recouvrables est actualisé sur la durée restant à courir, au taux de marché majoré de la marge initiale du contrat ;
- pour les contrats de crédit-bail mobilier (Star Lease), l'ensemble des loyers restant à percevoir (valeur résiduelle incluse) est actualisé sur la durée restant à courir, au taux moyen pondéré à la production du mois précédent.

Juste valeur des garanties financières données

Compte tenu des caractéristiques des garanties financières données par le Groupe Crédit du Nord, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

Juste valeur des dettes

De façon générale, pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, le Groupe Crédit du Nord a considéré que la valeur comptable des dépôts est assimilable à la juste valeur.

Pour les dettes à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

En ce qui concerne les dépôts relatifs à l'épargne réglementée hors PEL, le Groupe Crédit du Nord considère que le taux appliqué est un taux de marché, puisqu'il est identique pour tous les établissements de la Place, et que la valeur comptable de ces dépôts est représentative de leur juste valeur.

La juste valeur des dépôts PEL est assimilable à leur valeur comptable, diminuée de la provision PEL constituée.

Juste valeur des dettes représentées par un titre

Les BMTN émis, hors émissions structurées, sont comptabilisés au bilan au coût amorti. La juste valeur de ces BMTN émis est déterminée à partir de modèles de valorisation internes et sur la base de l'actualisation des flux futurs à partir d'une courbe zéro coupon.

Les émissions structurées de BMTN sont comptabilisées au bilan à leur juste valeur, qui est déterminée soit à partir de valorisations obtenues des contreparties, soit à partir de modèles de valorisation internes au Groupe Crédit du Nord et alimentés par des paramètres de marché observables.

La juste valeur des certificats de dépôt du Groupe Crédit du Nord est assimilable à leur valeur comptable, dans la mesure où la totalité des certificats de dépôt est à moins d'un an.

Juste valeur des dettes subordonnées

Les titres participatifs étant cotés sur un marché actif, leur juste valeur est déterminée par rapport à leur prix coté à la date de clôture.

Les titres subordonnés remboursables sont assimilables à des obligations cotées, dont le prix coté (Euronext) en date de clôture permet de déterminer leur juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Dérivés de taux (swaps et options de taux)

Le Groupe Crédit du Nord détermine la juste valeur des dérivés de taux sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts. La juste valeur des options de taux est calculée en fonction de valorisations d'événements futurs selon la méthode de Black & Scholes.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours de change à terme restant à courir à la date d'arrêté comptable.

Juste valeur des immobilisations

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats des expertises menées sur site par un cabinet d'experts immobiliers indépendant.

Les immeubles les plus significatifs sont expertisés chaque année, les autres le sont tous les 3 à 4 ans (sauf événement particulier affectant significativement la valeur du bien). Entre chaque expertise, la juste valeur est estimée grâce à des modèles internes (calcul par capitalisation).

Annexes aux comptes consolid s

NOTE 2 P RIM TRE DE CONSOLIDATION

	31/12/2007			31/12/2006		
	M�thode d'int�gration	Taux d'int�r�t	Taux de contr�le	M�thode d'int�gration	Taux d'int�r�t	Taux de contr�le
CR�DIT DU NORD 28, place Rihour 59800 Lille	Globale	Soci�t� consolidante		Globale	Soci�t� consolidante	
BANQUE RH�NE-ALPES 20-22, boulevard �douard Rey 38000 Grenoble	Globale	99,99	99,99	Globale	99,99	99,99
BANQUE TARNEAUD 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	Globale	80,00	80,00	Globale	80,00	80,00
BANQUE COURTOIS 33, rue de R�musat 31000 Toulouse	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
BANQUE KOLB 1-3, place du G�n�ral-de-Gaulle 88500 Mirecourt	Globale	99,87	99,87	Globale	99,87	99,87
BANQUE LAYDERNIER 10, avenue du Rh�ne 74000 Annecy	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
BANQUE NUGER 7, place Michel-de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	Globale	64,70	64,70	Globale	64,70	64,70
NORBAIL IMMOBILIER 50, rue d'Anjou 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
STAR LEASE 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
�TOILE ID (ex-SPTF) 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
NORFINANCE GILBERT DUPONT ET ASSOCI�S 42, rue Royale 59000 Lille	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
SOCI�T� DE BOURSE GILBERT DUPONT 50, rue d'Anjou 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00

	31/12/2007			31/12/2006		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
NORIMMO 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
TURGOT GESTION 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	Globale	80,00	100,00	Globale	80,00	100,00
FIMMOGEST ⁽⁹⁾ 33, rue de Rémusat 31000 Toulouse	-	-	-	Globale	100,00	100,00
CRE DINORD CIDIZE 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
ÉTOILE GESTION 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	96,98	99,90	Globale	96,98	99,90
ANNA PURNA 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
NICE BROC 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
NICE CARROS 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
KOLB INVESTISSEMENT 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
NORD ASSURANCES COURTAGE 28, place Rihour 59800 Lille	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
NORBAIL SOFERGIE 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
SFAG 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00

Annexes aux comptes consolidés

	31/12/2007			31/12/2006		
	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode d'intégration	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
PARTIRA 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
EUROPE LAFAYETTE ⁽²⁾ 20-22, boulevard Édouard Rey 38000 Grenoble	-	-	-	Globale	99,99	100,00
SC FORT DE NOYELLES 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Globale	100,00	100,00	Globale	100,00	100,00
BANQUE POUYANNE 12, place d'Armes 64300 Orthez	Équivalence	35,00	35,00	Équivalence	35,00	35,00
DEXIA-C.L.F. BANQUE Tour Cristal 7 à 11, quai André Citroën 75015 Paris	Équivalence	20,00	20,00	Équivalence	20,00	20,00
ANTARIUS ⁽³⁾ 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	Proportionnelle	50,00	50,00	Proportionnelle	50,00	50,00

(1) Société absorbée par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) par Banque Courtois en novembre 2007.

(2) Société absorbée par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) par Banque Rhône-Alpes en novembre 2007.

(3) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

En 2007, les fusions par Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) des entités Fimmogest et Europe Lafayette, respectivement dans Banque Courtois et Banque Rhône-Alpes, constituent les seuls impacts sur le périmètre de consolidation.

Par ailleurs, les sociétés suivantes, dont la détention par le Groupe est échelonnée entre 33,21 % et 100 %, n'ont pas été retenues dans le champ de consolidation : Starquatorze, Starquinze, Starseize, Stardixsept, Stardixhuit, Starvingt, Starvingt trois, Starvingt six, Starvingt sept, Starvingt huit, Starvingt neuf, Startrente, Startrente et un, Startrente deux, Startrente trois, Startrente quatre, Startrente cinq, Startrente six, Startrente sept, Startrente huit,

Startrente neuf, Starquarante, Amerasia 3, Amerasia 4, Silk1, Snc Obbola, Snc Wav II, Nord Gérance, Immovalor service, Cofipro et la Scem Expansion.

En effet, ces sociétés ne présentent pas de caractère significatif pour le Groupe (aucune d'entre elles ne détient de participation dans une entreprise consolidée et la quasi-totalité d'entre elles présente un total bilan inférieur à dix millions d'euros et un résultat inférieur à un million d'euros).

Enfin, la Banque Clément, société non consolidée, a été liquidée définitivement en août 2007.

NOTE 3 GESTION DES RISQUES

Cette note présente les principaux risques engendrés par les activités bancaires du Groupe, à savoir :

- **les risques de crédit** : risques de perte dus à l'incapacité d'une contrepartie à faire face à ses obligations financières ;
- **les risques structurels** : risques de pertes ou de dépréciations résiduelles sur les postes du bilan en cas de mouvement des taux d'intérêt ou des taux de change ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements suivant leur échéance ;
- **les risques de marché** : risque de perte dû aux changements dans les prix et taux de marché, les corrélations entre eux et leurs niveaux de volatilité.

Les risques de crédit

La distribution de crédit est une composante majeure du développement et des résultats du Groupe Crédit du Nord. Elle expose le Groupe aux risques de crédit ou de contrepartie c'est-à-dire à la défaillance partielle ou totale de l'emprunteur.

C'est pourquoi, elle s'appuie sur une organisation spécifique, la filière risque, indépendante de la filière commerciale, dont la tutelle est assurée par la Direction Centrale des Risques (DCR) et sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés et de dépréciation.

Organisation

Placée sous la responsabilité du Président du Groupe Crédit du Nord, la Direction Centrale des Risques a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques soit solide et efficace.

Pour cela, elle assure une approche homogène et un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe.

- Elle contribue à la définition de la politique de crédit du Groupe et veille à sa mise en œuvre.
- Elle définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de notation, d'approbation et de suivi des risques.
- Elle contribue à une appréciation indépendante des risques au titre du processus d'octroi en prenant position sur les opérations proposées par la Filiale Commerciale.

- Elle est responsable du contrôle et provisionnement des risques, ainsi que du recouvrement des créances douteuses ou litigieuses.
- Elle effectue le recensement de l'ensemble des risques du Groupe.
- Elle assure la cohérence et l'adéquation des systèmes d'information risques.

La Direction Centrale des Risques rend compte de ses activités et de l'évolution générale des risques à la Direction Générale du Groupe dans le cadre du **Comité des Risques mensuel**. Ce comité se prononce sur les principaux enjeux stratégiques : politiques de prise de risque, méthodologie de mesures, analyses de portefeuille et de coût du risque, détection des concentrations de crédit...

Chaque région du Crédit du Nord social et chaque filiale bancaire du Crédit du Nord possède une Direction des Risques placée sous l'autorité du Directeur de la Région ou du Président de la Filiale qui assure la mise en œuvre de la politique de crédit du Groupe et le pilotage des risques à l'échelon de la région ou filiale. Ces Directions sont fonctionnellement rattachées à la Direction Centrale des Risques.

Procédures et méthodes

Octroi de crédit

L'octroi de crédit est réalisé dans un cadre précis :

- étude préalable du dossier pour parfaire la connaissance de la contrepartie avant toute prise de risque ;
- notation des contreparties et concours mis en place pour apporter une aide à la décision ;
- analyse et décision prises au niveau de compétence le plus adapté en fonction du risque, au sein des filières commerciales d'une part et de la filière risques d'autre part ;
- obligation de formaliser les décisions d'engagement par un écrit daté et signé comportant les limites de l'engagement et la validité de l'autorisation, prise en compte de la notion de Groupe pour l'appréciation du risque et désignation pour chaque Groupe identifié d'un chef de file interne à qui appartient la décision finale sur l'ensemble des entités du Groupe.

Il s'appuie également sur quelques principes essentiels de la politique de crédit du Groupe dans le but de limiter le risque de contrepartie :

- interventions essentiellement axées sur les financements d'opérations et de clients à l'intérieur du territoire métropolitain avec toutefois, dans un cadre précis et restreint, possibilité d'action sur certains pays limitrophes ou sur des pays OCDE ;

Annexes aux comptes consolidés

- division et partage des risques ;
- recherche de la contre-garantie d'organisme spécialisé comme le CRÉDIT LOGEMENT pour le crédit acquéreur, ou OSEO pour le financement des Professionnels et des Entreprises ;
- financement du cycle d'exploitation privilégiant dans toute la mesure du possible l'adossement sur le poste clients sous ses différentes formes ;
- priorité donnée au financement par crédit-bail des investissements matériels et immobiliers de nos clients Professionnels et Entreprises ;
- recherche systématique de garanties et collatéraux.

Mesures des risques et notation interne

Depuis plusieurs années, le Groupe s'est doté d'outils internes de mesure quantitative du risque de crédit pour aide à la décision. Ces modèles ont été progressivement étendus aux principaux marchés de clientèle sur lesquels le Groupe intervient.

À partir de 2005, ces modèles internes de notation (s'appuyant pour certains sur des modèles du Groupe Société Générale) ont été aménagés afin de respecter les nouveaux textes réglementaires.

Sur le marché de l'entreprise en particulier, le dispositif de notation du Groupe s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- des modèles de notation interne qui restituent :
 - la note de contrepartie (probabilité de défaut du débiteur à 1 an),
 - la note de concours (perte en cas de défaut) ;
- un *corpus* de procédures codifiant les principes bancaires et règles d'utilisation des modèles (périmètre, fréquence de révision des notes, circuit d'approbation) ;
- le jugement humain exercé par les acteurs du dispositif de notation utilisant les modèles dans le respect des principes bancaires diffusés et apportant leur expertise pour l'établissement des notes finales.

Sur l'ensemble des marchés, le Groupe a progressivement fait évoluer sa politique de gestion, de pilotage et d'encadrement des risques de crédit et intègre aujourd'hui la notation dans ses processus opérationnels quotidiens.

Suivi et contrôle des risques

Le suivi des risques incombe à l'ensemble des acteurs des filières commerciales et risques. Il impose de respecter les limites et les termes de la décision d'octroi, de faire preuve de vigilance et de réactivité pour détecter la dégradation de la situation financière d'une contrepartie et prendre les mesures appropriées pour réduire le risque encouru par la Banque. Les décisions de crédit font l'objet d'un compte rendu mensuel.

Le Contrôle des Risques a pour objectif de vérifier en permanence la qualité des risques de contrepartie pris par le Groupe Crédit du Nord dans ses opérations de crédit, et de veiller à la classification des engagements dans les catégories de risques appropriées.

La Direction Centrale des Risques a développé des outils d'analyse des risques pour optimiser les missions de contrôle : ces outils sont mis à jour régulièrement, en particulier pour s'adapter aux évolutions réglementaires.

En ce qui concerne les « douteux », leur gestion est dans la majorité des cas confiée à des équipes dédiées (recouvrement amiable des particuliers, affaires spéciales...) sachant que la gestion des créances douteuses virées à contentieux est assurée par les équipes de recouvrement contentieux.

Dépréciation

Une contrepartie est considérée comme en défaut dès lors qu'au moins un des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ;
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés et/ou une procédure de recouvrement est entamée (pour les engagements immobiliers le délai est porté à 180 jours) ;
- une procédure de type dépôt de bilan, redressement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Dans ce cadre, les dossiers « douteux » font l'objet, en général dès leur déclassement, d'une analyse pour apprécier les possibilités de recouvrement de nos créances. Cette analyse prend en compte la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être. Les flux de recouvrement ainsi déterminés font l'objet d'un calcul d'actualisation pour déterminer le niveau de provisionnement approprié.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une revue trimestrielle, sous le contrôle de la DCR, pour s'assurer de leur pertinence.

Le Groupe Crédit du Nord a par ailleurs constitué des provisions générales sur base portefeuille, revues trimestriellement, dans le but de prendre en compte des risques de crédit avérés sur des segments de portefeuilles homogènes avant que des dépréciations ne soient constatées sur des contreparties identifiées.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après présente l'exposition au risque de crédit des actifs financiers du Groupe avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux (notamment espèces, actifs financiers ou non financiers reçus en garantie et garanties de personnes morales).

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Actifs en juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	259,4	1 822,0	- 1 562,6	- 85,8
Instruments dérivés de couverture	96,2	151,1	- 54,9	- 36,3
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	4 898,2	222,3	4 675,9	-
Prêts et créances émis sur les établissements de crédits	3 688,7	5 271,6	- 1 582,9	- 30,0
Prêts et créances émis sur la clientèle	22 461,8	20 155,6	2 306,2	11,4
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 16,7	-15,2	- 1,5	9,9
Opérations de location-financement et assimilés	1 615,0	1 489,3	125,7	8,4
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3,9	34,6	- 30,7	- 88,7
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	33 006,5	29 131,3	3 875,2	13,3
Engagements de financement donnés	3 188,9	3 089,9	99,0	3,2
Engagements de garantie donnés	4 906,1	4 399,8	506,3	11,5
Provisions pour engagements par signature	-	-	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	8 095,0	7 489,7	605,3	8,1
TOTAL	41 101,5	36 621,0	4 480,5	12,2

Analyse complémentaire du portefeuille de crédit

Dans le cadre de l'entrée en vigueur des nouvelles normes comptables IFRS 7, nous publions cette année des informations complémentaires sur le risque de concentration ainsi que sur les créances impayées ou dépréciées.

Information relative à la concentration des risques

L'activité du groupe Crédit du Nord est essentiellement orientée vers la Banque de Détail en France, ce qui lui assure une diversification naturelle de ses risques. Les risques de concentration sont suivis au niveau des contreparties et des secteurs économiques.

- **Le risque de concentration par contrepartie** est étudié au moment de l'octroi avec une récapitulation systématique de l'ensemble des engagements pris sur un Groupe : il fait par ailleurs l'objet d'une analyse semestrielle spécifique (avec le risque de concentration par secteur). Au 30 septembre 2007 les engagements sur les dix premières contreparties représentaient 11,6 % des encours sur les clients du Groupe Crédit du Nord Entreprises et Professionnels. Sur ces contreparties, les deux premières étaient des majors du BTP avec des engagements principalement sous forme de cautions sur marchés très diversifiés (présentant des risques historiquement faibles).
- **Le risque de concentration par secteur** fait l'objet d'une étude semestrielle (au 31 mars et au 30 septembre). Au 30 septembre 2007, un seul secteur représentait plus de 10 % des encours sur clients du Groupe Entreprises et Professionnels : la Construction, avec un positionnement plutôt favorable en termes de nature de risque (cf. ci-dessus). Le 2^{ème} secteur était le Commerce de gros (8,9 %) à l'intérieur duquel les encours sont bien divisés. Tous les autres secteurs représentent moins de 5 % des encours Entreprises et Professionnels.

Annexes aux comptes consolidés

Répartition des encours de crédits

Encours bruts (en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Sains non impayés non dépréciés	22 806,8	20 458,5	2 348,9	11,5
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>94,8 %</i>	<i>94,6 %</i>		
Impayés non dépréciés	65,9	50,4	15,5	30,8
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>0,3 %</i>	<i>0,2 %</i>		
Dépréciés	1 187,4	1 120,8	66,6	5,9
<i>Part du total des encours bruts</i>	<i>4,9 %</i>	<i>5,2 %</i>		
TOTAL DES ENCOURS BRUTS	24 060,1	21 629,7	2 431,0	11,2

Le poids relatif des encours dépréciés bruts a légèrement diminué en 2007. Au 31/12/2007, ils représentaient 4,9 % des encours totaux, contre 5,2 % l'année précédente.

Encours non dépréciés supportant des impayés

Les encours non dépréciés présentant des impayés progressent de 30 % en 2007 mais leur montant global reste très faible (0,3 % de nos encours de crédit).

(en millions d'euros)	0-29 jours	30-59 jours	60-89 jours	90-179 jours	180 jours - 1 an	TOTAL
Entreprises et institutionnels	4,2	1,0	0,4	0,5	-	6,1
TPE & SCI	15,6	9,6	3,0	2,9	0,2	31,3
Prêts à l'habitat aux particuliers	10,6	4,6	3,9	1,1	0,7	20,9
Autres particuliers	5,4	1,2	0,6	0,4	-	7,6
TOTAL	35,8	16,4	7,9	4,9	0,9	65,9

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) supportant des impayés. Ces encours concernent essentiellement des impayés de moins de 60 jours.

Après 90 jours (180 jours pour les créances « immobilières ») d'impayés, les créances sont déclassées en « douteux ». À la marge, certains clients peuvent, à titre exceptionnel, être maintenus en sain dans l'optique d'une régularisation annoncée.

Encours dépréciés redevenus sains après renégociation

Les encours dits « renégociés » concernent tous types de clientèle. Ils correspondent à des financements restructurés (en principal et/ou intérêts et/ou échéances) du fait de la probable incapacité de la contrepartie à honorer ses engagements en l'absence d'une telle restructuration.

Sont exclus de ces encours les renégociations commerciales librement consenties par la Banque pour préserver la qualité de la relation avec un client.

Ces encours ont été recensés pour la première fois en 2007 à partir d'extractions automatisées pour les prêts de faible montant sur la clientèle de particuliers, et à partir de remontées déclaratives pour les autres encours. Ils correspondent aux créances restructurées entre le 1^{er} octobre 2006 et le 31 décembre 2007 alors qu'elles étaient en défaut et dont la situation après restructuration a permis une recodification en sain.

Sur ces bases, le recensement des crédits restructurés depuis le 1^{er} octobre 2006 a abouti à des encours non significatifs (1,8 million d'euros), la plupart des crédits restructurés au cours de cette période étant encore identifiés en défaut au 31 décembre 2007.

Les pratiques bancaires du Groupe Crédit du Nord conduisent en effet à maintenir en « dépréciés » la plupart des clients dont les créances ont été renégociées tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements (définition du défaut bâlois).

Garanties sur encours dépréciés ou présentant des impayés

Le Crédit du Nord a développé en 2006 un applicatif de gestion des sûretés reçues par la Banque.

La reprise des stocks de sûretés existantes a été réalisée de manière progressive en 2006 (marché des entreprises) et en 2007 (marchés des particuliers et des professionnels et des institutionnels).

Par ailleurs, à fin 2007, les systèmes de pilotage et de gestion des risques du Crédit du Nord ont été alimentés par cette nouvelle base de données à l'exception des informations liées aux encours compromis qui ne seront intégrées qu'à partir de 2008.

Pour calculer le taux de couverture des encours par les sûretés, la méthodologie suivante a été appliquée : le montant des sûretés a

été plafonné au montant de l'encours garanti créance par créance. De ce fait, ne sont pas intégrées certaines sûretés relatives aux concours bénéficiant déjà d'une garantie intrinsèque (ex : celles liées à la mobilisation du poste clients).

- **Pour les particuliers :** les prêts à l'habitat aux particuliers ont été considérés comme garantis à 100 % ; par défaut les autres encours ont été considérés comme non garantis.

- **Pour les autres clientèles :** les prêts à court terme ont été considérés comme non garantis à l'exception des crédits adossés au poste client qui ont été considérés comme garantis à 100 %.

Les prêts immobiliers ont été considérés comme garantis à 100 % ; pour les autres prêts à moyen terme les garanties ont été retenues à leur valeur d'enregistrement dans la base.

Certaines sûretés n'ont pas été retenues car leur valeur réelle en cas de mise en jeu est difficile à apprécier (notamment nantissement de titres non cotés, cautions personnelles sauf celles des grands garants...).

Garanties sur encours dépréciés au 30/11/2007⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Douteux	Taux de couverture	Douteux compromis	Taux de couverture
Entreprises et institutionnels	112,2	50,5%	203,0	NC
TPE et SCI	219,8	59,0%	196,2	NC
Prêts à l'habitat aux particuliers	100,6	100,0%	30,6	NC
Autres particuliers	90,3	-	111,2	NC
TOTAL	523,0	55,0%	541,0	NC

(1) Pour des raisons techniques sur cet arrêté les encours dépréciés sont remontés en date du 30/11/2007 et hors impayés.

Garanties sur encours non dépréciés avec impayés au 31/12/2007

(en millions d'euros)	Impayés sur prêts	Taux de couverture ⁽²⁾	Autres impayés	Taux de couverture
Entreprises et institutionnels	2,7	69,4 %	3,4	NC
TPE et SCI	28,0	70,7 %	3,3	NC
Prêts à l'habitat aux particuliers	21,4	100,0 %	-	NC
Autres particuliers	6,3	-	0,8	NC
TOTAL	58,4	73,7 %	7,5	NC

(2) Sur extraction de notre base des sûretés au 30/11/2007.

Pour la clientèle « Entreprises », la filière Risque valide les procédures relatives à la revalorisation périodique des sûretés, qui est effectuée notamment lors des revues annuelles des dossiers et systématiquement lors d'un déclassement en « douteux ».

Annexes aux comptes consolidés

Les risques structurels de taux et de change

La gestion des risques structurels du Groupe Crédit du Nord distingue la gestion des risques structurels du bilan (gestion actif/passif) de la gestion des risques afférents aux activités qui relèvent du portefeuille de négociation (*trading*).

- Les risques structurels de taux et de change du bilan sont liés aux opérations commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations relatives aux fonds propres et aux investissements).
 - Les opérations commerciales doivent être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement est réalisé sous forme de macrocouverture (adossement global de portefeuille d'opérations commerciales similaires) ou de microcouverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale).
 - Les opérations de gestion propre doivent également être couvertes en taux dans la mesure du possible. Ces opérations ne supportent au Crédit du Nord aucun risque de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les positions sensibles aux risques de taux et de change par la mise en place régulière de couvertures adéquates.

En conséquence, les risques structurels de taux et de change ne résultent donc que de positions résiduelles.

- La gestion des risques de taux et de change liés aux activités de marché est traitée au chapitre « Les risques de marché liés aux activités de transaction ».

Organisation de la gestion des risques structurels de taux et de change

Les principes et les normes de gestion sont définis et encadrés par l'actionnaire majoritaire. Toutefois, chaque entité est responsable en premier lieu de la gestion de ses risques.

Le Groupe Crédit du Nord développe donc ses modèles, mesure ses risques et met en place les couvertures *ad hoc* dans le cadre défini par ces normes de gestion.

La Direction de la gestion du bilan de l'actionnaire majoritaire exerce un contrôle de niveau deux sur la gestion réalisée par les entités.

Au sein du Crédit du Nord, c'est la cellule ALM, rattachée à la Direction Financière et placée, depuis le 1^{er} janvier 2006, sous l'autorité de la Direction de la Gestion Financière, qui a en charge le suivi et l'analyse des risques globaux, de taux, de liquidité et de transformation.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit chaque mois pour prendre toutes les décisions de gestion sur la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale du Groupe. Un membre de la Direction Financière de l'actionnaire principal participe à ce Comité.

À noter que le Comité de Gestion du Bilan délègue au Comité Hebdomadaire de Trésorerie la gestion du risque de taux du bilan « court terme ». Cette délégation est assortie de limites qui encadrent l'exposition à la variation des taux monétaires, et la valeur actuelle nette des sensibilités mensuelles de l'impasse court terme (instruments dont la maturité à l'origine est inférieure à un an). Ces limites sont vérifiées lors du Comité Hebdomadaire de Trésorerie.

Risque structurel de taux

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances à venir. L'ensemble du bilan des banques du Groupe, hors activités relevant du portefeuille de *trading*, est soumis à des règles homogènes de gestion du risque de taux.

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux, une fois la politique de transformation retenue, est de réduire autant que possible l'exposition de chacune des banques du Groupe.

Par conséquent, le Groupe Crédit du Nord mène une politique de couverture régulière du risque structurel de taux en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture permettant de réduire le degré d'exposition des entités du Groupe à la variation des taux d'intérêt.

À cet effet, le risque de taux global du Groupe Crédit du Nord est encadré par des limites de sensibilité fixées par le Comité Financier de l'actionnaire majoritaire. La sensibilité est définie comme la variation, pour une augmentation parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures issues de l'ensemble de ses actifs et passifs.

Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal. La limite du Groupe Crédit du Nord est fixée à 63,3 millions d'euros (ce qui représente environ 5 % des fonds propres).

Sur l'année 2007, la sensibilité du bilan reste à un niveau très faible. La valeur actuelle nette de l'exposition globale du bilan, à une évolution parallèle de la courbe des taux d'intérêt de plus ou moins 1 %, est largement inférieure à la limite fixée sur chaque trimestre de l'année.

À noter, la mise en place en décembre 2006 d'une limite de sensibilité en francs suisses fixée par l'actionnaire majoritaire à 1 million d'euros. Cette limite fait suite à une volonté de commercialisation de financements immobiliers en francs suisses destinés à la clientèle helvétique.

Afin de s'aligner sur les préconisations du Comité Bâle 2 et d'affiner le calcul de sensibilité actuel, la formule de calcul de la sensibilité a été modifiée à la demande de l'actionnaire de référence (Société Générale) : les tombées d'intérêts des opérations de prêt/emprunt sont désormais intégrées dans le calcul de sensibilité. La nouvelle formule a été intégrée à compter du 30 septembre 2007.

Sur l'année 2007, la sensibilité globale de la VAN du Groupe Crédit du Nord, mesurée trimestriellement dans le cadre du reporting Phase Risques, suite à une évolution parallèle de la courbe des taux d'intérêt de + 1 % atteint - 8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et a été au maximum de -12 millions d'euros (montant inférieur à la limite de 63,3 millions d'euros). Elle est restée très en deçà de sa limite sur chaque trimestre de l'année écoulée et sur chaque période (court terme, moyen et long terme).

La sensibilité de la VAN globale en francs suisses au 31 décembre 2007 est de - 600 000 francs suisses soit - 375 000 euros pour une variation parallèle de + 1 % de la courbe des taux. Que ce soit au global ou par période, la sensibilité est très inférieure à la limite fixée de +/- 1 million d'euros sur toute l'année 2007.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées par la centrale financière à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. L'échéancement des encours est déterminé à partir des caractéristiques contractuelles des opérations (crédits...) ou à partir des conventions adoptées. Ces conventions d'écoulement sont le résultat de la modélisation du comportement de la clientèle qui repose sur une observation historique (épargne à régime spécial, taux de remboursements anticipés...) complétée par des hypothèses sur certains agrégats (capitaux propres et dépôts à vue essentiellement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Les stress-tests utilisés sont une variation instantanée parallèle de la courbe des taux de + 1 % et - 1 %.

De l'analyse du risque structurel de taux du Crédit du Nord il ressort que :

- chaque opération du bilan et du hors-bilan est adossée en taux selon ses caractéristiques financières propres (maturité, taux, options explicites ou implicites). L'outil de pilotage élaboré par la cellule ALM (« bilan notionnel ») permet de suivre les indicateurs de gestion du risque de taux, et notamment une impasse de taux fixe, ainsi que les risques liés aux options présentes dans le bilan des entités du Groupe ;
- le risque optionnel fait également l'objet d'un suivi régulier et de la mise en place de couvertures appropriées (achat de caps ou de swaps emprunteurs) ;
- les ressources à vue et produits d'épargne réglementés font l'objet de modélisations spécifiques, qui permettent d'en sécuriser le

rendement à moyen et long terme. La prudence des modèles permet de préserver la marge d'intérêt des banques du Groupe.

Risque structurel de change

Le montant global de la position de change est maintenu dans des limites conservatrices et reste limité en regard des fonds propres nets de la banque.

La couverture des risques de taux et de change

Afin de couvrir le bilan de la banque contre certains risques de marché, le Groupe Crédit du Nord a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur.

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt et des caps.

Afin de qualifier comptablement ces opérations « d'opérations de couverture », le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité de cette couverture sera démontrée.

L'enjeu pour la banque est d'éviter une requalification comptable des portefeuilles de dérivés de couverture afin de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, tant que la relation de couverture est efficace, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

Des tests sont réalisés régulièrement afin de prouver la relation de couverture et de mesurer son efficacité. Ces tests sont à la fois prospectifs et rétrospectifs.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert. Elle est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans l'intervalle 80 % – 125 % (variations trimestrielles en glissant).

L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

Annexes aux comptes consolidés

Le risque de liquidité

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque sont définis par l'actionnaire principal. Le Crédit du Nord étant toutefois responsable de la gestion de sa liquidité et du respect des contraintes réglementaires, il développe ses modèles, mesure ses positions de liquidité, et se refinance ou remplace ses excédents dans le respect des normes définies au niveau du Groupe.

Mesure et suivi de la liquidité

Le Crédit du Nord joue le rôle de centrale de refinancement pour les banques et sociétés financières filiales du Groupe. Le suivi des encours par filiale et des ratios réglementaires est effectué par la cellule ALM. Le pilotage de la liquidité court terme est cependant délégué à chaque filiale, dans le cadre de sa gestion de trésorerie ; elle est assortie de limites.

Bien que la production de crédits accordés à sa clientèle ait continué de croître, le Groupe Crédit du Nord est resté prêteur sur le marché interbancaire en 2007, en raison d'une politique régulière d'émission de titres de créances négociables à court et moyen terme, de la mise en place d'opérations de financement à long terme, et du maintien à un bon niveau des ressources « clientèle ».

Le Crédit du Nord a été amené à refinancer certaines de ses filiales tout en conservant un niveau élevé de liquidité. Dans le cadre du suivi réglementaire sur la liquidité (CRBF 88-01), le coefficient de liquidité du Crédit du Nord s'est établi à 120% en moyenne sur l'année 2007, niveau supérieur à l'exigence réglementaire.

Le risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée par la cellule ALM afin de déterminer et d'ajuster les besoins de refinancement nécessaires aux différentes entités du Groupe.

La suppression du ratio de fonds propres et de ressources longues (par arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le CRBF n° 86-17) desserre la contrainte de ressources longues. Pour autant, le Groupe Crédit du Nord a décidé de continuer à calculer cet indicateur dans l'attente prochaine de la mise en place d'un outil de pilotage interne de la liquidité.

La mesure du besoin de financement long terme du Groupe repose sur les prévisions budgétaires, les tombées d'opérations mises en place par le passé et permet de planifier les solutions de financement adéquates.

Compte tenu de la croissance des encours de crédits immobiliers et d'équipement du Groupe, de la décollecte des encours de Plans d'Épargne-Logement ainsi que des tombées de financements antérieurs, le besoin en ressources longues du Groupe a fortement augmenté.

En effet, la croissance des encours de prêts immobiliers a été soutenue (7,3%) et le rythme de progression des encours de prêts équipement a été dynamique (16,3%).

Dans le même temps, l'encours de PEL du Groupe Crédit du Nord a chuté de 12,5% (entre les 31 décembre 2006 et 31 décembre 2007).

Afin de permettre le développement de son activité commerciale à moyen et long terme, le Groupe Crédit du Nord a mis en place courant 2007 les opérations de financement suivantes pour un montant total de 555 millions d'euros :

- le Crédit du Nord a obtenu deux financements auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat pour un montant total de 200 millions d'euros sur 8 et 10 ans, visant à refinancer les productions de crédits à l'habitat ;
- la Salle des marchés a mis en place un programme de produits structurés à moyen et long terme pour 55 millions d'euros ;
- un financement de 300 millions d'euros sur 5 ans a été réalisé avec la Société Générale.

Le coefficient de fonds propres et ressources permanentes du Crédit du Nord, centrale financière du Groupe, calculé sur base sociale, s'établit à 53,13% au 31 décembre 2007.

Le risque de transformation fait l'objet d'un reporting trimestriel spécifique à l'actionnaire majoritaire.

Les risques de marché liés aux activités de transaction

L'ensemble des activités de marché conduites au Crédit du Nord est commandé par l'intérêt clientèle. Tant sur le plan des produits traités que sur celui des zones géographiques concernées, la banque n'intervient pour compte propre que sur les segments d'activité où elle dispose d'intérêts clientèle significatifs. Ses interventions ont pour objet essentiel de pouvoir offrir à la clientèle, grâce à une présence régulière sur les marchés, des cotations compétitives.

Dans le cadre de cette stratégie fondamentale :

- le Crédit du Nord entretient peu de position de fond sur les produits dérivés et adosse régulièrement ses ordres clientèle auprès de la Société Générale et/ou DEXIA Banque, réduisant

ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie ;

- sur les autres instruments, les limites d'intervention accordées à la trésorerie, en termes de zones géographiques, de volumes autorisés et de durée des positions ouvertes sont déterminées en accord avec l'actionnaire principal de la banque; elles sont maintenues à des niveaux faibles au regard des fonds propres du Crédit du Nord.

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités de front-office, le dispositif de supervision repose sur une structure spécifique au sein de la Direction Trésorerie Change, en charge notamment :

- du suivi permanent des positions et du résultat, en dialogue avec le front-office ;
- de la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- du calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- du suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité.

Méthodes d'évaluation des risques de marché

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de trois indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 %, conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché, en particulier sur l'essentiel du périmètre réglementaire des activités en portefeuille de « trading »,
- des mesures en stress-tests, fondées sur des indicateurs de type risque décennal sont établies et communiquées par la Société Générale pour une intégration dans le suivi de nos limites ;
- des limites complémentaires (en sensibilité, nominal, ou durée de détention) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risques et les limites opérationnelles utilisées au front-office. Ces limites permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en stress-tests, comme c'est le cas pour les instruments optionnels.

Méthode de calcul de la VaR

Cette méthode a été développée à compter de fin 1996. Elle fait l'objet d'améliorations continues, tant par l'ajout de nouveaux

facteurs de risque que par l'extension du périmètre couvert. Les nouveaux paramètres de risques ainsi que le périmètre des portefeuilles sont incorporés par la Société Générale dans l'outil TRAAB dont le Crédit du Nord reçoit les nouvelles versions pour mise à jour. À partir des fichiers envoyés par le Crédit du Nord sous format TRAAB, la Société Générale effectue les calculs de VaR.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique ». Elle repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions du Groupe Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spread de crédit, etc.). Au total, la VaR est calculée à partir d'une base de plusieurs milliers de facteurs de risques ;
- détermination de 250 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 250 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 250 déformations des conditions de marché du jour, sur la base d'une réévaluation prenant en compte la non-linéarité des positions.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables : sur un an d'historique, soit 250 *scenarii*, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques constatés.

Quotidiennement un outil de calcul, développé par la Société Générale (TRAAB : taux de rendement actuariel annuel brut) et mis à la disposition de la Direction Trésorerie Change depuis le 30 juin 1998, intègre toutes les informations nécessaires aux calculs à partir du système opératoire de la Direction Trésorerie Change. Ces informations sont consolidées par la Société Générale quotidiennement pour son propre suivi de risques. Le modèle est fondé sur l'observation de l'historique des évolutions journalières d'un instrument de taux ou de change qui, appliqué à la position du jour, donne la mesure du risque de Valeur en Risque (VaR) 99 % et la sensibilité à 10 points de base.

Au titre de l'année 2007, l'évolution de la Valeur en Risque (VaR) à 99 % est reprise dans le tableau ci-dessous ; les valeurs indiquées présentent les caractéristiques suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 1 jour ;
- intervalle de confiance de 99 % ;
- données historiques considérées sur les 260 derniers jours.

Annexes aux comptes consolidés

Valeur en Risque *trading* (VaR) : ventilation par facteur de risque

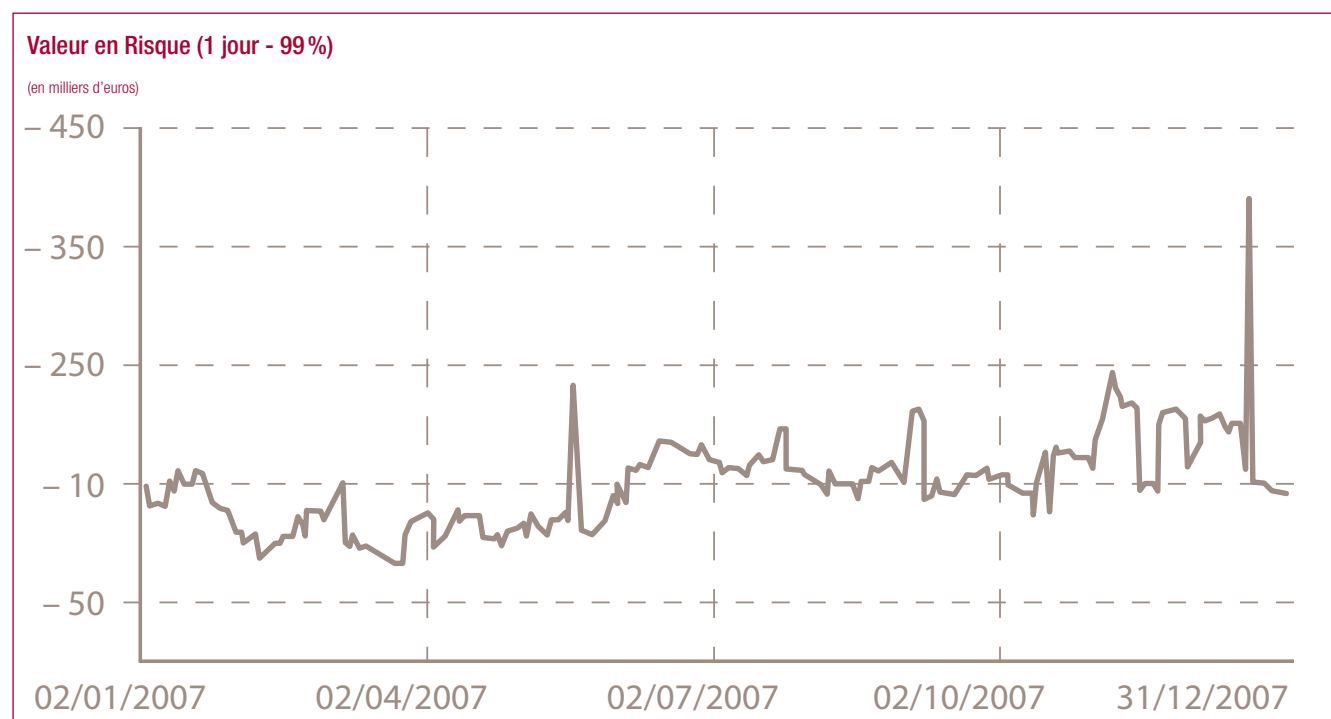
1 jour - 99 % / Année 2007

(en milliers d'euros)	Change	Trésorerie Devises	Titres et hors- bilan de taux	Effet de compensation	Globale
02/01/2007	-64	-84	-94	95	-147
Minimum	-16	-33	-61	NS ⁽¹⁾	-80
Maximum	-353	-133	-172	NS ⁽¹⁾	-390
Moyenne	-40	-71	-123	86	-147
31/12/2007	-32	-63	-153	106	-142
LIMITES			-1 000		-1 000

(1) Compensation non significative, les pertes potentielles min/max n'interviennent pas au même moment.

Un intervalle de confiance de 99 % signifie que, sur un horizon de 1 jour, les pertes éventuelles devraient être dans 99 % des cas inférieures aux montants mentionnés.

La compensation se définit comme étant la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par facteur de risque. L'ampleur de son montant traduit le degré plus ou moins élevé de neutralisation des différents risques (change, trésorerie devises, titres et hors-bilan de taux) entre eux.



Limites du calcul de la VaR

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles. Les principales limites méthodologiques qui en résultent, sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions puissent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose en outre sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de certains facteurs de risque, et la non-intégration de tous les facteurs de risque relatifs à certaines activités qui peut être liée à la difficulté d'obtenir des historiques quotidiens.

Par ailleurs, le Crédit du Nord évalue systématiquement la pertinence du modèle de calcul de la VaR au travers d'un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier que le nombre de jours où la perte quotidienne enregistrée dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

Depuis la mise en place du *back-testing*, concomitante à celle de la VaR, au sein du Crédit du Nord (1998), cet intervalle de confiance a toujours été validé.

Attribution des limites et organisation de leur suivi

Un reporting de dépassement de limites est adressé quotidiennement à la Société Générale.

Les limites de marchés sont attribuées de la façon suivante : une proposition est élaborée en interne et présentée au Comité Exécutif. Si ce dernier donne son accord, elle est transmise pour avis au Contrôle des Risques de la Société Générale (équipe suivi des risques de marché). La mise à jour est revue au minimum tous les deux ans, la dernière ayant été réalisée en septembre 2007.

Après avis définitif, ces limites font l'objet d'une notification adressée à la Présidence par la Société Générale et sont formalisées dans un recueil et intégrées dans le système de suivi quotidien.

Les limites de contreparties sont attribuées de la façon suivante :

- dans le cas où la contrepartie est une banque, un dossier est constitué par la Direction Trésorerie Change et reprend les demandes de lignes par produit et durée. Ce dossier est soumis aux équipes concernées de la Société Générale et à l'approbation et validation de la Direction Centrale de Risques. En retour les limites attribuées sont intégrées dans les systèmes informatiques pour suivi quotidien et reporting ;
- dans le cas où la contrepartie est un client, le responsable commercial du compte demande les limites à la Direction des Risques des Régions et des filiales. Les limites attribuées sont communiquées pour les produits concernés et sont intégrées dans les systèmes pour suivi.

La Direction Financière est informée chaque semaine par la Direction Trésorerie Change par le biais d'un état de suivi des résultats et des limites, et mensuellement par un rapport qui retrace l'évolution des risques et des résultats. Le Président-Directeur Général et le Directeur Financier reçoivent également de la Direction Trésorerie Change, trimestriellement, un rapport sur l'évolution des risques.

Annexes aux comptes consolid s

NOTE 4

CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Caisse	153,8	131,3	22,5	17,1
Banques centrales	1 199,1	355,2	843,9	-
Cr�ances rattach�es	1,2	0,7	0,5	71,4
TOTAL	1 354,1	487,2	866,9	177,9
Juste valeur	1 354,1	487,2		

NOTE 5

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2007				31/12/2006			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	61,4	-	-	61,4	52,1	-	-	52,1
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	46,0	-	-	46,0	79,9	-	-	79,9
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ACTIFS DE TRANSACTION	107,4	-	-	107,4	132,0	-	-	132,0
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT								
Effets publics et valeurs assimilées	1,0	-	-	1,0	331,8	-	-	331,8
Obligations et autres instruments de dettes	5,6	191,4	-	197,0	548,9	889,2	-	1438,1
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	3,4	1 477,6	-	1 481,0	777,8	620,9	-	1398,7
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT	10,0	1 669,0	-	1 679,0	1 658,5	1 510,1	-	3 168,6
SOUS-TOTAL ACTIFS DISTINCTS RELATIFS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL	-	-	-	-	-	-	-	-
DÉRIVES DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêts	-	56,5	-	56,5	-	82,2	-	82,2
Instruments fermes	-	54,1	-	54,1	-	79,3	-	79,3
<i>Swaps</i>	-	54,1	-	54,1	-	79,3	-	79,3
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	2,4	-	2,4	-	2,9	-	2,9
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	2,4	-	2,4	-	2,9	-	2,9
Instruments de change	-	80,5	-	80,5	-	54,0	-	54,0
Instruments fermes	-	79,5	-	79,5	-	52,6	-	52,6
Instruments conditionnels	-	1,0	-	1,0	-	1,4	-	1,4
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DÉRIVÉS DE TRANSACTION	-	137,0	-	137,0	-	136,2	-	136,2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	117,4	1 806,0	-	1 923,4	1 790,5	1 646,3	-	3 436,8

(1) Y compris les OPCVM.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 5 BIS
PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2007				31/12/2006			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
PASSIF								
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1,0	-	-	1,0	0,9	-	-	0,9
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL PASSIFS DE TRANSACTION	1,0	-	-	1,0	0,9	-	-	0,9
DÉRIVÉS DE TRANSACTION								
Instruments de taux d'intérêts	-	32,4	-	32,4	-	17,7	-	17,7
Instruments fermes	-	29,2	-	29,2	-	14,1	-	14,1
<i>Swaps</i>	-	29,2	-	29,2	-	14,1	-	14,1
<i>FRA</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	3,2	-	3,2	-	3,6	-	3,6
<i>Options sur marchés organisés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Options de gré à gré</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Caps, floors, collars</i>	-	3,2	-	3,2	-	3,6	-	3,6
Instruments de change	-	89,2	-	89,2	-	51,3	-	51,3
Instruments fermes	-	88,1	-	88,1	-	49,9	-	49,9
Instruments conditionnels	-	1,1	-	1,1	-	1,4	-	1,4
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL DÉRIVÉS DE TRANSACTION	-	121,6	-	121,6	-	69,0	-	69,0
SOUS-TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT	-	668,1	-	668,1	-	854,2	-	854,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	1,0	789,7	-	790,7	0,90	923,2	-	924,1

NOTE 5 TER

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2007			31/12/2006		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
(en millions d'euros)						
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT ⁽¹⁾	668,1	729,4	- 61,3	854,2	855,9	- 1,7

(1) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre est non significative sur la période.

NOTE 6

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur ⁽¹⁾	96,2	79,3	151,1	36,3
Instruments de taux d'intérêts				
Instruments fermes	89,0	79,3	147,1	36,3
<i>Swaps</i>	89,0	79,3	147,1	36,3
Instruments conditionnels	7,2	-	4,0	-
<i>Caps, floors, collars</i>	7,2	-	4,0	-
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
TOTAL	96,2	79,3	151,1	36,3

(1) Y compris dérivés de *Macro Fair Value Hedge*.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 7
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2007				31/12/2006			
	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total	Valorisation déterminée par des prix publiés sur un marché actif	Technique de valorisation basée sur des données de marché observables	Valorisation non basée sur des données de marché	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIVITÉ COURANTE								
Effets publics et valeurs assimilées	712,0	-	-	712,0	206,1	-	-	206,1
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-	12,4	-	-	-	0,5
<i>dont dépréciations</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres instruments de dettes	820,4	3 349,3	16,5	4 186,2	2,5	13,7	-	16,2
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-	18,9	-	-	-	-
<i>dont dépréciations</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	4,5	-	108,5	113,0	2,2	-	76,3	78,5
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>dont pertes de valeur</i>	-	-	-	- 4,7	-	-	-	- 4,8
SOUS-TOTAL	1 536,9	3 349,3	125,0	5 011,2	210,8	13,7	76,3	300,8
Titres actions détenus à long terme	0,6	-	129,2	129,8	45,7	-	115,2	160,9
<i>dont créances rattachées</i>	-	-	-	0,3	-	-	-	-
<i>dont pertes de valeur</i>	-	-	-	- 5,3	-	-	-	- 4,6
SOUS-TOTAL	0,6	-	129,2	129,8	45,7	-	115,2	160,9
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 537,5	3 349,3	254,2	5 141,0	256,5	13,7	191,5	461,7
<i>dont titres prêtés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Y compris les OPCVM.

Mouvements sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	2007	2006
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	461,7	202,4
Acquisitions	3 486,2	421,4
Cessions / remboursements	- 281,4	- 206,2
Reclassements	1 514,7	-
Gains et pertes sur variations de juste valeur	- 70,7	44,4
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe	-	-
Pertes de valeur sur titres à revenu variable	- 0,6	- 0,1
Variation des créances rattachées	31,1	- 0,2
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	5 141,0	461,7

La forte hausse du poste « Actifs financiers disponibles à la vente » s'explique par l'augmentation des postes « Certificats de dépôts » et « BMTN » pour 2,8 milliards d'euros chez Crédit du Nord, ainsi que par le reclassement des actifs d'Antarius depuis la catégorie actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 1,5 milliard d'euros (valeur au 1^{er} janvier 2007).

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 8 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Comptes à vue	1 137,9	1 723,7	- 585,8	- 34,0
Comptes et prêts au jour le jour et autres	246,7	860,0	- 613,3	- 71,3
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-	-	-
Créances rattachées	2,5	2,5	-	-
TOTAL DES CRÉANCES À VUE ET AU JOUR LE JOUR	1 387,1	2 586,2	- 1 199,1	- 46,4
Comptes et prêts à terme	782,8	969,1	- 186,3	- 19,2
Valeurs reçues en pension à terme	-	40,4	- 40,4	- 100,0
Titres reçus en pension livrée à terme	1 389,0	1 543,7	- 154,7	- 10,0
Prêts subordonnés et titres participatifs	89,6	105,1	- 15,5	- 14,7
Créances rattachées	40,2	27,1	13,1	48,3
TOTAL DES CRÉANCES À TERME	2 301,6	2 685,4	- 383,8	- 14,3
TOTAL BRUT	3 688,7	5 271,6	- 1 582,9	- 30,0
DÉPRÉCIATION	-	-	-	-
TOTAL NET	3 688,7	5 271,6	- 1 582,9	- 30,0
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	3 688,4	5 270,9		

Il faut noter que, sur le total au 31 décembre 2007 des créances sur les établissements de crédit, 449,4 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale (1 540,3 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Les créances sur les établissements étrangers représentent 26,8 % du montant global inscrit au bilan. Il s'agit essentiellement d'établissements situés dans l'Espace Économique Européen. Les autres pays représentent 5,5 % de l'encours du bilan.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 9 PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Créances commerciales	684,1	678,3	5,8	0,9
Créances rattachées	0,2	0,2	-	-
TOTAL CRÉANCES COMMERCIALES	684,3	678,5	5,8	0,9
Autres concours				
Crédits de trésorerie	2 193,9	1 992,9	201,0	10,1
Crédits à l'exportation	67,7	100,7	- 33,0	- 32,8
Crédits à l'équipement	4 334,0	3 725,9	608,1	16,3
Crédits à l'habitat	10 034,5	9 355,7	678,8	7,3
Autres crédits	2 609,1	2 619,9	- 10,8	- 0,4
Créances rattachées	66,2	53,5	12,7	23,7
TOTAL AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE	19 305,4	17 848,6	1 456,8	8,2
Comptes ordinaires débiteurs	2 000,3	1 824,0	176,3	9,7
Créances rattachées	37,9	34,0	3,9	11,5
TOTAL COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2 038,2	1 858,0	180,2	9,7
TOTAL BRUT	22 027,9	20 385,1	1 642,8	8,1
DÉPRÉCIATION	- 622,0	- 625,8	3,8	-0,6
Dépréciation sur créances individualisées	- 593,0	- 595,6	2,6	-0,4
Dépréciation sur groupe d'actifs homogènes	- 29,0	- 30,2	1,2	-4,0
TOTAL NET	21 405,9	19 759,3	1 646,6	8,3
Titres reçus en pension livrée (y.c. créances rattachées)	1 055,9	396,3	659,6	166,4
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	22 461,8	20 155,6	2 306,2	11,4
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	22 184,2	20 216,0		

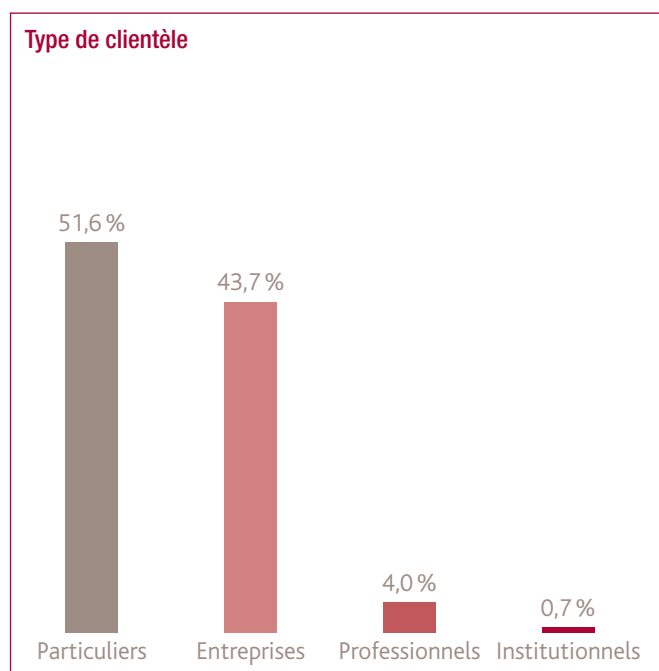
Les encours de crédits accordés par le Groupe s'accroissent globalement de 11,4 % par rapport au 31 décembre 2006, dont une progression de 7,3 % pour les crédits à l'habitat et de 16,3 % pour les crédits à l'équipement.

Le taux de provisionnement des créances douteuses sur la clientèle est de 52,3 % contre 54,9 % au 31 décembre 2006.

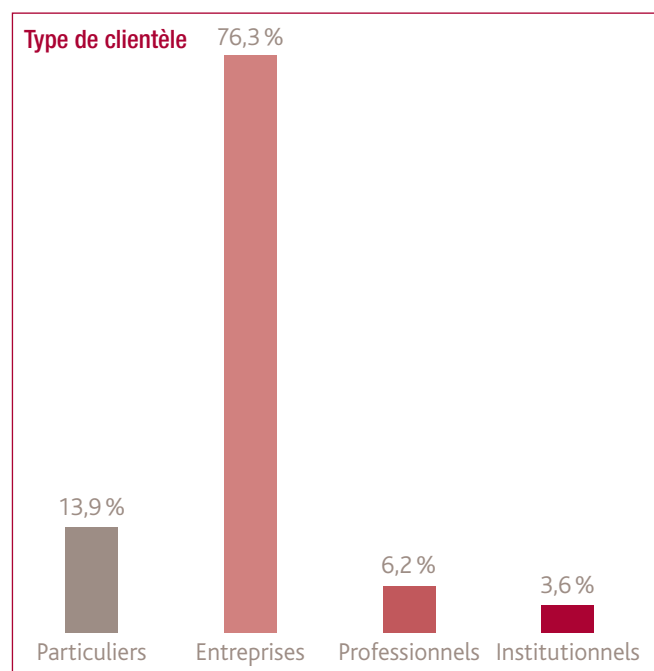
Analyse des concours à la clientèle

Les concours à la clientèle sont essentiellement concentrés sur la France (96,7 % du total). Le solde est représenté en majeure partie par des clients ayant la nationalité d'un des états membres de l'Espace Économique Européen ou de Monaco (1,69 % pour cet ensemble).

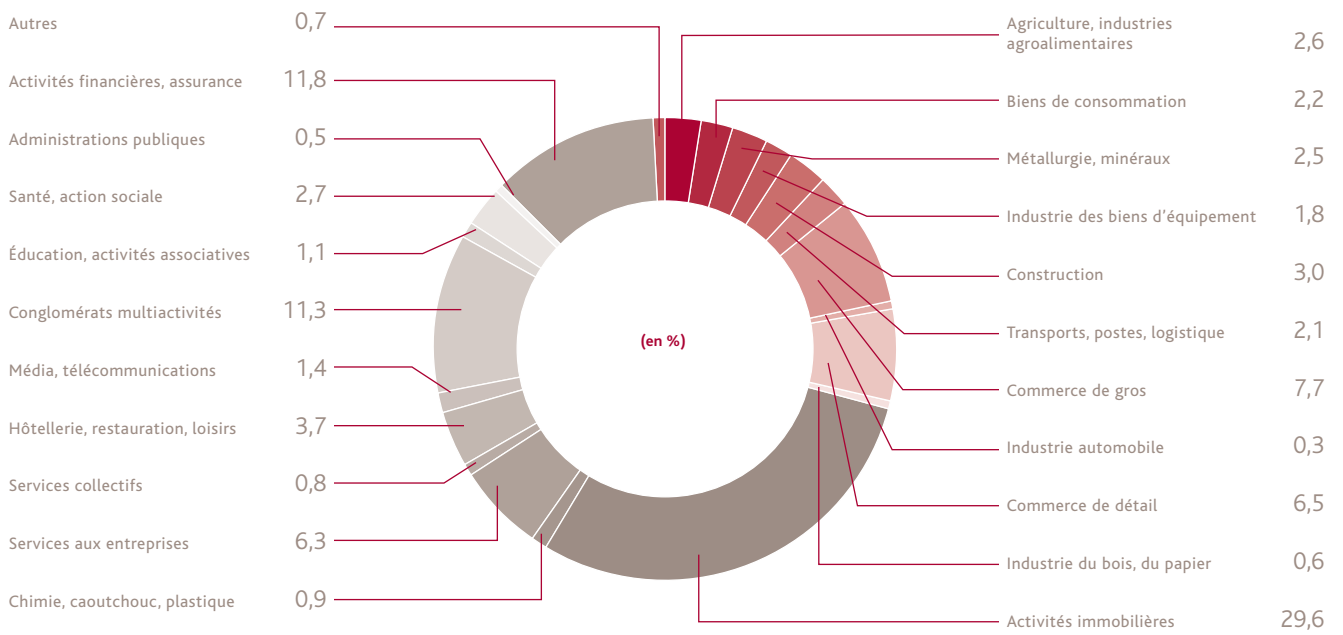
Les autres concours à la clientèle sains atteignent 18 394,4 millions d'euros (hors valeurs non imputées). Ils s'analysent ainsi :



Les **comptes ordinaires débiteurs** sains, qui s'élèvent à 1 702,4 millions d'euros, se répartissent par type de clientèle comme suit :

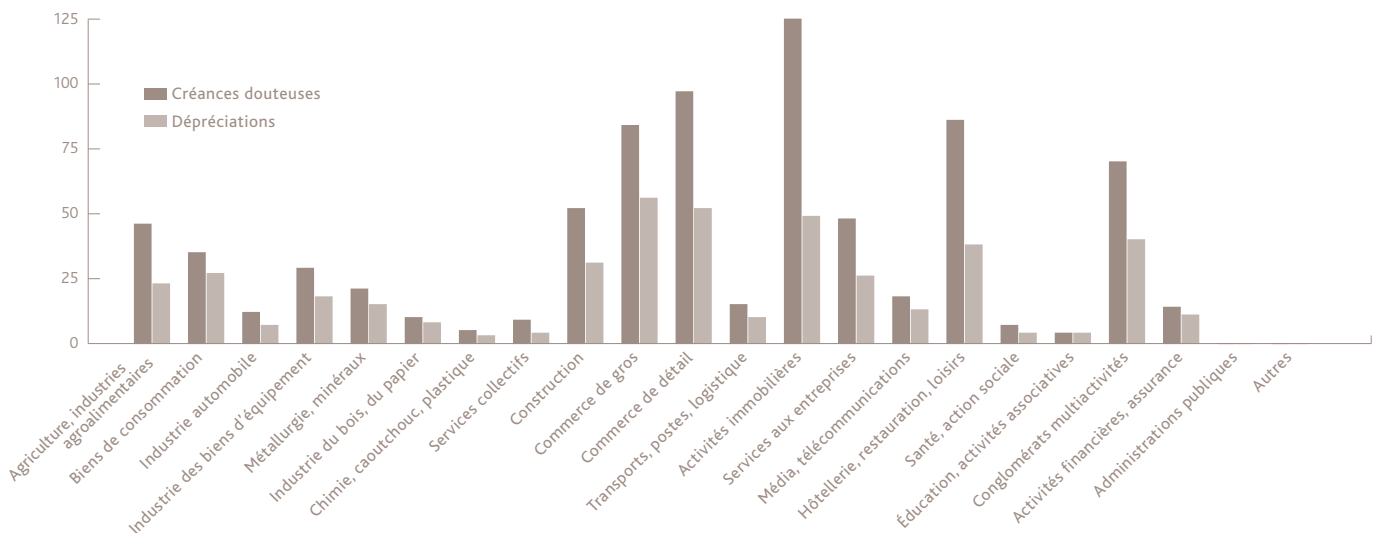


Les concours à la clientèle sains, hors crédits aux particuliers, présentent la ventilation sectorielle suivante :



Répartition des créances douteuses / douteuses compromises, et des dépréciations y afférant, hors crédits aux particuliers

(en millions d'euros)



Annexes aux comptes consolidés

NOTE 10 OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Location-financement mobilier	1 205,1 ⁽¹⁾	1 081,9	123,2	11,4
Location-financement immobilier	419,3	410,7	8,6	2,1
Créances rattachées	0,2	5,4	- 5,2	- 96,3
SOUS-TOTAL	1 624,6	1 498,0	126,6	8,5
Dépréciations sur créances individualisées	- 9,3	- 8,3	- 1,0	12,0
Dépréciations sur actifs de location-financement	- 0,3	- 0,4	0,1	- 25,0
SOUS-TOTAL	- 9,6	- 8,7	- 0,9	10,3
TOTAL NET	1 615,0	1 489,3	125,7	8,4
Juste valeur des créances de location-financement et assimilées	1 588,5	1 479,8		

(1) Dont reclassement d'encours auparavant classés en location simple : 2,3 millions d'euros (cf. note 14).

Les encours de location-financement augmentent de 8,5 % par rapport au 31 décembre 2006, poursuivant ainsi la tendance des derniers exercices. Star Lease, société de crédit-bail mobilier du Groupe Crédit du Nord, est à l'origine de cette hausse des encours. Son activité se répartit à 57 % sur du matériel industriel, 37 % sur du matériel de transport, 5 % sur du matériel informatique et 1 % sur du matériel de bureau.

Ventilation des encours sur les opérations de location-financement (hors douteux)

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Montant des investissements bruts	1 730,3	1 581,4
À moins d'un an	511,6	477,6
De un à cinq ans	971,5	865,3
À plus de cinq ans	247,2	238,5
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	1 572,0	1 453,2
À moins d'un an	497,0	465,1
De un à cinq ans	859,0	779,0
À plus de cinq ans	216,0	209,1
Produits financiers non acquis	105,7	83,5
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	52,6	44,7

NOTE 11
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Effets publics et valeurs assimilées	-	26,9	- 26,9	- 100,0
Cotés	-	25,9	- 25,9	- 100,0
Non cotés	-	-	-	-
Créances rattachées	-	1,0	- 1,0	- 100,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	3,9	7,7	- 3,8	- 49,4
Cotés	3,8	7,6	- 3,8	- 50,0
Non cotés	-	-	-	-
Créances rattachées	0,1	0,1	-	-
Dépréciations	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	3,9	34,6	- 30,7	- 88,7
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4,0	35,0		

Mouvements du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	2007	2006
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier	34,6	224,0
Acquisitions	-	-
Remboursements (à maturité)	- 29,7	- 189,0
Variations des dépréciations	-	-
Reclassements	-	-
Autres	- 1,0	- 0,4
SOLDE DE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	3,9	34,6

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 12 CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Créances d'impôts exigibles	236,8	233,3	3,5	1,5
Actifs d'impôts différés	92,5	104,9	- 12,4	- 11,8
● sur éléments du bilan	92,0	104,9	- 12,9	- 12,3
● sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	0,5	-	0,5	-
TOTAL CRÉANCES D'IMPÔTS	329,3	338,2	- 8,9	- 2,6
Dettes d'impôts exigibles	259,5	230,0	29,5	12,8
Passifs d'impôts différés	211,5	182,1	29,4	16,1
● sur éléments du bilan	209,9	179,1	30,8	17,2
● sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	1,6	3,0	- 1,4	- 46,7
TOTAL DETTES D'IMPÔTS	471,0	412,1	58,9	14,3

Les impôts différés sur éléments de capitaux propres, qui s'élèvent en net à 1,1 million d'euros au 31 décembre 2007, sont uniquement constitués par les impôts différés latents sur titres disponibles à la vente.

NOTE 13
AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
AUTRES ACTIFS				
Chèques et effets à l'encaissement	48,9	17,5	31,4	179,4
Opérations sur titres	14,5	11,8	2,7	22,9
Gestion collective des LDD (ex-Codevi)	95,5	76,1	19,4	25,5
Dépôts de garantie versés	1,4	2,8	- 1,4	- 50,0
Comptes de régularisation et divers	274,5	245,6	28,9	11,8
Dépréciations	- 1,9	- 2,3	0,4	- 17,4
Autres actifs d'assurance	243,3	225,3	18,0	8,0
TOTAL AUTRES ACTIFS	676,2	576,8	99,4	17,2
AUTRES PASSIFS				
Comptes exigibles après encaissement	329,8	806,8	- 477,0	- 59,1
Opérations sur titres	62,3	22,1	40,2	181,9
Dépôts de garantie reçus	11,3	26,0	- 14,7	- 56,5
Charges à payer sur engagements sociaux	89,2	88,2	1,0	1,1
Comptes de régularisation et divers	607,5	690,3	- 82,8	- 12,0
Autres passifs d'assurance	7,2	14,6	- 7,4	- 50,7
TOTAL AUTRES PASSIFS	1 107,3	1 648,0	- 540,7	- 32,8

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 14 IMMOBILISATIONS

Immobilisations d'exploitation

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2007	Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2006
Immobilisations incorporelles	246,5	- 131,5	115,0	102,9
Logiciels créés	153,7	- 66,0	87,7	82,9
Logiciels acquis	75,8	- 65,5	10,3	7,4
Autres immobilisations incorporelles	17,0	-	17,0	12,6
Immobilisations corporelles	702,5	- 416,1	286,4	274,1
Terrains et constructions	160,5	- 50,2	110,3	101,7
Équipements informatiques	122,9	- 98,0	24,9	20,8
Autres immobilisations corporelles	419,1	- 267,9	151,2	151,6
TOTAL IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	949,0	- 547,6	401,4	377,0

VALEUR BRUTE COMPTABLE (en millions d'euros)	Montant au 31/12/2006	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Montant au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles					
Logiciels créés	126,4	27,3	-	-	153,7
Logiciels acquis	69,5	8,1	- 2,1	0,3	75,8
Autres immobilisations incorporelles	12,6	5,3	-	- 0,9	17,0
TOTAL	208,5	40,7	- 2,1	- 0,6	246,5
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions	149,8	11,4	- 1,5	0,8	160,5
Équipements informatiques	112,5	13,0	- 3,8	1,2	122,9
Autres immobilisations corporelles	403,6	30,9	- 12,7	- 2,7	419,1
TOTAL	665,9	55,3	- 18,0	- 0,7	702,5

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en millions d'euros)	Montant au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles					
Logiciels créés	- 43,5	- 22,5	-	-	- 66,0
Logiciels acquis	- 62,1	- 5,5	2,1	-	- 65,5
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL	- 105,6	- 28,0	2,1	-	- 131,5
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions	- 48,1	- 2,7	0,7	- 0,1	- 50,2
Équipements informatiques	- 91,7	- 10,0	3,7	-	- 98,0
Autres immobilisations corporelles	- 252,0	- 28,4	12,5	-	- 267,9
TOTAL	- 391,8	- 41,1	16,9	- 0,1	- 416,1

Annexes aux comptes consolidés

Immobilisations de placement

(en millions d'euros)	Valeur brute au 31/12/2007	Amortissements et dépréciations cumulés au 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2007	Valeur nette au 31/12/2006
Immeubles hors exploitation	25,8	- 14,9	10,9	10,7
Activité de location simple	13,4	- 8,8	4,6	7,2
Location immobilière	13,4	- 8,8	4,6	4,9
Location mobilière	-	-	-	2,3
TOTAL IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT	39,2	- 23,7	15,5	17,9

VALEUR BRUTE COMPTABLE (en millions d'euros)	Montant au 31/12/2006	Entrées	Sorties	Autres mouvements	Montant au 31/12/2007
Immeubles hors exploitation	24,7	0,3	- 0,1	0,9	25,8
Activité de location simple	21,9	-	-	- 8,5⁽¹⁾	13,4
Location immobilière	13,4	-	-	-	13,4
Location mobilière	8,5	-	-	- 8,5 ⁽¹⁾	-
TOTAL	46,6	0,3	- 0,1	- 7,6	39,2

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en millions d'euros)	Montant au 31/12/2006	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Montant au 31/12/2007
Immeubles hors exploitation	- 14,0	- 6,5	3,9	1,7	- 14,9
Activité de location simple	- 14,7	- 0,3	-	6,2⁽¹⁾	- 8,8
Location immobilière	- 8,5	- 0,3	-	-	- 8,8
Location mobilière	- 6,2	-	-	6,2 ⁽¹⁾	-
TOTAL	- 28,7	- 6,8	3,9	7,9	- 23,7

(1) Ces montants ont fait l'objet d'un reclassement de la location simple vers les comptes de location-financement (cf. note 10).

NOTE 15 ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)

Valeur brute au 01/01/2006	48,6
Acquisitions et autres augmentations	-
Cessions et autres diminutions	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2006	48,6
Acquisitions et autres augmentations	-
Cessions et autres diminutions	-
VALEUR BRUTE AU 31/12/2007	48,6
Dépréciations au 01/01/2006	-
Pertes de valeur	-
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2006	-
Pertes de valeur	-
DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2007	-
Valeur nette au 01/01/2006	48,6
VALEUR NETTE AU 31/12/2006	48,6
VALEUR NETTE AU 31/12/2007	48,6

Principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2007

Banque Courtois	10,2
Banque Laydernier	12,8
Banque Kolb	22,3
Banque Tarneaud	3,3

En IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation réalisé une fois par an.

Annexes aux comptes consolid s

NOTE 16 SYNTH SE DES D PR CIATIONS

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2007	31/12/2006
�tablissements de cr�dit	8	-	-
Cr�dits � la client�le	9	593,0	595,6
Groupes d'actifs homog�nes	9	29,0	30,2
Location-financement et assimil�s	10	9,6	8,7
Actifs disponibles � la vente	7	10,0	9,4
Actifs d�tenus jusqu'� l'�ch�ance	11	-	-
Immobilisations	14	11,2	9,2
Autres	13	1,9	2,3
TOTAL		654,7	655,4

	Notes	Stock au 31/12/2006	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilis�es	Autres	Stock au 31/12/2007
�tablissements de cr�dit	8	-	-	-	-	-	-
Cr�dits � la client�le	9	595,6	235,0	- 162,0	- 75,6	-	593,0
Groupes d'actifs homog�nes	9	30,2	-	- 1,2	-	-	29,0
Location-financement et assimil�s ⁽¹⁾	10	8,7	7,3	- 3,9	- 2,5	-	9,6
Actifs disponibles � la vente ⁽¹⁾	7	9,4	1,0	-	-	-0,4	10,0
Actifs d�tenus jusqu'� l'�ch�ance	11	-	-	-	-	-	-
Immobilisations	14	9,2	5,8	- 3,6	- 0,3	0,1	11,2
Autres	13	2,3	-	- 0,3	- 0,1	-	1,9
TOTAL		655,4	249,1	- 171,0	- 78,5	- 0,3	654,7

(1) Dont dotations nettes impactant le risque de contrepartie : 2,7 millions d'euros.

NOTE 17
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Comptes à vue	312,8	280,9	31,9	11,4
Comptes et emprunts au jour le jour	178,9	259,9	- 81,0	- 31,2
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-	-	-
Titres donnés en pension au jour le jour	-	-	-	-
Dettes rattachées	2,6	2,6	-	-
TOTAL DES DETTES À VUE	494,3	543,4	- 49,1	- 9,0
Comptes et emprunts à terme	1 328,5	1 430,3	- 101,8	- 7,1
Valeurs données en pension à terme	500,0	383,8	116,2	30,3
Titres donnés en pension à terme	108,5	944,0	- 835,5	- 88,5
Dettes rattachées	14,3	30,7	- 16,4	- 53,4
TOTAL DES DETTES À TERME	1 951,3	2 788,8	- 837,5	- 30,0
Réévaluation des éléments couverts	- 23,2	- 8,0	- 15,2	190,0
TOTAL	2 422,4	3 324,2	- 901,8	- 27,1
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	2 422,4	3 312,2		

Il faut noter que, sur le total au 31 décembre 2007 des dettes envers les établissements de crédit, 590,5 millions d'euros représentent des opérations avec le Groupe Société Générale.

Annexes aux comptes consolid s

NOTE 18 DETTES ENVERS LA CLIENT LE

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Comptes d'�pargne � r�gime sp�cial � vue	3 672,2	3 549,7	122,5	3,5
Comptes d'�pargne � r�gime sp�cial � terme	1 899,4	2 149,5	- 250,1	- 11,6
Comptes � vue et au jour le jour	9 905,7	9 074,3	831,4	9,2
<i>Soci�t�s et entrepreneurs individuels</i>	5 859,1	5 271,3	587,8	11,2
<i>Particuliers</i>	3 552,8	3 376,6	176,2	5,2
<i>Client�le financi�re</i>	2,1	1,9	0,2	10,5
<i>Autres</i>	491,7	424,5	67,2	15,8
Comptes � terme	1 691,1	856,8	834,3	97,4
<i>Soci�t�s et entrepreneurs individuels</i>	871,7	463,0	408,7	88,3
<i>Particuliers</i>	795,3	370,9	424,4	114,4
<i>Client�le financi�re</i>	0,8	-	0,8	-
<i>Autres</i>	23,3	22,9	0,4	1,7
Valeurs donn�es en pension livr�e � terme	200,0	9,0	191,0	-
Titres donn�s en pension livr�e au jour le jour	111,5	42,0	69,5	165,5
Titres donn�s en pension livr�e � terme	701,6	72,0	629,6	-
Dettes rattach�es	98,7	74,8	23,9	32,0
D�p�ts de garantie	0,6	1,0	- 0,4	- 40,0
TOTAL	18 280,8	15 829,1	2 451,7	15,5
Juste valeur des dettes envers la client�le	18 280,7	15 809,6		

NOTE 19 DETTES REPR SENT ES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Bons de caisse et bons d'�pargne	17,0	19,1	- 2,1	- 11,0
Titres du march� interbancaire et titres de cr�ances n�gociables	8 268,5	5 026,5	3 242,0	64,5
Emprunts obligataires	250,0	-	250,0	-
Dettes rattach�es	148,4	48,9	99,5	-
SOUS-TOTAL	8 683,9	5 094,5	3 589,4	70,5
R��valuation des �l�ments couverts	-	-	-	-
TOTAL	8 683,9	5 094,5	3 589,4	70,5
Juste valeur des dettes repr�sent�es par un titre	8 676,0	5 093,4		

NOTE 20
COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	236,0	619,1	- 383,1	- 61,9
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	823,2	723,3	99,9	13,8
Ancienneté de plus de 10 ans	613,1	568,4	44,7	7,9
SOUS-TOTAL	1 672,3	1 910,8	- 238,5	- 12,5
Comptes d'épargne-logement	299,3	309,3	- 10,0	- 3,2
TOTAL	1 971,6	2 220,1	- 248,5	- 11,2

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Ancienneté de moins de 4 ans	19,5	23,0	- 3,5	- 15,2
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	25,9	27,0	- 1,1	- 4,1
Ancienneté de plus de 10 ans	4,3	9,6	- 5,3	- 55,2
TOTAL	49,7	59,6	- 9,9	- 16,6

Annexes aux comptes consolidés

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Plans d'épargne-logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	3,9	1,2	2,7	225,0
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0,1	2,6	- 2,5	- 96,2
Ancienneté de plus de 10 ans	2,1	9,0	- 6,9	- 76,7
SOUS-TOTAL	6,1	12,8	- 6,7	- 52,3
Comptes d'épargne-logement	5,1	4,8	0,3	6,3
Prêts tirés	1,4	1,6	- 0,2	- 12,5
TOTAL	12,6	19,2	- 6,6	- 34,4

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 21 SYNTHÈSE DES PROVISIONS

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Provisions pour avantages post-emploi	60,7	71,5
Provisions pour avantages long terme	32,5	33,6
Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Provisions pour autres engagements sociaux	4,6	7,1
Provisions pour risques immobiliers	0,9	1,0
Provisions pour litiges	13,8	14,5
Provisions sur engagements hors bilan	16,6	16,1
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	14,0	24,2
TOTAL	143,1	168,0

	Stock au 31/12/2006	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Effet d'actualisation	Autres	Stock au 31/12/07
Provisions pour avantages post-emploi	71,5	5,3	- 2,0	- 14,1	-	-	60,7
Provisions pour avantages long terme	33,6	7,9	- 3,7	- 5,3	-	-	32,5
Provisions pour indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour autres engagements sociaux	7,1	4,0	- 3,8	- 2,2	-	- 0,5	4,6
Provisions pour risques immobiliers ⁽²⁾	1,0	-	- 0,1	-	-	-	0,9
Provisions pour litiges	14,5	1,2	- 2,1	- 0,7	0,4	0,5	13,8
Provisions sur engagements hors bilan	16,1	7,1	- 6,6	-	-	-	16,6
Autres provisions pour risques et charges ⁽¹⁾⁽²⁾	24,2	0,1	- 9,6	- 0,2	-	- 0,5	14,0
TOTAL	168,0	25,6	- 27,9	- 22,5	0,4	- 0,5	143,1

(1) Dont provision épargne-logement (voir note 20C).

(2) Dont dotation nette impactant le Coût Net du Risque : - 1,2 million d'euros.

Les provisions maintenues au passif du bilan sont détaillées ci-dessus. Les provisions pour risques immobiliers couvrent des pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers.

Les provisions pour avantages sociaux, ainsi que leurs couvertures, sont détaillées dans la note 22.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 22 AVANTAGES AU PERSONNEL

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisa-

tion, mais ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

(en millions d'euros)	2007		
	Régimes à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	Total des régimes
Charges portées au compte de résultat	23,6	25,9	49,5

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. Réconciliation des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)		31/12/2007				Total des régimes	
		Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat de travail		
		Régimes de retraite	Autres régimes				
VENTILATION DU SOLDE NET DU BILAN							
	Valeur actualisée des engagements financés	112,5	-	-	-	112,5	
	Juste valeur des actifs de financement	- 81,7	-	-	-	- 81,7	
	Solde des régimes financés	30,8	-	-	-	30,8	
	Valeur actualisée des engagements non financés	20,4	14,5	32,5	-	67,4	
	Autres montants comptabilisés au bilan	-	-	-	-	-	
	Éléments non encore reconnus						
	Coûts des services passés non comptabilisés	- 1,2	-	-	-	- 1,2	
	Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	- 4,8	1,0	-	-	- 3,8	
	Actifs distincts	-	-	-	-	-	
	Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	
	Total des éléments non encore reconnus	- 6,0	1,0	-	-	- 5,0	
	SOLDE	A + B + C + D	45,2	15,5	32,5	-	93,2

Notes :

1. Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Groupe Crédit du Nord, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédents 10 % de l'engagement ou des actifs, sur la durée estimative résiduelle d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Groupe comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.
2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès concernant trois établissements situés en France. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne-temps.
3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
4. Information sur les actifs de financement : seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe. La juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 25 % d'obligations, 59 % d'actions, 13 % de fonds monétaires et 3 % d'immobilier.

2006		
Régimes à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	Total des régimes
25,4	25,0	50,4

31/12/2006				
Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat de travail	Total des régimes
Régimes de retraite	Autres régimes			
94,1	-	-	-	94,1
- 81,0	-	-	-	- 81,0
13,1	-	-	-	13,1
28,2	15,2	33,6	-	77,0
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
15,2	-0,2	-	-	15,0
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
15,2	-0,2	-	-	15,0
56,5	15,0	33,6	-	105,1

5. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

6. Le Crédit du Nord a procédé durant l'exercice 2007 à l'externalisation du complément bancaire et de la surcomplémentaire. Cette opération a généré un résultat net négatif de 1,3 million d'euros sur l'exercice 2007. Après ajustement sur le premier trimestre 2008, le Crédit du Nord percevra un remboursement de 0,4 million d'euros.

7. L'impact de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 sur les régimes d'indemnités de fin de carrière, lié à la suppression de la possibilité de la mise à la retraite avant 65 ans à horizon 2014 (après une période transitoire), est mesuré au 31/12/2006. Cet impact est traité en coût des services passés et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière. L'impact additionnel de la loi de financement 2008, mesuré au 31/12/2007, est essentiellement lié à l'application de la nouvelle taxe sociale de 25 % (2008) puis 50 % (à partir de 2009) sur les indemnités de mise à la retraite : il est traité en gains et pertes actuariels et ne modifie pas la charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière.

8. Les prestations devant être versées aux régimes postérieurs à l'emploi en 2008 sont estimées à 11,5 millions d'euros.

Annexes aux comptes consolid s

Le rendement r el sur les actifs du r gime et les actifs distincts a  t , en millions d'euros :

(en pourcentage de l'�l�ment mesur�)	31/12/2007	31/12/2006
Actifs des r�gimes	1,5	5,3
Actifs distincts	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Actifs des r�gimes	1,2	4,2
Actifs distincts	-	-

B2. R conciliation des charges du compte de r sultat

(en millions d'euros)	2007				Total des r�gimes
	Post�rieurs � l'emploi R�gimes de retraite	Autres r�gimes	Autres avantages � long terme	Indemnitis de fin de contrat de travail	
Co�t des services rendus	3,8	0,4	4,3	-	8,5
Co�t financier	5,3	0,7	1,6	-	7,6
Rendement attendu des actifs	-5,0	-	-	-	-5,0
Amortissement du co�t des services pass�s	0,1	-	-	-	0,1
Amortissement des �carts actuariels	-0,6	-	-1,7	-	-2,3
Liquidation de r�gime		-	-	-	
CHARGES NETTES PORT�ES AU COMPTE DE R�SULTAT	3,6	1,1	4,2	-	8,9

2006				
Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat de travail	Total des régimes
Régimes de retraite	Autres régimes			
4,3	0,5	3,9	-	8,7
5,1	0,7	1,4	-	7,2
-5,0	-	-	-	-5,0
-	-	-	-	-
-4,0	-	-0,3	-	-4,3
-	-2,1	-	-	-2,1
0,4	-0,9	5,0	-	4,5

Annexes aux comptes consolidés

B3. Variations des passifs nets des régimes postérieurs à l'emploi comptabilisés au bilan

B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{er} JANVIER	122,3	15,1	137,4
Coût des services rendus au cours de la période	3,8	0,4	4,2
Coût financier	5,3	0,7	6,0
Cotisations salariales	-	-	-
Écarts actuariels	15,5	- 1,2	14,3
Conversion en devises	-	-	-
Prestations servies	- 10,9	- 0,5	- 11,4
Coût des services passés	1,3	-	1,3
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
Liquidation	- 4,3	-	- 4,3
Transferts, réductions et autres	-	-	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	133,0	14,5	147,5

B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	2007		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{er} JANVIER	81,0	-	81,0
Rendement attendu des actifs de régime	5,0	-	5,0
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-
Écarts actuariels	- 3,9	-	- 3,9
Conversion en devises	-	-	-
Cotisations salariales	-	-	-
Cotisations patronales	6,0	-	6,0
Prestations servies	- 6,4	-	- 6,4
Modifications du périmètre de consolidation	-	-	-
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	81,7	-	81,7

2006		
Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
147,7	17,7	165,4
4,3	0,5	4,8
5,1	0,6	5,7
-	-	-
- 12,9	- 1,1	- 14,0
-	-	-
- 11,6	- 0,5	- 12,1
-	-	-
-	-	-
- 10,3	- 2,1	- 12,4
-	-	-
122,3	15,1	137,4

2006		
Régimes de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
80,0	-	80,0
5,0	-	5,0
-	-	-
- 4,0	-	- 4,0
-	-	-
-	-	-
3,4	-	3,4
- 3,4	-	- 3,4
-	-	-
81,0	-	81,0

Annexes aux comptes consolidés

B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	31/12/2007	31/12/2006
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	2,0 %	2,0 %

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (5,01 % à 3 ans / 5,06 % à 5 ans / 5,34 % à 10 ans / 5,34 % à 15 ans et 5,34 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage pour chaque entité du Groupe et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,80 % à 3 ans / 2,00 % à 5 ans / 2,10 % à 10 ans / 2,05 % à 15 ans et 2,00 % à 20 ans).

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2007		2006	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régime de retraite	Autres régimes
Variation de + 1 % du taux d'escompte				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	- 6,1 %	- 13,3 %	- 5,7 %	- 14,1 %
Impact sur le total net des charges des régimes	- 6,7 %	- 20,8 %	- 5,7 %	- 20,6 %
Variation de + 1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	- 19,2 %	-	- 4,0 %	-
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales				
Impact sur la valeur actualisée des engagements au 31 décembre	6,8 %	17,3 %	7,4 %	18,4 %
Impact sur le total net des charges des régimes	8,8 %	29,4 %	7,3 %	28,9 %

B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Valeur actualisée de l'obligation	133,0	122,3
Juste valeur des actifs de régime	81,7	81,0
Déficit / (excédent)	51,3	41,3
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	- 6,1	- 7,9
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	- 3,9	- 4,0

**NOTE 23
DETTES SUBORDONNÉES**

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Titres participatifs	-	-	-	-
Titres subordonnés remboursables	638,4	673,6	- 35,2	- 5,2
Titres subordonnés à durée indéterminée	1,9	1,9	-	-
Intérêts à payer	10,2	10,4	- 0,2	- 1,9
Réévaluation des éléments couverts	- 6,3	7,9	- 14,2	- 179,7
TOTAL	644,2	693,8	- 49,6	- 7,1

La juste valeur des dettes subordonnées au 31 décembre 2007 s'élève à 638,2 millions d'euros (688,8 millions d'euros au 31 décembre 2006), entièrement calculée par référence à un prix coté sur un marché actif.

Annexes aux comptes consolid s

Les caract ristiques des dettes subordonn es au 31 d cembre 2007 sont les suivantes :

D tail des titres subordonn s remboursables  mis par le Cr dit du Nord

 mission d'octobre 1997 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caract ristiques suivantes :

Montant de l'�mission	: 300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal	: 5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres	: 60 000
Prix d'�mission	: 101,353 % du nominal
Dur�e totale	: 12 ans
Int�r�ts	: 6 % du nominal
Remboursable au pair le	: 10 octobre 2009

 mission de juin 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caract ristiques suivantes :

Montant de l'�mission	: 300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal	: 5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres	: 60 000
Prix d'�mission	: 100,87 % du nominal
Dur�e totale	: 12 ans
Int�r�ts	: 5,40 % du nominal
Remboursable au pair le	: 5 juin 2010

 mission d'octobre 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caract ristiques suivantes :

Montant de l'�mission	: 300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal	: 5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres	: 60 000
Prix d'�mission	: 100,18 % du nominal
Dur�e totale	: 12 ans
Int�r�ts	: 4,55 % du nominal
Remboursable au pair le	: 12 octobre 2010

 mission de juin 1999 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caract ristiques suivantes :

Montant de l'�mission	: 40 millions d'euros
Nominal	: 1 000 euros
Nombre de titres	: 40 000
Prix d'�mission	: 100 % du nominal
Dur�e totale	: 12 ans
Int�r�ts	: 4,75 % du nominal
Remboursable au pair le	: 30 juin 2011

 mission d'octobre 1999 pour un montant global de 30 millions d'euros selon les caract ristiques suivantes :

Montant de l'�mission	: 30 millions d'euros
Nominal	: 1 000 euros
Nombre de titres	: 30 000
Prix d'�mission	: 100 % du nominal
Dur�e totale	: 12 ans
Int�r�ts	: 5,45 % du nominal
Remboursable au pair le	: 22 octobre 2011

 mission de mai 2000 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caract ristiques suivantes :

Montant de l'�mission	: 40 millions d'euros
Nominal	: 1 000 euros
Nombre de titres	: 40 000
Prix d'�mission	: 100,15 % du nominal
Dur�e totale	: 10 ans
Int�r�ts	: 5,5 % du nominal
Remboursable au pair le	: 5 mai 2010

 mission de novembre 2000 pour un montant global de 20 millions d'euros selon les caract ristiques suivantes :

Montant de l'�mission	: 20 millions d'euros
Nominal	: 1 000 euros
Nombre de titres	: 20 000
Prix d'�mission	: 100,47 % du nominal
Dur�e totale	: 10 ans
Int�r�ts	: 5,75 % du nominal
Remboursable au pair le	: 3 novembre 2010

Émission de mai 2001 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission	: 40 millions d'euros
Nominal	: 1 000 euros
Nombre de titres	: 40 000
Prix d'émission	: 100,04 % du nominal
Durée totale	: 10 ans
Intérêts	: 5,75 % du nominal
Remboursable au pair le	: 23 mai 2011

Émission de novembre 2001 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission	: 50 millions d'euros
Nominal	: 1 000 euros
Nombre de titres	: 50 000
Prix d'émission	: 100,08 % du nominal
Durée totale	: 10 ans
Intérêts	: 5,30 % du nominal
Remboursable au pair le	: 14 novembre 2011

Émission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission	: 50 millions d'euros
Nominal	: 300 euros
Nombre de titres	: 166 667
Prix d'émission	: 99,87 % du nominal
Durée totale	: 12 ans
Intérêts	: 4,70 % du nominal
Remboursable au pair le	: 14 juin 2016

Émission de juillet 2005 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission	: 100 millions d'euros
Nominal	: 10 000 euros
Nombre de titres	: 10 000
Prix d'émission	: 100 % du nominal
Durée totale	: 10 ans et 25 jours
Intérêts	: nominal * $[(1 + \text{CNO-TEC } 10 - 0,48\%)^{(1/4)} - 1]$
Remboursable au pair le	: 25 juillet 2015

Émission d'octobre 2006 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission	: 100 millions d'euros
Nominal	: 10 000 euros
Nombre de titres	: 10 000
Prix d'émission	: 100 % du nominal
Durée totale	: 10 ans
Intérêts	: 4,38 % du nominal
Remboursable au pair le	: 18 octobre 2016

Ce TSR est détenu à 70 % par Antarius (société d'assurances consolidée en intégration proportionnelle à 50 %).

Émission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission	: 66 millions d'euros
Nominal	: 300 euros
Nombre de titres	: 220 000
Prix d'émission	: 100,01 % du nominal
Durée totale	: 12 ans
Intérêts	: 4,15 % du nominal
Remboursable au pair le	: 6 novembre 2018

Pour toutes les émissions de titres subordonnés remboursables, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation, par des rachats en Bourse ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables.

Le solde créditeur non amorti de la prime d'émission de ces emprunts s'élève à 0,2 million d'euros.

Annexes aux comptes consolidés

Détail des titres subordonnés à durée indéterminée émis par Antarius

Émission de janvier 1996 pour un montant global de 80 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission	: 80 millions de francs (12,20 millions d'euros)
Nominal	: 1 000 francs (152,45 euros)
Nombre de titres	: 80 000
Prix d'émission	: 100 % du nominal

La rémunération est calculée annuellement, au taux fixe de 8,50 %, et payable à terme le 8 janvier de chaque année. Toutefois, le Conseil d'Administration d'Antarius du 8 novembre 2000 a décidé de porter cette rémunération à 8,80% à compter du 21 décembre 2000.

Titres remboursables seulement en cas de liquidation, à un prix égal au pair ou sur proposition d'Antarius, et à un prix égal au pair, le 8 janvier de chaque année à compter de 2006. Le Conseil d'Administration d'Antarius du 2 décembre 1999 a décidé leur remboursement le 8 janvier 2006 et mandaté le Directeur Général de la société à cet effet, respectant ainsi le préavis de cinq ans. Le remboursement est effectif à ce jour.

Émission de mai 1997 pour un montant global de 50 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission	: 50 millions de francs (7,62 millions d'euros)
Nominal	: 1 000 francs (152,45 euros)
Nombre de titres	: 50 000
Prix d'émission	: 100 % du nominal

Titres remboursables seulement en cas de liquidation, à un prix égal au pair ou sur proposition d'Antarius, et à un prix égal au pair, le 12 mai de chaque année à compter de 2007, le remboursement étant précédé d'un préavis de cinq ans.

Antarius s'interdit tout rachat de titres en vue de les annuler, sauf accord préalable de la Commission de Contrôle des Assurances.

La rémunération est calculée trimestriellement, et payable à terme fixe, sur des périodes commençant les 12 mai, 12 août, 12 novembre et 12 février de chaque année. Les formules de calcul sont les suivantes :

- les dix premières années, l'intérêt trimestriel est calculé ainsi : $\text{nominal} \times [(1 + \text{TECi}10 - 0,72\%)^{(1/4)} - 1]$. Toutefois, le Conseil d'Administration d'Antarius du 8 novembre 2000 a décidé de majorer à compter du 21 décembre 2000 la rémunération des TSDI de 0,30 % ;
- à compter de la onzième année, l'intérêt trimestriel est calculé ainsi : $\text{nominal} \times [(P3Ri + 2\%) \times \text{nombre de jours exact de la période} / 360]$. Toutefois, le Conseil d'Administration d'Antarius, du 8 novembre 2000, a décidé de majorer cette rémunération de 0,30 %.

Il convient de noter que le Crédit du Nord a souscrit à une partie des TSDI émis par Antarius. De ce fait, ces titres, à la fois émis et souscrits à l'intérieur du Groupe, sont éliminés lors de l'élaboration des comptes consolidés conformément à la réglementation. Il s'agit de 25 000 titres de l'émission de mai 1997, acquis au prix d'émission.

Ces TSDI sont classés en dettes subordonnées, et non en capitaux propres, au regard de l'obligation implicite de remboursement.

NOTE 24
ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	1 267,7	1 209,9	57,8	4,8
Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	1 978,4	1 713,6	264,8	15,5
Dont provisions pour participation aux bénéfices différés	- 19,0	7,1	- 26,1	-
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1,4	0,7	0,7	100,0
TOTAL	3 247,5	2 924,2	323,3	11,1
Part des réassureurs	203,9	195,2	8,7	4,5
Provisions techniques nettes de la part des réassureurs	3 043,6	2 729,0	314,6	11,5

Tableau de variation des provisions techniques des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
PROVISIONS D'OUVERTURE AU 01/01/2007	1 209,9	1 713,6	0,7
Charge des provisions d'assurance	19,9	301,7	0,7
Revalorisation des contrats	- 5,0	-	-
Chargements prélevés sur les contrats	11,4	-	-
Transferts et arbitrages	31,5	- 31,0	-
Entrées de portefeuilles	-	-	-
Participation aux résultats	-	13,3	-
Autres	-	- 19,2	-
PROVISIONS DE CLÔTURE AU 31/12/2007	1 267,7	1 978,4	1,4

Annexes aux comptes consolidés

Placements nets des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT				
Effets publics et valeurs assimilées	1,0	331,8	-330,8	-99,7
Obligations et autres instruments de dettes	191,7	1 435,3	-1 243,6	-86,6
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 481,0	1 398,7	82,3	5,9
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE				
Effets publics et valeurs assimilées	299,9	-	299,9	-
Obligations et autres instruments de dettes	1 417,6	-	1 417,6	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	32,5	-	32,5	-
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	-	-	-	-
PLACEMENTS IMMOBILIERS	-	-	-	-
TOTAL	3 423,7	3 165,8	257,9	8,1

Dans un souci d'homogénéisation avec les normes comptables du Groupe Société Générale, un reclassement a été effectué en 2007 au sein des actifs de placement détenus par Antarius pour 1,5 milliard d'euros (valeur au 1^{er} janvier 2007) depuis la catégorie « Actifs financiers à la juste-valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers DAV ».

Cette reclassification a été appliquée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005. L'impact des corrections au titre des exercices 2005 et 2006 s'est élevé à 0,3 million d'euros (diminution du poste de réserves, augmentation du poste de gains latents).

Résultat technique des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Primes	531,8	550,4	- 18,6	- 3,4
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	- 498,2	- 601,3	103,1	- 17,1
Produits nets des placements	8,0	89,3	- 81,3	- 91,0
Autres produits (charges) nets techniques	- 24,9	- 23,9	- 1,0	4,2
CONTRIBUTION AU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS INTRA-GROUPE	16,7	14,5	2,2	15,2
Élimination des opérations intra-groupe	- 1,4	0,1	- 1,5	-
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	15,3	14,6	0,7	4,8

Produits nets de commissions ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
COMMISSIONS ET HONORAIRES REÇUS				
Chargements d'acquisition	12,1	12,7	- 0,6	- 4,7
Chargements de gestion	29,1	25,2	3,9	15,5
Autres	-	-	-	-
COMMISSIONS ET HONORAIRES PAYÉS				
Chargements d'acquisition	- 10,5	- 10,6	0,1	- 0,9
Chargements de gestion	- 9,1	- 7,9	- 1,2	15,2
Autres	- 1,4	- 1,2	- 0,2	16,7
TOTAL DES COMMISSIONS ET HONORAIRES	20,2	18,2	2,0	11,0

(1) Ce tableau présente la contribution des commissions avant élimination des opérations intra-groupe.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 25

ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

Échéances des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	31/12/2007 Total
EMPLOIS						
Caisse, banques centrales	1 354,1	-	-	-	-	1 354,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	244,7	-	5,4	1 673,3	-	1 923,4
Instruments dérivés de couverture	96,2	-	-	-	-	96,2
Actifs financiers disponibles à la vente	1 515,0	1 019,0	257,6	2 274,8	74,6	5 141,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 240,4	1 092,7	280,2	75,4	-	3 688,7
Prêts et créances sur la clientèle	5 020,5	2 223,0	7 683,7	7 534,6	-	22 461,8
Opérations de location-financement et assimilées	131,9	319,9	915,3	247,9	-	1 615,0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 16,7	-	-	-	-	- 16,7
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	1,6	2,3	-	-	3,9
RESSOURCES						
Banques centrales	0,1	-	-	-	-	0,1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	66,4	126,0	292,7	305,6	-	790,7
Instruments dérivés de couverture	79,3	-	-	-	-	79,3
Dettes envers les établissements de crédit	1 231,9	293,5	671,3	225,7	-	2 422,4
Dettes envers la clientèle	6 071,8	1 155,6	4 240,1	6 813,3	-	18 280,8
Dettes représentées par un titre	4 720,6	1 993,6	732,1	1 237,6	-	8 683,9
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 12,5	-	-	-	-	- 12,5
Dettes subordonnées	- 5,9	9,9	357,3	281,0	1,9	644,2

Échéances des engagements sur instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	De 0 à 1 an		De 1 à 5 ans		Plus de 5 ans		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Total Actif	Total Passif
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT								
Instruments fermes								
Swaps	5 260,2	5 260,3	7 391,0	7 390,9	3 009,4	3 009,4	15 660,6	15 660,6
FRA	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels								
Options	467,1	109,0	1 282,4	483,7	22,0	26,9	1 771,5	619,6
INSTRUMENTS DE CHANGE								
Options de change	65,3	65,3	7,8	7,8	-	-	73,1	73,1
AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME								
Autres instruments à terme	-	8,3	-	-	-	-	-	8,3

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 26 ENGAGEMENTS

A. Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
ENGAGEMENTS DONNÉS				
Engagements de financement				
En faveur d'établissements de crédit	162,8	199,3	- 36,5	- 18,3
En faveur de la clientèle	3 026,1	2 890,6	135,5	4,7
Engagements de garantie				
Donnés aux établissements de crédit	134,2	137,3	- 3,1	- 2,3
Donnés à la clientèle	3 597,7	3 554,2	43,5	1,2
Donnés de l'activité d'assurance	387,9	399,0	- 11,1	- 2,8
Autres	786,3	309,3	477,0	154,2
ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement	-	-	-	-
Engagements de garantie				
Reçus d'établissements de crédit	5 770,7	5 261,0	509,7	9,7
Reçus de la clientèle	68,9	98,6	- 29,7	- 30,1
Reçus de l'activité d'assurance	239,6	241,3	- 1,7	- 0,7
Autres	19,8	15,4	4,4	28,6

Au 31 décembre 2007, les engagements de financement ou de garantie reçus du Groupe Société Générale se chiffrent à 1,1 million d'euros.

Les engagements de financement et de garantie donnés au Groupe Société Générale s'élèvent à 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 4,6 millions d'euros au 31 décembre 2006.

B. Opérations sur titres et opérations de change

<small>(en millions d'euros)</small>	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Opérations sur titres				
Titres à recevoir	12,1	6,5	5,6	86,2
Titres à livrer	92,0	86,1	5,9	6,9
Opérations de change				
Monnaies à recevoir	7 626,1	8 394,7	- 768,6	- 9,2
Monnaies à livrer	7 635,3	8 392,0	- 756,7	- 9,0

Au 31 décembre 2007, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 545,9 millions d'euros (contre 540,2 millions d'euros au 31 décembre 2006). Rappelons que l'encours de « Titres à livrer » provient en grande partie de l'activité de la Société de Bourse Gilbert Dupont sur le SRD.

Annexes aux comptes consolidés

C. Instruments financiers dérivés

(en millions d'euros)	31/12/2007		31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif
INSTRUMENTS DE TRANSACTION				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
• Swaps	4 420,1	4 420,1	5 200,0	5 200,0
• FRA	-	-	-	-
Instruments conditionnels				
• Options de gré à gré	-	38,0	-	188,0
• Caps, floors, collars	522,5	581,6	378,0	452,7
Instruments de change				
Options de change	73,1	73,1	84,6	84,6
Autres instruments financiers à terme				
Instruments sur marchés organisés	-	8,3	-	10,3
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE TRANSACTION	5 015,7	5 121,1	5 662,6	5 935,6
INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR⁽¹⁾				
Instruments de taux d'intérêt				
Instruments fermes				
• Swaps	11 240,5	11 240,5	8 474,0	8 474,0
Instruments conditionnels				
• Caps, floors, collars	1 249,0	-	1 313,0	-
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURE	12 489,5	11 240,5	9 787,0	8 474,0
TOTAL	17 505,2	16 361,6	15 449,6	14 409,6

(1) Y compris dérivés de macrocouverture en juste valeur par résultat.

Au 31 décembre 2007, les engagements de ce type avec le Groupe Société Générale s'élèvent à 11 905,8 millions d'euros (contre 8 740,0 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Il faut rappeler que, conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie « Transaction », alors que leur éventuelle couverture est classée en couverture de juste valeur par résultat.

NOTE 27 OPÉRATIONS EN DEVISES

(en millions d'euros)	Euro	Franc suisse	Livre sterling	Dollar	Yen	Autres devises	31/12/2007 Total
ACTIF							
Trésorerie	4 388,7	94,9	95,9	385,6	55,7	22,0	5 042,8
Crédits clientèle	23 883,2	71,0	30,6	74,3	2,8	14,9	24 076,8
Autres actifs	8 613,4	-	1,8	13,1	-	0,1	8 628,4
TOTAL	36 885,3	165,9	128,3	473,0	58,5	37,0	37 748,0
PASSIF							
Trésorerie	1 942,1	97,1	57,6	233,6	44,6	47,5	2 422,5
Dépôts clientèle	17 761,7	5,9	87,9	404,1	7,5	13,7	18 280,8
Dettes représentées par un titre	8 679,8	-	-	4,1	-	-	8 683,9
Autres passifs	8 357,9	-	0,5	2,3	-	0,1	8 360,8
TOTAL	36 741,5	103,0	146,0	644,1	52,1	61,3	37 748,0
ENGAGEMENTS DE CHANGE							
Devises à recevoir	2 646,3	226,2	910,4	2 567,8	468,3	807,1	7 626,1
Devises à livrer	2 799,8	294,3	892,2	2 392,6	474,1	782,3	7 635,3

(en millions d'euros)	Euro	Franc suisse	Livre sterling	Dollar	Yen	Autres devises	31/12/2007 Total
POSITION NETTE							
Actif	36 885,3	165,9	128,3	473,0	58,5	37,0	37 748,0
Passif	36 741,5	103,0	146,0	644,1	52,1	61,3	37 748,0
Engagements de change nets	- 153,5	- 68,1	18,2	175,2	- 5,8	24,8	- 9,2
SOLDE	- 9,7	- 5,2	0,5	4,1	0,6	0,5	- 9,2

Les positions par devise sont maintenues dans des limites très conservatrices, au regard des fonds propres prudentiels, qui s'élèvent à 1 873,2 millions d'euros. Ainsi, la position nette la plus importante, en franc suisse, représente 0,28 % de ces fonds propres.

Il convient de noter que l'euro représente une part prépondérante dans l'ensemble des opérations du Groupe.

L'exposition sur les devises les plus significatives hors euro, à savoir le dollar et le franc suisse, représente respectivement 0,45 % et 0,17 % du total du bilan.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 28 PRODUIT NET BANCAIRE

(en millions d'euros)	Notes	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
				en valeur	en %
Intérêts et résultats assimilés	29	790,5	758,6	31,9	4,2
Commissions	30	790,3	713,4	76,9	10,8
Dividendes sur titres à revenu variable		4,3	4,8	- 0,5	- 10,4
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	- 32,7	33,9	- 66,6	- 196,5
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	32	41,8	2,6	39,2	-
Produits et charges des autres activités	33	3,3	2,7	0,6	22,2
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		1 597,5	1 516,0	81,5	5,4
Part des commissions dans le PNB		49,5 %	47,1 %		

NOTE 29
INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR				
Opérations avec les établissements de crédit	188,2	156,8	31,4	20,0
Opérations avec la clientèle	1 084,9	960,2	124,7	13,0
Opérations sur instruments financiers	259,4	133,8	125,6	93,9
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	121,8	3,7	118,1	-
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	1,0	7,4	- 6,4	- 86,5
<i>Prêts de titres</i>	-	-	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	136,6	122,7	13,9	11,3
Opérations de location-financement	142,4	128,2	14,2	11,1
<i>Location-financement immobilier</i>	71,4	64,0	7,4	11,6
<i>Location-financement mobilier</i>	71,0	64,2	6,8	10,6
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	1 674,9	1 379,0	295,9	21,5
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR				
Opérations avec les établissements de crédit	- 126,1	- 107,1	- 19,0	17,7
Opérations avec la clientèle	- 319,9	- 179,1	- 140,8	78,6
Opérations sur instruments financiers	- 378,0	- 277,1	- 100,9	36,4
<i>Dettes représentées par des titres</i>	- 246,9	- 195,5	- 51,4	26,3
<i>Dettes subordonnées et convertibles</i>	- 30,8	- 26,2	- 4,6	17,6
<i>Emprunts de titres</i>	-	-	-	-
<i>Dérivés de couverture</i>	- 100,3	- 55,4	- 44,9	81,0
Opérations de location-financement	- 59,9	- 56,8	- 3,1	5,5
<i>Location-financement immobilier</i>	- 47,9	- 44,3	- 3,6	8,1
<i>Location-financement mobilier</i>	- 12,0	- 12,5	0,5	- 4,0
Autres intérêts et charges assimilées	- 0,5	- 0,3	- 0,2	66,7
SOUS-TOTAL	- 884,4	- 620,4	- 264,0	42,6
TOTAL INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS	790,5	758,6	31,9	4,2

Annexes aux comptes consolidés

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
PRODUITS (CHARGES) NETS (NETTES) SUR				
Opérations avec les établissements de crédit	62,1	49,7	12,4	24,9
Opérations avec la clientèle	765,0	781,1	- 16,1	- 2,1
<i>Crédits de trésorerie</i>	143,3	121,3	22,0	18,1
<i>Crédits à l'exportation</i>	4,4	3,5	0,9	25,7
<i>Crédits à l'équipement</i>	164,1	135,1	29,0	21,5
<i>Crédits à l'habitat</i>	466,1	421,7	44,4	10,5
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	- 12,9	99,5	- 112,4	- 113,0
Opérations sur instruments financiers	- 118,6	- 143,3	24,7	- 17,2
Opérations de location-financement	82,5	71,4	11,1	15,5
Autres	- 0,5	- 0,3	- 0,2	66,7
TOTAL INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS	790,5	758,6	31,9	4,2

À noter qu'à compter de fin octobre 2006, l'effet temps (reprises de dépréciations sur les encours douteux liées au passage du temps) est capitalisé dans la créance et est comptabilisé en PNB en lieu et place du coût du risque.

NOTE 30 COMMISSIONS

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
PRODUITS DE COMMISSIONS				
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	219,1	180,3	38,8	21,5
Opérations sur titres	7,8	9,2	- 1,4	- 15,2
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	1,7	1,6	0,1	6,2
Engagements de financement et de garantie	22,7	20,9	1,8	8,6
Prestations de services	647,2	598,8	48,4	8,1
Autres	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	898,5	810,8	87,7	10,8
CHARGES DE COMMISSIONS				
Opérations avec les établissements de crédit	- 0,9	- 0,7	- 0,2	28,6
Opérations sur titres	- 6,2	- 5,6	- 0,6	10,7
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	- 0,1	- 0,4	0,3	- 75,0
Engagements de financement et de garantie	- 0,7	- 0,5	- 0,2	40,0
Autres	- 100,3	- 90,2	- 10,1	11,2
SOUS-TOTAL	- 108,2	- 97,4	- 10,8	11,1
TOTAL COMMISSIONS NETTES	790,3	713,4	76,9	10,8
Ces produits et charges de commissions incluent :				
les produits de commissions hors TIE (*) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	286,4	267,5	18,9	7,1
les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	228,4	212,6	15,8	7,4
les charges de commissions hors TIE (*) liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	- 0,7	- 0,4	- 0,3	75,0
les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	- 18,6	- 17,9	- 0,7	3,9

(*) Taux d'Intérêt Effectif.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 31

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	3,1	4,3	- 1,2	- 27,9
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	- 16,0	4,4	- 20,4	-
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	-	-	-	-
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	9,8	- 18,1	27,9	154,1
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	- 44,1	20,3	- 64,4	-
Résultat net sur instruments de couverture. Couverture de juste valeur	- 74,2	- 122,4	48,2	- 39,4
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	74,5	123,1	- 48,6	- 39,5
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Résultat net sur opérations de change	14,2	22,3	- 8,1	- 36,3
TOTAL	- 32,7	33,9	- 66,6	- 196,5

Le résultat net sur les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par résultat de l'exercice 2007 est déterminé à l'aide de techniques d'évaluation basées sur des paramètres observables.

La diminution importante des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat s'explique essentiellement par deux événements ayant eu lieu en 2007 :

- Reclassement de la part d'intérêt des BMTN structurés.
À compter de 2007, l'ensemble de l'opération structurée BMTN et swap est classée en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».
Ceci a un impact à la baisse sur cette marge et un impact inverse sur la marge « Intérêts et produits et charges assimilés » qui enregistrerait auparavant la part d'intérêt de ces opérations.
- Reclassement des actifs de placement détenus par Antarius depuis la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » dans un souci d'homogénéisation avec les normes comptables du Groupe Société Générale.
Ce reclassement, sans impact sur le résultat net, a eu un effet à la baisse sur la marge « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour 20,0 millions d'euros.

NOTE 32

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
ACTIVITÉ COURANTE				
Plus-value de cession	2,4	3,3	- 0,9	- 27,3
Moins-value de cession	- 0,1	- 0,3	0,2	- 66,7
Perte de valeur des titres à revenu variable	-	- 0,4	0,4	- 100,0
Plus-value nette de cession sur actifs financiers disponibles à la vente (activité d'assurance)	3,4	-	3,4	-
SOUS-TOTAL	5,7	2,6	3,1	119,2
TITRES À REVENU VARIABLE DÉTENUS À LONG TERME				
Plus-value de cession (1)	45,7	-	45,7	-
Moins-value de cession (2)	- 8,6	-	- 8,6	-
Perte de valeur des titres à revenu variable	- 1,0	-	- 1,0	-
SOUS-TOTAL	36,1	-	36,1	-
TOTAL	41,8	2,6	39,2	-

(1) Dont plus-value de cession de 44,6 millions d'euros sur titres Euronext.

(2) Moins-value de cession de 8,6 millions d'euros sur titres NYSE Euronext.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 33 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS				
Opérations de promotion immobilière ⁽¹⁾	0,4	0,3	0,1	33,3
Activité de location immobilière ⁽²⁾	3,2	5,7	- 2,5	- 43,9
Activité de location mobilière	6,6	8,5	- 1,9	- 22,4
Autres activités ⁽³⁾	15,6	8,7	6,9	79,3
SOUS-TOTAL	25,8	23,2	2,6	11,2
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS				
Opérations de promotion immobilière ⁽¹⁾	- 0,2	- 0,7	0,5	- 71,4
Activité de location immobilière	- 1,5	- 1,5	-	-
Activité de location mobilière	- 8,4	- 12,3	3,9	- 31,7
Autres activités	- 12,4	- 6,0	- 6,4	106,7
SOUS-TOTAL	- 22,5	- 20,5	- 2,0	9,8
TOTAL NET	3,3	2,7	0,6	22,2

(1) Les résultats de l'activité de promotion immobilière proviennent essentiellement du groupe Norimmo (filiales au statut de marchand de biens).

(2) Dont loyers sur immeubles de placement : 1,8 million d'euros au 31 décembre 2007 et 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2006.

(3) Dont résultat net sur activité d'assurance : 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2007, se décomposant en un produit de 650,2 millions d'euros et une charge de 645,0 millions d'euros.

NOTE 34 FRAIS DE PERSONNEL

A- Frais de personnel

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel ⁽¹⁾	- 355,3	- 349,7	- 5,6	1,6
Charges sociales et fiscales sur rémunérations ⁽¹⁾	- 103,2	- 103,1	- 0,1	0,1
Charges de retraite	- 53,9	- 50,8	- 3,1	6,1
Régimes à cotisations définies	- 49,5	- 50,4	0,9	- 1,8
Régimes à prestations définies	- 4,4	- 0,4	- 4,0	-
Autres charges sociales et fiscales	- 44,5	- 41,6	- 2,9	7,0
Participation, intéressement et abondements	- 57,2	- 49,5	- 7,7	15,6
Transfert de charges	4,5	5,3	- 0,8	- 15,1
TOTAL	- 609,6	- 589,4	- 20,2	3,4

(1) Dont rémunérations variables : 18,9 millions d'euros en 2007 contre 17,5 millions d'euros en 2006.

B- Effectif

	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Effectif inscrit ⁽²⁾	8 696	8 591	105	1,2
Effectif moyen net présent ⁽²⁾	8 539	NC	-	-
Effectif moyen net présent directement rémunéré par le Groupe	7 959	7 844	115	1,5
Congés maternité, contrats de qualification / apprentissage	580	NC	-	-

(2) Hors effectif Banque Pouyanne.

C - Plans d'avantages en action

Montant de la charge enregistrée en résultat

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions	- 5,3	- 2,5	- 2,8	112,0
Charges nettes provenant des plans d'options	- 4,6	- 4,4	- 0,2	4,5
TOTAL	- 9,9	- 6,9	- 3,0	43,5

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans de stock-options attribués depuis le 7 novembre 2002, réglés en titres et sur l'ensemble des plans réglés en espèces.

Annexes aux comptes consolidés

Description des plans

Les régimes sur capitaux propres offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 sont brièvement décrits ci-dessous.

Options d'achat

Émetteur Société Générale	2007	2006	2005	2004	2003
Autorisation des actionnaires	30/05/2006	29/04/2004	29/04/2004	23/04/2002	23/04/2002
Décision du Conseil d'Administration	19/01/2007	18/01/2006	13/01/2005	14/01/2004	22/04/2003
Nombre d'actions attribuées ⁽¹⁾	42 064	73 270	284 457	273 871	199 787
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	19/01/2007- 19/01/2010	18/01/2006- 18/01/2009	13/01/2005- 13/01/2008	14/01/2004- 14/01/2007	22/04/2003- 22/04/2006
Cours du titre à l'attribution (en euros) (moyenne des 20 dernières cotations)	130,30	104,85	74,50	69,53	51,65
Décote	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Prix d'attribution (en euros)	130,30	104,85	74,50	69,53	51,65
Options exercées	-	-	-	16 356	106 828
Options perdues au 31 décembre 2007	-	-	5 419	19 860	22 069
Options restantes au 31 décembre 2007	42 064	73 270	279 038	237 655	70 890
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2007	42 064	73 270	279 038	237 655	70 890
Cours des actions réservées (en euros)	126,69	(2)	(2)	50,35	51,03
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	158	(2)	(2)	153	72
Première date de cession	19/01/2011	18/01/2010	13/01/2009	14/01/2008	22/04/2007
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	18 %	16 %	17 %	21 %	25 %
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006, les données par actions historiques ont été ajustées au coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans d'options d'achat 2005 et 2006 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

Attribution gratuite d'actions

Émetteur Société Générale	2007	2006
Autorisation des actionnaires	30/05/2006	09/05/2005
Décision du Conseil d'Administration	19/01/2007	18/01/2006
Nombre d'actions attribuées	30 768	35 938
Modalités de règlement	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	19/01/2007 - 31/03/2009 19/01/2007 - 31/03/2010	18/01/2006 - 31/03/2008 18/01/2006 - 31/03/2009
Cours du titre à l'attribution (en euros)	131,40	103,60
Options perdues au 31 décembre 2007	224	518
Options restantes au 31 décembre 2007	30 544	35 420
Nombre d'actions réservées au 31 décembre 2007	30 544	35 420
Cours des actions réservées (en euros)	126,69	90,62
Valeur des actions réservées (en millions d'euros)	102	63
Première date de cession	31/03/2011 31/03/2012	31/03/2010 31/03/2011
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)		
- durée d'acquisition 2 ans	86 %	86 %
- durée d'acquisition 3 ans	81 %	81 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage

Annexes aux comptes consolidés

Statistiques sur les plans d'options

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe Crédit du Nord au cours de la période se terminant le 31 décembre 2007 ont les caractéristiques suivantes :

	Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée	Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution	Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (euros)	Nombre d'options				
				Plan 2007	Plan 2006	Plan 2005	Plan 2004	Plan 2003
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2007 ⁽¹⁾	-	-	-	-	73 270	281 757	271 271	186 438
Options attribuées durant la période	-	-	-	42 064	-	-	-	-
Options perdues durant la période	-	-	-	-	-	2 719	17 260	22 069
Options exercées durant la période	-	-	144,46	-	-	-	16 356	93 479
Options échues durant la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2007	44 mois	14,45	-	42 064	73 270	279 038	237 655	70 890
Options exerçables au 31 décembre 2007	-	-	-	-	-	-	237 655	70 890

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2006, les données par actions historiques ont été ajustées au coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

Principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options Société Générale

	2007	2006	2005	2003-2004
Taux d'intérêt sans risque	4,2 %	3,3 %	3,3 %	3,8 %
Volatilité future de l'action	21,0 %	22,0 %	21,0 %	27,2 %
Taux de perte de droits	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Taux de distribution des dividendes	4,8 %	4,2 %	4,3 %	4,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 21 % en 2007. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

Attributions d'actions SG avec décote

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, la Société Générale a proposé le 26 avril 2007 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 108,90 euros décoté de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

Le nombre d'actions souscrites a été de 330 496, représentant une charge pour l'exercice 2007 de 5,3 millions d'euros pour le Groupe après prise en compte de la durée légale d'incessibilité de 5 ans des titres. Le modèle de valorisation utilisé, qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les Plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié par la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui leur blocage sur 5 ans. Ce coût notionnel d'incessibilité est valorisé comme le coût net d'un achat comptant d'actions Société Générale financé par un crédit de trésorerie non affecté et non renouvelable d'une durée de 5 ans, et d'une vente à terme de ces mêmes actions à échéance de 5 ans. Les principaux paramètres de marché utilisés pour valoriser ce coût notionnel d'incessibilité, et déterminés en date d'attribution, sont les suivants :

- cours comptant de l'action Société Générale : 151,29 euros ;
- taux d'intérêt sans risque : 4,39 % ;
- taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans applicable aux acteurs de marché bénéficiaires des titres incessibles : 7,57 %.

Le coût notionnel d'incessibilité ainsi valorisé représente 17,4 % du cours comptant de l'action Société Générale en date d'attribution.

NOTE 35 AUTRES CHARGES

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Loyers et charges locatives	- 37,2	- 33,9	- 3,3	9,7
Redevances location-financement	- 0,4	- 0,4	-	-
Services extérieurs et divers	- 167,2	- 169,7	2,5	-1,5
Intérimaires et contractants extérieurs	- 86,2	- 77,4	- 8,8	11,4
Dépenses de télécommunication	- 10,5	- 11,4	0,9	-7,9
Transports et déplacements	- 18,9	- 17,9	- 1,0	5,6
Charges refacturées à des tiers	1,2	1,2	-	-
Transfert de charges	22,7	18,5	4,2	22,7
TOTAL AUTRES CHARGES	- 296,5	- 291,0	- 5,5	1,9

L'année 2007 est caractérisée par une très bonne maîtrise des autres charges d'exploitation. Elles augmentent légèrement de 1,9 % par rapport au 31/12/2006. Cette évolution est liée à la poursuite :

- du développement commercial du Groupe Crédit du Nord (ouverture de 19 agences en 2007) ;
- de la modernisation du système d'information.

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Groupe Crédit du Nord a immobilisé en 2007 des charges, provenant de la rubrique « Intérimaires et contractants extérieurs », pour 22,7 millions d'euros (contre 18,5 millions à fin 2006). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Groupe. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation ; lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

En 2007, le budget global d'audit du Groupe par les Commissaires aux Comptes et les membres de leurs réseaux s'est élevé, pour les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle, à 837 milliers d'euros hors taxes (hors frais et débours). Ces sommes sont inscrites dans la rubrique "Services extérieurs et divers" et s'analysent ainsi :

(en milliers d'euros)	DELOITTE		ERNST & YOUNG		AUTRES CABINETS	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés, pour les sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle	485,8	439,2	221,3	217,3	130,3	126,4
Missions accessoires (y compris comités techniques IFRS)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	485,8	439,2	221,3	217,3	130,3	126,4

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 36

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations d'exploitation

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Immobilisations incorporelles	- 28,0	- 25,8	- 2,2	8,5
Immobilisations corporelles	- 41,0	- 38,5	- 2,5	6,5
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- 69,0	- 64,3	- 4,7	7,3
Dont équipements informatiques et logiciels	- 38,0	- 35,7	- 2,3	6,4

Il faut noter que, sur une dotation globale de 69,0 millions d'euros, la charge d'amortissement des équipements informatiques et des logiciels représente 38,0 millions d'euros (soit 55 % de l'ensemble) ; ceci reflète bien l'effort d'investissement effectué depuis maintenant plusieurs années au niveau tant de l'équipement informatique du réseau commercial du Groupe, que de certains systèmes opérationnels centraux.

NOTE 37

COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Dotations nettes pour dépréciation	- 75,0	- 66,6	- 8,4	12,6
Pertes non couvertes par des provisions	- 9,9	- 9,5	- 0,4	4,2
Récupérations sur créances amorties	9,3	10,2	- 0,9	- 8,8
Risques de contrepartie	- 75,6	- 65,9	- 9,7	14,7
Dotations nettes aux autres provisions sur éléments de passif éventuels	2,1	- 1,7	3,8	-
TOTAL	- 73,5	- 67,6	- 5,9	8,7

À noter qu'à compter de fin octobre 2006, l'effet temps (reprises de dépréciations sur les encours douteux liées au passage du temps) est capitalisé dans la créance et est comptabilisé en PNB en lieu et place du coût du risque. Au 31 décembre 2007, le montant en jeu est de 4,6 millions d'euros.

NOTE 38
RÉSULTAT SUR SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Financières	1,8	1,5	0,3	20,0
Non financières	-	-	-	-
TOTAL	1,8	1,5	0,3	20,0

Aucune société non financière n'est consolidée par mise en équivalence. Concernant les sociétés financières, le résultat de 1,8 million d'euros en 2007 s'explique par la quote-part du Groupe dans les bénéfices de la Banque Pouyanne (0,8 million d'euros contre 0,5 million d'euros en 2006) et de Dexia-C.L.F. Banque (1,0 million d'euros en 2007 et en 2006).

NOTE 39
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Impôt courant	- 122,4	- 105,7	- 16,7	15,8
Impôt différé	- 43,4	- 56,8	13,4	- 23,6
TOTAL	- 165,8	- 162,5	- 3,3	2,0

Annexes aux comptes consolidés

La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif est présentée ci-dessous :

(en millions d'euros)	2007	2006
Résultat avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	513,4	472,9
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	1,80 %	1,89 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 3,40 % ⁽¹⁾	- 0,12 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	- 0,34 %	- 0,43 %
Gain d'intégration fiscale	- 0,08 %	- 0,17 %
Redressements et avoirs fiscaux	0,01 %	- 0,51 %
Changement de taux d'impôt	-	- 0,02 %
Autres éléments	- 0,12 %	- 0,71 %
Taux effectif d'imposition du Groupe	32,30 %	34,36 %
CHARGE D'IMPÔTS EFFECTIVEMENT COMPTABILISÉE	165,8	162,5

(1) Le différentiel sur éléments imposés à taux réduit provient de la cession des titres Euronext qui a généré une plus-value à taux réduit de 44,6 millions d'euros.

NOTE 40 INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
PART DES MINORITAIRES DANS LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	9,2	7,4	1,8	24,3

La part des intérêts minoritaires dans le résultat net consolidé provient essentiellement des banques Tarneaud et Nuger.

NOTE 41
TABLEAU DE JUSTE VALEUR

	Taux variable	Valeur nette comptable		Non ventilé	Total valeur nette comptable	Juste valeur pour les opérations à taux fixe de plus de 1 an
		Taux fixe				
		Moins d'1 an	Plus d'1 an			
Au 31/12/2007						
<i>(en millions d'euros)</i>						
JUSTE VALEUR DES ACTIFS						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 177,2	416,3	95,2		3 688,7	94,9
Prêts et créances sur la clientèle	9 093,9	231,7	13 136,2		22 461,8	12 858,6
Opérations de location-financement et assimilées	203,2	5,2	1 406,6		1 615,0	1 380,1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	0,1	3,8		3,9	3,9
Participations dans les entreprises mises en équivalence				9,6	9,6	9,6
Immobilisations (hors incorporelles)				301,9	301,9	587,0
JUSTE VALEUR DES PASSIFS						
Dettes envers les établissements de crédit	1 564,9	734,2	123,3		2 422,4	123,3
Dettes envers la clientèle	11 176,3	5 320,7	1 783,8		18 280,8	1 783,6
Dettes représentées par un titre	7 081,5	1 027,4	575,0		8 683,9	567,1
Dettes subordonnées	97,4	9,3	537,5		644,2	531,5

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, l'information chiffrée présentée ne saurait être interprétée comme le montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 42

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le Crédit du Nord a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, le mandataire social (le Président-Directeur Général) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part, les entités associées.

1. Principaux dirigeants

1.1. Rémunérations des dirigeants

Ont été prises en compte à ce titre les sommes, effectivement payées par le Groupe Crédit du Nord aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et les autres avantages décrits ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 - paragraphe 16.

(en millions d'euros)	2007	2006 ⁽¹⁾	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
Avantages à court terme	0,8	1,3	- 0,5	- 38,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,2	0,3	- 0,1	- 33,3
Avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	0,7	0,7	-	-
TOTAL	1,7	2,3	- 0,6	- 26,1

(1) En 2006, les mandataires sociaux étaient au nombre de deux : le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué.

Une description des rémunérations et avantages des dirigeants du Crédit du Nord figure dans les informations sur les mandataires sociaux.

1.2. Transactions avec les parties liées personnes physiques

Les seules transactions avec les administrateurs, les mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2007 et des opérations sur titres. Ces transactions n'ont pas de caractère significatif.

2. Entités associées

Le Crédit du Nord a retenu comme entités associées d'une part Antarius, entité consolidée en intégration proportionnelle, et d'autre part les entités du Groupe Société Générale avec lesquelles des opérations sont effectuées.

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	51,9	73,6	- 21,7	- 29,5
Autres actifs	2 563,2	1 629,3	933,9	57,3
TOTAL ENCOURS ACTIFS	2 615,1	1 702,9	912,2	53,6

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9,1	4,9	4,2	85,7
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Autres passifs	694,8	254,8	440,0	172,7
TOTAL ENCOURS PASSIFS	703,9	259,7	444,2	171,0

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
PNB AVEC LES PARTIES LIÉES				
Intérêts et assimilés	51,7	58,3	- 6,6	- 11,3
Commissions	2,1	6,0	- 3,9	- 65,0
Résultat net sur opérations financières	- 157,4	- 55,0	- 102,4	186,2
Produit net des autres activités	-	-	-	-
PNB	- 103,6	9,3	- 112,9	-

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2006	Variation 2007 / 2006	
			en valeur	en %
ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES				
Engagements de financement donnés	-	-	-	-
Engagements de garantie donnés	-	4,6	- 4,6	- 100,0
Engagements sur instruments financiers à terme	11 905,0	8 740,0	3 165,0	36,2

Annexes aux comptes consolidés

NOTE 43

CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS ET DES SOCIÉTÉS AU RESULTAT NET CONSOLIDÉ

Compte tenu des retraitements inhérents au processus de consolidation, les différentes sociétés du Groupe contribuent au résultat consolidé pour des montants qui peuvent être très différents des résultats individuels. Le tableau ci-dessous indique donc la contribution réelle (après retraitements de consolidation) des sociétés au résultat consolidé, en part du Groupe, ces sociétés étant regroupées par type d'activité.

Contribution au résultat consolidé (part du Groupe)

(en millions d'euros)	2007	2006
Crédit du Nord	123,6	137,6
Banque Rhône-Alpes	30,6	27,3 ⁽¹⁾
Banque Tarneaud	21,3	16,5
Banque Courtois	36,7	31,7 ⁽¹⁾
Banque Laydernier	11,3	11,1
Banque Nuger	5,1	3,9
Banque Kolb	9,3	8,9
Norbail Immobilier	1,7	5,7
Société de Bourse Gilbert Dupont	40,0	3,1
Star Lease	5,4	3,0
Dexia-C.L.F. Banque	1,0	1,0
Nord Assurances Courtage	4,9	3,6
Autres sociétés	5,0	5,4 ⁽¹⁾
Sous-total activité bancaire	295,9	258,8
Étoile Gestion	33,4	36,2
Sous-total activité gestion d'actifs	33,4	36,2
Antarius ⁽²⁾	10,9	9,6
Sous-total activité assurance	10,9	9,6
TOTAL TOUTES ACTIVITÉS	340,2	304,6

(1) Suite aux fusions absorptions de 2007 de la SNC Europe Lafayette par la Banque Rhône-Alpes et de la SNC Fimmogest par la Banque Courtois, les éléments 2006 ont été retraités en conséquence pour plus de lisibilité.

(2) Y compris les OPCVM d'assurance sous-consolidés.

Part des activités dans le résultat d'ensemble	2007	2006
Activité bancaire	87,0 %	85,0 %
Gestion d'actifs	9,8 %	11,9 %
Assurance	3,2 %	3,1 %

NOTE 44 ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les éléments chiffrés fournis ci-dessous sont issus des liasses IFRS des sociétés, avant retraitements de consolidation.

1. Banques

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
BANQUE RHÔNE-ALPES (99,99 %)	31/12/07	2 570,4	1 370,0	2 015,6	30,9	Dans la continuité de l'exercice 2006, grâce à un développement soutenu de son activité commerciale et à la croissance limitée de ses frais généraux, la Banque Rhône-Alpes enregistre une augmentation significative de son résultat brut d'exploitation de 6,9 %. Le résultat net affiche une progression de 5,1 %.
	31/12/06	2 443,1	1 250,5	1 855,7	29,4	
BANQUE TARNEAUD (80,00 %)	31/12/07	2 281,6	1 157,7	1 722,0	27,5	En phase avec 2006, la Banque Tarneaud enregistre également un bon résultat 2007. Cette évolution est liée à une bonne dynamique commerciale associée à une bonne maîtrise des frais généraux. Le résultat brut d'exploitation progresse ainsi de 13,0 %.
	31/12/06	2 289,3	1 104,7	1 588,8	24,0	
BANQUE COURTOIS (100,00 %)	31/12/07	2 779,5	1 629,9	2 286,9	37,4	Le résultat brut d'exploitation 2007 de la Banque Courtois est en hausse de 9,0 % par rapport à 2006 : le produit net bancaire progresse de 5,8 % alors que les frais généraux augmentent de 3,3 %. La charge du risque restant modérée, le résultat net progresse de 8,1 %.
	31/12/06	2 632,9	1 523,6	2 064,3	34,6	
BANQUE LAYDERNIER (100,00 %)	31/12/07	1 129,8	628,0	857,8	11,7	Le résultat d'exploitation est en hausse de 3,2 % par rapport à l'exercice 2006. La diminution apparente du résultat net de la Banque Laydernier s'explique par la réalisation en 2006 d'une plus-value de cession sur immeubles d'exploitation, pour un montant de 1 million d'euros, qui n'a pas d'équivalent en 2007.
	31/12/06	1 016,5	607,6	772,4	12,5	
BANQUE KOLB⁽¹⁾ (99,87 %)	31/12/07	1 184,2	639,9	951,8	9,8	En 2007, la Banque Kolb a poursuivi son développement commercial et affiche un produit net bancaire en progression de 7,3 %. Grâce à une maîtrise des frais généraux, le résultat brut d'exploitation suit la même tendance. En revanche, l'augmentation du coût du risque plafonne la hausse du résultat net à 2,1 %.
	31/12/06	1 142,1	600,9	924,2	9,6	
BANQUE NUGER⁽¹⁾ (64,70 %)	31/12/07	565,1	429,0	394,2	7,9	En 2007, la Banque Nuger voit son résultat net progresser de 12,9 %, du fait d'une activité soutenue, notamment en matière de crédits à l'habitat et de commissions financières.
	31/12/06	588,0	384,1	378,6	7,0	
BANQUE POUYANNE (35,00 %)	31/12/07	205,3	183,3	118,9	2,1	Progression du résultat net de 31,2 % sur l'exercice 2007.
	31/12/06	192,4	171,7	112,1	1,6	

(1) Ces sociétés étant des distributrices de crédit bail, le résultat et les encours retenus sont tirés de la comptabilité financière, plus représentative de la réalité économique.

Annexes aux comptes consolidés

2. Banques ou établissements financiers spécialisés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Dépôts clientèle	Concours clientèle	Résultat net	Observations
SOCIÉTÉ DE BOURSE	31/12/07	104,7	-	-	39,9	Le PNB de la Société de Bourse Gilbert Dupont est multiplié par trois entre l'exercice 2006 et l'exercice 2007. Cette forte progression s'explique par une plus-value de cession nette de 36,0 millions d'euros sur des titres Euronext/NYSE. À noter que la charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
GILBERT DUPONT (100,00 %)	31/12/06	149,6	-	-	4,8	
NORBAIL IMMOBILIER⁽¹⁾	31/12/07	439,9	19,4	411,1	2,0	Norbail immobilier est la société de crédit-bail immobilier du Groupe Crédit du Nord. Le résultat net 2007 reste stable par rapport au résultat 2006, corrigé de l'impact de la cession de deux immeubles en 2006. La poursuite du développement des encours devrait permettre un développement du PNB et du résultat net dans les années futures.
(100,00 %)	31/12/06	420,3	21,8	407,6	5,9	
TURGOT GESTION⁽¹⁾	31/12/07	0,9	-	-	0,1	L'activité de crédit-bail de la Banque Tarnaud a été réorientée de Turgot Gestion vers Star Lease, société de crédit-bail du Groupe Crédit du Nord. Comme en 2006, le faible résultat dégagé en 2007 provient essentiellement de dividendes sur titres de participation.
(80,00 %)	31/12/06	1,4	-	-	0,1	
NORFINANCE	31/12/07	18,2	5,7	-	2,1	Norfinance est une société de gestion de patrimoine. Le PNB diminue de 19,6 % sur l'exercice 2007. En 2006 Norfinance avait procédé à des cessions de titres de trésorerie qui avaient généré des plus-values de cession pour 1,7 million d'euros. Sans tenir compte de ce résultat non récurrent, le PNB progresse de 26,7 %.
G. DUPONT ET ASSOCIÉS (100,00 %)	31/12/06	18,2	5,8	-	3,0	
DEXIA-C.L.F. BANQUE	31/12/07	2 854,3	1 277,6	1 368,8	5,2	Le résultat net de Dexia-C.L.F. Banque, filiale commune des Groupes Dexia et Crédit du Nord, s'établit à 5,2 millions d'euros, en hausse de 6,1 % par rapport à 2006.
(20,00 %)	31/12/06	3 800,8	1 009,8	1 371,7	4,9	
NORBAIL SOFERGIE⁽¹⁾	31/12/07	60,5	2,3	43,4	0,7	Norbail Sofergie poursuit en 2007 son activité liée au financement d'éoliennes.
(100,00 %)	31/12/06	60,1	2,3	43,6	0,5	
STAR LEASE⁽¹⁾	31/12/07	1 254,9	3,4	1 148,6	5,4	Star Lease est la société de crédit-bail mobilier du Groupe Crédit du Nord. Le PNB progresse de 10,4 % sur l'exercice 2007. L'impact positif du PNB, conjugué à une reprise de provision pour redressement fiscal de 1,2 million d'euros courant 2007, engendre une très forte croissance du résultat.
(100,00 %)	31/12/06	1 108,4	4,2	1 020,2	3,0	

(1) Ces sociétés étant des distributrices de crédit-bail, le résultat et les encours retenus sont tirés de la comptabilité financière, plus représentative de la réalité économique.

3. Autres sociétés

Dénomination (% intérêts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	Résultat net	Observations
ÉTOILE GESTION (96,98 %)	31/12/07	76,7	52,2	La SNC Étoile Gestion a pour activité la gestion des OPCVM du Groupe Crédit du Nord. En 2006, elle affichait un résultat élevé, du fait de l'impact, au titre de 2005, de l'exonération de TVA sur les commissions de placement d'OPCVM, rétrocédées par Étoile Gestion au réseau de distribution du Groupe Crédit du Nord. En effet, une partie du résultat 2005 avait été réservée, dans l'attente de confirmation de ce traitement par l'administration fiscale. Son montant a été réalloué sur le résultat 2006. En 2007, la bonne tenue des marchés financiers au premier semestre et le maintien de l'activité au second semestre ont permis d'afficher un résultat de bon niveau. Les commissions de gestion ont progressé de 9,5 % en 2007 et celles d'achats et ventes de titres de 39,3 %.
	31/12/06	81,9	56,7	
ANTARIUS (50,00 %)	31/12/07	6 836,1	21,9	Fruit d'un partenariat avec Aviva, Antarius est la société d'assurance vie du Groupe Crédit du Nord. Malgré les turbulences ayant agité les marchés financiers, l'exercice 2007 a néanmoins été marqué par la poursuite du développement des encours gérés par la société (+ 650 MEUR, +11 %), le résultat net progressant dans le même temps de 14,7 %.
	31/12/06	6 059,4	19,1	
ÉTOILE ID (ex-SPTF) (100,00 %)	31/12/07	27,4	1,5	Étoile ID (ex-SPTF), société de capital-risque du Groupe Crédit du Nord, tire l'essentiel de son résultat de plus-values de cession, et de revenus sur titres. Comme en 2006, l'exercice 2007 n'a pas donné lieu à des mouvements particuliers sur le portefeuille. Le résultat est resté stable.
	31/12/06	27,2	1,6	
SFAG (100,00 %)	31/12/07	0,2	0,1	L'activité de cette société demeure très marginale.
	31/12/06	0,1	-	
CREDINORD CIDIZE (100,00 %)	31/12/07	118,4	0,1	Cette société, spécialisée dans certaines activités de marché, dégage un résultat de 0,1 million d'euros en 2007. L'essentiel de son actif est composé de titres de placement.
	31/12/06	105,7	-	
NORIMMO (100,00 %)	31/12/07	8,5	1,0	Cette société, au statut de marchand de biens, a une activité de promotion immobilière. Son résultat a progressé en 2007. Il se compose en partie du résultat net de ses filiales Nice Broc et Nice Carros. À noter que la charge fiscale de cette SNC est supportée par ses associés.
	31/12/06	8,4	0,6	
ANNA PURNA (100,00 %)	31/12/07	-	-	Ces trois sociétés sont des filiales de Norimmo, et traitent d'opérations immobilières. Leur résultat courant 2007 reste stable par rapport à l'exercice 2006 : Nice Broc dégage un bénéfice de 0,9 million d'euros alors que la perte enregistrée par Nice Carros atteint 0,1 million d'euros.
	31/12/06	-	-	
NICE BROC (100,00 %)	31/12/07	7,9	0,9	
	31/12/06	8,1	1,0	
NICE CARROS (100,00 %)	31/12/07	1,1	-0,1	
	31/12/06	1,2	-0,3	
FIMMOGEST	31/12/07	-	-	La société Fimmogest a été absorbée par la Banque Courtois en 2007.
	31/12/06	0,1	-	

Annexes aux comptes consolid s

D�nomination (% int�r�ts) (en millions d'euros)	Date	Total bilan	R�sultat net	Observations
NORD ASSURANCES COURTAGE (100,00 %)	31/12/07 31/12/06	9,3 5,5	7,4 5,5	Le r�sultat de Nord Assurances Courtage continue de progresser sur 2007. Cette soci�t�, dont l'objet est d'effectuer des op�rations de courtage en assurances, d�gage un r�sultat avant imp�ts de 7,4 millions d'euros. � noter que la charge fiscale de cette SNC est support�e par ses associ�s.
PARTIRA (100,00 %)	31/12/07 31/12/06	1,7 1,6	- -	Partira g�re un stock r�siduel d'actifs compos�s de parts dans des SCI.
KOLB INVESTISSEMENT (100,00 %)	31/12/07 31/12/06	8,2 6,7	1,5 1,8	Cette soci�t� a �t� acquise en 2001. Il s'agit d'une soci�t� holding, qui d�tient 21,4 % de la Banque Kolb. Son r�sultat provient presque exclusivement des dividendes vers�s par cet �tablissement.
SNC EUROPE LAFAYETTE	31/12/07 31/12/06	- 1,6	- -0,3	La soci�t� Europe Lafayette a �t� absorb�e par la Banque Rh�ne-Alpes en 2007.
SC FORT DE NOYELLES (100,00 %)	31/12/07 31/12/06	0,9 0,9	- -	Cette SC est une soci�t� cr�e�e en 2005 pour une op�ration unique de construction et location immobili�re.

NOTE 45  V NEMENTS POST RIEURS   LA CL TURE

Le d but d'ann e 2008, caract ris  par une d collecte ralentie dans les fonds, reste n anmoins difficile sur les march s de titrisation (ABS, CDO...). La filiale de gestion des fonds du Groupe,  toile Gestion, pourrait  tre ainsi amen e   constater par r sultat une provision pour compenser la survalorisation de certains actifs de ces fonds li e   une d gradation de leur liquidit  ces derni res semaines. Les chiffres sont en cours et la provision devrait  tre significative au regard du r sultat d' toile Gestion.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Crédit du Nord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 24 et 31 qui décrivent le reclassement effectué au sein des actifs de placement détenus par la société Antarius de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » du fait d'une homogénéisation avec les normes comptables du Groupe.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des provisions individuelles et des dépréciations individuelles et collectives.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques associés à ces instruments.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, le Crédit du Nord procède, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés au coût amorti, l'évaluation des écarts d'acquisition, ainsi que des engagements de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons examiné les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le Rapport sur la Gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA



ERNST & YOUNG et AUTRES

Isabelle SANTENAC



3 Les comptes individuels

152	Rapport de gestion
153	Résultats financiers des cinq derniers exercices
154	Bilan
156	Compte de résultat
157	Annexes aux comptes individuels
201	Informations sur les mandataires sociaux
208	Rapport général des Commissaires aux Comptes
210	Projet de résolutions Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008

Rapport de gestion de l'exercice 2007

La situation économique sur les marchés financiers s'est dégradée en 2007 et les principaux indicateurs économiques se sont retournés en cours d'année. Malgré cette conjoncture difficile, après plusieurs années de croissance soutenue, le résultat net du Crédit du Nord pour l'exercice 2007 s'élève à 336,1 millions d'euros, en augmentation de 41,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce résultat permet la poursuite de la mise en œuvre des grands projets techniques, organisationnels et commerciaux.

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

Au bilan, les encours de crédits à la clientèle ont progressé de 13,0 % sur l'exercice pour atteindre 14,4 milliards d'euros. Les encours de crédits à l'habitat (+ 6,3 %), malgré une nouvelle production en baisse par rapport aux années précédentes, de crédits de trésorerie (+ 11,2 %) et de crédits d'équipement (+ 19,5 %) augmentent sensiblement sur l'exercice tirés par les besoins de financement des entreprises et la consommation des ménages. Cette évolution traduit le bon développement du fonds de commerce tant sur le marché des entreprises et professionnels que sur le marché des particuliers.

Les encours de dépôts de la clientèle (+ 19,8 %) ont bénéficié d'un attrait pour les particuliers avec le relèvement au deuxième semestre 2007 du taux de l'épargne réglementée et les entreprises ont préféré conserver des liquidités dans un contexte économique se dégradant progressivement en cours d'année.

Par ailleurs, l'ensemble de la conservation de valeurs mobilières gérée par la Banque pour le compte de sa clientèle, atteint 22,8 milliards d'euros contre 23,2 milliards d'euros en 2006. La part des OPCVM baisse sur l'exercice de 56,4% à 52,4 %.

La crise financière a également affecté les activités de Gestion d'actifs qui ont subi un mouvement de décollecte nette sur certains produits au second semestre 2007. Dans ce contexte, le Crédit du Nord a été amené à assurer la liquidité de certains fonds monétaires dynamiques, notamment par des rachats ponctuels de certains actifs de trois fonds d'Étoile Gestion à un prix de marché sous l'égide des principes définis par l'AMF, entraînant une augmentation de 715 millions d'euros des actifs du Crédit du Nord au 31 décembre 2007.

RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2007

Après prise en compte d'une plus-value nette de cession de titres Euronext/NYSE de 36,0 millions d'euros et d'une reprise de provision de 4,6 millions d'euros constituée au titre des engagements futurs attachés aux produits d'épargne-logement, le produit net

bancaire s'élève à 1 062,4 millions d'euros, en progression de 9,1 %.

Les intérêts nets et revenus divers (+ 7,9 %) ont bénéficié de la bonne tenue des marges sur dépôts et de l'augmentation des dividendes et revenus versés par les filiales (+ 41,3 %). Pour leur part, les commissions nettes, malgré une conjoncture boursière et financière défavorable, ont continué à progresser (+ 10,8 %) sous l'effet du dynamisme commercial (nouvelles agences, amélioration de l'équipement de la clientèle en produits et services bancaires et d'assurance).

Les frais généraux s'élèvent à 651,9 millions d'euros. Leur évolution par rapport à l'exercice précédent a été bien maîtrisée (+ 3,4 %) malgré la mise en œuvre de nombreux projets techniques et commerciaux.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat brut d'exploitation s'établit à 410,5 millions d'euros (+ 19,6 %).

Le coût du risque augmente de 13,7 % à 37,4 millions d'euros et reste à un niveau relativement bas grâce à une gestion attentive des risques. Le résultat d'exploitation ressort à 373,1 millions d'euros (+ 20,2 %).

Le Crédit du Nord a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2007, l'avis du CNC n° 2006-02 relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement. Ce changement de méthode comptable a été comptabilisé en résultat exceptionnel au 1^{er} janvier 2007 représentant une charge de 12,2 millions d'euros.

La charge d'impôt sur les bénéfices d'un montant de 30,7 millions d'euros (- 63,1 %) comprend une reprise de provision d'impôts différés passifs pour un montant de 44,2 millions d'euros. Cette provision avait pour objectif de neutraliser les économies d'impôts liées aux déficits fiscaux de sa filiale de crédit-bail Star Lease. Compte tenu de la croissance constante de Star Lease et des mécanismes fiscaux d'amortissements dégressifs, l'imputation de cette économie sur des bénéfices fiscaux futurs de cette filiale semble improbable. En conséquence, il a donc été décidé de reprendre l'intégralité de cette provision sur 2007.

Compte tenu de ces principaux éléments, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 336,1 millions d'euros contre 238,0 millions d'euros en 2006.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La rentabilité du métier de banque commerciale en France du Crédit du Nord devrait encore une fois se confirmer en 2008, bien que les incertitudes entourant l'évolution de la conjoncture économique incitent à la prudence.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

	2007	2006	2005	2004	2003
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre d'actions émises	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires H.T. ⁽¹⁾	2 009 819	1 675 274	1 497 077	1 430 252	1 401 526
Produit net bancaire	1 062 358	973 749	903 044	911 113	851 425
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et participation	468 649	400 172	366 353	356 011	339 398
Impôts sur les bénéfices	- 30 672	- 83 078	- 72 242	- 62 101	- 60 211
Résultat après impôts, amortissements, provisions et participation	336 109	238 017	180 834	198 926	157 284
Montant des bénéfices distribués ⁽²⁾	189 692	175 813	143 426	134 173	111 039
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION (en euros)					
Bénéfice après impôts et participation mais avant amortissements et provisions ⁽³⁾	4,48	3,17	2,88	2,95	2,79
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et participation ⁽³⁾	3,63	2,57	1,95	2,15	1,70
Dividende versé à chaque action ⁽²⁾	2,05	1,90	1,55	1,45	1,20
PERSONNEL					
Nombre de salariés	5 918	5 850	5 856	5 913	5 984
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	257 216	246 059	236 419	236 802	236 526
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	111 933	117 396	117 163	118 251	112 794

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires sous déduction des intérêts payés sur swaps.

(2) Au titre de l'exercice.

(3) Sur la base du nombre d'actions émises à fin d'exercice.

Bilan individuel au 31 d cembre

ACTIF	Notes	2007	2006
<i>(en millions d'euros)</i>			
Caisse, banques centrales et comptes courants postaux		1 192,6	331,0
Effets publics et valeurs assimil�es	3	412,1	221,9
Cr�ances sur les �tablissements de cr�dit	1	4 785,6	6 006,9
Cr�ances � vue		969,2	1 913,0
Cr�ances � terme		3 816,4	4 093,9
Op�rations avec la client�le	2	14 381,7	12 724,3
Cr�ances commerciales		350,7	330,9
Autres concours � la client�le		12 848,2	11 275,8
Comptes ordinaires d�biteurs		1 182,8	1 117,6
Obligations et autres titres � revenu fixe	3	5 790,3	2 803,7
Actions et autres titres � revenu variable	3	1,0	1,0
Participations et autres titres d�tenus � long terme	4	71,8	64,2
Parts dans les entreprises li�es	4	618,2	542,0
Cr�dit-bail et location avec option d'achat		7,5	8,7
Immobilisations incorporelles	5	108,1	105,7
Immobilisations corporelles	5	197,1	188,7
Capital souscrit non vers�		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	6	500,6	453,2
Comptes de r�gularisation	6	571,2	423,5
TOTAL		28 637,8	23 874,8
HORS-BILAN			
	Notes	2007	2006
Engagements de financement donn�s		2 318,7	2 229,8
Engagements en faveur d'�tablissements de cr�dit		157,3	178,3
Engagements en faveur de la client�le		2 161,4	2 051,5
Engagements de garantie donn�s		3 581,8	3 588,1
Engagements en faveur d'�tablissements de cr�dit		225,6	229,4
Engagements en faveur de la client�le		3 356,2	3 358,7
Engagements sur titres donn�s		44,2	5,3
Titres acquis avec facult� de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements donn�s		44,2	5,3
TOTAL ENGAGEMENTS DONN�S	13	5 944,7	5 823,2

PASSIF	Notes	2007	2006
(en millions d'euros)			
Banques centrales et comptes courants postaux		0,1	0,4
Dettes envers les établissements de crédit	7	3 073,1	4 085,3
Dettes à vue		833,3	834,7
Dettes à terme		2 239,8	3 250,6
Opérations avec la clientèle	8	12 406,0	10 353,8
Comptes d'épargne à régime spécial		3 673,7	3 755,2
Comptes à vue		2 431,1	2 338,8
Comptes à terme		1 242,6	1 416,4
Autres dettes		8 732,3	6 598,6
Dettes à vue		6 745,8	6 009,0
Dettes à terme		1 986,5	589,6
Dettes représentées par un titre	9	9 611,0	5 821,5
Bons de caisse		17,5	19,6
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		9 342,0	5 801,9
Emprunts obligataires		251,5	-
Autres passifs	10	345,9	299,7
Comptes de régularisation	10	860,4	1 126,2
Provisions	10	124,6	131,3
Dettes subordonnées	11	683,7	683,6
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		-	-
Capitaux propres hors FRBG	12	1 533,0	1 373,0
Capital souscrit		740,3	740,3
Primes d'émission		10,4	10,4
Réserves		444,5	382,9
Écart de réévaluation		-	-
Provisions réglementées		0,9	0,9
Report à nouveau		0,8	0,5
Résultat de l'exercice		336,1	238,0
TOTAL		28 637,8	23 874,8
HORS-BILAN	Notes	2007	2006
Engagements de financement reçus		-	-
Engagements reçus d'établissements de crédit		-	-
Engagements de garantie reçus		3 950,9	3 588,9
Engagements reçus d'établissements de crédit		3 950,9	3 588,9
Engagements sur titres reçus		9,3	5,0
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		-	-
Autres engagements reçus		9,3	5,0
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	13	3 960,2	3 593,9

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	2007	2006
Intérêts et produits assimilés		1 044,2	866,2
Intérêts et charges assimilées		- 633,9	- 475,1
Revenus des titres à revenu variable		168,8	119,4
Commissions (produits)		497,0	452,1
Commissions (charges)		- 53,7	- 52,0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		40,5	60,6
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		- 1,1	- 0,7
Autres produits d'exploitation bancaire		9,4	8,7
Autres charges d'exploitation bancaire		- 8,8	- 5,4
PRODUIT NET BANCAIRE	14	1 062,4	973,8
Charges générales d'exploitation	15	- 597,1	- 579,5
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	15	- 54,8	- 51,1
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		410,5	343,2
Coût du risque	16	- 37,4	- 32,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		373,1	310,3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	17	5,9	10,7
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		379,0	321,0
Résultat exceptionnel	18	- 12,2	-
Impôt sur les bénéfices	19	- 30,7	- 83,1
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	0,1
RÉSULTAT NET		336,1	238,0

Annexes aux comptes individuels

NOTE PRÉLIMINAIRE : PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes individuels du Crédit du Nord ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

Changement de méthode comptable relatif à l'exercice 2007

Le Crédit du Nord applique, à compter du 1^{er} janvier 2007, l'avis du CNC n° 2006-02, du 31 mars 2006, relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement. L'application de cet avis par le Crédit du Nord conduit à une meilleure information financière. L'incidence de ce changement de méthode comptable a été comptabilisée en résultat exceptionnel au 1^{er} janvier 2007 représentant une charge d'un montant de 12,2 millions d'euros.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme ; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime

spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées par des titres subordonnés remboursables et des titres subordonnés à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par le Crédit du Nord de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de

Annexes aux comptes individuels

particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par « contagion », un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en « Coût du risque ».

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Dépréciations sectorielles pour risque de crédit

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de

nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. À la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée *pro rata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation ; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée *pro rata temporis* sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales, les titres de sociétés dont une fraction du capital (10 % à 50 % pour les participations, plus de 50 % pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition inclus.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les investissements réalisés par le Crédit du Nord dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion

opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les titres prêtés sont sortis des postes de l'actif du bilan auxquels ils figuraient. Une créance représentative de la valeur comptable des titres prêtés est alors inscrite. À la clôture de l'exercice, cette créance est évaluée selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres prêtés.

Les titres empruntés sont comptabilisés à l'actif sous la rubrique concernée, tandis qu'une dette de titres à l'égard du prêteur est inscrite au passif. À la clôture de l'exercice, les titres empruntés, à l'actif, suivent les règles applicables aux titres de transaction. Inversement, au passif, la dette est évaluée au prix du marché. Les rémunérations relatives à ces prêts ou emprunts sont enregistrées *pro rata temporis* en compte de résultat.

Pensions livrées sur titres

La pension est enregistrée pour son montant (prix de cession des titres) à l'actif (titres reçus en pension) ou au passif (titres donnés en pension) du bilan. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées *pro rata temporis* en compte de résultat.

Les titres mis en pension sont maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille. Parallèlement, les titres pris en pension ne figurent pas dans le portefeuille titres de la Banque.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits *pro rata temporis* en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Annexes aux comptes individuels

R sultats sur cessions de titres

Les plus- ou moins-values sont d termin es par rapport   la valeur brute des titres c d s, les frais de cession  tant imput s sur le r sultat de cession.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations acquises ant rieurement au 31 d cembre 1976 sont inscrites au bilan   leur valeur d'utilit  estim e selon les r gles de la r  valuation l gale de 1976. Celles acquises post rieurement   cette date le sont   leur co t d'acquisition.

Les co ts d'emprunts correspondant   l'acquisition, ou   la p riode de construction des immobilisations n cessitant une longue p riode de pr paration, sont incorpor s au co t d'acquisition, de m me que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement re ues sont d duites du co t des actifs concern s.

Les logiciels cr es en interne sont immobilis s et amortis,   l'identique des progiciels acquis, d s lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et d clar s strat giques par le Cr dit du Nord qui en attend des b n fices futurs. Conform ment   l'avis n  31  mis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilit , le co t de d veloppement qui est immobilis  comprend les seuls co ts li s   la conception d taill e, la programmation, la r alisation de tests et jeux d'essai et l' laboration de la documentation technique.

D s qu'elles sont en  tat d' tre utilis es selon les modalit s pr vues, les immobilisations sont amorties sur leur dur e d'utilit , principalement suivant le mode lin aire. Le cas  ch ant, la valeur r siduelle du bien est d duite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation diff rente ou procurent des avantages  conomiques selon un rythme diff rent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre dur e d'utilit . Pour les immeubles d'exploitation, le Cr dit du Nord a appliqu  cette approche en retenant *a minima* les composants et dur es d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros �uvre	50 ans
	�tanch�it�, toiture	20 ans
	Fa�ades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 � 30 ans
	Installations �lectriques	
	Groupes �lectrog�nes	
	Climatisation, d�senfumage	
	Chauffage	
	Installations de s�ret� et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second �uvre, abords	10 ans

Concernant les autres cat gories d'immobilisations, les dur es d'amortissement retenues ont  t  d termin es en fonction des dur es estim es d'utilit  des biens consid r s :

Mat�riel de s�curit� et de publicit�	5 ans
Mat�riel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Mat�riel de bureau et informatique	3 � 5 ans
Logiciels cr�es ou acquis	3 � 5 ans

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu   un amortissement.

Les immobilisations font l'objet de tests de d pr ciation d s l'apparition d'indices de perte de valeur. Lorsqu'une d pr ciation est enregistr e en r sultat, elle peut  tre reprise lorsque les conditions qui ont conduit   sa constatation sont modifi es. Cette d pr ciation vient r duire la base amortissable et modifie ainsi de mani re prospective le plan d'amortissement de l'actif d pr ci .

Les dur es d'utilit  et les valeurs r siduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas o  il convient de modifier les donn es, le plan d'amortissement est modifi  de mani re prospective.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Crédit du Nord des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en « Produit net bancaire » au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

Opérations sur les instruments financiers à terme ou conditionnels

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *prorata temporis*. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés ;
- b) les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents ;
- c) les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macro couverture »). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat *prorata temporis*. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés ;

Annexes aux comptes individuels

d) les contrats ayant pour objet de permettre une gestion sp cialis e d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs   ces contrats sont inscrits en compte de r sultat, sym triquement   ceux relatifs   des op rations effectu es en sens inverse. Cette sym trie est respect e en  valuant les contrats   leur valeur de march  et en comptabilisant les variations de valeur d'un arr t    l'autre.

Autres instruments financiers   terme

Cette cat gorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur march s organis s et les options de change, qui sont comptabilis s suivant le r glement CRB 88-02 modifi .

Les appels de marge pay s ou per us sur futures et contrats Matif   caract re sp culatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une op ration soumise   une  valuation   un prix de march , sont directement enregistr s en r sultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l' l ment couvert n'est pas  valu    un prix de march , les appels de marge sont enregistr s en comptes d'attente pour  tre, au d nouement des contrats, r partis *pro rata temporis* sur la dur e restant   courir des op rations couvertes.

Les primes pay es ou per ues sont enregistr es dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non d nou es sur march s organis s sont r valu es en date d'arr t , la r valuation  tant trait e de fa on identique aux appels de marge.

Lors du d nouement de l'option, les primes sont soit enregistr es imm diatement en r sultat (options sp culatives, options de couverture lorsque l' l ment couvert est  valu    un cours de march ), soit r parties *pro rata temporis* sur la dur e de vie r siduelle des op rations couvertes (options de couverture lorsque l' l ment couvert n'est pas  valu    un cours de march ).

Op rations de change

En date d'arr t  comptable, les actifs et passifs mon taires libell s en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les  carts de change latents ou r alis s sont enregistr s en r sultat.

Les contrats de change sont  valu s au cours du change comptant en vigueur   la date d'arr t . Les contrats de change   terme sont  valu s au cours du terme restant   courir   la date d'arr t , avec impact des variations de juste valeur en r sultat.

Garanties donn es et re ues

Les garanties donn es d'ordre de la client le ou des  tablissements de cr dit sont enregistr es en hors-bilan   hauteur des engagements. Quant aux garanties re ues, seules sont recens es celles des  tablissements de cr dit,  tats, administrations publiques et collectivit s locales.

Les engagements par signature comptabilis s au hors-bilan correspondent   des engagements irr vocables de concours en tr sorerie et   des engagements de garantie qui n'ont pas donn  lieu   des mouvements de fonds.

Si n cessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

Engagements sociaux

Le Cr dit du Nord suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilit , relative aux r gles de comptabilisation et d' valuation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les avantages post rieurs   l'emploi

Les engagements au titre des r gimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et   mesure de leur versement   des organismes de retraite ind pendants, qui g rent ensuite le paiement des pensions.

Les engagements   prestations d finies, quant   eux, sont  valu s selon une m thode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements r siduels de retraite professionnelle. Suite   l'accord de Branche du 25 f vrier 2005, qui pr voyait la modification des dispositions relatives au compl ment bancaire, et compte tenu de la situation d ficitaire de sa caisse de retraite, le Cr dit du Nord a sign  un accord interne en 2006 retenant les dispositions suivantes :

- pour les actifs b n ficiaires d'un compl ment bancaire et encore salari s du Cr dit du Nord, la valeur du compl ment bancaire a  t  transform e en  pargne compl mentaire et externalis e aupr s d'un assureur ;
- pour les retrait s et b n ficiaires d'une pension de r version, le choix leur a  t  donn  d'opter pour un versement unique de leur compl ment bancaire.

Ainsi, les engagements r siduels de retraite professionnelle portent donc, d'une part, sur les retrait s et b n ficiaires d'une pension de r version qui n'auraient pas opt  pour le versement unique du compl ment bancaire, et d'autre part sur les actifs qui ne sont plus salari s du Cr dit du Nord.

Ces engagements sont  valu s, pour le Cr dit du Nord, par un actuaire ind pendant, deux fois par an, l' valuation retenue au 31 d cembre  tant r alis e sur la base des donn es au 31 ao t pr c dent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypoth ses retenues, sont d taill s en note annexe au bilan.

Sont  galement classifi s dans cette cat gorie les indemniti s de fin de carri re, les plans de retraite suppl mentaire, ainsi que le r gime des retrait s concernant la pr voyance et l'assistance m dicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypoth ses retenues, sont d taill s en note annexe. L' valuation des engagements est effectu e par un actuaire ind pendant, selon la m thode des unit s de cr dit projet es, deux fois par an, celle retenue au 31 d cembre  tant r alis e sur la base des donn es au 31 ao t pr c dent.

Conform ment   l'avis 2004/A publi  le 21 janvier 2004 par le Comit  d'urgence du Conseil National de la Comptabilit , le Cr dit du Nord comptabilise selon un mode lin aire, sur la duration du r gime, l'ensemble des modifications li es   la loi n  2003-775 du 21 ao t 2003, portant r forme des retraites.

Les «  carts actuariels », d termin s par r gime, incluent, d'une part, les effets des diff rences entre les hypoth ses actuarielles retenues ant rieurement et la r alit  constat e, et, d'autre part, les effets des changements d'hypoth ses actuarielles. Concernant sp cifiquement les avantages post rieurs   l'emploi, ces  carts actuariels ne sont partiellement comptabilis s en r sultat que lorsqu'ils exc dent 10 % de la valeur actualis e de l'obligation (m thode dite « du corridor »). La fraction de ces  carts alors comptabilis e est  gale   l'exc dent d fini ci-avant, divis  par la dur e de vie active moyenne r siduelle des b n ficiaires du r gime. Lorsque le r gime dispose d'actifs, ceux-ci sont  valu s   leur valeur v nale en date d'arr t .

Les autres avantages   long terme

Le personnel du Cr dit du Nord peut b n ficier d'un compte  pargne-temps, ainsi que de primes li es   l'anciennet . Ces engagements sont  valu s selon la m me m thode actuarielle d crite au paragraphe pr c dent, et sont int gralement provisionn s, y compris les  carts actuariels. Les diff rents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypoth ses retenues, sont d taill s en note annexe. L' valuation des engagements est effectu e par un actuaire ind pendant, une fois par an. Pour les engagements hors compte  pargne-temps, l' valuation retenue au 31 d cembre est r alis e sur la base des donn es au 31 ao t pr c dent. Pour les engagements li s au compte  pargne-temps, l' valuation retenue au 31 d cembre a  t  r alis e sur la base des donn es   cette date.

Int r ts et commissions

Les int r ts ainsi que les commissions assimil es   des int r ts sont enregistr s en compte de r sultat *prorata temporis*.

Les commissions sont enregistr es en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions r mun rant des services ponctuels sont comptabilis es imm diatement en r sultat.

Les commissions acquises r mun rant des services continus sont  tal es sur la dur e de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie int grante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilis es comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Imp ts

Tous les imp ts et taxes (hors imp t sur les b n fices) pay s ou non dans l'exercice, dont l'assiette se r f re   des  l ments de l'exercice, sont comptabilis s dans les charges de celui-ci.

Imp t courant

L'imp t courant de l'exercice inclut les avoirs fiscaux et cr dits d'imp t effectivement utilis s en r glement de l'imp t, ceux-ci  tant par ailleurs comptabilis s sous la m me rubrique que le produit auquel ils se rattachent.

En France, le taux normal de l'imp t sur les soci t s est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (apr s application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaur e en 2000. Depuis le 1 r janvier 2007, les plus-values   long terme sur titres de participation de soci t s   pr pond rance immobili re sont impos es   15 %, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exon r es sous r serve d'une quote-part pour frais et charges de 5 % du r sultat net des plus-values de cession de l'exercice. En outre, au titre du r gime des soci t s m res et filiales, les dividendes re us des soci t s dans lesquelles la participation est au moins  gale   5 % sont exon r s.

Les cr dits d'imp t sur revenus de cr ances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilis s en r glement de l'imp t sur les soci t s d  au titre de l'exercice, sont comptabilis s dans la m me rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'imp t correspondante est maintenue dans le compte de r sultat dans la rubrique « Imp t sur les b n fices ».

Depuis le 1 r janvier 2006, l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) est comptabilis e en d duction du r sultat imposable dans la rubrique « Imp ts et taxes », en application de l'avis n  2006-05 du CNC.

Annexes aux comptes individuels

Imp t diff r 

Des imp ts diff r s doivent  tre calcul s sur la base de toutes les diff rences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces diff rences ont une incidence sur les paiements futurs d'imp t.

Les imp ts diff r s sont calcul s sur la base du taux d'imp t vot  ou quasi vot  qui devrait  tre en vigueur au moment o  la diff rence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistr  en r sultat dans la rubrique « Imp t sur les b n fices ».

Le Cr dit du Nord constate des actifs d'imp t diff r  sur les diff rences temporaires, d ficits reportables et amortissements r put s diff r s dont il juge probable l'imputation sur les r sultats fiscaux futurs. Ces imp ts sont calcul s avec la m thode du report variable, en prenant en compte le taux de l'imp t en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'ann e de l'imputation sur le r sultat fiscal. Le Cr dit du Nord a opt , depuis l'exercice 2000, pour le r gime de fiscalit  de groupe pour certaines de ses filiales contr l es directement ou indirectement   95 % au moins. La convention retenue est celle de la neutralit .

NOTE 1
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Comptes à vue et au jour le jour	967,7	1 912,0	-944,3	-49,4
Intérêts à recevoir	1,5	1,0	0,5	50,0
TOTAL DES CRÉANCES À VUE	969,2	1 913,0	-943,8	-49,3
Comptes à terme	2 285,6	2 364,6	-79,0	-3,3
Valeurs reçues en pension à terme	-	40,4	-40,4	-100,0
Titres reçus en pension livrée à terme	1 386,6	1 541,7	-155,1	-10,1
Prêts subordonnés	89,6	105,1	-15,5	-14,7
Intérêts à recevoir	54,6	42,1	12,5	29,7
Créances douteuses (brut)	-	-	-	-
Créances douteuses (dépréciations)	-	-	-	-
Créances douteuses compromises (brut)	-	-	-	-
Créances douteuses compromises (dépréciations)	-	-	-	-
TOTAL DES CRÉANCES À TERME	3 816,4	4 093,9	-277,5	-6,8
TOTAL	4 785,6	6 006,9	-1 221,3	-20,3

L'échéancier des créances à terme sur les établissements de crédit (hors intérêts à recevoir) au 31 décembre 2007 se présente comme suit :

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes à terme	601,7	373,7	1 023,7	286,5	2 285,6
Titres reçus en pension livrée à terme	373,2	1 013,4	-	-	1 386,6
Prêts subordonnés	-	14,4	72,3	2,9	89,6
TOTAL	974,9	1 401,5	1 096,0	289,4	3 761,8

Sur l'ensemble des créances sur les établissements de crédit, les opérations avec le Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Opérations avec le Groupe Crédit du Nord	1 688,8	1 533,9	154,9	10,1
Opérations avec le Groupe Société Générale	263,4	1 318,7	-1 055,3	-80,0
TOTAL	1 952,2	2 852,6	- 900,4	- 31,6

Annexes aux comptes individuels

NOTE 2 OP RATIONS AVEC LA CLIENT LE

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Cr�ances commerciales	339,2	318,8	20,4	6,4
Int�r�ts � recevoir	0,1	0,2	- 0,1	- 50,0
TOTAL DES CR�ANCES COMMERCIALES	339,3	319,0	20,3	6,4
Cr�dits de tr�sorierie	1 440,7	1 296,1	144,6	11,2
Cr�dits d'�quipement	2 680,6	2 242,7	437,9	19,5
Cr�dits � l'habitat	6 322,3	5 949,7	372,6	6,3
Autres cr�dits	999,6	1 094,9	- 95,3	- 8,7
Pr�ts subordonn�s et titres participatifs	2,6	-	2,6	-
Titres re�us en pension livr�e	1 054,5	396,2	658,3	166,2
Valeurs non imput�es	59,5	36,9	22,6	61,2
Int�r�ts � recevoir	42,9	33,5	9,4	28,1
TOTAL DES AUTRES CONCOURS � LA CLIENT�LE	12 602,7	11 050,0	1 552,7	14,1
Comptes ordinaires d�biteurs	1 106,1	1 056,3	49,8	4,7
Int�r�ts � recevoir	21,9	19,0	2,9	15,3
TOTAL DES COMPTES ORDINAIRES D�BITEURS	1 128,0	1 075,3	52,7	4,9
SOUS-TOTAL CR�ANCES SAINES	14 070,0	12 444,3	1 625,7	13,1
Cr�ances douteuses (brut)	314,2	286,7	27,5	9,6
Cr�ances douteuses (d�pr�ciations)	- 73,4	- 72,8	- 0,6	0,8
Cr�ances douteuses compromises (brut)	321,1	319,4	1,7	0,5
Cr�ances douteuses compromises (d�pr�ciations)	- 250,2	- 253,3	3,1	- 1,2
SOUS-TOTAL CR�ANCES DOUTEUSES	311,7	280,0	31,7	11,3
TOTAL	14 381,7	12 724,3	1 657,4	13,0
Taux de d�pr�ciation des cr�ances douteuses :	- 50,9 %	- 53,8 %		
- dont cr�ances compromises	- 77,9 %	- 79,3 %		
- dont autres cr�ances	- 23,4 %	- 25,4 %		

Les cr ances   terme sur la client le (hors int r ts   recevoir et valeurs non imput es) au 31 d cembre 2007 se ventilent par  ch ances comme suit :

�ch�ances	< � 3 mois	3 mois � 1 an	1 an � 5 ans	> � 5 ans	Total
Cr�ances commerciales	334,4	2,5	-	2,3	339,2
Autres concours � la client�le	930,1	1 253,3	4 536,9	4 722,9	11 443,2
Pr�ts subordonn�s et titres participatifs	-	0,1	2,0	0,5	2,6
Titres re�us en pension livr�e	1 054,5	-	-	-	1 054,5
TOTAL	2 319,0	1 255,9	4 538,9	4 725,7	12 839,5

NOTE 3 PORTEFEUILLE TITRES

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Titres de transaction	43,0	37,0	6,0	16,2
Titres de placement	6 160,4	2 973,8	3 186,6	107,2
Titres d'investissement	-	15,8	- 15,8	- 100,0
TOTAL	6 203,4	3 026,6	3 176,8	105,0

Portefeuille de transaction

En 2007, le portefeuille de transaction s' l ve   43,0 millions d'euros. Il est compos  essentiellement de billets de tr sorierie.

Portefeuille de placement

Le portefeuille de placement a plus que doubl  d'une ann e sur l'autre. Il est principalement constitu  de certificats de d p ts et de BMTN. Dans ce portefeuille, les parts d'OPCVM sont non significatives.

Les plus-values latentes sur le portefeuille de placement s' l vent   3,2 millions d'euros (dont 2,9 millions d'euros sur les actions et autres titres   revenu variable et 0,3 million d'euros sur les obligations et autres titres   revenu fixe) contre 2,9 millions d'euros en 2006 (dont 2,6 millions d'euros sur les actions et autres titres   revenu variable et 0,3 million d'euros sur les obligations et autres titres   revenu fixe).

Portefeuille d'investissement

Le Cr dit du Nord n'a plus de portefeuille d'investissement au 31/12/2007. Les derni res lignes d'effets publics ont  t  rembours es    ch ance. Par ailleurs, au cours de l'exercice, aucun titre n'a fait l'objet d'un transfert vers un autre portefeuille.

Globalement, et tous portefeuilles confondus, dans le poste « Obligations et autres titres   revenu fixe », la part des seules obligations en principal s' l ve en fin d'exercice   126,2 millions d'euros, dont 5,7 millions d'euros  mis par des organismes publiques (contre respectivement 18,0 millions d'euros et 0,3 million d'euros   fin 2006).

Valeur de remboursement au 31 d�cembre 2007 (en millions d'euros)	Valeur brute au bilan	Valeur de remboursement	D�cote/ surcote restant � amortir
Titres de placement � revenu fixe (hors coupons courus)	6 107,4	6 109,3	1,9

Annexes aux comptes individuels

Ventilation par portefeuille	Cotés	2007 Non cotés	Total	Cotés	2006 Non cotés	Total
Titres de transaction						
Effets publics et assimilés	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	43,0	43,0	-	37,0	37,0
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL (1)	-	43,0	43,0	-	37,0	37,0
Titres de placement						
Effets publics et assimilés	399,8	-	399,8	206,0	-	206,0
Obligations et autres titres à revenu fixe	73,9	5 633,7	5 707,6	2,4	2 754,3	2 756,7
Actions et autres titres à revenu variable	0,1	5,0	5,1	0,1	5,1	5,2
Dépréciations	- 1,6	- 4,2	- 5,8	-	- 4,7	- 4,7
SOUS-TOTAL (2)	472,2	5 634,5	6 106,7	208,5	2 754,7	2 963,2
Titres d'investissement						
Effets publics et assimilés	-	-	-	15,2	-	15,2
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL (3)	-	-	-	15,2	-	15,2
TOTAL (1)+(2)+(3)	472,2	5 677,5	6 149,7	223,7	2 791,7	3 015,4
Intérêts courus (4)			53,7			11,2
TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)			6 203,4			3 026,6
Dont :						
Effets publics et assimilés			412,1			221,9
Obligations et autres titres à revenu fixe			5 790,3			2 803,7
Actions et autres titres à revenu variable			1,0			1,0

L'échéancier (hors intérêts courus) des titres de placement à revenu fixe (effets publics et obligations) est le suivant :

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Effets publics et assimilés	399,8	-	-	-	399,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 748,6	1 182,1	442,2	1 334,7	5 707,6
TOTAL	3 148,4	1 182,1	442,2	1 334,7	6 107,4

NOTE 4 TITRES DE PARTICIPATION ET FILIALES

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006 en valeur	en %
Participations et autres titres d�tenus � long terme	71,8	64,2	7,6	11,8
Parts dans les entreprises li�es	618,2	542,0	76,2	14,1
TOTAL	690,0	606,2	83,8	13,8

Le portefeuille de titres de participation et filiales a  volu  comme suit :

(en millions d'euros)	Titres de participation	Autres titres d�tenus � long terme	Soci�t�s civiles immobili�res	Total
Valeur comptable brute				
Montant au 31 d�cembre 2006	553,3	56,9	0,6	610,8
Investissements	72,7	1,0	0,2	73,9
D�sinvestissements	- 0,1	-	- 0,2	- 0,3
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	6,6	-	6,6
MONTANT AU 31 D�CEMBRE 2007	625,9	64,5	0,6	691,0
D�pr�ciations				
Montant au 31 d�cembre 2006	4,4	0,2	-	4,6
Dotations	-	-	-	-
Reprises	- 3,6	-	-	- 3,6
Autres mouvements	-	-	-	-
MONTANT AU 31 D�CEMBRE 2007	0,8	0,2	-	1,0
VALEUR NETTE AU 31 D�CEMBRE 2007	625,1	64,3	0,6	690,0

(1) Conform ment   la lettre d'information BAFI n  2007-01, les certificats d'association du fonds de garantie des d p ts ont  t  reclass s des « Immobilisations incorporelles d'exploitation » (voir note n  5) vers les « Autres titres d tenus   long terme » pour 6,6 millions d'euros.

L'augmentation du portefeuille de titres de participation provient des augmentations de capital d'Antarius pour 72,5 millions d'euros. Par ailleurs, une reprise de provision sur les titres Norbail Sofergie a  t  comptabilis e pour un montant de 3,6 millions d'euros.

Annexes aux comptes individuels

NOTE 5 IMMOBILISATIONS

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Immobilisations d'exploitation				
Terrains et constructions	82,9	78,0	4,9	6,3
Autres immobilisations corporelles	112,0	108,5	3,5	3,2
Immobilisations incorporelles créées	87,7	82,9	4,8	5,8
Autres immobilisations incorporelles	20,4	22,7	- 2,3	- 10,1
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	303,0	292,1	10,9	3,7
Immobilisations hors exploitation				
Terrains et constructions	0,9	0,9	-	-
Autres immobilisations corporelles	1,3	1,4	- 0,1	- 7,1
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	2,2	2,3	- 0,1	- 4,3
IMMOBILISATIONS	305,2	294,4	10,8	3,7

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles d'exploitation		Immobilisations corporelles hors exploit. ⁽¹⁾	Immobilisations incorporelles		Total
	Terr. & Const.	Autres		Créées	Acquises	
Valeur comptable brute						
Montant au 31 décembre 2006	109,9	353,9	6,6	126,4	80,9	677,7
Entrées	7,5	30,1	0,1	27,3	10,0	75,0
Sorties	- 1,4	- 8,2	-	-	- 1,9	- 11,5
Autres mouvements ⁽²⁾	0,2	- 0,8	0,1	-	- 7,6	- 8,1
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2007	116,2	375,0	6,8	153,7	81,4	733,1
Amortissements						
Montant au 31 décembre 2006	31,9	245,4	4,3	43,5	58,2	383,3
Dotations de l'exercice (voir note n° 15)	1,8	25,7	0,3	22,5	4,8	55,1
Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	- 0,4	- 8,1	-	-	- 2,0	- 10,5
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE 2007	33,3	263,0	4,6	66,0	61,0	427,9
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2007	82,9	112,0	2,2	87,7	20,4	305,2

(1) Les dotations aux amortissements sur les immobilisations hors exploitation sont incluses dans le « Produit Net Bancaire ».

(2) Conformément à la lettre d'information BAFI n° 2007-01, les certificats d'association du fonds de garantie des dépôts ont été reclassés des « Immobilisations incorporelles d'exploitation » vers les « Autres titres détenus à long terme » (voir note n° 4) pour 6,6 millions d'euros.

Les investissements informatiques sont restés très élevés (37,3 millions d'euros contre 34,2 millions d'euros l'année précédente). Ils représentent 49,7 % des investissements en 2007. Dans cet ensemble, l'immobilisation des frais de développement de certains grands projets informatiques (logiciels) s'élève à 27,3 millions d'euros contre 23,9 millions d'euros en 2006, dont 22,7 millions d'euros proviennent des « Autres charges » et 4,6 millions d'euros des frais de personnel (voir note n° 15).

NOTE 6
AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE R GULARISATION

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Autres actifs	500,6	453,2	47,4	10,5
D�biteurs divers	421,8	384,3	37,5	9,8
Gestion collective des LDD	65,0	54,1	10,9	20,1
Autres	13,8	14,8	-1,0	-6,8
Comptes de r�gularisation	571,2	423,5	147,7	34,9
Valeurs re�ues � l'encaissement	21,0	14,6	6,4	43,8
Produits � recevoir et charges constat�es d'avance	459,5	345,2	114,3	33,1
Autres	90,7	63,7	27,0	42,4
TOTAL	1 071,8	876,7	195,1	22,3

La rubrique « Autres » des comptes de r gularisation (  l'actif du bilan) inclut un imp t diff r  actif de 42,1 millions d'euros. Par ailleurs, il faut noter que la rubrique « Autres » des comptes de r gularisation (au passif du bilan - voir note n  10) inclut une provision pour imp t diff r  passif de 99,8 millions d'euros (soit un passif net d'imp t diff r  de 57,7 millions d'euros, contre un passif net d'imp t diff r  de 75,6 millions d'euros   fin 2006). L' volution de ces postes s'explique par l'imp t diff r  comptabilis  au compte de r sultat (voir note n  19).

Annexes aux comptes individuels

NOTE 6 BIS

DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

L'ensemble des dépréciations classées en minoration d'actif peut se récapituler ainsi :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Dépréciations sur créances clientèle	323,6	326,1	-2,5	-0,8
Dépréciations sur titres de placement	5,8	4,7	1,1	23,4
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	1,0	4,6	-3,6	-78,3
Dépréciations diverses	0,8	0,8	-	-
TOTAL	331,2	336,2	-5,0	-1,5

Évolution des stocks de dépréciations :

(en millions d'euros)	Stock 31/12/2006	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock 31/12/2007
Dépréciations sur créances clientèle	326,1	129,2	- 136,5	4,8	323,6
Dépréciations sur titres de placement	4,7	1,6	-0,5	-	5,8
Dépréciations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	4,6	-	- 3,6	-	1,0
Dépréciations diverses	0,8	-	-	-	0,8
TOTAL	336,2	130,8	- 140,6	4,8	331,2

*Mouvements de dépréciations impactant
le « Produit Net Bancaire » (note n° 14)*

1,6 - 0,5

*Mouvements de dépréciations impactant
le « Coût du risque » (note n° 16)*

129,2 - 136,5

*Mouvements de dépréciations impactant le résultat
sur titres de participation (notes n° 4 et 17)*

- - 3,6

NOTE 7
DETTES ENVERS LES  TABLISSEMENTS DE CR DIT

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Comptes � vue et au jour le jour	830,9	833,0	- 2,1	- 0,3
Int�r�ts � payer	2,4	1,7	0,7	41,2
TOTAL DES DETTES � VUE	833,3	834,7	- 1,4	- 0,2
Comptes � terme	1 616,8	1 892,2	- 275,4	- 14,6
Valeurs donn�es en pension � terme	500,0	383,8	116,2	30,3
Titres donn�s en pension livr�e � terme	108,4	943,7	- 835,3	- 88,5
Int�r�ts � payer	14,6	30,9	- 16,3	- 52,8
TOTAL DES DETTES � TERME	2 239,8	3 250,6	- 1 010,8	- 31,1
TOTAL	3 073,1	4 085,3	- 1 012,2	- 24,8

L' chancier des dettes   terme envers les  tablissements de cr dit (hors int r ts   payer) se d compose comme suit au 31 d cembre 2007 :

�ch�ances	< � 3 mois	3 mois � 1 an	1 an � 5 ans	> � 5 ans	Total
Comptes � terme	140,9	293,3	932,5	250,1	1 616,8
Valeurs donn�es en pension � terme	500,0	-	-	-	500,0
Titres donn�s en pension livr�e � terme	108,4	-	-	-	108,4
TOTAL	749,3	293,3	932,5	250,1	2 225,2

Sur l'ensemble des dettes envers les  tablissements de cr dit, les op rations avec le Groupe sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Op�rations avec le Groupe Cr�dit du Nord	705,2	814,0	- 108,8	- 13,4
Op�rations avec le Groupe Soci�t� G�n�rale	552,0	167,0	385,0	-
TOTAL	1 257,2	981,0	276,2	28,2

Annexes aux comptes individuels

NOTE 8

DETTES ENVERS LA CLIENT LE

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Comptes d'�pargne � r�gime sp�cial � vue	2 378,5	2 296,3	82,2	3,6
Comptes d'�pargne � r�gime sp�cial � terme	1 241,8	1 415,5	- 173,7	- 12,3
Comptes � vue et au jour le jour	6 630,7	5 963,8	666,9	11,2
Soci�t�s et entrepreneurs individuels	3 788,6	3 293,7	494,9	15,0
Particuliers	2 465,4	2 346,8	118,6	5,1
Client�le financi�re	18,8	12,7	6,1	48,0
Autres	357,9	310,6	47,3	15,2
Comptes � terme	1 076,9	505,5	571,4	113,0
Soci�t�s et entrepreneurs individuels	549,3	245,8	303,5	123,5
Particuliers	508,0	241,1	266,9	110,7
Client�le financi�re	0,8	-	0,8	-
Autres	18,8	18,6	0,2	1,1
Valeurs donn�es en pension � terme	200,0	9,0	191,0	-
Titres donn�s en pension livr�e au jour le jour	111,5	42,0	69,5	165,5
Titres donn�s en pension livr�e � terme	701,6	72,0	629,6	-
D�p�ts de garantie	0,4	0,4	-	-
Int�r�ts � payer	64,6	49,3	15,3	31,0
TOTAL	12 406,0	10 353,8	2 052,2	19,8

Comptes et plans d' pargne-logement

A. Encours de d p ts collect s au titre des comptes et plans d' pargne-logement

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
PLANS D'�PARGNE-LOGEMENT				
Anciennet� de moins de 4 ans	149,9	401,3	- 251,4	- 62,6
Anciennet� comprise entre 4 et 10 ans	537,3	478,8	58,5	12,2
Anciennet� de plus de 10 ans	408,0	386,8	21,2	5,5
Sous-total	1 095,2	1 266,9	- 171,7	- 13,6
COMPTES D'�PARGNE-LOGEMENT	178,0	184,3	- 6,3	- 3,4
TOTAL	1 273,2	1 451,2	- 178,0	- 12,3

B. Encours de cr dits   l'habitat octroy s au titre des comptes et plans d' pargne-logement

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Anciennet� de moins de 4 ans	11,4	13,9	- 2,5	- 18,0
Anciennet� comprise entre 4 et 10 ans	15,2	16,0	- 0,8	- 5,0
Anciennet� de plus de 10 ans	2,2	5,7	- 3,5	- 61,4
TOTAL	28,8	35,6	- 6,8	- 19,1

C. Provisions sur engagements li s aux comptes et plans d' pargne-logement

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
PLANS D'�PARGNE-LOGEMENT				
Anciennet� de moins de 4 ans	2,5	0,9	1,6	177,8
Anciennet� comprise entre 4 et 10 ans	0,1	-	0,1	-
Anciennet� de plus de 10 ans	1,2	7,6	- 6,4	- 84,2
Sous-total	3,8	8,5	- 4,7	- 55,3
COMPTES D'�PARGNE-LOGEMENT	3,1	2,8	0,3	10,7
PR�TS TIR�S	0,7	0,9	- 0,2	- 22,2
TOTAL	7,6	12,2	- 4,6	- 37,7

Annexes aux comptes individuels

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par le Crédit du Nord des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

L'échéancier des CERS à terme, des comptes à terme et des titres donnés en pension livrée à terme se présente comme suit :

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	1 111,3	34,4	95,5	0,6	1 241,8
Comptes à terme	948,6	105,3	23,0	-	1 076,9
Valeurs données en pension à terme	200,0	-	-	-	200,0
Titres donnés en pension livrée à terme	701,6	-	-	-	701,6
TOTAL	2 961,5	139,7	118,5	0,6	3 220,3

Les actifs en conservation pour le compte de la clientèle s'élèvent à 22,8 milliards d'euros. Dans cet ensemble, les OPCVM représentent 52,4 %.

NOTE 9
DETTES REPR SENT ES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Bons de caisse et bons d'�pargne	14,8	16,7	- 1,9	- 11,4
Titres du march� interbancaire et titres de cr�ances n�gociables	9 187,5	5 756,4	3 431,1	59,6
Emprunts obligataires	250,0	-	250,0	-
Int�r�ts � payer	158,7	48,4	110,3	-
TOTAL	9 611,0	5 821,5	3 789,5	65,1

L' chancier des dettes repr sent es par un titre (hors int r ts   payer) est le suivant au 31 d cembre 2007 :

�ch�ances	< � 3 mois	3 mois � 1 an	1 an � 5 ans	> � 5 ans	Total
Bons de caisse et bons d'�pargne	7,9	3,5	3,4	-	14,8
Titres du march� interbancaire et titres de cr�ances n�gociables	4 797,0	2 057,1	675,1	1 658,3	9 187,5
Emprunts obligataires	-	-	250,0	-	250,0
TOTAL	4 804,9	2 060,6	928,5	1 658,3	9 452,3

Annexes aux comptes individuels

NOTE 10 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Autres passifs	345,9	299,7	46,2	15,4
Créditeurs divers	292,0	288,4	3,6	1,2
Versements à effectuer sur titres non libérés	46,4 ⁽¹⁾	1,9	44,5	-
Autres	7,5	9,4	-1,9	-20,2
Comptes de régularisation	860,4	1 126,2	- 265,8	- 23,6
Comptes indisponibles sur comptes de recouvrement	279,7	619,1	-339,4	-54,8
Charges à payer et produits constatés d'avance	466,8	383,6	83,2	21,7
Autres	113,9	123,5	-9,6	-7,8
TOTAL	1 206,3	1 425,9	- 219,6	- 15,4

(1) Dont Antarius 45 millions d'euros.

NOTE 10 BIS PROVISIONS

Les variations de provisions durant l'exercice 2007 s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Stock au 31/12/2006	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Stock au 31/12/2007
Provisions pour avantages post-emploi	61,5	4,2	-13,1	-	52,6
Provisions pour avantages long terme	20,7	4,7	-4,9	-	20,5
Provisions pour autres engagements sociaux	3,4	0,7	-2,5	-	1,6
Provisions pour risques immobiliers	1,2	-	-0,3	-	0,9
Provisions pour risques pays	1,1	-	-1,1	-	-
Provisions pour litiges avec la clientèle	10,3	1,0	-1,9	0,3	9,7
Dépréciations sectorielles pour risques de crédit	18,0	0,1	-	-	18,1
Provisions pour engagements hors-bilan	8,3	3,2	-3,2	-	8,3
Provisions pour engagements PEL/CEL	-	-	-4,6	12,2	7,6
Autres provisions	6,8	0,4	-1,9	-	5,3
TOTAL	131,3	14,3	-33,5	12,5	124,6

Mouvements de provisions impactant le « Produit Net bancaire » (note n° 14) : 0,2 - 4,8

Mouvements de provisions impactant les « Frais Généraux » (note n° 15) : 9,6 - 20,7

Mouvements de provisions impactant le « Coût du risque » (note n° 16) : 4,5 - 7,3

Mouvements de provisions impactant les gains et pertes sur actifs immobilisés (note n° 17) : - - 0,7

Les provisions pour risques immobiliers couvrent les pertes à terminaison des programmes immobiliers dans lesquels le Crédit du Nord est engagé.

Les dépréciations sectorielles pour risques de crédit, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques latents, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique).

En 2004, le Crédit du Nord a appliqué la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. À ce titre, tous les avantages postérieurs à l'emploi sont donc provisionnés depuis le 1^{er} janvier 2004. Les différents engagements sociaux sont détaillés en note n° 13.

Par ailleurs, le Crédit du Nord a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2007, l'avis du CNC n° 2006-02, du 31 mars 2006, relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement. Les engagements à ce titre pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions dont les variations sont enregistrées en « Produit Net Bancaire ». Le changement de méthode a été comptabilisé en résultat exceptionnel au 1^{er} janvier 2007 pour un montant de 12,2 millions d'euros (colonne « Autres mouvements » et note n° 18).

NOTE 11 DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Titres et emprunts subordonnés	673,2	673,2	-	-
Intérêts à payer	10,5	10,4	0,1	1,0
TOTAL	683,7	683,6	0,1	-

Il n'y a pas eu de nouvelle émission de titres subordonnés remboursables en 2007.

Détail des titres subordonnés remboursables émis par le Crédit du Nord

Émission d'octobre 1997 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	101,353%
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	6 % du nominal
Remboursable au pair le :	10 octobre 2009

Émission de juin 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	100,87 %
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,40 % du nominal
Remboursable au pair le :	5 juin 2010

Annexes aux comptes individuels

Émission d'octobre 1998 pour un montant global de 300 millions de francs selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	300 millions de francs (45,73 millions d'euros)
Nominal :	5 000 francs (762,25 euros)
Nombre de titres :	60 000
Prix d'émission :	100,18 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,55 % du nominal
Remboursable au pair le :	12 octobre 2010

Émission de juin 1999 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	30 juin 2011

Émission d'octobre 1999 pour un montant global de 30 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	30 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	30 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	5,45 % du nominal
Remboursable au pair le :	22 octobre 2011

Émission de mai 2000 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100,15 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,5 % du nominal
Remboursable au pair le :	5 mai 2010

Émission de novembre 2000 pour un montant global de 20 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	20 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	20 000
Prix d'émission :	100,47 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	3 novembre 2010

Émission de mai 2001 pour un montant global de 40 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	40 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	40 000
Prix d'émission :	100,04 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,75 % du nominal
Remboursable au pair le :	23 mai 2011

Émission de novembre 2001 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	1 000 euros
Nombre de titres :	50 000
Prix d'émission :	100,08 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	5,30 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 novembre 2011

Émission de juin 2004 pour un montant global de 50 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	50 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	166 667
Prix d'émission :	99,87 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,70 % du nominal
Remboursable au pair le :	14 juin 2016

Émission de juillet 2005 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans et 25 jours
Intérêts :	Nominal x $((1 + \text{CNO} - \text{TEC} 10 - 0,48\%)^{1/4} - 1)$
Remboursable au pair le :	25 juillet 2015

Émission d'octobre 2006 pour un montant global de 100 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	100 millions d'euros
Nominal :	10 000 euros
Nombre de titres :	10 000
Prix d'émission :	100 % du nominal
Durée totale :	10 ans
Intérêts :	4,38 % du nominal
Remboursable au pair le :	18 octobre 2016

Émission de novembre 2006 pour un montant global de 66 millions d'euros selon les caractéristiques suivantes :

Montant de l'émission :	66 millions d'euros
Nominal :	300 euros
Nombre de titres :	220 000
Prix d'émission :	100,01 % du nominal
Durée totale :	12 ans
Intérêts :	4,15 % du nominal
Remboursable au pair le :	6 novembre 2018

Pour toutes ces émissions, le Crédit du Nord s'interdit de procéder à l'amortissement anticipé des titres subordonnés par remboursement, mais se réserve le droit d'amortir par anticipation par des rachats en Bourse ou par voie d'offres publiques d'achat ou d'échange de titres subordonnés remboursables.

Le solde créditeur non amorti de la prime d'émission de ces emprunts s'élève à 0,2 million d'euros.

**NOTE 12
CAPITAUX PROPRES**

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Capital souscrit	740,3	740,3	-	-
Primes et Réserves	454,9	393,3	61,6	15,7
Prime d'émission	10,4	10,4	-	-
Réserve légale	74,0	71,1	2,9	4,1
Réserve ordinaire	369,0	310,0	59,0	19,0
Réserve réglementée	1,5	1,8	-0,3	-16,7
Report à nouveau	0,8	0,5	0,3	60,0
Résultat de l'exercice	336,1	238,0	98,1	41,2
Provisions réglementées	0,9	0,9	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 533,0	1 373,0	160,0	11,7

Annexes aux comptes individuels

La variation des capitaux propres peut s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	Capital souscrit	Autres capitaux propres	Total
Capitaux propres au 31/12/2006	740,3	632,7	1 373,0
3 ^e Résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2007 ⁽¹⁾		- 175,8	- 175,8
Bénéfice de l'exercice		336,1	336,1
Reprise de provisions et réserves réglementées conformément aux dispositions légales en vigueur		- 0,3	- 0,3
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2007	740,3	792,7	1 533,0

(1) Attribution aux actions, à titre de dividende, de 175,8 millions d'euros.

La Société Générale détient 80 % du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2007 et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Dexia détient 20 % (Dexia Crédit Local et Dexia Banque Belgique à hauteur de 10 % chacune) du capital du Crédit du Nord au 31 décembre 2007 et reprend par mise en équivalence dans ses comptes consolidés les comptes du Crédit du Nord.

Projet d'affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 336 108 554,88 euros.

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée, et que le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 772 006,08 euros, forme un total distribuable de 336 880 560,96 euros, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation suivante :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 189 692 457,30 euros. Le dividende par action s'élève à 2,05 euros ;
- dotation d'une somme de 147 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 188 103,66 euros au report à nouveau.

NOTE 13

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

A/ Engagements de financement et de garantie donnés ou reçus

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	157,3	178,3	- 21,0	- 11,8
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 161,4	2 051,5	109,9	5,4
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	225,6	229,4	- 3,8	- 1,7
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	3 356,2	3 358,7	- 2,5	- 0,1
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	3 950,9	3 588,9	362,0	10,1
Engagements de garantie reçus de la clientèle	68,2	97,2	- 29,0	- 29,8

B/ Opérations sur titres et opérations de change

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Opérations sur titres				
Titres à recevoir	9,3	5,1	4,2	82,4
Titres à livrer	44,2	5,3	38,9	734,0
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-	-	
Opérations de change à terme				
Monnaies à recevoir	7 162,1	7 387,7	- 225,6	- 3,1
Monnaies à livrer	7 170,6	7 385,7	- 215,1	- 2,9

C/ Instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total 2007	Total 2006
Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	917,8	16 203,4	2 288,4	19 409,6	17 038,9
FRA	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	38,0	38,0	188,0
Options de change	-	-	-	146,2	146,2	169,3
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	859,3	1 890,3	-	2 749,6	2 640,0
Floors	-	243,4	-	-	243,4	157,7
TOTAL	-	2 020,5	18 093,7	2 472,6	22 586,8	20 193,9

À fin 2007, sur la totalité des engagements hors-bilan, les engagements avec le Groupe s'élèvent à 17 822,8 millions d'euros (dont 12 373,2 millions d'euros avec la Société Générale et 5 449,6 millions d'euros avec le Groupe Crédit du Nord).

Annexes aux comptes individuels

Il faut rappeler que, conformément à la réglementation, les opérations traitées pour compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie A (« spéculatif »), alors que leur éventuelle couverture est généralement classée en catégorie C (« macrocouverture ») (cf. § « informations relatives aux risques de marché »). Rappelons également que le Crédit du Nord n'a pas vocation à gérer un portefeuille de transaction.

Enfin, conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, la juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Transaction	Spéculatif	Macro couverture	Micro couverture	Total 2007	Total 2006
Catégorie de contrat selon règlement C.R.B. 90/15	D	A	C	B		
Opérations fermes						
Sur marchés organisés						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Swaps de taux	-	0,1	17,3	40,0	57,4	168,3
FRA	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Sur marchés organisés						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-
De gré à gré						
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-0,1	-0,1	-
Autres options	-	-	-	-	-	-
Caps	-	-1,2	3,6	-	2,4	1,2
Floors	-	0,4	-	-	0,4	-
TOTAL	-	-0,7	20,9	39,9	60,1	169,5

NOTE 13 BIS
ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES AU PERSONNEL

A. Régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Crédit du Nord se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Crédit du Nord regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraites nationaux AGIRC et ARRCO, l'abondement au PERCO et les régimes multi-employeurs.

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Régime à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	Total des régimes	Régime à cotisations définies	Régimes multi-employeurs	Total des régimes
Charges portées au compte de résultat	- 16,9	- 18,1	- 35,0	- 18,8	- 17,5	- 36,3

B. Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

B1. Réconciliation des actifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2007					31/12/2006				
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat	Total des régimes
	Régime de retraite	Autres régimes				Régime de retraite	Autres régimes			
Ventilation du solde net du bilan										
Valeur actualisée des engagements financés	86,3	-	-	-	86,3	71,5	-	-	-	71,5
Juste valeur des actifs de financement	- 62,3	-	-	-	- 62,3	- 62,9	-	-	-	- 62,9
Solde des régimes de financement A	24,0	-	-	-	24,0	8,6	-	-	-	8,6
Valeur actualisée des engagements non financés B	19,9	13,0	20,5	-	53,4	27,1	13,5	20,7	-	61,3
Autres montants comptabilisés au bilan C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non encore reconnus										
Coûts des services passés non comptabilisés	- 1,3	-	-	-	- 1,3	-	-	-	-	-
Pertes ou gains nets actuariels non comptabilisés	- 4,0	1,0	-	-	- 3,0	12,3	-	-	-	12,3
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des éléments non encore reconnus D	- 5,3	1,0	-	-	- 4,3	12,3	-	-	-	- 4,3
SOLDE (A+B+C+D)	38,6	14,0	20,5	-	73,1	48,0	13,5	20,7	-	82,3

Annexes aux comptes individuels

Notes :

1. Pour les régimes de retraite postérieurs à l'emploi à prestations définies, le Crédit du Nord utilise la méthode des unités de crédit projetées pour le calcul de ses engagements sociaux, et amortit les écarts actuariels excédant 10 % de l'engagement ou des actifs, sur la durée estimative résiduelle d'activité des participants au régime (méthode dite du « corridor »). Le Crédit du Nord comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, le coût des services passés résultant d'une modification de régime.

2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires.

Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont des régimes de prévoyance décès.

Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée incluant des régimes tels que les médailles du travail, les comptes épargne-temps.

3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

4. Information sur les actifs de financement :

- seules les indemnités de fin de carrière et les retraites surcomplémentaires sont couvertes en partie par des actifs gérés par une société extérieure au Groupe ;

- la juste valeur des actifs de régimes provient à hauteur de 25 % d'obligations, 59 % d'actions, 13 % de fonds monétaires et 3 % d'immobilier.

5. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs du régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.

6. Le Crédit du Nord a procédé durant l'exercice 2007 à l'externalisation du complément bancaire et de la surcomplémentaire. Cette opération a généré un résultat net négatif de 1,3 million d'euros. Après ajustement sur le premier trimestre 2008, le Crédit du Nord percevra un remboursement de 0,4 million d'euros.

7. L'impact de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 sur les régimes d'indemnités de fin de carrière, lié à la suppression de la possibilité de la mise à la retraite avant 65 ans à horizon 2014 (après une période transitoire), est mesuré au 31 décembre 2006. Cet impact est traité en coût des services passés et donne lieu à une mise à jour des éléments de charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière.

L'impact additionnel de la loi de financement 2008, mesuré au 31 décembre 2007, est essentiellement lié à l'application de la nouvelle taxe sociale de 25 % (2008) puis 50 % (à partir de 2009) sur les indemnités de mise à la retraite : il est traité en gains et pertes actuariels et ne modifie pas la charge 2007 des régimes d'indemnités de fin de carrière.

Le rendement réel sur les actifs du régime et les actifs distincts a été :

en pourcentage de l'élément mesuré :	31/12/2007	31/12/2006
Actifs des régimes	1,4	4,6
Actifs distincts	-	-
en millions d'euros :	31/12/2007	31/12/2006
Actifs des régimes	0,9	3,0
Actifs distincts	-	-

B2. R conciliation des charges du compte de r sultat

(en millions d'euros)	31/12/2007					31/12/2006				
	Post�rieurs � l'emploi		Autres avantages � long terme	Indemnitis de fin de contrat	Total des r�gimes	Post�rieurs � l'emploi		Autres avantages � long terme	Indemnitis de fin de contrat	Total des r�gimes
	R�gime de retraite	Autres r�gimes				R�gime de retraite	Autres r�gimes			
Co�t des services rendus	2,8	0,3	2,3	-	5,4	3,0	0,4	2,1	-	5,5
Co�t financier	4,2	0,7	1,0	-	5,9	4,1	0,6	0,8	-	5,5
Rendement attendu des actifs	-3,9	-	-	-	-3,9	-4,1	-	-	-	-4,1
Amortissement du co�t des services pass�s	0,1	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-
Amortissement des �carts actuariels	-0,5	-	-0,1	-	-0,6	-4,4	-	-	-	-4,4
Liquidation de r�gime	-	-	-	-	-	-	-1,8	-	-	-1,8
Charges nettes port�es au compte de r�sultat	2,7	1,0	3,2	-	6,9	-1,4	-0,8	2,9	-	0,7

B3. Variations des passifs nets des r gimes post rieurs   l'emploi comptabilis s au bilan

B3a. Variations de la valeur actuelle des obligations

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	R�gime de retraite	Autres r�gimes	Total post-emploi	R�gime de retraite	Autres r�gimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	98,7	13,5	112,2	122,4	15,7	138,1
Co�t des services rendus au cours de la p�riode	2,8	0,3	3,1	3,0	0,4	3,4
Co�t financier	4,2	0,7	4,9	4,1	0,6	4,7
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
�carts actuariels	12,7	-1,0	11,7	-12,0	-0,9	-12,9
Prestations servies	-9,3	-0,5	-9,8	-8,5	-0,5	-9,0
Co�t des services pass�s	1,4	-	1,4	-	-	-
Liquidation	-4,3	-	-4,3	-10,3	-1,8	-12,1
Transferts, r�ductions et autres	-	-	-	-	-	-
VALEUR AU 31 D�CEMBRE	106,2	13,0	119,2	98,7	13,5	112,2

Annexes aux comptes individuels

B3b. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(en millions d'euros)	31/12/2007			31/12/2006		
	Régime de retraite	Autres régimes	Total post-emploi	Régime de retraite	Autres régimes	Total post-emploi
VALEUR AU 1^{ER} JANVIER	62,9	-	62,9	65,2	-	65,2
Rendement attendu des actifs du régime	3,9	-	3,9	4,1	-	4,1
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	- 3,0	-	- 3,0	- 3,7	-	- 3,7
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Cotisations patronales	3,8	-	3,8	-	-	-
Prestations servies	- 5,3	-	- 5,3	- 2,7	-	- 2,7
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE	62,3	-	62,3	62,9	-	62,9

B4. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes postérieurs à l'emploi

	2007	2006
Rendement attendu des actifs des (régimes et distincts) de financement	6,6 %	6,6 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales	2,0 %	2,0 %

Le taux de rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement est de 6,6 % depuis 2005. L'amplitude des taux de

rendement attendu des actifs est liée à la composition des actifs. Le taux d'actualisation utilisé est fonction de la durée de chacun des régimes (5,01 % à 3 ans / 5,06 % à 5 ans / 5,34 % à 10 ans / 5,34 % à 15 ans et 5,34 % à 20 ans).

La durée de vie d'activité moyenne est déterminée individuellement par avantage et est calculée en tenant compte des hypothèses de taux de rotation.

Le taux d'inflation est fonction de la durée de chacun des régimes (1,80 % à 3 ans / 2,00 % à 5 ans / 2,10 % à 10 ans / 2,05 % à 15 ans et 2,00 % à 20 ans).

B5. Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage de l'élément mesuré)	2007		2006	
	Régime de retraite	Autres régimes	Régime de retraite	Autres régimes
Variation de + 1 % du taux d'escompte				
Impact sur la VA* des engagements au 31 décembre	- 6,0 %	- 13,0 %	- 5,3 %	- 13,7 %
Impact sur le total net des charges des régimes	- 6,0 %	- 20,6 %	- 4,6 %	- 20,3 %
Variation de + 1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement				
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre	1,0 %	-	1,0 %	-
Impact sur le total net des charges des régimes	- 23,6 %	-	-	-
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales				
Impact sur la VA des engagements au 31 décembre	6,4 %	16,8 %	7,0 %	17,9 %
Impact sur le total net des charges des régimes	7,7 %	29,1 %	6,2 %	28,5 %

* Valeur Actualisée.

B6. Ajustements liés à l'expérience au titre des régimes de retraite à prestations définies

(en millions d'euros)	2007	2006
Valeur actualisée de l'obligation	106,2	98,6
Juste valeur des actifs de régime	62,3	62,9
Déficit/(excédent)	43,9	35,7
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience	- 5,0	-6,9
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience	- 3,1	-3,7

Annexes aux comptes individuels

NOTE 14 PRODUIT NET BANCAIRE

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Int�r�ts et r�sultats assimil�s	410,3	391,1	19,2	4,9
Commissions nettes	443,3	400,1	43,2	10,8
Revenus sur titres � revenu variable	168,8	119,4	49,4	41,4
Gains ou pertes sur op�rations sur le portefeuille de n�gociation	40,5	60,6	− 20,1	− 33,2
Gains ou pertes sur op�rations sur le portefeuille de placement	− 1,1	− 0,7	− 0,4	57,1
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	0,6	3,3	− 2,7	− 81,8
PRODUIT NET BANCAIRE	1 062,4	973,8	88,6	9,1
Part des commissions nettes dans le Produit Net Bancaire	41,7 %	41,1 %		

Globalement, le « Produit Net Bancaire » a progress  de + 9,1 % en 2007. Cette  volution r sulte principalement des r sultats provenant des commissions nettes et des revenus sur titres   revenu variable.

L' volution des int r ts et r sultats assimil s peut se d tailler de la fa on suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Int�r�ts et produits assimil�s sur				
Op�rations avec les �tablissements de cr�dit	231,3	190,5	40,8	21,4
Op�rations avec les banques centrales, �tablissements de cr�dit	165,1	124,0	41,1	33,1
Titres et valeurs re�us en pension	66,2	66,5	− 0,3	− 0,5
Op�rations avec la client�le	666,1	593,4	72,7	12,3
Cr�ances commerciales	20,3	18,0	2,3	12,8
Autres concours � la client�le				
- Cr�dits de tr�sorerie	94,6	80,2	14,4	18,0
- Cr�dits d'�quipement	103,4	80,3	23,1	28,8
- Cr�dits � l'habitat	292,3	270,0	22,3	8,3
- Autres cr�dits � la client�le	55,5	59,0	− 3,5	− 5,9
Comptes ordinaires d�biteurs	81,9	71,2	10,7	15,0
Titres et valeurs re�us en pension	8,8	2,4	6,4	-
Autres int�r�ts et produits assimil�s ⁽¹⁾	9,3	12,3	− 3,0	− 24,4
Obligations et autres titres � revenu fixe	146,8	82,3	64,5	78,4
SOUS-TOTAL	1 044,2	866,2	178,0	20,5

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Intérêts et charges assimilés sur				
Opérations avec les établissements de crédit	- 154,6	- 116,1	- 38,5	33,2
Opérations avec les banques centrales, établissements de crédit	- 132,3	- 93,4	- 38,9	41,6
Titres et valeurs reçus en pension	- 22,3	- 22,7	0,4	- 1,8
Opérations avec la clientèle	- 173,8	- 143,2	- 30,6	21,4
Comptes d'épargne à régime spécial ⁽²⁾	- 92,3	- 92,9	0,6	- 0,6
Autres dettes envers la clientèle	- 56,1	- 29,7	- 26,4	88,9
Titres et valeurs reçus en pension	- 24,7	- 20,3	- 4,4	21,7
Autres intérêts et charges assimilées	- 0,7	- 0,3	- 0,4	133,3
Dettes représentées par un titre	- 305,5	- 215,8	- 89,7	41,6
SOUS-TOTAL	- 633,9	- 475,1	- 158,8	33,4
Produits (charges) nets (nettes) sur				
Opérations avec les établissements de crédit	76,7	74,4	2,3	3,1
Opérations avec la clientèle	492,3	450,2	42,1	9,4
Obligations et autres titres à revenu fixe	146,8	82,3	64,5	78,4
Dettes représentées par un titre	- 305,5	- 215,8	- 89,7	41,6
TOTAL DES INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS	410,3	391,1	19,2	4,9

(1) À noter qu'à compter de fin octobre 2006, l'effet temps (reprises de dépréciations sur les encours douteux liées au passage du temps) est capitalisé dans la créance et est comptabilisé en « Produit Net Bancaire » en lieu et place du « Coût du risque ». L'impact sur 2006 et 2007 est respectivement de 0,8 et de 2,9 millions d'euros (charge).

(2) Le Crédit du Nord a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2007, l'avis du CNC n° 2006-02, du 31 mars 2006, relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement. Les engagements à ce titre pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions (voir note n° 10) dont les variations sont enregistrées en « Produit Net Bancaire » (l'impact sur 2007 est une reprise de provision de 4,6 millions d'euros).

Revenus sur titres à revenu variable :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Revenus sur titres à revenu variable	168,8	119,4	49,4	41,4
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES À REVENU VARIABLE	168,8	119,4	49,4	41,4

Les revenus sur titre à revenu variable comprennent principalement 79,1 millions d'euros de dividendes reçus de filiales et 86,4 millions d'euros de résultats nets positifs de SNC dont le Crédit du Nord est actionnaire (y compris la plus-value nette de cession de 36 millions d'euros des titres Euronext/NYSE), contre respectivement 66,1 et 51,0 millions d'euros en 2006.

Annexes aux comptes individuels

Selon leur nature, les commissions nettes peuvent s'analyser comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Produits de commissions sur				
Op�rations avec la client�le	138,1	111,9	26,2	23,4
Op�rations sur titres	109,9	101,9	8,0	7,9
Op�rations de change	1,1	1,1	-	-
Engagements de financement et de garantie	15,8	14,9	0,9	6,0
Prestations de services	232,1	222,3	9,8	4,4
SOUS-TOTAL	497,0	452,1	44,9	9,9
Charges de commissions sur				
Op�rations avec les �tablissements de cr�dit	- 0,9	- 0,7	- 0,2	28,6
Op�rations de change	- 0,1	- 0,4	0,3	- 75,0
Engagements de financement et de garantie	- 0,2	- 0,2	-	-
Autres	- 52,5	- 50,7	- 1,8	3,6
SOUS-TOTAL	- 53,7	- 52,0	- 1,7	3,3
TOTAL DES COMMISSIONS NETTES	443,3	400,1	43,2	10,8

R sultats sur le portefeuille de n gociation :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
R�sultats sur instruments de taux	24,0	37,6	-13,6	-36,2
R�sultats sur instruments de change	14,4	20,7	-6,3	-30,4
R�sultats sur titres de transaction	2,1	2,3	-0,2	-8,7
GAINS OU PERTES SUR OP�RATIONS SUR LE PORTEFEUILLE DE N�GOCIATION	40,5	60,6	-20,1	-33,2

NOTE 15 FRAIS GÉNÉRAUX

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Charges de personnel	407,2	394,3	12,9	3,3
Impôts et taxes	22,8	20,9	1,9	9,1
Autres charges	167,1	164,3	2,8	1,7
Amortissements	54,8	51,1	3,7	7,2
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	651,9	630,6	21,3	3,4

Globalement, en 2007, les frais généraux ont augmenté de 3,4 %. Cette évolution est analysée ci-dessous.

Les charges de personnel qui s'établissent à 407,2 millions d'euros se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Rémunérations du personnel	238,8	234,4	4,4	1,9
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	70,0	70,5	-0,5	-0,7
Charges de retraite	39,1	36,2	2,9	8,0
Régimes à cotisations définies	35,0	36,3	-1,3	-3,6
Régimes à prestations définies	4,1	-0,1	4,2	-
Autres charges sociales et fiscales	31,9	30,2	1,7	5,6
Intéressement et participation (y compris abondements)	32,0	28,3	3,7	13,1
Dont intéressement	16,9	15,8	1,1	7,0
Dont participation	6,8	7,8	-1,0	-12,8
Transfert de charges	-4,6	-5,3	0,7	-13,2
TOTAL	407,2	394,3	12,9	3,3

Les « Rémunérations du personnel » regroupent les salaires, les mouvements des provisions sur passifs sociaux hors compléments de retraite.

Les « Charges sociales et fiscales sur rémunérations » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires hors retraite.

Les « Charges de retraite - Régimes à cotisations définies » comprennent les cotisations aux régimes obligatoires de retraite et complémentaires d'assurance vieillesse ainsi que les prestations versées au titre des retraites.

Les « Charges de retraite - Régimes à prestations définies » comprennent les mouvements de provisions concernant les régimes complémentaires de retraite ainsi que les primes et versements d'assurance des indemnités de retraite.

Les « Autres charges sociales et fiscales » regroupent l'ensemble des autres charges sur salaires, versées à des organismes spécialisés.

La rubrique « Intéressement et participation (y compris abondements) » comprend les sommes provisionnées au titre de la participation des salariés, de l'intéressement, et les abondements de la banque sur les versements effectués par les salariés sur les plans d'épargne entreprise.

La ligne « Transfert de charges » correspond aux charges de personnel immobilisées dans le cadre de la création de progiciels informatiques.

	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Effectif moyen net présent	5 405	5 376	29	0,5
Effectif inscrit au 31 décembre	5 918	5 850	68	1,2

La rémunération des Organes d'Administration et de Direction s'élève à 2,0 millions d'euros en 2007.

Annexes aux comptes individuels

Les autres charges se ventilent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Loyers et charges locatives	29,5	30,2	- 0,7	- 2,3
Sous-traitance	77,3	71,1	6,2	8,7
Frais postaux et frais de télécommunication	17,4	17,9	- 0,5	- 2,8
Transports et déplacements	12,2	11,6	0,6	5,2
Action commerciale et opérations de marketing	11,2	8,9	2,3	25,8
Autres frais généraux	42,2	43,1	- 0,9	- 2,1
Transfert de charges	- 22,7	- 18,5	- 4,2	22,7
TOTAL	167,1	164,3	2,8	1,7

Pour une meilleure information, les montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, ligne à ligne, sont des montants bruts, c'est-à-dire avant éventuelle immobilisation : lorsque ces charges sont immobilisées, elles sont alors également renseignées en minoration de l'ensemble sur la dernière ligne « Transfert de charges ».

Il convient de noter que, conformément aux possibilités offertes par la réglementation comptable, et dans le respect des dispositions, le Crédit du Nord a immobilisé en 2007 des charges, provenant de la rubrique « Sous-traitance » pour 22,7 millions d'euros (contre 18,5 millions d'euros à fin 2006). Ces montants correspondent aux frais engagés sur la production de différents progiciels à usage interne au Crédit du Nord. Ces progiciels ainsi immobilisés sont amortis sur une durée de 3 à 5 ans à compter de leur mise en service.

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Amortissements des immobilisations corporelles	27,5	26,1	1,4	5,4
Dépréciations sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations incorporelles	27,3	25,0	2,3	9,2
TOTAL	54,8	51,1	3,7	7,2

NOTE 16 CO T DU RISQUE

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
D�pr�ciations des cr�ances douteuses	37,4	32,9	4,5	13,7
TOTAL	37,4	32,9	4,5	13,7

Rappelons que la rubrique « Co t du risque » correspond exclusivement au risque de contrepartie sur l'activit  d'interm diation bancaire. Les dotations et reprises de provisions pour autres risques sont class es sur les m mes lignes que les charges couvertes.

Le co t du risque peut se d composer ainsi :

(en millions d'euros)	2007	2006
Dotations de l'exercice (voir note n� 6 et note n� 10)	133,7	116,4
Pertes non couvertes par des d�pr�ciations	5,8	5,8
Pertes couvertes par des d�pr�ciations	48,4	30,9
Reprises de d�pr�ciations (y compris utilisations de d�pr�ciations) (voir note n� 6 et note n� 10)	– 143,8	– 113,5
R�cup�ration sur cr�ances amorties	– 6,7	– 6,7
TOTAL	37,4	32,9

  noter qu'  compter de fin octobre 2006, l'effet temps (reprises de d pr ciations sur les encours douteux li es au passage du temps) est capitalis  dans la cr ance et est comptabilis  en « Produit Net Bancaire » en lieu et place du « Co t du risque ». L'impact sur 2006 et 2007 est respectivement de 0,8 et 2,9 millions d'euros (charge).

Le co t du risque augmente de 13,7 % par rapport   2006. Rapport  au total des cr dits consentis, le niveau de dotation est stable   0,26 %, traduisant ainsi la ma trise des risques sur l'ensemble de la client le. Rappelons, par ailleurs, que le Cr dit du Nord dispose de « Provisions pour risques de cr dits » de 18,1 millions d'euros (voir note n  10).

Annexes aux comptes individuels

NOTE 17 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Résultat net sur titres de participation	4,1	10,8	- 6,7	- 62,0
Résultat net sur titres d'investissement	-	-	-	-
Résultat net sur cessions d'immobilisations d'exploitation	1,8	- 0,1	1,9	-
TOTAL	5,9	10,7	- 4,8	- 44,9

Le gain sur actifs immobilisés réalisé en 2007 provient principalement de la reprise de provision comptabilisée sur les titres Norbail Sofergie pour 3,6 millions d'euros (voir note n° 4) et de plus-values nettes de cessions d'immobilisations d'exploitation pour un total de 1,8 million d'euros.

NOTE 18 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Impact changements de méthode	- 12,2	-	- 12,2	-
TOTAL	- 12,2	-	- 12,2	-

Le Crédit du Nord a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2007, l'avis du CNC n° 2006-02, du 31 mars 2006, relatif à la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement dans les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne-logement. Les engagements à ce titre pour le Crédit du Nord font l'objet de provisions (voir note n° 10) dont les variations sont enregistrées en « Produit Net Bancaire ». Le changement de méthode a été comptabilisé en résultat exceptionnel au 1^{er} janvier 2007 pour un montant de 12,2 millions d'euros.

NOTE 19 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2007	2006	Variation 2007/2006	
			en valeur	en %
Impôt courant	- 78,1	- 74,0	- 4,1	5,5
Impôt différé	12,0	- 59,4	71,4	- 120,2
Résultat d'intégration fiscale	35,4	50,3	- 14,9	- 29,6
TOTAL	- 30,7	- 83,1	52,4	- 63,1

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Crédit du Nord, en qualité de tête de groupe, établit un résultat d'ensemble relatif aux sociétés entrant dans le périmètre d'intégration fiscale (art. 223 A à U du CGI).

La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés (ainsi que de CSB), l'impôt est déterminé par les filiales, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les montants ainsi calculés, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôt éventuels, sont dus à la société mère.

L'économie d'impôt, en 2007, résultant de cette intégration fiscale s'élève à 35,4 millions d'euros et a été prise en résultat.

En conséquence, l'impôt sur les sociétés (charge de 30,7 millions d'euros) correspond à :

- l'impôt courant pour 78,1 millions d'euros (exigible au titre du résultat de l'exercice) ;
- l'impôt différé sur les différences temporaires pour 12,0 millions d'euros (produit) ;
- le résultat d'intégration fiscale pour 35,4 millions d'euros (produit).

Analyse de la charge fiscale :

La charge fiscale s'analyse de la façon suivante par rapport au résultat avant impôts :

● Résultat net avant impôts	366,8
● Charge théorique d'impôts	126,3
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires	34,43 %
● Différences permanentes et autres éléments	- 6,30 %
● Différentiel de taux d'imposition sur profits taxés à l'étranger	- 0,47 %
● Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 4,69 %
● Gain net d'intégration fiscale	- 2,01 %
● Divers ⁽¹⁾	- 12,60 %
Taux apparent d'imposition, y compris majorations temporaires	8,36 %
● Charge réelle d'impôts	30,7

(1) Le Crédit du Nord a repris en 2007 une provision d'impôts différés passifs pour un montant de 44,2 millions d'euros. Cette provision avait pour objectif de neutraliser les économies d'impôts liées aux déficits fiscaux de sa filiale de crédit-bail Star Lease. Compte tenu de la croissance constante de Star Lease et des mécanismes fiscaux d'amortissements dégressifs, l'imputation de cette économie sur des bénéfices fiscaux futurs de cette filiale semble improbable. En conséquence, il a donc été décidé de reprendre l'intégralité de cette provision sur 2007.

Annexes aux comptes individuels

NOTE 20

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2007	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit net bancaire	Résultat de l'exercice 2007	Dividendes encaissés en 2007	Obser- vations
<i>(en milliers d'euros)</i>										
A. Renseignements concernant les filiales ou participations détenues par le Crédit du Nord, dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Banque.										
<i>Filiales (50 % au moins du capital détenu)</i>										
Banque Courtois 33, rue Rémusat 31000 Toulouse	17 384	100 896	100,00	54 056	600	27 627	144 497	37 389	19 557	
Banque Tarneaud 2-6, rue Turgot 87000 Limoges	26 529	106 232	80,00	74 881	95	76 932	110 852	27 485	8 622	
Banque Rhône-Alpes 20-22, boulevard Édouard Rey 38000 Grenoble	11 917	100 801	98,34	93 886	1 358	2 780	129 412	30 944	17 946	
Norbail Immobilier 50, rue d'Anjou 75008 Paris	8 000	7 114	100,00	7 811	383 773	61 772	5 482	1 948	3 250	
Société de Bourse Gilbert Dupont 50, rue d'Anjou 75008 Paris	1 950	9 091	99,99	8 062	-	-	52 771	39 870	-	(1)
Banque Nuger 7, place Michel-de-l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand	11 445	28 599	63,19	13 921	-	25	33 559	7 941	2 678	
Banque Laydernier 10, avenue du Rhône 74000 Annecy	24 789	22 101	96,82	44 435	64 171	6 274	57 415	11 728	9 000	
Étoile ID (ex-SPTF) 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	7 700	12 408	100,00	22 977	-	-	1 643	1 545	1 609	
Banque Kolb 1-3, place du Général-de-Gaulle 88500 Mirecourt	14 099	39 545	78,44	46 606	43 974	5 124	60 657	12 261	5 204	
Kolb Investissement 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	77	6 577	100,00	38 964	-	-	1 569	1 498	-	
Star Lease 59, boulevard Haussmann 75008 Paris	55 000	- 13 430	100,00	55 000	1 103 578	298 254	18 081	27 565	-	

Au 31 décembre 2007	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Produit net bancaire	Résultat de l'exercice 2007	Dividendes encaissés en 2007	Observations
<i>(en milliers d'euros)</i>										
<i>Participations (moins de 50 % du capital détenu)</i>										
Crédit Logement										
50, boulevard Sébastopol 75003 Paris	1 253 975	50 512	3,00	38 852	86 665	89 666	142 399	66 079	1 878	(2)
Sicovam Holding										
18, rue La Fayette 75009 Paris	10 265	619 882	6,10	14 889	-	-	12 614	11 985	719	(3)(4)
Antarius										
59, boulevard Haussmann 75008 Paris	284 060	2 632	49,99	142 407	-	-	46 726	21 863	10 082	

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales non reprises au paragraphe A

a) Filiales françaises (ensemble)	15 307	40 265	39 409	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-

Participations⁽⁵⁾ non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises (ensemble dont SCI)	18 811	-	-	1 214
b) Participations étrangères (ensemble)	82	-	-	-

(1) Le résultat de l'exercice 2007 de la Société de Bourse Gilbert Dupont (SNC) est inclus en totalité dans le résultat du Crédit du Nord.

(2) Données en italique afférentes au 31/12/2006 (2007 non disponibles).

(3) Données en italique arrêtées au 31/07/2007.

(4) Pour cette société non bancaire, il est mentionné le chiffre d'affaires et non pas le « Produit Net Bancaire ».

(5) Y compris les participations inférieures à 10 % enregistrées dans les comptes de titres de participations conformément aux dispositions du plan comptable bancaire.

NB : Le résultat et le « Produit Net Bancaire » de l'exercice 2007 sont indiqués, pour certaines sociétés, sous réserve de l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit se réunir en 2008.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2007

Au cours de l'année 2007, le Crédit du Nord a effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

Création :

Startrente et un - Startrente deux - Startrente trois - Startrente quatre - Startrente cinq - Startrente six - Startrente sept - Startrente huit - Startrente neuf - Starquarante.

Acquisition :

Axecia.

Souscription aux augmentations de capital :

Antarius - Caisse de Refinancement de l'Habitat.

Liquidation - cession totale :

Urbat Investissement - Maine Moulin vert - Parc Europe - Banque Clément - Norpierre SCPI - Société Immobilière de la Ville de Perpignan (SIVP) - Société Anonyme de Réalisations Immobilières du Douaisis (SARID).

Conformément aux dispositions de l'article L. 233.6 du Code de Commerce, les tableaux ci-contre récapitulent les mouvements significatifs enregistrés en 2007 par le portefeuille titres du Crédit du Nord, étant rappelé que les seuils légaux se situent à 5 %, 10 %, 20 %, 33 %, 50 %.

Franchissement en hausse

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31/12/07	antérieur
5 %	Axecia	5,00 %	0,00 %
50 %	Startrente et un	100,00 %	0,00 %
50 %	Startrente deux	100,00 %	0,00 %
50 %	Startrente trois	100,00 %	0,00 %
50 %	Startrente quatre	100,00 %	0,00 %
50 %	Startrente cinq	100,00 %	0,00 %
50 %	Startrente six	100,00 %	0,00 %
50 %	Startrente sept	100,00 %	0,00 %
50 %	Startrente huit	100,00 %	0,00 %
50 %	Startrente neuf	100,00 %	0,00 %
50 %	Starquarante	100,00 %	0,00 %

Franchissement à la baisse

Seuil	Sociétés	% du capital	
		31/12/07	antérieur
5 %	Société Immobilière de la Ville de Perpignan (SIVP)	0,00 %	7,01 %
10 %	Urbat Investissement	0,00 %	18,18 %
20 %	Maine Moulin vert	0,00 %	20,00 %
20 %	Parc Europe	0,00 %	20,00 %
50 %	Banque Clément	0,00 %	96,62 %

Informations sur les mandataires sociaux

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Alain PY

- Président-Directeur Général du Crédit du Nord^(*) ;
- Président du Conseil d'Administration : Antarius^(*) ;
- Directeur Général : Antarius (de 2003 à 09/2004) ;
- Représentant permanent du Crédit du Nord
 - au Conseil de Surveillance : Banque Rhône-Alpes (de 09/2002 à 02/2007) ;
 - au Conseil d'Administration : Banque Rhône-Alpes (depuis 02/2007) ;
- Administrateur : Banque Tarneaud^(*), Banque Laydernier (depuis 02/2007), SGAM^(*), SA Genefimmo (jusqu'en 04/2003).

Philippe CITERNE

- Président : Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET) (de 2004 à 2007) ;
- Administrateur et Directeur Général Délégué : Société Générale^(*) ;
- Représentant permanent de la Société Générale au Conseil d'Administration de TF1 (jusqu'en 04/2003), Accor (de 2003 à 01/2006) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (de 2003 à 07/2007), Généal^(*), Grosvenor Continental Europe (depuis 2004), SG Hambros Bank and Trust Ltd^(*), Trust Company of the West TCW Group^(*), Unicredito Italiano Spa (de 2003 à 12/2005), Sopra (depuis 2006), Accor (depuis 01/2006), Rosbank (depuis 12/2006) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Sopra Group (2003 à 2005).

Didier ALIX

- Président-Directeur Général : Sogébaïl^(*) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Komercni Banka^(*) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 07/2007) ; Franfinance^(*) ; Yves Rocher^(*) ; Sogessur (de 2003 à 11/2006) ; Fidelity (de 2003 à 12/2006) ; Banque Roumaine de Développement^(*) ; National Société Générale Bank SAE (NSGB)^(*) ; Société Générale de Banques au Cameroun^(*) ; Société Générale de Banques au Sénégal^(*) ; Société Générale au Liban^(*) ; Société Générale

Marocaine de Banques (2003) ; MSR International Bank (2005 à 12/2006) ;

- Administrateur et Vice-Président : Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire^(*) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banques (depuis 2004) ; Groupama Banque (de 2003 à 10/2006) ;
- Représentant Permanent de Salvépar au Conseil d'Administration de Latécoère (de 2005 à 12/2006) ;
- Représentant Permanent de Salvépar au Conseil de Surveillance de Latécoère (depuis 01/2007).

Bruno FLICHY

- Administrateur : Crédit du Nord^(*) ; Eiffage^(*) ; Aviva Participations^(*) ; Dexia Banque Belgique (depuis 02/2004) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Aviva France^(*).

Jacques GUERBER

- Vice-Président du Comité de Direction : Dexia SA (depuis 2006) ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : Dexia Asset Management France (2003 à 09/2004) ;
- Administrateur : Dexia SA (depuis 05/2007) ; Dexia Crédit Local (depuis 01/2007) ; Dexia Banque Belgique SA (depuis 2006) ; Dexia Banque Internationale à Luxembourg (depuis 03/2007) ; Crédit du Nord^(*) ; Financial Security Assurance Ltd^(*) ; Dexia Participation Luxembourg (depuis 06/2007) ; Dexia Insurance (de 2003 à 02/2006) ;
- Membre du Comité de Direction : Dexia Banque Internationale à Luxembourg (de 2006 à 02/2007) ; Dexia Banque Belgique (2006 à 02/2007) ;
- Président du Conseil de Surveillance : Dexia Municipal Agency^(*) ;
- Président du Directoire : Dexia Crédit Local (2003 à 01/2006) ;
- Président du Conseil d'Administration : IFAX (2003 à 11/2004) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Financière Centuria (2003 à 10/2007) ;
- Représentant permanent de Dexia Crédit Local : Dexia Finance (2003 à 06/2006).

Informations sur les mandataires sociaux

Daniel JULIEN

- Président du Conseil de Surveillance : Téléperformance (depuis 07/2003) ;
- Président du Conseil d'Administration : Tpusa Inc.^(*) ; FST (2007) ; MMCC Solutions (TP Canada) (depuis 2004) ; Telephilippines Inc.^(*) ; BITE (2003 à 12/2004) ;
- Directeur Général : Téléperformance Group^(*) ;
- Administrateur : Frens Immobiliaria (2007) ; Crédit du Nord (05/2003 à 02/2007) ; Téléperformance France (2003 à 12/2004) ; Business Fil (2003 à 12/2004) ; Synerfil (2003 à 12/2004) ; Multilignes Conseil (2003 à 12/2004) ; New Way (2003 à 12/2004) ; Rochefortaise Marketing Services (2003 à 12/2004) ; SR.BV (2003 à 12/2004) ; Techcity Solutions (2003 à 12/2004) ; Iberphone (2003 à 12/2004) ; Téléperformance Lebanon (03/2003 à 12/2004) ; Grandi Numeri (2004 à 10/2006) ; Service 800 (2003 à 2006) ; Société Européenne de Télémarketing (2003 à 12/2004) ;
- Directeur : Americall Group^(*) ; CRM Services India Private^(*) ; IMC Marketing Inc.^(*) ; Inverpanamerica^(*) ; Merkafon de Mexico^(*) ; Merkafon Management Corporation^(*) ; Téléperformance Australia^(*) ; MMCC Solutions Philippines (depuis 05/2003) ; SPCC (2007) ; TP CRM (2007) ; TPB-T (2007) ; Service 800 Téléperformance (2007) ; TP Nearshore (2007) ; TP Hong Kong (2007) ; Voice FX International (2007) ; Allianceone Holding (2007) ; TP Chile (2007) ; H-Tel Holdings (2007) ; Citytech (2007) ; Americall de Mexico (2003 à 2006) ; BITE Goteborg (2003 à 12/2004) ; Merkafon International (2003 à 2006) ; Noble Systems (2003 à 2006) ; Téléperformance Denmark (2003 à 12/2004) ; Téléperformance Finland (2003 à 12/2004) ; Téléperformance Norway (2003 à 12/2004) ; Téléperformance Bresil (2004 à 2006) ; Times Téléperformance Singapore (2003 à 2006) ; Téléperformance Singapore (depuis 2006).

Axel MILLER

- Président du Comité de Direction : Dexia Banque Belgique (2003 à 2005) ;
- Président du Comité de Direction et Administrateur délégué : Dexia (depuis 2006) ;
- Membre du Comité de Direction : Dexia Banque Belgique (2006 à 02/2007) ; Dexia Banque Internationale Luxembourg (2006 à 02/2007) ; Fonds de Protection des Dépôts et des Instruments Financiers (01/2004 à 2005) ; Dexia (2003 à 2005) ;
- Président du Conseil d'Administration : Dexia Financière (01/2003 à 02/2004) ;

- Vice-Président du Conseil d'Administration : Financial Security Assurance Ltd (depuis 05/2006) ; Dexia Insurance Belgium (02/2003 à 02/2006) ; Crédit Agricole (jusqu'en 08/2003) ; DVV/LAP (02/2003 à 2005) ;
- Administrateur : Dexia Banque Belgique^(*) ; Dexia Crédit Local (2007) ; Dexia Banque Internationale Luxembourg (depuis 03/2007) ; Crédit du Nord (depuis 10/2003) ;
- Administrateur « Commissaris » : LVI Holding (Groupe Carmeuse) (depuis 2006) ;
- Membre du Directoire : Dexia Crédit Local (2006) ;
- Membre du Conseil d'Administration : Dexia Nederland Holding (04/2003 à 02/2004) ; Compagnie d'Investissement du Larzac (2003 à 2005).

Christian POIRIER

- Président : SOGEFINANCEMENT SAS (jusqu'en 05/2005) ;
- Administrateur : Crédit du Nord^(*) ; Fiditalia^(*) ; Genefinance^(*) ; Sogébail (2003 à 03/2007) ; Deltacredit (depuis 2006) ; Fimat Banque (depuis 01/2007) ; Génébanque (depuis 05/2007) ; Généval (depuis 06/2007) ; UIB (depuis 08/2007) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Groupama Banque^(*) ; Komercni Banka^(*) ;
- Représentant permanent de la Société Générale : Crédit Logement (2003 à 04/2007) ; ECS^(*) ; SOGECAP (depuis 03/2007) ; OSEO SOFARIS (05/2005 à 12/2006) ; SIAGI (08/2006 à 12/2006) ;

Séverin CABANNES

- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 02/2007) ; Fiditalia (depuis 01/2007) ; Genefimmo Café 1 (depuis 04/2007) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Komercni Banka^(*) ; Groupe Steria SCA (depuis 02/2007).

Hugo LASAT

- Président du Conseil d'Administration : Dexia Asset Management SA (depuis 04/2003) ; Dexia Asset Management Luxembourg (depuis 02/2007) ; Dexia Banque Privée (depuis 03/2007) ;
- Administrateur : Crédit du Nord (depuis 02/2007) ; Dexia Bank Denmark (depuis 03/2005) ; Dexia Insurance (depuis 05/2007) ; Popular Banca Privada (depuis 03/2006) ; Denizbank (depuis 01/2007) ;
- Membre du Comité de Direction : Dexia SA (2007).

Patrick DAHER

- Pr sident du Conseil d'Administration : Compagnie DAHER (depuis 2005) ;
- Directeur G n ral : Compagnie DAHER (depuis 2005) ;
- Administrateur et Directeur G n ral : Sogemarco DAHER (depuis 2005) ;
- Administrateur : Cr dit du Nord (depuis 09/2005) ; DAHER International D veloppement (depuis 2005) ; DAHER A rospac Ltd (2007) ; DAHER Inc. (2007) ; DAHER Sawley Ltd (2005   2006) ;
- Repr sentant permanent de DAHER MTS : Oc anide (depuis 2005) ;
- Repr sentant permanent de DAHER FLS : Transports Angeleri (2005).

Patrick SUET

- Pr sident du Conseil d'Administration : G n ras SA (depuis 2004) ;
- Membre du Conseil de Surveillance : Lyxor Asset Management (depuis 05/2005) ; Lyxor International Asset Management (depuis 05/2005) ;
- Administrateur : Cr dit du Nord^(*) ; G n ras SA^(*) ; Sog  participations^(*) ; Clickoptions^(*) ; SGBT Luxembourg (depuis 11/2006) ;

Pierre RICHARD

- Pr sident du Conseil d'Administration : Dexia (depuis 2006) ; Dexia Cr dit Local (2007) ;
- Vice-Pr sident du Conseil d'Administration : Dexia Banque^(*) ; Banque Internationale du Luxembourg (2007) ;
- Pr sident du Conseil de Surveillance : Dexia Cr dit Local (2003   2006) ;
- Administrateur D l gu  et Pr sident du Comit  de Direction : Dexia (2003   2005) ;
- Administrateur : Cr dit du Nord (2003   02/2007) ; le Monde^(*) ; Air France (2003   2005) ; Air France KLM (depuis 2006) ; Banque Europ enne d'Investissement (2003   2006) ; EDF  nergies Nouvelles (2007) ; Generali France Holding^(*) ; Financial Security Assurance (2003   05/2006) ;
- Administrateur Expert : Banque Europ enne d'Investissement (2007) ;
- Membre du Comit  Ex cutif : F d ration des Banques Fran aises (depuis 02/2004).

Herv  SAINT SAUVEUR

- Pr sident : Geninfo SAS (06/2003   06/2007) ; Genebanque et Genefinance (jusqu'en 04/2003) ;
- Directeur G n ral : Genebanque et Genefinance (jusqu'en 04/2003) ;
- Administrateur : Cr dit du Nord (2003   02/2007) ; Fimat Banque (2003   01/2007) ; Genebanque (2003   03/2007) ; Genefinance (2003   04/2007) ; SG Financial Services Holding (2003   06/2007) ; Geneval (2003   04/2007) ; Sopra (depuis 06/2003) ; Sog cap (depuis 04/2007) ; Union Internationale de Banque (2003   08/2007) ; LCH Clearnet Group Ltd (2007) ; LCH Clearnet SA (2007) ;
- Repr sentant Permanent de SG Financial Services Holding : Sog cap (2003   03/2007) ;

Marie-Christine REMOND

- Administrateur salari  : Cr dit du Nord^(*).

Alex PEYTAVIN

- Administrateur salari  : Cr dit du Nord (depuis 12/2006).

Jean-Pierre DHERMANT

- Administrateur salari  : Cr dit du Nord (depuis 11/2006).

(*) Mandats exerc s pendant les 5 derni res ann es.

  la connaissance du Cr dit du Nord, il n'existe aucun conflit d'int r t entre le Cr dit du Nord et les membres du Conseil d'Administration, aussi bien au titre de leurs int r ts professionnels que priv s.

Informations sur les mandataires sociaux

POLITIQUE DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT

La rémunération comprend :

- une rémunération fixe annuelle ;
- une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et qui est exprimée en pourcentage de la rémunération fixe. Ce pourcentage a été fixé par décision du Conseil d'Administration du 26 juillet 2006 à 60 % pour M. Alain PY.

Le montant correspondant au pourcentage de la rémunération fixe indiqué ci-dessus n'est versé que sous réserve que le retour sur fonds propres atteigne un pourcentage déterminé, fixé par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2006 à 20 % pour l'exercice 2007.

Si, pour un exercice donné, le retour sur fonds propres observé (RFPO) diffère du retour sur fonds propres attendu (RFPA), le montant de la rémunération variable exprimé en pourcentage de la rémunération fixe est modifié en proportion du rapport RFPO/RFPA.

Avantages postérieurs au mandat social

M. PY bénéficie du régime sur complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société Générale, qui lui est applicable en tant que salarié de la Société Générale.

Ce régime garantit aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération. La rémunération d'assiette est la rémunération fixe plus la rémunération variable retenue à hauteur de 5 % de la rémunération fixe. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

M. PY ne bénéficie d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où il serait conduit à quitter ses fonctions de mandataire social.

JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2000 à 75 000 euros.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 1998, sont les suivantes :

- la moitié des jetons de présence est répartie par parts égales entre les administrateurs ;
- le solde est réparti entre les administrateurs proportionnellement au nombre de séances du Conseil auxquelles chacun a participé au cours de l'exercice, la part des absents n'étant pas redistribuée aux autres administrateurs mais restant acquise au Crédit du Nord.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Art. L. 225-102-1 du Code de Commerce)

(en euros) Nom des mandataires*	Rémunération fixe		Rémunération variable**		Jetons de présence		TOTAL		Avantages en nature	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Alain PY	330 000	360 000	209 366**	221 661**	5 000 (a)	5 000 (a)	539 366	581 661	véhicule	véhicule
Didier ALIX	441 113 (b)	500 000 (b)	590 000 (b)**	667 500 (b)**	-	1 666 (a)	-	1 167 500	véhicule	véhicule
Philippe CITERNE	750 000 (b)	750 000 (b)	1 265 000 (c)**	1 209 980 (c)**	5 000 (d)	1 666 (d)	2 015 000	1 959 980	véhicule	véhicule
Séverin CABANNES	-	-	-	-	-	3 332 (a)	-	3 332	-	-
Bruno FLICHY	-	-	-	-	5 000	5 000	5 000	5 000	-	-
Jacques GUERBER	-	-	-	-	4 167 (e)	5 000 (e)	4 167	5 000	-	-
Hugo LASAT	-	-	-	-	-	2 499 (f)	-	2 499	-	-
Patrick DAHER	-	-	-	-	4 167	5 000	4 167	5 000	-	-
Axel MILLER	-	-	-	-	3 333	3 333	3 333	3 333	-	-
Christian POIRIER	-	-	-	-	4 167 (a)	4 166 (a)	4 167	4 166	-	-
Jean-Pierre DHERMANT	-	-	-	-	-	4 166 (g)	-	4 166	-	-
Marie-Christine REMOND	-	-	-	-	4 167 (h)	4 166 (h)	4 167	4 166	-	-
Pierre RICHARD	-	-	-	-	3 333 (f)	1 666 (f)	3 333	1 666	-	-
Alex PEYTAVIN	-	-	-	-	-	5 000 (g)	-	5 000	-	-
Patrick SUET	-	-	-	-	4 167 (a)	5 000 (a)	4 167	5 000	-	-

* Concernant les mandataires sociaux, seuls figurent dans ce tableau les rémunérations et avantages supportés par le Groupe Crédit du Nord et la Société Générale (société contrôlante).

** Versée sur l'exercice au titre de l'exercice antérieur.

(a) Versés à la Société Générale.

(b) Versés par la Société Générale ; personne également mandataire social de la Société Générale.

(c) Versés par la Société Générale ou, à concurrence de 36 068 euros venant s'imputer sur la rémunération variable, sous forme de jetons de présence par d'autres sociétés du Groupe Société Générale.

(d) Versés par le Crédit du Nord et compris dans le montant global des jetons de présence cités au (c).

(e) Versés à CLF Participations.

(f) Versés à Dexia SA.

(g) Versés au syndicat CFDT Crédit du Nord.

(h) Versés au syndicat CGT Crédit du Nord.

Informations sur les mandataires sociaux

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Les mandataires sociaux et cadres du Crédit du Nord et de ses filiales ont vocation à se voir attribuer des options d'achat ou de souscription d'actions de la Société Générale.

Le 19 janvier 2007, le Conseil d'Administration de la Société Générale a procédé à une attribution d'options d'achat d'actions. Le prix de cession des titres a été fixé à 105,65 euros, sans décote par rapport à la moyenne des vingt cours de Bourse ayant précédé la réunion du Conseil.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées et options levées

	Nombre d'options	Prix	Date d'échéance	Plan
Options attribuées durant l'exercice 2007				Société Générale
Alain PY	22 583	130,30 euros	18 janvier 2014	19 janvier 2007
Options levées durant l'exercice 2007				
Alain PY	4 055	65,56 euros	11 janvier 2008	12 janvier 2001
	6 000	51,65 euros	22 avril 2010	22 avril 2003

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers

	Nombre d'options	Prix	Date d'échéance	Plan
				Société Générale
Options attribuées durant l'exercice 2007	21 824	130,30 euros	18 janvier 2014	19 janvier 2007
Options levées durant l'exercice 2007	58 766	51,65 euros	22 avril 2010	22 avril 2003

INFORMATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Le 19 janvier 2007, le Conseil d'Administration de la Société Générale a procédé à une attribution gratuite d'actions.

Attribution gratuite d'actions

	Nombre d'actions	Date d'attribution définitive
Droits à actions gratuites attribués durant l'exercice 2007		
Alain PY	767	31 mars 2009
	767	31 mars 2010

Attribution gratuite d'actions aux dix premiers salariés non mandataires sociaux

	Nombre d'actions	Date d'attribution définitive
Droits à actions gratuites attribués durant l'exercice 2007	2 222	31 mars 2009
	2 222	31 mars 2010

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit du Nord tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 21 février 2008. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note préliminaire de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons revu et testé

les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note préliminaire de l'annexe.

- Comme indiqué dans la note préliminaire de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments.
- Comme indiqué en note préliminaire de l'annexe, votre société constitue une provision pour couvrir le risque de déséquilibre des contrats épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec l'avis n° 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité du 31 mars 2006. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci. En conséquence, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA



ERNST & YOUNG et AUTRES

Isabelle SANTENAC



Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Convention autorisée au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés de la convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec la Banque Clément :

Nature et objet

Abandon de créances pour un montant de 6,7 millions d'euros (entièrement provisionné).

Modalités

Après avoir précisé qu'il s'agit de mettre un terme définitif à une affaire ancienne dont de précédents Conseils ont été tenus informés, le Conseil d'Administration du 25 juillet 2007 a décidé d'abandonner les créances de 6,7 millions d'euros détenues sur la Banque Clément. Il est précisé que ces créances étaient entièrement provisionnées.

2. Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Avec la société Antarius :

Nature et objet

TSDI émis par la société Antarius.

Modalités

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2000 a mis fin à la garantie donnée par Chauchat Expansion (société absorbée par le Crédit du Nord) à des TSDI émis par la société Antarius.

En contrepartie, la société Antarius a augmenté de 0,30 % le taux de rémunération des TSDI.

Ce changement de rémunération des TSDI émis par la société Antarius a généré un profit supplémentaire de 13 219 euros au Crédit du Nord pour l'exercice 2007.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

José-Luis GARCIA



ERNST & YOUNG et AUTRES

Isabelle SANTENAC



Projet de résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008

Première résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 et le compte de résultat de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts, en part du Groupe, à 340 242 000,00 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes individuels

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels, approuve les opérations qui y sont retracées, le bilan arrêté au 31 décembre 2007 et le compte de résultats de l'exercice 2007.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôts à 336 108 554,88 euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à 336 108 554,88 euros.

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée et que le montant du bénéfice majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 772 006,08 euros, forme un total distribuable de 336 880 560,96 euros, l'Assemblée Générale décide de l'affecter comme suit :

- attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de 189 692 457,30 euros. Le dividende par action s'élève à 2,05 euros ;

- dotation d'une somme de 147 000 000,00 euros à la réserve ordinaire ;
- affectation d'une somme de 188 103,66 euros au report à nouveau.

La réserve ordinaire se trouve ainsi portée de 369 000 000,00 euros à 516 000 000,00 euros.

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- exercice 2006 1,90 euro par action⁽¹⁾
- exercice 2005 1,55 euro par action⁽¹⁾
- exercice 2004 1,45 euro par action⁽²⁾

(1) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques.

(2) Ce dividende était éligible à l'abattement de 50 % au profit des personnes physiques.

Quatrième résolution

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approuve ce rapport.

Cinquième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réélit Monsieur Alain PY dans ses fonctions d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réélit Monsieur Hugo LASAT dans ses fonctions d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réélit Monsieur Séverin CABANNES dans ses fonctions d'administrateur pour une durée de 4 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Huitième résolution

Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la cooptation de Monsieur Didier ALIX en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Philippe CITERNE. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Neuvième résolution

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour effectuer toutes formalités et publications relatives aux résolutions qui précèdent.

4 Les informations complémentaires

- 214 Renseignements de caractère général concernant le Crédit du Nord
- 217 Renseignements concernant l'activité
- 218 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
- 219 Table de concordance

Renseignements de caractère général

concernant le Crédit du Nord

DÉNOMINATION SOCIALE

Crédit du Nord

SIÈGE SOCIAL

28, place Rihour – 59000 Lille

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme de droit français régie par les articles L. 210-1 et suivants du Code de Commerce.

La société a le statut de banque régie par les articles L. 311-1 et suivants du Code monétaire et financier.

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION

SIREN 456 504 851 RCS Lille

CODE APE

651 C

CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

Le Crédit du Nord a été fondé en 1848 sous la dénomination « Comptoir national d'escompte de l'arrondissement de Lille ».

Il a adopté le statut de société anonyme en 1870 et pris la dénomination « Crédit du Nord » en 1871.

L'expiration de la société est fixée au 21 mai 2068, sauf dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi.

OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La société a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participation.

La société peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, la société peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 740 263 248 euros. Il est divisé en 92 532 906 actions de 8 euros nominal, entièrement libérées.

Les actions composant le capital social ne font l'objet d'aucun nantissement.

FORME DES ACTIONS

Les actions sont obligatoirement nominatives.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Il n'existe aucune restriction aux dispositions légales.

DROIT D'AGRÉMENT

L'Assemblée Générale du 28 avril 1997 a décidé que toute cession d'actions à un tiers n'ayant pas la qualité d'actionnaire à quelque titre que ce soit, sauf en cas de succession, de liquidation, de communauté de biens entre époux ou de cession soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant, doit, pour devenir définitive, être soumise à l'agrément de la Société.

DOCUMENTS SOCIAUX

Les documents relatifs au Crédit du Nord et, en particulier, ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés au 59, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

AFFECTATION DES RÉSULTATS (article 22 des statuts)

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré le cas échéant du report à nouveau bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées les sommes que, sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer aux actionnaires, d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation

en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférents aux actions dont il est propriétaire.

Hormis le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (article 19 des statuts)

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; elle exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elle est convoquée et statue sur les questions inscrites à l'ordre du jour, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription d'actions au nom de l'actionnaire cinq jours au moins avant la date de la réunion.

PLAN D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord d'intéressement a été signé le 7 juin 2007 et porte sur les exercices 2007 à 2009 inclus.

Le montant susceptible d'être versé à ce titre est calculé sur la base de 6 % du résultat brut d'exploitation, corrigé de certains paramètres. Sa répartition est effectuée également à 35 % de la prime globale d'intéressement, assortie d'un plancher de 4 millions d'euros, et proportionnellement aux salaires bruts annuels perçus hors prime de performance pour le solde. Le montant de la prime globale d'intéressement est plafonné à 8 % des rémunérations brutes fiscales versées dans l'exercice concerné à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Les sommes provenant de l'intéressement et versées sur le Plan d'Épargne Entreprise ou dans le PERCO font l'objet d'un abondement de la part du Crédit du Nord dans le cadre des barèmes et plafonds définis.

Renseignements de caractère général

concernant le Crédit du Nord

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre d'actions	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Nominal de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Capital social (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248
Nombre maximal d'actions à créer ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Nombre total de titres potentiels	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906	92 532 906
Capital potentiel (en euros)	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248	740 263 248

(1) Par conversion d'obligations ou exercice d'options de souscription.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2007

Société Générale	80 %
Dexia Crédit Local	10 %
Dexia Banque Belgique	10 %
Membres des Organes de Direction	-
Membres du personnel (par l'intermédiaire d'organismes de placement collectifs spécialisés)	-

DROIT DE VOTE DOUBLE

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS 3 ANS

Néant.

DIVIDENDES

- Un dividende de 1,20 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2003.
- Un dividende de 1,45 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2004.
- Un dividende de 1,55 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2005.
- Un dividende de 1,90 euro par action a été distribué au titre de l'exercice 2006.
- Un dividende de 2,05 euro par action sera distribué au titre de l'exercice 2007.

MARCHÉ DES TITRES

Sans objet : l'action Crédit du Nord n'est cotée sur aucune place financière.

Renseignements concernant l'activité

DÉPENDANCE ÉVENTUELLE À L'ÉGARD DE BREVETS ET LICENCES

Sans objet.

LES RISQUES JURIDIQUES

Le Crédit du Nord est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires.

Il est également habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier. En sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement, le Crédit du Nord est soumis à la réglementation qui leur est applicable, notamment au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission Bancaire. Ses dirigeants et l'ensemble de ses collaborateurs sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée.

Le Crédit du Nord est également courtier d'assurances.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Crédit du Nord et de ses filiales.

AUTRES RISQUES PARTICULIERS

À la connaissance du Crédit du Nord, aucun risque n'est à mentionner à ce titre.

ASSURANCES

Politique générale

Le Crédit du Nord mène une politique d'assurance visant à obtenir les meilleures garanties au regard des risques auxquels il est exposé.

Un certain nombre de risques majeurs sont couverts par des contrats souscrits dans le cadre du Plan Mondial Centralisé de la Société Générale ; d'autres sont garantis par des contrats propres au Crédit du Nord.

Les risques couverts dans le cadre du Plan Mondial d'Assurance

1. Vol/fraude

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités banque du Crédit du Nord et de ses filiales.

2. Responsabilité civile professionnelle

Les conséquences d'une éventuelle mise en cause sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Le niveau de couverture correspond aux meilleures offres du marché.

3. Pertes d'exploitation

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre du Plan Mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité d'activité.

4. Responsabilité civile des mandataires sociaux

L'objet de cette police est de garantir les administrateurs et dirigeants en cas de réclamation introduite à leur encontre et mettant en jeu leur responsabilité.

Les risques couverts en propre par le Crédit du Nord

1. Assurance des immeubles et de leur contenu

Les biens sont assurés dans le cadre d'une police multirisque habitation dans la limite de 76 500 000 euros.

2. Assurance des risques informatiques

Cette assurance garantit toute perte ou dommage causé aux biens (matériel, support d'information) assurant le traitement de l'information.

3. Assurance responsabilité civile d'exploitation

Cette assurance couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison de dommages causés aux tiers du fait des personnes et des biens nécessaires à l'exploitation.

Autres risques liés à l'activité

Le Crédit du Nord propose, dans le cadre de contrats Groupe, l'assurance de ses prêts (immobiliers, personnels...) contre les risques de décès, invalidité ou incapacité de travail de l'emprunteur.

Responsable du document de référence et responsable du Contrôle des Comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Alain PY, Président-Directeur Général.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion figurant en pages 12 à 31 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats

et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 149, 208 et 209 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour l'exercice 2006 en pages 147, 148, 174 et 175 du document de référence 2006. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes annuels et consolidés 2007 contiennent des observations.

Le Président-Directeur Général
Alain PY



RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

ERNST & YOUNG & AUTRES

Représenté par Isabelle Santenac

Adresse :

41, rue Ibry - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination :

18 mai 2006 pour six exercices

Suppléant :

Société PICARLE et Associés

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par José-Luis Garcia

Adresse :

185, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination :

18 mai 2006 pour six exercices

Suppléant :

Société BEAS

Table de concordance

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 44 à 167, pages 147 à 148, pages 174 à 175 et pages 12 à 31 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 mai 2007 sous le n° D.07- 0410 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des Commissaires aux Comptes y afférent et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 46 à 167, page 168 et pages 12 à 30 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 mai 2006 sous le n° D.06- 0361.

Les chapitres des documents de référence n° D.07- 0410 et n° D.06- 0361 non visés ci-dessus sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.

RUBRIQUES	N° DE PAGE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1. Personnes responsables	218
2. Contrôleurs légaux des comptes	218
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice	4-5
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	-
4. Facteurs de risque	71 à 81 ; 217
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	214
5.2. Investissements	6 ; 13-14 ; 30 ; 96-97
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	15 à 20
6.2. Principaux marchés	31 ; 90-91
6.3. Événements exceptionnels	-
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, ou de nouveaux procédés de fabrication	217
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la société concernant sa position concurrentielle	31
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	10
7.2. Liste des filiales importantes	145 à 148 ; 198-199
8. Propriétés immobilières, usines, équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	96-97
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	-
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	21 à 29
9.2. Résultat d'exploitation	21 à 25

Table de concordance

RUBRIQUES	N° DE PAGE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	28 ; 47 à 49
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	50
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	88 ; 101-102 ; 113 à 116
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	-
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	-
11. Recherche et développement, brevets et licences	-
12. Informations sur les tendances	29
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	148
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Conseil d'Administration et Direction Générale	2
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	201-203
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	204 à 207
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	142
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	2
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	-
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	2 ; 204
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	-
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	23 ; 133
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	206-207
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	216
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	216
18.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	216
18.3. Contrôle de l'émetteur	216
18.4. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-
19. Opérations avec des apparentés	142-143

RUBRIQUES	N° DE PAGE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	44 à 148 ; 153 à 200
20.2. Informations financières pro forma	–
20.3. États financiers	44 à 148 ; 153 à 200
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	149 ; 208
20.5. Date des dernières informations financières	44
20.6. Informations financières intermédiaires	–
20.7. Politique de distribution des dividendes	216
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	217
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	–
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	214
21.2. Acte constitutif et statuts	214-215
22. Contrats importants	–
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	–
24. Documents accessibles au public	215
25. Informations sur les participations	145 à 148 ; 198-199

Groupe Crédit du Nord

